This book was produced in EPUB format by the Internet Archive.

The book pages were scanned and converted to EPUB format automatically. This process relies on optical character recognition, and is somewhat susceptible to errors. The book may not offer the correct reading sequence, and there may be weird characters, non-words, and incorrect guesses at structure. Some page numbers and headers or footers may remain from the scanned page. The process which identifies images might have found stray marks on the page which are not actually images from the book. The hidden page numbering which may be available to your ereader corresponds to the numbered pages in the print edition, but is not an exact match; page numbers will increment at the same rate as the corresponding print edition, but we may have started numbering before the print book's visible page numbers. The Internet Archive is working to improve the scanning process and resulting books, but in the meantime, we hope that this book will be useful to you.

The Internet Archive was founded in 1996 to build an Internet library and to promote universal access to all knowledge. The Archive's purposes include offering permanent access for researchers, historians, scholars, people with disabilities, and the general public to historical collections that exist in digital format. The Internet Archive includes texts, audio, moving images, and software as well as archived web pages, and provides specialized services for information access for the blind and other persons with disabilities.

Created with hocr-to-epub (v.1.0.0)

Google This is a digital copy of a book thaï was prcscrvod for générations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's bocks discoverablc online. It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose légal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover. Marks, notations and other maiginalia présent in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journcy from the publisher to a library and finally to you. Usage guidelines Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we hâve taken steps to prcvcnt abuse by commercial parties, including placing lechnical restrictions on automated querying. We also ask that you: + Make non-commercial use of the files We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use thèse files for Personal, non-commercial purposes. + Refrain fivm automated querying Do nol send automated queries of any sort to Google's System: If you are conducting research on machine translation, optical character récognition or other areas where access to a laige amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for thèse purposes and may be able to help. + Maintain attributionTht GoogX'S "watermark" you see on each file is essential for informingpcoplcabout this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it. + Keep it légal Whatever your use, remember that you are lesponsible for ensuring that what you are doing is légal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countiies. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can'l offer guidance on whether any spécifie use of any spécifie book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liabili^ can be quite severe. About Google

Book Search Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps rcaders discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full icxi of ihis book on the web at|http: //books. google .com/l

Google A propos de ce livre Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne. Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public. Les notes de bas de page et autres annotations en maige du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains. Consignes d'utilisation Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages apparienani au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées. Nous vous demandons également de: + Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial. + Ne pas procéder à des requêtes automatisées N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter Nous encourageons pour la réalisation de ce type de

travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile. + Ne pas supprimer l'attribution Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas. + Rester dans la légalité Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère. A propos du service Google Recherche de Livres En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adressefhttp: //book s .google . coïrïl

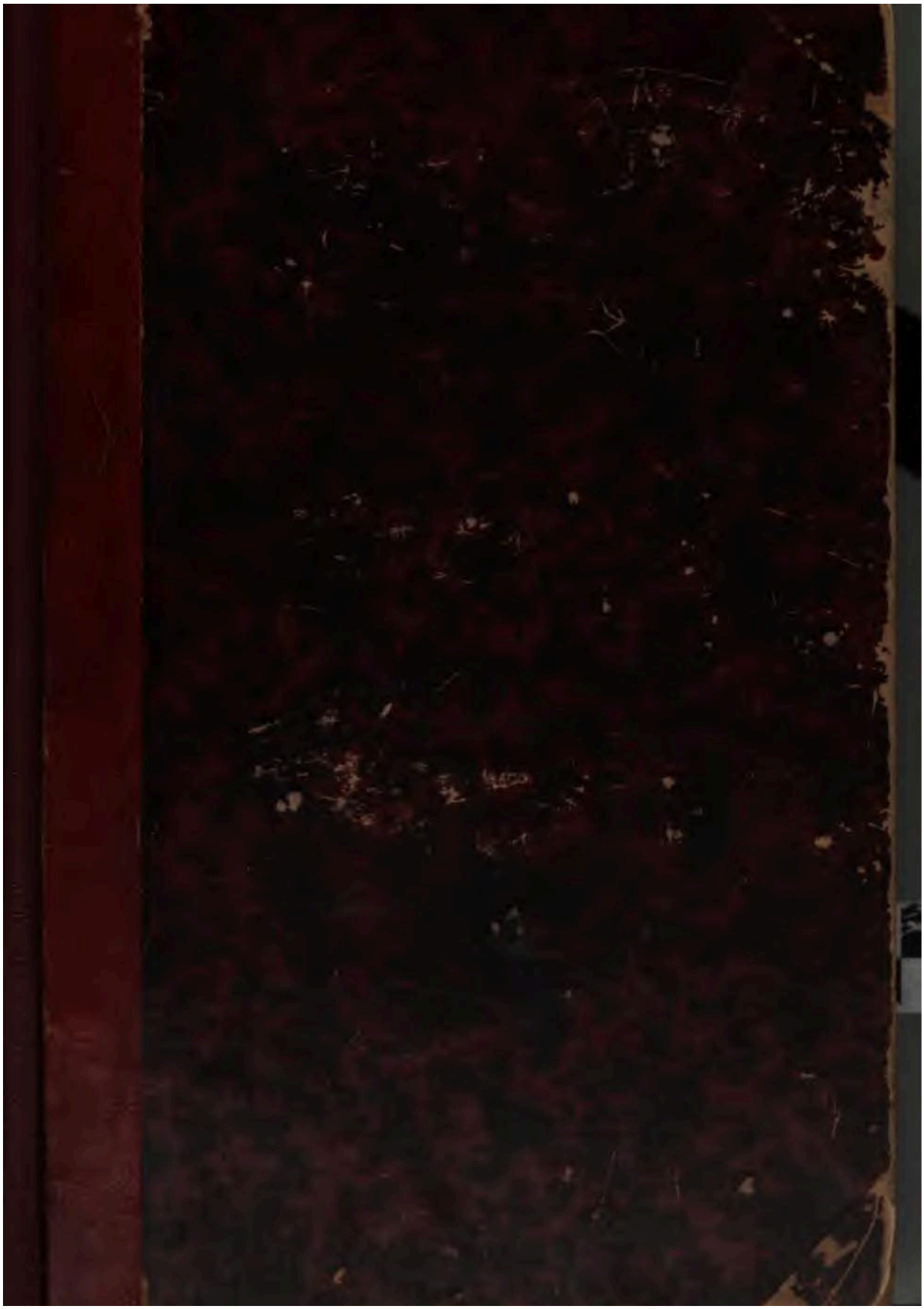

# JOURNAL DE MA VIE MEMOIRES DE BASSOMPIERRE

**The text on this page is estimated to be only 22.42% accurate**

JOURNAL DE MA VIE MÉMOIRES DU MARÉCHAL DE BASSOMPIERRE PREMIÈRE ÉDITION CONFORME AU MANUSCRIT ORIGINAL PUBLIÉE AVEC FRAGMENTS INÉDITS POUR LA SOCIÉTÉ DE l'hISTOIRE DE FRANCE PAR LE M" DE CHANTÉRAC TOME DEUXIEME \ À PARIS CHEZ M« V" JULES RENOUARD LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'fflSTOIRE DE FRANCE RUE DE TOURNON, N^ 6 M DCCC LXXni

**The text on this page is estimated to be only 14.83% accurate**

IMPRIMERIE DE A. GOUVERNEUR A NO(iENT-LE-ROTROU.

**The text on this page is estimated to be only 0.00% accurate**

av&iT.aiTie.y

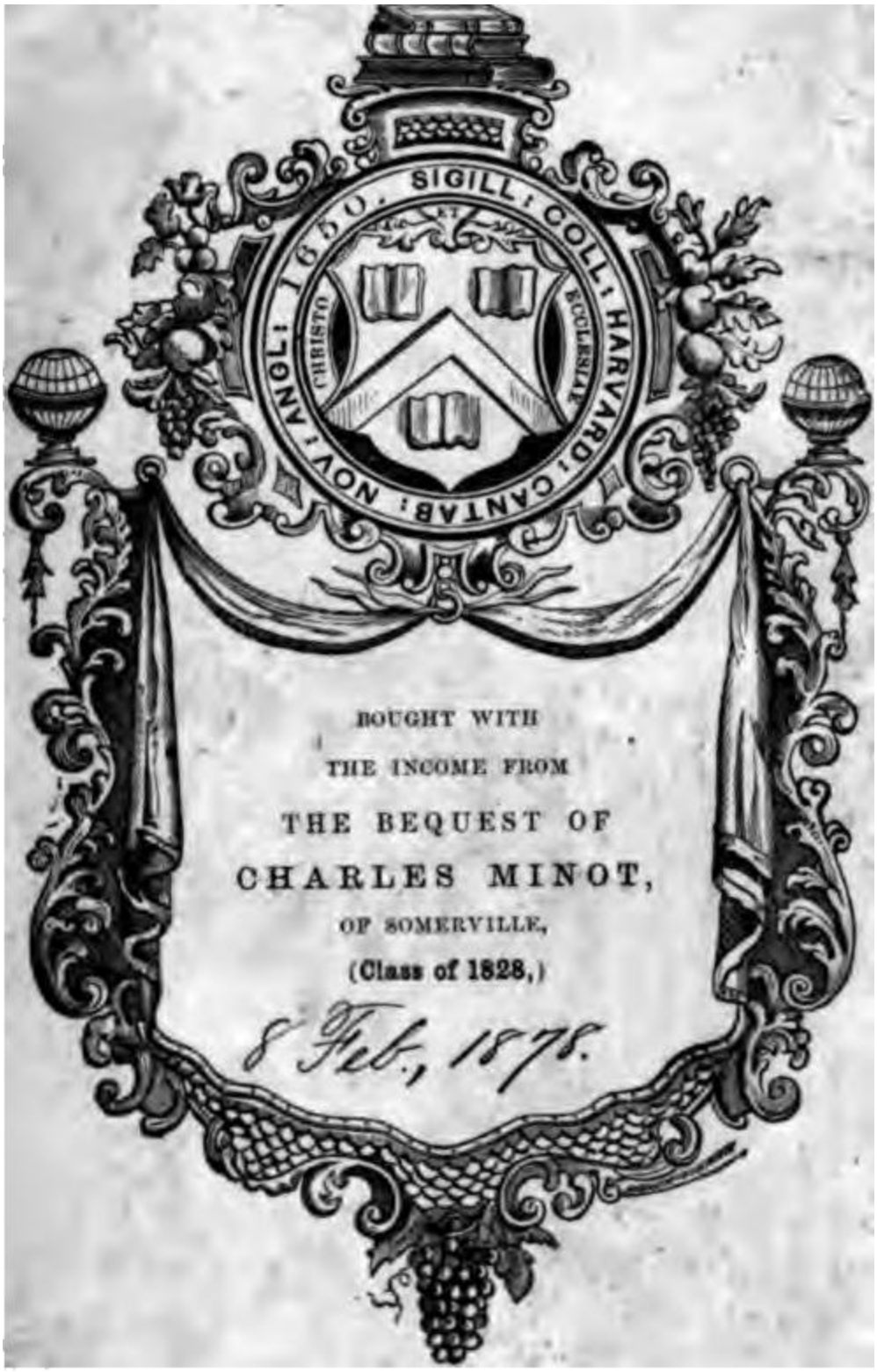


BOUGHT WITH
THE INCOME FROM
THE BEQUEST OF
CHARLES MINOT,
OF SOMERVILLE,
(Class of 1828,)
8 Feb., 1878.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT. Abt. ^4. — Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication. Il nomme, par chaque ouvrage à publier, un Commissaire responsable, chargé d'en surveiller l'exécution. Le nom de l'éditeur sera placé en tête de chaque volume. Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du Commissaire responsable, portant que le travail hii a paru mériter d'être publié. Le Commissaire responsable soussigné déclare que V édition des MEMOIRES DU MARécflAL DE Bassom PIERRE, préparée par M. LE MARQUIS DE CHAMTéRAC , lui a paru digne d'être ptMiée par la Sociéti^ de l'Histoire de France. Fait à Paru, le i^ mars ^873. Signé Lrnovir. LALANNE. Certifié, Le Secrétaire de la Société de rHistoire de France, 4. DESNOYERS.

JOURNAL DE MA VIE. 1615. Janvier. L'année 1615 commença par la contestation de l'article du tiers estât (1) quy fit un peu de rumeur dans les estais ; en fin on le plastra. La foire de Saint-Germain suyvit, puis le caresme prenant (février), auquel M' le Prince fit un beau ballet, et le lendemain fut la conclusion des estats (2). Quelques jours après Madame dansa ce grand et beau ballet a la salle de Bourbon ou les estats s'estoint tenus, lequel ne put estre dansé le jour que Ton avoit (i) Cet article, qui établissait doctrinalement Tindépendance et rinamissibilité de la couronne, et qui devait figurer en tôte da cahier du tiers état, fut vivement combattu par le clergé, auquel se joignit la noblesse. 11 fut appuyé par un arrêt du parlement du 2 janvier ; mais, le 4 janvier, défense fut faite au parlement de publier cet arrêt. Le 15 janvier, le fameux article dut être remis séparément au roi. Enfin, par transaction, sa place fut réservée en tête du cahier du tiers. (2) Ce fut le lundi gras, 23 février, qu'eut lieu la clôture dés états généraux par la remise des cahiers et les harangues des trois ordres. u 1

 proposé, pour le grand moridc quy emplit la salle, ou l'ordre quy ne fut bien gardé ; pour a quoy remédier, la reine commanda à M"" d'Espernon et a moy de garder les avenues et ne laisser passer que ceiïx quy auroint des mereaux (1) pour marque de pouvoir entrer : ainsy Tordre fut très bon (mars) . Conrnie j'eslois a l'exécuter, il me vint un courrier quy m'apporta nouvelle de l'extrémité de la maladie de ma mère : mais la reine ne me voulut souffrir de partir qu'après le ballet (2), auquel lieu je passaybien ma soirée en tant que les yeux le peuvent faire. Je pris donc congé de la reine et des dames, et m'en allay trouver ma mère que la joye de me voir remit en quelque santé; et ayant demeuré quinse jours avec elle, j'allay de là voir mes amis en Allemaigne (avril), et puis m'en revins peu après Pâques a Paris (3). J'ay dit cy dessus que j'estois allé a Rouan en grande compagnie quand le procès (|ue j'avois conti*e Antragues fut sur le bureau, et (|ue mes parties, voyant (1) Marques de plomb ou de cuivre qui servaient en K^néral de jetons de pn»sence ou d'a^lmission. (2) Cet ordre de la reine d^hanre Bassompierre d'une accusation que porte contre lui Tallemant des Ht^aux. Voici ce que raconte ce frrand m^dii^ant : A un lialletdu Itoy dont il esloil, on Iny vint dire sottement, comme il s'lial»illf>il, (jue sa mère estoit morte; cVstoit une ^rrande menairere à qui il avoit bien de ToWigaiion : t Vous vous tn)mpe/., «lit-il, elle ne sera morte quo quand le ballet seradans^. » ( Hhtoriette de Basiompierre.) Bassour un service eommandé. Du rei»ii» ha inèn» ne mourut que troi»* mois plu< tard. (3) PAques était le 19 a\nl.

1615. AVRIL. 3 qu'infailliblement elles seroint condamnées , s'avisèrent, pour un dernier remède , de dire qu'elles avoint scai que j'avois des parens au degré de rordônnance, en nombre suffisant dans ledit parlement pour le pouvoir récuser , demandèrent une évocation et que ce pendant qu'ils informeroint, le parlement fut interdit de connoistre de nostre procès. J'ofiris allors au parlement que sy j'avois, non le nombre de parens capable d'évocation, mais un seul au degré de l'ordonnance, je consentois de perdre ma cause. Neanmioins il fallut céder aux formes quy leur donnoint temps d'informer: et par ces chiquaneries , et autres semblables, firent en sorte que je ne peus depuis ce temps là avoir jugement de mon procès. Mais conmie ils n'avoint plus de refuittes, ils s'avisèrent, par le conseil de l'evesque de Beauvais (1 ) quy raffeclionnoit (2) , d'envoyer demander a Rome des juges délégués pour connoistre de celle affaire, ce quy n'est point usité sy les deux parties n'en conviennent , ou que ce ne soit après que le diocésain, le métropolitain, et le primat, auroint donné des sentences diverses. Neanunoins subrepticement ils en extorquèrent, et demandèrent l'evesque de Senlis, quy estoit M' le cardinal de la Rochefoucaut(3), (1) René Potier, fils aine de Nicolas Potier, seigneur de Blanomesnii, président an parlement de Paris, et d'Isabean Baiilet, fat évèque comte de Beauvais depuis le 21 mars 1595 jusqu'à sa mort> arrivée le 4 octobre 1616. (2) Qui affectionnait M^i* d'Ëntragues. (3) François de la Rochefoucaud, second fils de Charles de la Rochefoucaud, comte de Randan, et de Fulvia Pic de la Mirandole ; évéque de Glermont de 1585 à 1609, évéque de Senlis de 1610 à 1622, cardinal en 1607. Né le 8 décembre 1558, il mourut le 14 février 1645.

**The text on this page is estimated to be only 25.45% accurate**

10ni5AL DE MA VIE. iequd ils sçaToînt bien qu'il ne rentre|ireiKfa*oit pas contre les formes ; Teresque de Laon, de la maison de Kangis (f ), et quy estoit mon cousin, affin d^avoir lieu de le récuser; et Farcbevesque d'Aix (8), quy estoit un saffranier (3) et un firippon, tenu pour fou et quy pour douse cens escus que Fevesque de Beanvaîs hiy avoit promis, s'offrit de faire tout ce qu il demanderoit de luy : mais, par malheur, comme on le vint a proposer a Rome ou il n'estoit pas moins descrié que connu pour tel qu'il estoit, il fîit refusé, ce quy fit avoir recours a une autre ruse quy estoit que, puisqu'ils ne se soucioînt pas que la chose fut bonne et valable pourveu qu elle fut, ils demandèrent Fevesque de Dacs (4) a cause de la conformité des noms [quy sont tous deux oqueMts] (5) ; et n'y avoit que la différence d'archevesque et d'evesque, et celle du rang (6); <1) Denjamin de Brichanteau, fils d'Antoine de Brichanteta, marquis de Nangis, et d'Antoinette de la Rochefoncand, dame de Linières, 6véque duc de Laon en 1612, mort le 14 juillet 1619. 8ar la parenté de Févéque de Laon avec M. de Bassom pierre, on peot Toir l'Appendice. Vil, an tome I*. (2) Paol Haraolt de l'Hôpital. tiU de Robert Haranlt, seigneur de Belesbat» et de Madeleine de THôpital, fut d'abord maître des requ4**t4*8, ensuite archevêque d'Aix de 1595 à 1C24. (3j Sa/ramier, expression familière pour désigner une personne misérable, ruinée. (4) J(*an-Jacques du Sault, fils de Jacques du Sault, avocat du roi au parlement de Bonleaux, et d'Anne Godin, fut évéquo de Dax en ifji^K et mourut en 1623. — Il y avait dans les précédentes éditions : rértqu€ dAix, (h) Inédit. (6) I^ fiarlie ailverse de Bassompierre qui , pour se laire juger par rarchovtVjue d'Ait, demandait l'év^ue de I)at. avait été obligée de lui donner le troisième rang sur la liste, tandis que Tarcbevéque d'Aix y eut occupé le premier rang.

1615. AVRIL. 5 car Tarchevesque eut esté nommé le premier et Tevesque le dernier. Ayans extorqué cette chose de Rome sans ma participation, réquisition , consentement, ny connoissance , Tarchevesque d'Aix (quy n'estoit ny mon evesque, ny mon métropolitain), sans estre nommé dans la commission, mais seulement Tevesque de Dacs(1), et, quand tout cela eust esté, sans appeller ses associés en la conmiission, sans lesquels il ne pourvoit agir, sans me faire citer, moy absent en Allemaigne, envoya a mon logis et parlant a un Suisse, luy laissa un exploit qu'il n'entendoit point : au bout de trois jours, sans ouir les parties, ny contestation, ny refius mesmes de me présenter, ou autre formalité, il desclara de sa pure autorité une promesse de mariage qu*il ne vit point (car elle estoit avesques les autres pièces du procès a Rouan) , bonne et valable , et me condamna de l'accomplir quinse jours après Pâques sur peine d'exconmiunication. Je ne sceus rien de tout cela que la veille que je partis de Nancy ou estoit ma mère, et m'en vins a Paris ou d'abbord je fis casser tout ce que ce fou enragé avoit fait (2) , et eus une prise de corps contre luy et congé de la reine, (indignée, conune tout le monde, de Tinfamie de cet honmie) , non seulement de l'exécuter, mais de prendre deux cens mousquetaires suisses pour le conduire plus seurement aux prisons de Rouan. Il se tint quelques jours caché, mais non sy bien que je n'en eusse quelque vent , quand monsieur le nonce quy craîgnoit (1) II y avait encore ici : révêque d^Aix. (2) Voir à TAppendice. I.

6 JOURNAL DE MA VIE. ce scandale, et les autres evesques quy estoint en peine de raffront que ce galant honune alloit recevoir, me parlèrent de m'en désister, en me promettant que le dergé demanderoit au pape des nouveaux juges, et le nonce me donnant parole que Sa Sainteté dans trois mois au plus tard casseroit, conune avoit desja fait le pariement, toutes les procédures de cette beste; ce qu'il fit, et me donna le chois des personnes qu'il delegueroit en France pour achever et terminer ce procès: mais je n'en voulus aucun jusques a ce que j'eusse eu un plein et entier jugement du parlement ou j'estois attaché et ou cette cause estoit retenue. May. — Je me trouvay a ce retour en de très grandes perplexités, non seulement a cause de cette affaire là, mais aussy pour plus de seise cens mille livres que je devois a Parts sans moyen de les payer ; et mes créanciers quy me voyant aller sur le sujet de l'extrémité de la maladie de ma mère, avoint eu quelque espérance que des biens dont j'en herileix)is je les pourrois satisfaire, me voyans revenir et ma mère garantie de son mal, estoint hors d'espérance de pouvoir sortir d'affaires avesques moy, et par conséquent fort mutinés. Il y avoit aussy brouillerie en une maison entre unmary et une femme, dont j'estois leprinci|)al sujet, quy me mettoit en peine (juin): mais plus que tout cela une fille grosse de sept mois, que je n'attendois que l'heure que l'on s'en apperceut avesques un grand scandale et une mauvaise fortune |K>ur moy. Il arriva que peu de jours après j'eus les cassations des procédures de ce M aix'hevesijue d'Aix; (juc la mort de ma merc quy m'apporta quelque cinquante

1615. AOUT. 7 mille escus d'argent et me donna moyen de vendre pour cens mille escus de bien (1), et cent mille francs que j'eus de tous les dons vérifiés que j'avois (juillet) dont je traittay avec un nonmié Verton, me firent payer sept cens mille livres de dettes, quy me mirent fort a mon ayse ; la brouillerie quy estoit entre mary et femme s'acconmibda (aust) ; la fille accoucha heureusement, et sans que Ton s'en apperceut, le 1 3"* d'aust; et je m'en allay a Rouan ou je gaignay mon procès contre Antragues a pur et a plein (2) : de sorte que je fus délivré en mesme ou peu de temps de tous ces divers et fascheux inconveniens. Le parlement fit des remonstrances au roy, quy furent mal receues (3) . La reine vint tirer huit cens mille escus quy restoint en la Bastille, et fit prendre prisonnier le président le Jay (4) quy fut mené a Âmboyse. Le roy , la reine , et Madame , partirent le 1 8°** (!) Voir à l'Appendice. II. (2) Voir à l'Appendice. III. (3) Le parlement, à l'instigation secrète du duc de Bouillon, avait rendu, le 28 mars, un arrêt par lequel les princes et les pairs étaient invités à venir délibérer avec lui sur la réformation de l'état. Le roi fit défense au parlement de passer outre; après quelques incertitudes le parlement présenta, le 22 mai, des remontrances au roi, qui se montra mécontent. L'arrêt du 28 mars fut cassé et les remontrances supprimées par arrêt du Ck)nseil du 23 mai ; mais le parlement parvint à éluder l'enregistrement de cet arrêt. (4) Nicolas le Jay, baron de Tilly, ûls de Nicolas le Jay, seigneur de Bevilliers, et de Madeleine Gron, était alors président en la grand'chambre. 11 devint premier président en 1631, et rnoorot en 1640. — Le Jay était dévoué au prince de Condé, et on craignait son influence sur le parlement.

8 iOURIfAL DE MA VIE. d'aust (1 ) pour aller a Bordeaux achever les doubles mariages d*Espaigne, ou je pensois les devoir accompagner ; mais comme 1^' le Prince et ses partisans se mirent en mesme temps en campaigne pour divertir le roy de son voyage et brouiller les cartes, le roy mit une armée sur pié, de laquelle il fit H' le mareschal de Boisdauphin lieutenant gênerai , et M' de Pralain mareschal de camp; il me commanda de demeurer avesques eux, et laissa le régiment des Suisses de Galaty en ladite armée. Nous fusmes conduire le roy et la reine jusques a Bemy (2), et puis revinsmes a Paris, ou après avoir demeuré peu de jours pendant que l'armée se mettoit sur pié , j'allay cependant le 26"** d*aust , gaigner mon procès a Rouan (3) ou je vis la première fois H"* Tourmente (4) avecques laquelle je fis connoissance (septembre). A mon retour de Rouan, quy fut le 6"*, je trouvay que M** le mareschal de Boisdauphin estoit desja party pour aller a Meaux (5) , ce quy fit que je ne sejoumay (1) La conr partit le 17 août (Lettre de Malherbe do 18 août. — Mireurt françoù, t. IV, année 1615, p. 207.) (2) La croix de Bemis, sur la route d'Orléans^ non loin de Sceaux. (3) et eoB arrest en ma faveur le vendredy 4"m de septembre. (Addition de routeur.) (4) C*est-à-dire M"*« Tourmente : La Camille Tourmente était une famille parlementaire de Rouen. (5) Le prince de Condé s'était retiré dans son comté de Cler* mont-en-Beauvoisis, le duc do Lonioioville dans son gouvernement da Picardie, le duc de Bouillon à Sedan, et lo duc do Mayenne à HoÎMons. La petite campainie dont le récit va Huivro avait un dcmble objet : couvrir FHiris en défendant l'Oise et la Marne, et empêcher lea princes coalisés de pénétrer dans le oentre de U

1615. SEPTEMBRE. 9 qu'un seul jour a Paris et en partis le mardy 8°^* de septembre, jour de Nostre Dame, et le vins trouver a Meaux, d'où il partit le lendemain avesques ce qu'il avoîl d'armée et vint loger a Assy . Lejeudy 10"^* il arriva a Crépi en Vallois (1) et y séjourna le lendemain. Le samedy 1 2°** il vint au Pont Sainte Maixence, et le lendemain monsieur le mareschal envoya M' de Pralain avec deux couleuvrines, et moy avesques six compagnies de Suisses, pour assiéger Greil sur Oyse(SI), ayant aussy donné rendes vous a 1 7 compagnies du régiment de Piémont (3) de s'y trouver en mesme temps, lesquelles n'y arrivèrent a temps. M' de Pralain envoya sommer le capitaine quy y conmiandoit pour madame la Comtesse (4) , (nonuné Rimbaut) , de rendre le chasteau, ce qu'il fit après avoir veu nostre canon. J'en fus prendre possession, et peu après arrivèrent les compagnies de Piémont desquelles j'en laissay une a Creil et revins avesques les autres et les Suisses au Pont France et d'inquiéter le voyage du roi. Le premier but fat atteint : mais l'impéritie ou la négligence des chefs de Tannée royale permit aux princes de passer successivement la Marne à ChâteauThierry, la Seine à Méry, PYonne près de Joigny, et la Loire à Neuvy. (1) Acy-en-Multier, bourg du canton de Betz, arrondissement de Senlis, département de TOise. — Crespy-en- Valois , chef-lieu de canton de l'arrondissement de Senlis. (2) Pont-Sainte-Maxence et Creil, chefs-lieux de canton de l'arrondissement de Senlis, sur la nve gauche de l'Oise. (3) Un des quatre vieux régiments de première création. (4) Anne, comtesse de Montafié, fille et héritière de Louis, comte de Montaiié en Piémont, et de Jeanne de Coëme; mariée le 27 décembre 1601 à Charles de Bourbon, comte de Soissons, veuve en 1612, morte le 17 juin 1644, dans sa 67n>« année.

10 JOURNAL DE MA VIE. Sainte Maixence, ou M' le mareschal séjourna encore» le lundy 1 4"*. Le mardy 15"* l'armée vint loger a Verberie (1), auquel lieu les ennemis vindrent la nuit nous donner quelque allarme au guay de la rivière quy est devant Verberie ; mais ils y trouvèrent une compagnie de Suisses quy les fit retirer a coups de mousquets. Nous y séjournâmes encores le lendemain, et le jeudy 1 7"** nous primes le logement de Vemeul (2) pour estre plus conmiode pour faire teste a M' le Prince en cas qu'il voulut passer la rivière d'Oyse pour venir a Paris, comme Ton disoit. Il prit cependant Chauny (3), et estant venu devant Montdidier, il en fut repoussé; et de là nous tenant en jalousie s'il tireroit vers la rivière de Marne ou vers celle d'Oyse, nous obligea de demeurer audit Vemeul jusques au mercredy SS"**, que nous primes le logement de Baron (4), ou nous séjournâmes le jeudy et le vendredy ; puis le samedy 26"** nous primes celui de Dammartin (5), et y demeurâmes jusques au mercredy 30"* que nous revinsmes a Meaux, auquel lieu nostre armée se fortifia de plusieurs diverses trouppes de cavalerie et infanterie quy s'y vindrent joindre. (I) Verberie, bourg da canton

1615. OCTOBRE. 11 Nous en partîmes le samedy 3°^* octobre et vinsmes loger a Fermoustier ou nous séjournâmes le dimanche, et le lundy 5°^® allâmes a la Ferté Gaucher ; le mardy 6** a Montmirail; le mercredy a Montmort (1), pensant pouvoir aller secourir Espernay que M' le Prince assîegeoit et Ty combattre, puis que nous n'avions peu sauver Chasteau Thierri qu'il avoit pris trois jours auparavant : mais nous eûmes avis conmie ceux d'Espemay avoint ouvert les portes a son armée, et qu'il estoit deslogé pour aller a Sesanne en Brie, ce quy nous fit aller le jeudy S^^ loger a un village nommé en Baye (2) ; et ayant envoyé le régiment de Vaubecourt gaigner la chaussée de Saint Pris(3)par ou nous pouvions passer le marais de Saint Gon(4)qui dure près de quinse lieues de long, il arriva que le sieur Descures mareschal des logis gênerai de l'armée, en quy monsieur le mareschal et M^ de Pralain avoint toute confiance et croyance, tomba extrêmement malade, et ces messieurs en une telle irrésolution que l'on ne les pouvoit porter a aucun dessein. Cependant nous voyions que (i) Faremoutier, canton de Rozoy, arrondissement de Goulommiers (Seine-et-Marne). — La Ferté-Gaucher, chef-lieu de canton ^de l'arrondissement de Goulommiers. — Montmirail, Montmort, chefs-lieux de canton de Tarrondissement d'Ëpemay (Marne). — L*année royale manœuvre maintenant entre la Marne et la Seine. (2) Baye, village du canton de Montmort, sur la route d'Ëpemay à Sézanne. (3) Saint-Prix, village du canton de Montmort, situé sur la route d'Epemay à Sézanne. (4) Le marais de Saint-Gond touche aux villages de Baye et de Saint-Prix; il n*a plus aujourd'hui, d'après la carte de Tétat-major, une étendue aussi considérable que celle qui lui est attribuée par Bassompierre.

12 JOURNAL DE MA VIE. H' le Prince alloit prendre Sesanne sur iiostre moustache, dont tous les chefs de Tarmée estoint désespérés; nous allâmes. M' de Richelieu, mestre de camp du régiment de Piémont, M" de Vaubecourt, Bourg Lespinasse (1), et moy, trouver M' de Refuges (2) intendant des finances et de justice de nostre armée, personnage de rare vertu, pouç le prier d'animer nos généraux et mareschal de camp (3) a se résoudre. Il nous dit qu'il n'avoit pas desja manqué de les y presser, mais qu'ils luy avoint respondu qu'il nous falloit voir la contenance et le dessein de l'ennemy pour, sur cela, former le nostre, et que la maladie de Descures auquel ils croyoint comme a un ange, les tenoit ainsy en suspens. Je leur dis allors : c Voyons Descures et le persuadons de leur mander que s'ils ne passent la chaussée pour gaigner Sesanne, M' le Prince la prendroit (i) infailUElement le lendemain ; > ce que nous fismes, et Descures jugea comme nous qu'il nous falloit fortement passer la chaussée, et leur manda qu'il la falloit nécessairement passer et aller aux ennemis. Monsieur le mareschal dit qu'il vouloit attendre quelques trouppes quy luy devoint venir et jouer a jeu (!) Antoine du Maine, baron du Boarg-PEspinaMe, fils pninéde Bertrand du Blaine, baron du Boun;, et do Jeanne de Fayole de Mellet, était mestre de camp d'un r{*^imcnt créé en 1606 sous son nom, et qui depuis s'appela n'giment d'Auvergne. Ce corps était un des cinq que l'on appelait Petits vieux, d) Bernard de Refuge, sieur de Dammartin. maître des comptes, était fils de Jean de Refuge, seigneur de Précy, conseiller au parlement de Paris, et d'Anne Hennequin, sa seconde femme. (3) Il Caudrait plutôt : notre général et notre maréchal de camp. (4) Ceti-à-diro : prendrait Sesanne.

1615. OCTOBRE. 13 sair. Sur cela Descures luy manda qu'il n'y avoit plus ^ lieu d'attendre, et que s'il ne passoit, il ruinoit les affaires du roy. Allers il vint lui mesmes pour s'en résoudre avec Descures, ou il nous trouva; et fut conclu que Vaubecourt passeroit encores le jour mesmes avec son régiment et prendroit quelque poste avantageux ; que Piémont liendroit le bout de deçà de la chaussée ; et que tous deux feroint passer toute la nuit les bagages de Tannée que nous fismes accompagner de [quattre compagnies de] (1) carabins: et Ton donna rendes vous au reste de Tarmée au bord de la chaussée au lendemain a la pointe du jour ; ce qui s'exécuta punctuellement, et M' de Pralain passa le vendredy 9°** la chaussée avec la compagnie de gens d'armes de la reine mère qu'il conmiandoit, me laissant la chaîne et l'ordre pour faire passer le reste , puis de &ire la retraitte (2) avec les neuf compagnies de chevaux légers ordonnées pour cet effet ; ce que je fis sans desordre (3) , hormis que celuy quy porta l'ordre aux dievaux légers se perdit la nuit et ne leur porta qu'au jour, ce quy fut cause qu'elles (i) arrivèrent comme tout achevoit de passer, et je laissay pour la retraitte les compagnies de gens d'armes de Lorraine, Vaudemont, et Monbason , qui estoint du régiment de cavalerie dont on m'avoit donné le commandement. Conmie le régiment de Picardie , (dont M' du Haine avoit quelques jours auparavant deffait quattre com* (1) Inédit. (2) C'est-à-dire : ranrière-garde. (3) n y avait dans les précédentes éditions : sans descendre. (4) Elles, c'est-à-dire les compagnies de chevan-légers.

 pagnies au Bac a Choisy (1), comme elles venoint au rendes vous de l'armée) , quy avoit la retraitte comme premier régiment (2) , commençoit a desfiller , nous vismes marcher de loin douse ou quinse gros de cavalerie quy estoint nos chevaux légers ; mais Ton creut que c'estoint les ennemis : je prins mes trois compagnies de gens d*armes pour tenir ferme et payer de nos vies pour faire passer le régiment, ce qu'il fit, et bien viste ; mais les ayant envoyé reconnoistre, nous trouvasmes que c'estoint des neutres. Ainsy nous gaignames Sesanne en Brie et logeasmes nostre armée aux environs : et a peine estoint nos carabins et chevaux légers logés, que les ennemis vindrent porter Tallarme quand et eux; ce quy les fit remonter a cheval en diligence et envoyer leurs bagages au quartier de Piémont. Les ennemis avoint cinq gros de cavalerie quy paroissoint sur un tertre sans se bouger, sinon que quand ils nous virent avancer, ils se retirèrent avec bon ordre derrière' ce tertre ; et conmie nous fismes halte, croyans que leur armée entière estoit au vallon, ils remontèrent et furent en cet estât jusques a la nuit, qu'ils se retirèrent. Nos carabins prindrent quelques vallets de leur armée quy nous dirent qu'ils se preparoint pour nous venir combattre le lendemain ; et je pense que les ennemis les avoint fait prendre exprès pour nous dire cette nouvelle, affin de nous cacher leur dessein quy estoit de (>asser (1) (^hoisy-au-Bac, villa^o du canton d*Attichy. arrondi«êenaent de Compiè^o. nur l'Aisne, pK*s de son confluent avec TOise. (?) Lo régiment de Picardie était le premier des quatn^ vieux corps, et, comme tel. il avait le poste d'hoaneor.

1615. OCTOBRE. 15 leur armée le marais de Saint Gon a Pleur8(1 ) ou il y a une chaussée, affin de mettre ledit marais entre eux et nous pour pouvoir en seureté aller gaigner la rivière de Seine et la passer avant que nous nous peussions opposer a leur passage. Sur cet avis conforme aux apparences nous nous mismes en estât de donner battaille, en cas qu'ils se présentassent, le samedy matin 1 0"'* : mais les mesmes c'mq gros parurent seulement sur le mesme tertre qu'ils avoint fait le jour précèdent, ce qu'ils ne firent a autre dessein que pôUr nous cacher le passage de leur armée sur la chaussée de Pleurs ; ce qu'ils continuèrent encores le dimanche \\^^ : mais nous ne mismes nostre armée en battaille, ainsy que le- jour précèdent, a cause du mauvais temps, nous contentans de leur opposer nostre cavalerie. Ils se retirèrent de meilleure heure ce jour là qu'ils n' avoint fait le précèdent, pour aller rejoindre leur armée quy avoit fait une grande traitte pour arriver a Mery sur Seine (2) et passer avant qu'ils nous puissent avoir sur les bras. Nous ne sceumes que la nuit leur passage (3) et deslogement, et le lendemain lundy 1 V^^ nous vinsmes prendre nostre logement a Barbonne. En partant le matin de Sesanne les chevaux légers eurent ordre d'envoyer vingt chevaux a la queue de l'armée (4) (1) Pleurs, village du canton de Sézanne (Marne). (2) Méry-sur-Seine , chef-lieu de canton de rarrondissement d'Arcis-sur-Aube, département de l'Aube. Les ennemis, pour arriver à Méry, devaient d'abord passer l'Aube. (3) Leur passage de Tautre côté du marais. (4) De Tannée des princes.

 pour prendre langue de leurs logemens et de leur routte : mais ils vindrent dire a monsieur le mareschal qu'ils estoint si fort barrasses des deux jours precedens ausquels il leur avoit fallu estre continuellement a cheval, qu'il leur estoit impo^ible de pouvoir choisir dans tout leur corps vingt chevaux quy peussent faire cette courvée. Monsieur le mareschal s'estonna de cette harangue peu coustumiere d'estre faite par des chevaux légers, et moins au commencement d'une guerre : je m'offris d'y aller avesques vingt chevaux s'il me le vouloit permettre, et au refus qu'il m'en fit, je luy dis qu'il m'avoit fait la faveur de me donner le conmiandement d'un régiment de grosse cavalerie composé des compagnies de Lorraine, Vaudemont, Montbason, et la Chastre, lesquelles tiendroint a honneur d'estre employées aux courvées que les chevaux légers ne voudroint ou pourroint faire, et que je le suppliois qu'il me donnât la conunission d'y envoyer dix gensd'armes de la compagnie de M' de Lorraine et dix de celle de M' de Vaudemont. Il le trouva 1res bon, et a l'heure mesme j'envoyay l'ordre par Lambert a la première et par Des Estans a l'autre, quy m'en prièrent et de trouver bon qu'ils y allassent avec eux. Ces deux trouppes nous vindrent faire rapport de ce qu'ils avoint peu descouvrir du logement des ennemis, de la routte qu'ils tenoint , et de leur ordre : mais celle que M' de Couvonges avoit menée nous dit de plus que les gens ausquels commandoit M^ du Maine, et sa personne mesme, estoint logés au deçà du marais de Saint Gon, lequel ils leur avoint veu passer en un lieu ou un liomme a peine, bien monté, s'en pouvoit retirer.

1615. OCTOBRE. 17 estans dans le bourbier jusques aux sangles, et ne pouvans marcher qu'un de front. Lambert s'alla mesler parmy eux conmie s'il eut esté des leurs et ouit M' du Maine jurant et maugréant du logement que M** de BouUon leur avoit donné, capable de le faire perdre : il apprit aussy que leur département estoit a Saint Saturnin et a Tas (1 ) . Monsieur le mareschal sur cet avis résolut de le faire attaquer , et moy ayant demandé la conmiission de l'exécuter, M' de Pralain dit qu'il la vouloit faire, sur quoy je luy demanday donc d'y estre son soldat et d'y mener six vingts chevaux des trois compagnies de gensd'armes quy estoint en l'armée sous ma charge, ce qu'il m'accorda, et manda (S) deux cent cinquante chevaux légers [de plus] (3), cent carabins, cent gensd'armes de la compagnie de la reine, et autant de celle de Monsieur, trente de la compagnie de M*^ de Ghevreuse , et autant de celle de Genlis : il prit de plus deux mille honmies de pié et leur donna rendes vous a un village dont il ne me souvient du nom, a deux lieues dudit Saint Saturnin, aune heure après minuit, ou il se trouvèrent. Nous partîmes un peu après deux heures et marchâmes droit a Tas quy estoit le logement plus avancé devers nous. Mais conmie le jour nous eut pris a une demie lieue dudit Tas, on conseilla M' de Pralain de faire faire halte, sur un lieu eminent, a nostre infanterie et de (1) Thaas, village du canton de Fère-Champenoise ; Saint- Sainmin, village du canton d'Anglure, arrondissement d'Epernay (Marne) ; situés sur la rive droite de la petite rivière des Auges, près de son confluent avec TAube. (2) Il y avait dans les précédentes éditions : mena. (3) Inédit. II 2

18 JOURNAL DE HA VIE. nous avancer en diligence droit a Tas avant que les ennemis se peussent retirer ; et mesmes pour nous soustenir a la retraitte en cas que Ton eut fait ce logement de Saint Saturnin pour nous donner une amorce, nostre ordre estoit que cinquante carabins seroint a chascune de nos ailes, puis cent chevaux légers de chasque costé plus en arrière, puis ma trouppe au millieu, et derrière moy sur les ailes les deux cens gensd^armes des deux grosses compagnies (1), et les soixante chevaux de Ghevreuse et Genlis pour gros de reserve. Nous marchâmes ainsy jusques a Tas ou nous trouvâmes les ennemis deslogés. Il arriva que, ayans passé Tas, M' de Constenant quy conmiandoit les dievaux légers de Taile droitte, lequel se faisoit haïr de telle sorte par ceux de sa trouppe qu'il les craignoit plus dans le combat que les ennemis mesmes, se desbanda avec un de ses chevaux légers nonuné Vallieres pour aller reconnoistre la contenance des ennemis ; ce qu'ayant veu. M' de Vittry(2) quy commandoit ceux de Taile gauche, prit avesques luy un chevaux léger et Talla joindre. Zammet(3) et Montglat(i) qui comman(1 » Les coni]>ainiiofl de la reine-m^re et do Monsieur. (2) Nicolas de rilospital, marquis de Vitry, fils de Louis de rilofipital, niarquiii do Vitn»', et de PranvoiM) de Drichanteau, nmW*chal de France on 1017. mûri le 28 septembre 1644» dans sa O année. Ch Jean Zamot, baron de Murât et de Billy, Gis de Sébastien Zamet ot do Madeleine le Clore. 11 ôtait on ICI 6 mestre de camp du n*kMment do Picanlit» . et muurut maréchal de camp en 1022. (4i Huliert do Harlav. baron de Monirlat. fils de Robert de

1615. OCTOBRE. 19 doint en leur absence, en firent le semblable a leur imitation et donnèrent a toute bride jusques au corps de garde avancé de MMu Maine, que commandoitle baron de PouIIy(1 ) , ou ils perdirent un gentilhomme de Montglat nommé Loumiere : bien disent ils qu'ils blessèrent le barcm de PouUy . En ce mesme temps quelques autres chevaux légers se voulans desbander pour suyvre ces chefs , M' de Gonstenant leur cria qu'ils tournassent teste, ce que les carabins croyans estre dit pour eux, se retirèrent, et a leur imitation les chevaux légers, tant il est de conséquence de se bien expliquer. Âllors M' de Pralain, Marillacet moy, [quittans nos gros] (2), courusmes aux chevaux légers sçavoir la cause de leur retraitte sans l'ordre de M' de Pralain, lesquels dirent que leurs chefs leur avoint crié. Sur cela M' de Pralain leur dit qu'ils se missent a costé et derrière les deux compagnies de gens d'armes, et me dit lors : c Sy je les faisois retourner a leurs postes, ils ne feroint rien quy vaille ; car leurs chefs leur ont par mesgarde donné l'allarme ; > quy fut la seule chose qu'il dit ou fit en capitaine de tout ce jour. Il me dit en suitte : « Mon fils, c'est a vous à avoir la teste; gouvernés vous en sage capitaine et non en jeune esventé conune ces messieurs quy ont abandonné leurs trouppes. > Sur ce, je mis ma trouppe en deux gros de soixante chevaux chascun, et deux de coureurs Harlay, baron de Monglat, et de Françoise de Longuejoue, était grand louvetier de France. Il fut tué peu de temps après dans un duel avec Vitry.
(1) Sans doute Simon de Pouilly, baron d*Esne et de Manonville, qui fut marécbal de Barrois et gouverneur de Stenay. <2) Inédit.

20 JOURNAL DE MA VIE. de dix chevaux chascun, composés de gentUshommes volontaires, dont M^ de Poigny (1) eut la charge de Tun, et M' de Bes(2) de Vautre. Ainsy nous alla^nes, salade en teste, droit aux ennemis quy estoint a douse cens pas de nous en bat taille contre les hayes de Saint Saturnin, lesquels estoint infailliblement perdus pour n'avoir lieu de retraitte et n'estre que trois cens chevaux, que bons que mauvais, de trouppes nouvelles levées, contre nous quy en avions le double de trouppes entretenues et les plus belles du monde. Mais par malheur il arriva qu'un capitaine de carabins nonuné la Haye en quy M' de Pralain avoit créance, vint mettre en l'esprit irrésolu de M*^ de Pralain qu'infailliblement ces hayes estoint farcies de mousqueterie, laquelle nous mettroit d'abord la moitié de nos gens par terre et l'autre en desordre, ce qu'il luy imprima sy bien dans l'esprit qu'a l'heure mesme il m'envoya dire de me retirer. Je creus qu'il se moquoit de moy et luy manday que nos chevaux avoint rompu leur gourmettes et nous emportoint droit aux ennemis, sur (|Uoy il vint â toute bride a nostre teste et cria halte, puis nous dit : € Mordieu, ne me reconnoit on pas icy [>our y avoir le premier commandement ? > Je luy dis : c Quy vous le dispute ? Mais je ne crois pas que Dieu vous veuille tant de mal que de (t; Joan «l*Anjçpnnp!*. inarr|uiii do Poigny, fiU do Jetn d'Anffpiini's, ïi«»i»rni'ur «!♦» Poi^'iiv, ot «It» >fan UVM. {'il Ht>iit'> dt* l)ur do la Harudoir»^ . fiU di» Cliarie* d«' Ii4>u. M*i^neur do la Hartoluin*. ot do Madoloine do Hélianl. fui tu«* au kiéfrc du Moiitauban. i*r

1615. OCTOBRE. 21 VOUS inspirer de vous retirer voyant devant vous des ennemis en peu de nombre et quy n'attendent que nous les joignions pour estre deflaits. > Il s'approcha lors de moy et me dit tout bas : c Vous ne jugés pas qu'il y a deux mille mousquetaires dans ces bayes, dont je suis bien averty . > Je luy dis : € Au moins, Monsieur, voyons sy cela est : j'iray, sy vous voulés, escarmoucher avesques vingt chevaux a cinquante pas des hayes ; ils ne se tiendront jammais de tirer quelque coup quy nous fera reconnoistre ce quy en est : mais a peine de ma vie qu'il n'y en a point. > Il me dit : c Je le sçay nueux que vous, et vous prie de faire la retraitte avesques vos trouppes. » Je luy dis qu'elle estoit bien aysée a faire devant des gens quy s'enfuyoint. Et ainsy ayans M' du Maine en nos mains, quy infailliblement y fut demeuré mort ou pris avesques un quart de la cavalerie de leur armée , quy eut donné telle espouvente au reste qu'ils se fussent desbandés en suitte. Dieu nous osta l'esprit et la connoissance de ce que nous pouvions et devions faire, et mit (1 ) un tel desgoust dans notre armée et telle opinion de nos chefs qu'il sembloit que nous fussions nous mesmes deffaits. Ce fut le mardy 13™® octobre que nous Bsmes cette belle affaire , ou pour mieux dire que nous ne fismes rien sy non aller prendre notre logement à Villenosse (2). Le mercredy 14™® nous arrivasmes a Nogent ou (1) n faudrait : ce qui mit. (2) Villenauxe, chef-lieu de canton de rarrondissement de Nogeni-8ur-Seine, département de TAube.

22 JOURNAL DB MA VIE. nous eûmes avis que Mery sur Seine leur avoit ouvert les portes, et qu'ils avoint passé la rivière. Nous la passâmes le jeudy 1 S"** et avions ordre de loger a Traynel (I). Mais comme il n'y a que deux petites lieues de Nogent, que le temps estoit fort beau et l'heure haute , les chefs murmurèrent de cette petite traitte , disans que l'on vouloit donner loisir a M' le Prince de se saisir de Sens. Descures quy estoit en carrosse, bien malade, nous dit en passant que nous pourrions bien perdre Sens sy nous ne nous bastions davantage que nous ne faisions, et que nous pou\îons bien loger a Granges (2) quy estoit a deux bonnes lieues de là. Je dis a M' de Pralain que je m'asseuroift que monsieur le mareschal le trouveroit bon : il me dit que sy je luy voulois aller faire résoudre, qu'il feroit le logement de l'armée tout prest pour faire marcher. Monsieur le mareschal voloitdes perdreaux, et y courus et me doutlant bien qu'il le trouveroit bon, j'envoyay Combiges dès le my chemin dire a M' de Pralain et Descures que monsieur le mareschal leur mandoit de faire le logement a Granges, et conune j'eus joint monsieur le maresclial, je luy dis que ces messieurs ne jugeoint le logement de Traynel propre pour luy a cause qu'il y avoit eu de la peste dans le chastoau ou il devoit loger, que la traitte estoit trop petite et celle du lendemain |M>ur aller a Sens trop grande, mais c|ue s'il luy ploisoit de loger a une bonne lieue plus avant en un bourg nommé Granges, il y (\) Traint»!, Umni du «*anton

•

1615. OCTOBRE. 23 seroit 1res bien et a propos. Il s'y accorda, et je m'en revins comme desja tout marchoit a Granges. Il faut sçavoir que les ennemis marchoint coste a coste de nous a une lieue de distance sans sçavoir de nos nouvelles, ny nous d'eux, tant tout estoit en desordre parmy nous ; et le logis de nos chevaux légers estoit le mesme que M' de Boullon avoit donné aux trouppes de M' de Luxembourg (1 ) . Leurs mareschaux des logis et les nostres se rencontrèrent au logement ; et conmie les nostres estoint plus en nombre, ils chargèrent ceux des ennemis et les chassèrent, lesquels vindrent porter Tallarme a M' le Prince quy fit mettre son armée en battaille, pensant nous avoir sur les bras, et la fit camper cette nuit là en une plaine a une lieue derrière nous sur le chemin de Sens ou nous allions tous deux. Il arriva encores une autre chose par cas fortuit, quy les tint en allarmc, quy nous servit beaucoup : c'est que ceux de Granges avoint retiré leurs personnes et leurs biens dans l'église du village quy estoit assés bonne pour coups de main, et mise en cet estât pour leur conservation dès les guerres de la Ligue. Â l'arrivée de M' de Pralain avesques quy j'estois, nous trouvasmes que le provost de l'armée quy estoit un assés bon voleur, pensant gaigner beaucoup dans cette église s'il s'en rendoit maitre, les sonrnia de mettre ses archers dedans pour la guarder, et eux ayans respondu qu'ils ne l'ouvriroint point jusquesa l'arrivée des chefs, ce provost avoit tiré quelques arquebusades, et eux y (1) Henri de Luxembourg, duc de Piney, fils de François de Luxembourg, duc de Piney, et de Diane de Lorraine-Aumale, sa première femme, mourut le 23 mai 1616. Il fut le dernier descendant mâle de cette grande maison de Luxembourg.

 avoint respondu : mais lors qu'ils virent M' de Pralain, ils luy mandèrent qu'ils estoint près de sortir, de revenir chascun en sa maison, et de fournir des vivres et ustensiles ce qu'il ordonneroit, ce que M^ de Pralain accepta, et leur manda qu'ils ne sortissent point jus(]|ae8 a ce que chascun fut logé ; et a l'heure mesme les fourriers de nostre cavalerie légère nous ayans porté l'allarme de l'armée des ennemis quy estoint sur nos bras, nous nous avançâmes avesques les trouppes fait a fait (I) qu'elles arrivoint, et conune monsieur le mareschal vint a Granges , trouvant cette contestation entre ce provost et ces païsans renouvellée, sans s'enquérir de ce que M^ de Pralain leur avoit ordonné, fit tirer trois coups de canon a cette église, et les païsans s'estans rendus a sa miséricorde, commanda à ce mesme provost d'en pendre quattre des principaux, ce qu'il exécuta avant nostre retour, que nous luy rapportâmes que les ennemis estoint a près de deux lieues derrière nous et que nostre teste estoit forte de telle sorte que les ennemis ne pouvoint rien entreprendre a cause d'un profond ruisseau quy nous separoit ; et bien qu'ils se fussent avancés a demie lieue proche de Granges aves(iues leur cavalerie, ils s'estoint neammoins retirés a Feutrée de la nuit lors que ces trois coups de canon avoint tiré, quy leur tirent croyre que nostre armée marchoit pour les aller attaquer. Ils se mirent donc en battaille, et v couchei*ent toute la nuit, et le lendemain attendirent jusques a neuf heures (|ue nous les vinssions attai|uer. Mais nous partimes au jour, dudit Granges, le ven(1) Fait à fait, à oie«uro.

1615. OCTOBRE. 25 dredy 1 6"*, et arrivasmes a Sens avant les ennemis lesquels sans doutte se fussent emparés de la ville s'ils y fussent arrivés les premiers, veu la difficulté que les habitans firent de nous y recevoir et les grandes intelligences que M' le Prince y avoit . Nous nous logeâmes aux fausbourgs, et a peine peumes nous obtenir de ceux de Sens que les chefs avec leurs esquipages logeassent en la ville. L'armée ennemie prit son logement a Malay (1 ) quy est a une lieue de là, et y eut plusieurs escarmouches tout le temps que nous fumes a veue les uns des autres , quy fut le samedy et dimanche suyvant. Ce soir (S) les habitans de Sens tenoint leurs portes et ne laissoint entrer nos soldats qu'a la file pour acheter les denrées, de sorte que monsieur le mareschal, M' de Pralain , et ceux quy estoint logés dedans Sens estoint en la puissance de ceux de la ville, affectionnés a M' le Prince, quy estoit sy proche d'eux. Gomme nous fusmes au conseil, on résolut de se rendre maitre de la ville, ce que je proposay de faire sy l'on m'en donnoit la charge, et ayant fait voir l'ordre que j'y voulois tenir, il fut approuvé, et l'eus de l'exécuter. Donc le samedy matin 1 7°** je fis le matin entrer plus de cent Suisses a la file quy faisoint semblant d'aller acheter des denrées, et eurent ordre de se rendre a la place, ou il y avoit un capitaine et d'autres (1) Malay-le-Roi, village du canton de Sens, sur la petite rivière de la Vanne, qui se jette dans TYonne un peu au-dessus de cette ville. (2) Ce soir, c'est-à-dire le vendredi soir, jour de Tarrivée de Tannée royale à Sens.

S6 JOURNAL DE MA VIE. officiers quy leur diroint ce qu'ils avoint a faire. Je donnay aussy ordre a un autre capitaine nommé Reding (1) (gentil soldat), d^entrer avec cinquante autres Suisses a la file et de marchander des choses prodie de la porte, affin que quand il me verroit entrer, il vint par dedans a moy ; et fis tenir le capitaine Hessy (8) avesques deux cens Suisses le plus près que je peus de la porte d*ou il ne fut point aperceu, pour venir au premier signal que Ton luy donneroit que je serois entré. J*avois aussy fait dire au maire qu'il conmiandat a la porte de faire entrer une escouade de Suisses pour faire garde devant le logis de monsieur le mareschal, ce qu'il avoit fait. Il estoit aussy entré par les autres portes de la ville plus de trois cens soldats françois et quantité de capitaines et officiers, lesquels se devoint rallier au premier bruit. Âinsy sur les neuf heures du matin j'entray dans la ville avec six hallebardiers qu'ils avoint toujours veus marcher devant moy : j'avois aussy quattre ou cinq capitaines quy m'accompagnoint, quy avoint chascun deux trabans (3) a leur suiltc : il y avoit de plus douse (1) (foorges de Reding do Biberogg, da canton de Schwiti, avait 1gv6 on 1G06 uno dcmi-compagnio pour lo réfrimcnt de Gallaty : on ir>14 il leva avoc wn oncle Radolf de Roding une nouvelle compagnie : il |K)8M*dait encore en 1618 cotte compagnie» qui avait ét^ incorporée en 1616 au rét:iment do8 ganles suinnies; (1) Fridolin Ilessy. du canton de (ilariff-Catholique, capitaine au régiment de Gallaty on IfitMî ot en 1614» incorporé en 1616 avec «a compagnie au régiment do» ganlo* 8ui»set, devint colonel do ce rétriment i\ la mort do (lallaty. fut hlo^né au «légo de Montaubtn en 1621. et mourut en novonibn* 16i6. (.

4615. OGTOBRB. 37 ou quinse gentilshommes volontaires ou de mes domestiques. Ainsy en entrant sans faire mine de vouloir rien entreprendre, je m'arrestay sous la porte et demanday quy estoit celuy quy conmiandoit, lequel vint a moy y et je le saisis : en mesme temps vingt hallebardiers suisses se présentèrent aux bourgeois faisans la guarde ; les cinquante Suisses s^avancerent aussy affin que ceux quy guardoint ne fissent bruit par la ville, et les ayans desarmés, je fis entrer les deux cens Suisses de capitaine Hessy, quy furent suyvis de six cens autres quy estoint tout presls, et aller prendre les principales places et carfours de la ville, ou ils campèrent, ayans osté la garde des portes aux habitans sans aucune opposition ny desordre : et après disner M' de Pralain quy, outre la charge qu^il avoit en l'armée, estoit encores lieutenant de roy dans la province, alla en la maison de ville ou il desposseda le maire et les ofiBciers soubçonnés et en establit en leurs places des affectionnés au service du roy. Les ennemis ne sortirent tout ce jour là de leurs quartiers devers nous et y séjournèrent, conmie encores le lendemain dimanche 1 8""® . Nous tinmes conseil pour sçavoir comment nous conserverions Sens, et €|uelles garnisons nous y laisserions, ce que nous ne pouvions faire qu'en afibyblissant nostre armée : mais le lieutenant gênerai Angenou (1), le lieutenant criminel, et l'archediacre nonuné le Blanc, quy estoint les de hallebardes qui accompagnaient les capitaines dans tontes les actions de guerre. (1) Bernard Angenoust était lieutenant général du bailliage de Sens. Il avait été député du tiers état aux états généraux de 1614.

28 JOURNAL DE MA VIE. plus affidés au service du roy, nous asseurerent que pour\'eu que Ton chassât de la ville vingt cinq habitans mutins, ils respondoint de la conserver sans garnison; ce que Ton résolut de faire , et on leur dit qu*ils avisassent avec M*^ de Pralain ceux qu'il faudroît chasser. Le lundy 1 9^^ Tarmée ennemie deslogea de Halay , et je montay a cheval pour voir leur deslogement et donner quelque coup de pistollet sy le cas s*y offroit. Mais ils laissèrent quelque cent cinquante chevaux el cinquante carabins a leur retraitte ; et moy n'en ayant que vingt, et eux se tenans serrés, après les avoir conduits une lieue par delà Malay, m'en revins a Sens ou je trouvay que l'on avoit envoyé des billets a vingt et cinq bourgeois pour se préparer le lendemain pour estre menés a Paris avesques une escorte d'une de nos compagnies de carabins. J'estois logé cheux le doyen de l'archevesché, bon honmie et bon serviteur du roy, (|uy me vint trouver après disner pour me dire que l'on envovoit deux des chanoines, nommés Miette et rilermitte, dont il me pouvoit respondre du premier qu'il n'y avoit au monde un meilleur serviteur du roy, et qu'il me supplioit d'avoir pitié de luy et do luy permettre qu'il me peut parler. J'allay a la chaml)re du doyen ou ce pauvre homme estoit sy esperdu i|u'il ne sçavoit ce qu'il faisoit : en fin l'ayant remis, il me dit qu'il n'avoit autre crime que [l'inimitié de l'archodiacn^ le Blanc, lequel l'accusoit faussement] (I) d'avoir dit qu'il voudroit que .M' le (1) Inédit. » L*omiMion de co pa»»»ago chanimiii lo «on» de U phrase.

1615. OCTOBRE. 29 Prince fut roy : bien me confessoit il qu'il avoit dit, voyant madame la Princesse sy belle et jolie, qu'elle meritoit d'estre reine, mais qu'il n'avoit janmiais entendu que ce fut de France. Moy quy estois de sa mesme religion, entrepris son salut et luy promis de l'assister. Je m'en allay a l'heure mesme au conseil ou j'estois mandé cheux monsieur le mareschal auquel je dis le crime du chanoyne Miette et la passion et interest que j'avois a son salut, ce qu'il m'accorda. J'avois trouvé en entrant a la chambre de monsieur le mareschal tous les condamnés a sortir de la ville, quy me firent tant de prières, summissions, et pitié, que mon cœur se tourna en leur faveur ; ce quy me convia de dire a M** de Refuges : c Pour quel sujet veut on déserter cette ville des principaux habitans, la plus part desquels n'ont autre crime que l'inimitié des deux lieutenans et de l'archediacre ? Pensés vous que cela conserve mieux la ville ? Au contraire cela y fera naitre tant de dissensions et de brigues par les parens et amis des chassés, que cent hommes des partisans de M' le Prince, quy se présenteront aux portes quand nous en serons eslongnés, seront capables de s'en saysir, n'y ayant point de garnison. Je serois d'avis de conserver par douceur ce que vous ne voulés ou pouvés garder avec force, et en obligeant ces gens condanmés, vous les rendre affectionnés et fidelles. > M' de Refuges me respondit qu'il entroit dans mon sentiment et que sy j'en faisois la proposition, qu'il l'appuieroit de toutes les raysons que son esprit luy pourroit suggérer. Allors j'allay parler a Descures que je gaignay aussy, et quand j'eus ces deux a ma dévotion, je me sentis asseuré de faire faire aux autres ce que je voudrois. Donc, sur

30 JOURNAL DE HA VIE. la fin du conseil, Descurcs ayant demandé quelle compagnie de carabins monsieur le maresdial vouloit qoy allât accompagner les bannis a Paris, il luy commanda de faire l'ordonnance a Montalant (1 ) : je prins sur cela occasion de dire que Montalant nous seroit fort nécessaire vers cette vallée d'Aillan (2) ou les ennemis tournointla teste, d'où il estoit et y avoit son bien, qu'il connoissoit4e païs; et en suitteje dis que ces bannis ne nous faisoint pas tant de proffit a les envoyer a Paris que l'escorte qu'il nous leur falloit donner nous causeroit de donunage ; que l'on mettoit par cet envoy une dissension éternelle dans la ville de Sens, de laquelle M^ de Pralain pastiroit (3) un jour, et qu'ils seroint plus afiectionnrs, sy on leur faysoit la grâce entière, que ceux mesmes quy avoint esté pour nous; et que sy c*estoit a moy a faire, je leur pardonnerois; que je voyois un chemin ouvert pour le faire de bonne grâce, c'est qu'ils m'avoint prié de parler pour eux et que je pourrois leur respondre que monsieur le maresclial m'avoit dit que sy M' de Pralain et moy voulions leur servir de caution, qu'il le feroit, dont je m'asseurt* qu'ils nous prieroint instamment, et que nous le ferions après avoir tiré seureté convenable de leur foy et parolle : que ceb rendroit la ville très affectionnée a M' de Pralain quy avoit interest de s'y conserver de l'autorité ; qu'elle conser\'eroit ses citoyens unis et ({ue nous serions i\) N. i\o Vh'l/-(îliaht«»l, s(*iinit»ur 'le Montalant près Mcnturiris rnniniantlait un«» ilfs i(uatro cnin(Niu'ni(»s (1«» carabins do l'arinêf* tlu nu. .'«» Alllant•^ur•Tilul«Hl, i'h**f-lifu ili> canton di* rarrunilisMMUt'nt d«» JtiU'iix. (ii'iartfmiMit (11* l'Vonno. (3; Il y a\aii dan» \«m pivcMent4^ Mitionn : partirmt.

4615. OCTOBRE. 34 sans crainte d'aucun sinistre accident pour le service du roy après que nous Taurions eslongnée (1 ) . M" de Refuges et Descures fortifièrent mon opinion de plusieurs raysons, et monsieur le mareschal et W de Pralain y consentirent, comme firent aussy les lieutenans gênerai et criminel : le seul archediacre nous lut contraire, quy protestoit que sy on laissoit ces gens dans la ville , qu'elle estoit perdue, et que, pour luy il estoit résolu, sy nous le faisions, de sortir de la ville en mesme temps que nous ; je le rapaisay en fin, lui disant que ces exilés luy en aurointde l'obligation, et que je (eroîs qu'ils le prieroint d'intercéder pour eux : puis je sortis pour leur parler, quy furent ravis [d'entendre] (2) que je leur procurois avec l'honneur la liberté de demeurer dans leur ville. Nous fismes semblant de respondre pour eux, et ils se sont montrés depuis infiniment passionnés au service du roy. Nostre armée vint le mardy 20"* loger a Saint Julien du Saus(3)et en partit le mercredy 21 "• pour venir loger a Joygny (4) . Mais conmie quelques uns des quartiers estoint plus avancés et que l'on avoit envoyé plus avant battre l'estrade pour prendre langue des ennemis, nos coureurs vindrent jusques a un ruisseau quy est au devant de deux bourgs nonunés Ghanlay (5) et (i) Après que nous nous en serions éloignés. (l) Inédit. (3) Saint-Jnlien-da-Sault, chef-lieu de canton de Tarrondissement de Joigny. L'année royale suivait le cours de l'Yonne en le remontant. (4) Au lieu de cette phrase il y avait dans les précédentes édiUons : Notre armée vint le samedi 24 loger à Joigny. (5) Ghamplay, village du canton de Joigny, à une lieue de cette

 (1), sans trouver personne. Un gentilhomme des miens, nommé Lambert, et un de M' de Pralain, nonmiédes Combes, donnèrent jusques aux portes de Chanlay qu'ils trouvèrent fermées et les ponts levés, et un honmie dehors quy queuilloit des herbes, qu*ik amenèrent a M" de Pralain quy menoit la teste de nostre armée : c'estoit un cuisinier de M^ de Luxembourg quy Tasseura que les trouppcs de M^ de Luxembourg estoint logées audit Chanlay, quy estoint près de trois cens chevaux. Il s'y achemina en diligence sur le rapport de Lambert et Des Combes quy luy asseurerent que Chanlay estoit deçà le ruisseau et que c'estoit un poste ou nous nous pouvions tenir en battaille sans crainte d'y pouvoir estre forcés par les ennemis sur la moustache desquels nous pouvions prendre Chanlay et les trouppes quy estoint dedans. Comme il y fut arrivé, ses ordinaires irrésolutions le prindrent, en sorte qu*il manda a monsieur le mareschal avesques quy jVstois lors, qu*il estoit là, que les trouppes de M' de Luxembourg estoint a Chanlay que Ton ne pouvoit forcer sans canon, que Tarmée ennemie n'estoit qu*a une lieue de là et qu*il luy commandât s'il se retireroît ou s*il attaqueroit Chanlay. Monsieur le mareschal luy manda qu'il fit ce qu'il veiToil lx>n estre pour le service du roy : mais moy quy connoissois c|u'il s'en pourroit retirer de peur de n'altin-r sur luy le blasme du succès que cette ambiguë \ill(*. Kur la rivo imacho (l*un ruiit»cau, app4*lt* le Havillon, qui vH'iU iM» jt*t«*rtlanK l'Yonne. (1) I^* nom e«t en blanc au manuiicrit. Le h^^^^r^ le plu» ri|H pruclié lie («tiamplay, iur le Havillon. eu Neuilly.

1615. OCTOBRE. 33 response luy laissoit sur les espaules , dis a monsiair le mareschal que ce que M' de Pralain luy en mandoit estoit pour recevoir la response qu'il luy venoit de faire, aiTin de se retirer et dire que sans son commandement (quy n*estoit précis) il eut peu defiaire ces gens enfermés et desja en ses mains; de sorte qu'il me commanda d'y aller et me chargea d'un double conunandement selon ce que je verrois qu'il se fallut retirer ou opiniatrer . J'y allay donc au galop, et Dieu me fit rencontrer par les chemins les Suisses et l'artiglerie quy estoint avancés : je dis au lieutenant de l'artiglerie que monsieur le mareschal luy conunandoit de mettre deux bastardes au crochet (1 ) et les mener au trot a M^ de Pralain, et dis en mesme temps au capitaine Hessy quy conduisoit le train, qu'il vint courant avec cent hommes a la suitte des deux bastardes, et je continuay mon diemin a toute bride. Je rencontray Richelieu et Vaubecourt quy me montrèrent que sy nous voulions seulement faire bonne mine, ces gens de M^ de Luxemboui^ estoint perdus, et qu'ils me prioint d'animer M' de Pralain ; qu'au reste ils respondoint de leur vie d*empescher l'armée entière des ennemis le passage du ruisseau, avesques ces deux regimens(2) , mais qu'il faudroit faire avancer le canon en diligence. Je leur dis qu'il venoit et que nous aurions a l'heure mesme deux bastardes que j'avois fait avancer par ordre de monsieur le mareschal, lequçl suyvoit, et qu'ils les fissent (1) Les bâtardes étaient des pièces de huit. — Mettre une pièce au crochet, c'est la fixer à l'affût pour la traîner. (2) Les deux régiments que commandaient Richelieu et Vanbecoort. II 3

 mettre en batterie cependant que j'allois trouver M** de Pralain, auquel je dis que monsieur le marescbal luy mandoit qu'il seroit aussy tost a luy avesques Tannée et le canon, et qu'il garnit d'infanterie le bord du ruisseau, plaçant la cavalerie ou il jugeroit a propos ; qu'il luy envoyoit cependant deux bastardes pour escarmoucher et lever les dépenses, attendant les autres pièces, et qu'il les employât d'abbord qu'elles seroint arrivées ; et que s'il me l'ordonnoit, je les irois mettre en batterie en un lieu que j'avois reconnu en passant, ce qu'il trouva bon , me disant seulement que je mandasse a monsieur le marescbal qu'il s'avançât promptement . Comme je m'en venois a nos bastardes, je trouvay que M" de Richelieu et de Vaubecourt les faisoint tirer au coin d'une tour bastie de boue et de crachat, qu'ils renversèrent a la seconde volée, de telle façon que dix hommes de front y pouvoint monter. En mesme temps M" de Boisdauphin et de IValain y arrivèrent et furent priés par M" de Constenan et de Vittry de recevoir a composition ces trouppes dont les chefs estoint de leurs amis, et qu'ils leur donnassent la vie après avoir pris et donné au pillage leurs armes, chevaux, et bagage, ce que monsieur le marescbal accorda a ces malheureux quy montroint leurs mouchoirs et chapeaux, supplians que Ton leur Ht bonne guerre. Les deux entremetteurs pillèrent les plus précieuses choses, et en suitte nos soldats, (|uy sc*lon leur coustuine mirent le feu dans Chanlay ( I) . (I> Vuir à TAppendico. IV.

1615. OCTOBRE. 35 En mesme temps parurent les ennemis : mais ils ne s'avancèrent point ny n*entreprindrent de venir baiser (1 ) le ruisseau . Monsieur le mareschal fut conseillé par tous les chefs de se loger avec T armée a Gbanlay et a : mais conune l'un estoit brusié et l'autre peu logeable, que son disner estoit préparé a Joygny, il ne soait estre persuadé de le faire, ce quy fut une grande faute ; car nous forcions par ce logement les ennemis de se jetter dans le Morvant (2) et de perdre dans ce meschant païs leur bagage, infanterie^ et canon, et (Nrendre le baut du Nivernois a passer le reste de leurs trouppes quy eussent peu fuir devant nous, au lieu que nous nous amusâmes trois jours a Joygny et leur donnâmes loysir de prendre le logis de Gbarny (3) et de nous devancer a la rivière de Loire. G'estoit l'opinion de Descures, de Montalant, et de Pigeolet(4), quy connoissointparfaittemeut bien ce païs là, et ce qu'il falloit faire. Ce mesme Pigeolet voyant que les ennemis avoint la teste tournée devers Gien pour y passer, et, comme il estoit du païs, sçachant que sy les ennemis y arrivoint les premiers, on leur en ouvriroit la porte, proposa a monsieur le marescbal de s'y aller jetter sy on luy vouloit donner deux compagnies de son régiment de (f ) Approcher. (2) Le Morvan, pays montagneux compris en partie dans le département de la Nièvre, avec Ghâteau-Ghinon pour ville principale, sépare le bassin de la Seine de celui de la Loire. (3) Ghamy, chef-lieu de canton de Tarrondissement de Joigny, à 6 lieues 8. O. de cette ville. (4) Pigeolet était lieutenant-colonel du régiment de Champagne.

**The text on this page is estimated to be only 28.42% accurate**

36 JOURNAL DE MA VIE. Ghampaignc et deux de celuy de Boniface(1 ), avec trois charrettes pour porter du pain, du vin, et des munitions de guerre ; ce quy luy estant accordé, il s'y achemina passant a travers de Tarmée des ennemb comme s'il eut esté un de leurs regimens, tambour battant, mais couchant dans les bois, et marchant a travers champs, sejetta dans Gien; et quand Farmée ennemie y vint, elle y trouva visage de bois. L'armée partit de Joygny le samedi 24"* pour aller prendre le logis de Gharny ; mais les ennemis y estans venus les premiers, nous allasmes loger a Chasteau Renart (2) |)our les prévenir au passage de la rivière de Loire. Le dimanche nous allâmes a Chastillon sur Loing (3)| et y séjournâmes le lundy sans aucune occasion. Le mardy 27"** nous vinmes loger a Osoy sur Tresé (1), ou peu après nostre arrivée le lieutenant de Montalant nous vint donner avis comme une heure après que nos ({uattn* compagnies de carabins avoint esté logées a leur département nommé Ouson (5), ils (1) Ozias de Bonifaco, Ixanm de Bosleiiard, Gis d'Elie de Donifaœ, «•itmour d« F'énoslrelh» . ol »!«» Cau-Fuer-sur-Trezôe . canton «h» Uriare, arrundiswment de Gien, à 3 lieues E. di* tiien. (5; OuAbon, villairi* tlu canton de Uriare, à 4 lieue« S. K. de Gien.

1615. OCTOBRE. 37 y avoint esté investis par rarmée ennemie, et tout ce qu'ils avoint peu faire avoit esté de faire partir ce lieutenant pour nous en avertir en diligence, nous mandant de plus que sy le canon venoit a eux, ils se rendroint comme avoint fait les trouppes de W de Luxembourg. Sur cette nouvelle monsieur le mareschal fit tirer trois coups de canon, quy estoit le sinnal pour faire venir tous les corps de l'armée au quartier du gênerai, et fit camper l'armée jusques au lendemain matin (1), qu'il prit son ordre de battaille sur une ligne et mesla chasque trouppe de cavalerie et d'infanterie, avesques les intervalles , et les gros de cavalerie reculés en sorte que la teste du premier cheval alloit du pair avec le dernier rang du battaillon voysin. C'est une plaine d'une grande lieue et demie quy est entre Osoy et Ouson, dans laquelle nous gardâmes nostre ordre, six pièces de canon au crochet marchans au millieu de l'armée devant le battaillon des Suisses. Nous n'eûmes pas fait une demie lieue que nos carabins vindrent nous joindre, les ennemis s'estans retirés de devant Ouson une heure devant le jour, tirans a Bonny {%). Il y a un ruisseau en un fond vis a vis d'Ouson, quy passe dedans Ouson et se va jetter dans la Loire, et la colline est petite qu'il faut remonter pour aller a Bonny ou sont toutes vignes d'un costé et d'autre [du chemin quy y va] (3) . Il parut quelque cent chevaux [ de l'autre costé de cette colline] (i) sur le haut. (1) C'est-à-dire jusqu'au 28. <2) Bonny, canton de Briaro, à 5 lieues S. E. de Gien. •(3) Inédit. (4) Inédit.

 lesquels a la pr^niere volée de canon quy leur fut tirée, s'enfuirent au galop. Nous passâmes lors le vallon et marchâmes quelque deux cens pas jusques a ce que quattre volées de canon des ennemis nous furent tirées, et nous fut commandé de faire halte. Le canon des ennemis estoit logé a Tadvantage et leurs trouppes mal en ordre dans le fond proche de Bonny, et sy nous nous fussions toujours avancés, nous les dcflaisions sans combat, conune il fut représenté par plusieurs des chefs a monsieur le mareschal : mais il se fascha et dit a ceux quy luy parlèrent (|u*il sçavoit son mestier, qu*il avoit ses ordres du roy, lesquels il sçauroit hien exécuter et luy en respondre. Ainsy il nous laissa canonner par les ennemis près de quattre heures sans s'avancer ny reculer, sans entreprendre ny seulement vouloir permettre que Ton gaignat un bois a la gauche, lequel occupé eut forcé les ennemis de (|uitter leur poste, et se fussent deffaits eux mesmes. Je n'ay veu, devant ny depuis, armée sy leste ny de sy bonne volonté et (|uy lit meilleure mine (|ue celle là, et puis dire que sy Dieu n'eut ce jour là aveuglé monsieur le mareschal, il pouvoit sans péril acquérir une grande gloire : il avoit les ennemis entre ses mains (juy ne pouvoint reculer ny refuser de combatliv ; ils esloint en desordre , n'ayans toutes leurs Imuppes ensemble; lacavaltrie de .\r de Longuevillc estoit a Imis lieues de lâi, (|uy estoit la plus leste de leur armée ; ce

1615. OCTOBRE. 39 haut de cette colline, ayant le ruisseau devant nous ; et hiy , alla loger a Ouson quy estoit tout contre ; et comme la cavalerie quy estoit logée a deux lieues de là, a Briarre et autres lieux, fissent instance d'avoir permission d'aller loger en leurs quartiers et non de camper, veu que tout le jour précèdent, la nuit suyvante, et cette présente journée, ils avoint esté sans faire repaitre leurs chevaux, il leur accorda aussy facilement que s'il n'eut pas eu les ennemis en plaine campaigne devant luy, que sy lors M' le Prince fut venu avesques toute son armée entière charger nostre infanterie seule, desnuée de la cavalerie, il nous eut bien donné de la peine. Les chefs particuliers demeurèrent sur le champ de battaille près de leurs gens, avancèrent leurs sentinelles et les revisiterent a toute heure, ne doutans point que les ennemis eussent autre dessein que de passer la Loire (1 ) ; et mesmes nous voyions avant la nuit leurs bagages et quelques Irouppes de cavalerie quy passoint. Sur le minuit, nous vismes leurs feux plus grands et plus apparens, ce quy nous fit juger qu'il n'y avoit personne autour d'iceux, et que les ennemis les avoint quittés : W de Rambures (2) et moy nous avançâmes, ayans jette devant nous le capitaine Marsillac (3) avec (1) G'est-à-dirc : no doutant point que les ennemis n'eussent uniquement dessein de passer la Loire. (2) Charles, sire de Rambures, dit le brave Rambures, fils aîné de Jean, sire de Rambures, et de Claude de Bourbon, dame de Ligny, chevalier des ordres du rqi en 1619, mort le 13 janvier 1633. Il était colonel du régiment de Rambures, un des cinq régiments appelés pe/t/i vieux, (3) Charles do Crugi de Marcillac, fils de Grimont de Crugy,

**The text on this page is estimated to be only 26.22% accurate**

10 JOURNAL DE MA VIE. \îngt soldats, et vismes qu'il n'y avoit rien entre Bonny et nous, et que les ennemis passointasseurement. Nous pouvions encores deffaire leur arrière garde et gaigner les canons quy ne passèrent qu'a huit heures du matin: ainsy estans retournés ou les trouppes est oint campées, nous vinsmes trouver M" de Richelieu, de Bourg, de Vaubecourt, de Boniface, et de laMelleraye (i), a quy nous fîsmes rapport de ce que nous avions veu, quy furent d'avis d'envoyer M' d'EspinayBoisdanebourg(2) trouver monsieur le mareschai et M' de Pralain pour leur en donner mesme avis et leur porter le nostre quy estoit de faire tirer trois coups de canon pour faire venir a nous la cavalerie, et cependant marcher la teste baissée droit à eux, que le pais estoit favorable pour l'infanterie, quy estoint vignobles, et que l'afTaire estoit, sans rien hasarder, seure [de ne faire pas un médiocre gain] (3) pour le service du roy. M' de Pralain nous manda (|u'il estoit enragé de voir que monsieur le mareschai laissoit passer toutes les belles occasions, et que sciimcar do Fauroux, ol cio Franvoiso ilp (loul illoravo. r2) C'est ainsi quo jo rnùs devoir lire co nom, qui «'sl 8urchargÂ dans lo manu!«orit omis dans Ion pr^c^ dont«'> iHlitions. Il ••ai;it pndkildiMnciit do (llaudodu Ii*>sr. ^oi^npllr iri>piiiay. liU do Lnuis Mu How*. MMjnour d*Kspina\. oi do Louim* doCujrnai'. ItNjuoI avaii \n^\xr ait>ul Lambi*rt du lV)sc. soiimour du IWuti d KnnoUmt. .^t Inôdtt.

1615. OCTOBRE. 11 pour luy il ne sçavoit plus que luy dire, et qu'il feroit simplement ce qu'il luy commanderoit, puis qu'il ne vouloit point se servir de son conseil. Monsieur le mareschal dit a l'Espinay quand il luy eut fait rapport de ce que nous luy mandions : c Bon, bon, mon amy, voila quy va bien, c'est ce que je demande ; dittes leur qu'ils viennent demain de bon matin me trouver, et nous tiendrons conseil de ce qu'il nous faudra faire. > Nous pensâmes désespérer de cette response et fusmes sur le point de faire tirer trois coups de canon et luy donner l'allarme pour le faire lever : mais le lieutenant de Fartiglerie dit qu'il ne l'oseroit faire sans l'ordre de monsieur le mareschal ou de M*" de Pralain. Ainsy nous attendismes le jour (1 ) et vinsmes au logis de monsieur le mareschal quy nous fit attendre a sa court plus d'une heure parce qu'il faisoit panser sa jambe : de là il tint conseil, aussy gay que sy tout fut allé le mieux du monde, et nous dit : c Au moins avons nous fait enterrer hier les ennemis du roy, (parce que leur armée avoit un poste couvert), etaujourdhuy nous les ferons noyer. > Je demanday a monsieur le mareschal qu'il me permit d'aller pour le moins voir le passage des ennemis avesqucs les gentilshommes volontaires quy me voudroint suyvre ; et comme il ne me dit ny ouy ny non, je prins cela pour une permission et m'y en allay. Je marchay jusques a Bonny sans rencontrer un seul homme : leshabitans me dirent, en me présentant leurs defs, que M' le Prince et les autres chefs estoint (1) Le jour du 29 : les messages auraient eu lieu pendant la nuit.

12 JOURNAL DE MA VIE. partis dès deux heures, mais qu'il y avoit encores plus de deux mille hommes a passer et deux de leurs canons qu'ils avoint pointés sur le haut de Neufvy (1 ) (lieu de leur passage) contre nous, pour tirer sy nous venions troubler leurretraitte, dont ils craignoint fort. Je passay outre, et de l'autre costé de Bonny nous trouvâmes trente carabins des ennemis que nous chargeâmes, quelque vingt chevaux que nous estions , et les taillâmes en pièces, demeurant cinq de morts sur la place et quelques prisonniers. J'envoyay donner cet a\îs a monsieur le mareschal et a M^ de I^lain : ce dernier y vint et fit avancer les regimens sur un bruit quy avoit couru dans Ouson que j'estois engagé; mais quand il fut arrivé, n'ayant point de cavalerie, et monsieur le mareschal luy ayant mandé qu'il n'entreprit rien saiisluy, il s'arresta (i). Nous l'attendîmes proche de Neufvy jusques après son disner , et il vint voir le guay ou l'armée ennemie avoit passé, puis il vint prendre son logement a Bonny ou il demeura le lendemain vendredy 30** octobre, et tint conseil entre M" de Pralain, Refuges, (I) Neuvy-»ur-Loin», Umrp de rarrondissement et du canton do Cosne. département de la Nièvre. (î^ Le# événements de ce» deux joun* wmt racontés à peu prè* de la même manière dans le MercuM framçoù (t. IV, année 1615, p. Cril). avtn: retto difTéreiire que la conduite militain> du maréchal de IkMMlauphin n'y est l'objt't d'aucun lilAme. Dans une note de Vllistoriette de la marquise de Sablé Jiistoriettes . t. III. p. f40) on lité^lement une lettre du man*chal. datiV « du camp de Otuon, ce ?*J d\K*lid»n» Ifiiri. » «»i atln*siiée • à ma lille. madame la marquiM* di* S.iUè à l^iris, • tm il pn*MMit«* natundlement les^ fait^ iHiui« un jour a\aniat;i

1616. 0GT0BR8. 43 Descures, et moy, de ce qu'il devoit devenir, disant que la reine et le roy luy avoint mis cette armée en main pour conserver cette partie de la France quy est deçà la Loire, ce que, Dieu mercy, il avoit fait avec gloire et honneur, puis qu*il en avoit chassé les rebelles, et qu*il ne luy restoit plus qu'a reprendre les villes de Ghasteau Thierry, Espernay, et Mery sur Seine (1), pour avoir gouverné cette partie de la France qu'on luy avoit confiée, en telle sorte que les ennemis du roy n'y auroint pas conservé un pouice de terre, et qu'il meditoit à aller prendre lesdites places, ce qu'il n'avoit pas voulu exécuter sans en prendre préalablement nostre avis. Je n'eus pas assés de patience pour attendre monrang de luy respondre et luy dis : c Conunent, Monsieur ? Auriés vous bien eu en pensée de laisser le roy attaqué de M' le Prince avec [une] armée quy s'en va fraische et glorieuse contre luy sans avoir eu ny tour ny atteinte, et au lieu de la suivre et de la divertir d'aller attaquer le roy desnué de forces et quy s'est attendu que vous empescheriés M^ le Prince de le suivre, avec celles qu'il vous a confiées, songer d'aller reprendre Mery et Espernay ? Il n'attend pas cela de vous ; Espernay ny Mery ne le presse point, c'est M' le Prince, quy le va attaquer ; M' le Prince est vostre tasche, et c'est contre luy que le roy vous a destiné : suyvés le au nom de Dieu, Monsieur, et pour vostre devoir et pour le secours du roy, quy ne sera pas sans estonnement quand il sçaura que M*^ le Prince vous est eschappé et qu'il s'en va droit a luy. > (1) Dans les départements de l'Aisne, de la Marne, et de TAube.

 Quand M" de Refuges et Descures eurent veu que j'avois rompu la glace, ils ne feignirent point de luy parler fort fermement, conmie fit aussy M*" de Pralain quand ce vint à luy à parler. Il eut esté a désirer que nous eussions pris la piste de M' le Prince : mais la rivière crcut en un jour de deux pies par une grande pluye quy vint et parce aussy que de sa source le temps ou nous estions luy en envoyoit assés pour croitre. Il résolut donc de s'en aller le lendemain samedy dernier jour d'octobre, a Gien, d'où il despescha M** de Constenant avec la compagnie de chevaux légers du roy pour aller a Paris quérir une montre pour Tannée, et l'escorter. Cependant il se résolut d'aller passer la Loire a Jargeaut ( 1 ) . Le jour de la Toussaints, premier du mois, nous vint avis du matin que les rcitres du comte de Withenstein (2) avoint deffait et tué a Mery (3) le marquis de Renel (1), (1) Jar^cau, cheMieu de canton de rarrondjssement d'Orléans, à 4 lieues environ de cette ville et sur la rive gauche de la Loire. (2) Ludovic, comte do Withenstein, troisitoo filrt de Ludovic r Ancien, comte de Savn et VVitvenstein. et d*£lisabeth de KolmsLaubach. ba seconde femme, nô le 15 murs 1571, mort le 14 sefv tembre 1634. — Suivant h* M errurt français , et li» Thresor de tkutoire gênerait de noêtre temps, |Mir Loisel, les reitreis. auxiliaires du prmce de Coudé, étaient commandéii i^ar le comte de Ixvv^enstein et un bdn)n d'Otna. (3) Les précédentes éditions portaient : Mets. (4) Ix)uiii de (Uermont d^AmUtihe. marquis do H(>snel. WU d'Antoin«* do (Ilormont d'Amlioise, marquis de Hosnel. lequol était fils de Honé de Clermont-Gallerande, seifniour de Main t-G mirées, et de Françoise d*Amboiso, «lame tle Resool.

 et s'en venoint passer la rivière a Chasteauneuf (1 ) . Monsieur le mareschal commanda a M*^ de Pralain de s'avancer avec huit cens chevaux pour le combattre, ce que nous fismes et vinsines repaitre a Chastillon sur Loing (2), et marchasmes la nuit du lundy %^^. Mais les reitres avoint fait une grande cavalcade et avoint passé a Chasteauneuf huit heures avant que nous y eussions peu arriver. C'est pourquoy frustrés de nostre espérance nous vinsmes loger a Lory (3) ou nous demeurâmes le lendemain mardy 3'°*, tant pour refraisdiir nos chevaux de ces deux traittes que pour sçavoir des nouvelles de monsieur le maresctial quy nous (1) ■ En ce mesme temps un des barons d*Otna, et le comte de Levenstein avec 600 reistres, toutes les rWières de France estant guéables, traversèrent la Champagne depuis Sedan jusques aux bords de Loire, qu'ils passèrentau dessus de Neufvy au guay de la Madeleine et de là allèrent joindre Tannée des princes en Berry. Le W* de Resnel, gouverneur de Vitry, ayant eu advis que ces reistres traversoient la Champagne, poussé de courage, sans les avoir fait reconnoistre, les alla attaquer avec quelques carabins ; eux qui les surpassoient deux fois en nombre , et qui esioient tous vieux soldats, armez et montez à Tadvantage, eurent bientost mis les carabins à vau de route, ce M** demeurant mort sur le champ : il estoit de la maison d'Amboise (que nos poètes françois appellent race de Mars), aussi fust-il fort regretté. • {Mercure françois, t. IV, année 1615, p. 264.)

Châteauneuf est un chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Orléans, sur la rive droite de la Loire, au-dessus de Jargeau. Le gué de la Madeleine est beaucoup plus haut, entre Neuvy et Cosne. (2) Les forces royales, en se dirigeant de Gien vers Gh&tillonsur-Loing. s'éloignaient de la Loire, et ne pouvaient guère rencontrer les reitres, qui les avaient gagnées de vitesse. (3) Loury, village du canton de Neuville-aux-Bois, arrondissement d'Orléans.

**The text on this page is estimated to be only 24.65% accurate**

46 JOURNAL DE MA YIE. suyvoit avec Tarmée et nous donna rendes vous pour le mercredy A"* a Boiscommun ( 1 ) . Le jeudy 5°^* nous vinsmes a Neufville, et là le dessein de passer a Jargeau fut changé, ny mesnies de passer a Orléans, a l'instance de Descures quy vouloit esviter le passage de Tarmée a son païs ; de sorte que le vendredy G"* nous logeâmes a Gidy (2), et le samedy a Boisgeney (3) auquel lieu, ou pour attendre l'argent de la montre de Tarmée ou pour autre rayson c|ue Ton nous cacha, nous séjournâmes jusques au mardy \0^^ que nous allâmes loger a Mer (1); et le mercredy 1 1 "* nous allâmes passer la rivière sur le pont de Blois et loger aux environs. Le jeudy I i™* nous primes le logisdePontlevoir(5); le vendi*edy 1 3"' a Bleré; et le samedy \ 4"* a Cormery ou nous séjournâmes le dimanche ; et le lundy 1 6** nous vinsmes a Sainte Maure (G) ou nous demeurâmes jusques au jeudy 19°*' que. M' de Pralain estant tombé malade, et luv estant venu un ordre du rov de se savsir de Tlsle Bouchart (7) et des*asseurer de Ghinon, (!) noiscomman. bourir du canton de Beaune-Ia-Rolande. arrondij^H^mont di* Pithivit^rs. I)oaujr«Micy. (\; Mer. clt la I^tire. (i\ lil«'*n*. rlii'fdii'U d«» raiiton île lamMidi^iieintMit do Tour». — Connorv. canton d«* M«»ntlia7.on . ammdniM'Uirnt do Tt»uni. — Kainto-Mauro, cliof-lieu de ciint4>n do rarrundi>s(>inent do (Ghinon. (7> L'itilo-Ikmcliard, chol-liou do canton do l'amindiiueiueni de Ctiinun, ^u^ ta Vienm*.

1615. NOYEMBRB. 47 Sa Majesté ayant quelque soubçon du sieur de Baslon(1 ) quy en estoit gouverneur (2) , monsieur le mareschal m'en donna Tune et l'autre commission. Je m'acheminay au quartier de Piémont et de trois autres regimens qu'exprès on avoit fait loger a demie lieue de l'isle Bouchart, et fis partir six officiers avec ordre d'assembler sous main tous les soldats quy estoint allés a l'isle Bouchart pour y faire des emplettes ou pour y ivrongner, et de les tenir en la place, devant le chasteau et proche du pont, ce qu'ils firent sans donner soubçon de leur dessein ; et peu après j'arrivay avec mon train et quelques gentilshommes volontaires a une hostellerie du faubourg, ou le capitaine du chasteau, des qu'il sceut mon arrivée, me vint trouver, et moy je luy montray l'ordre que j'avois de monsieur le mareschal de me saysir de la place. 11 fut bien estonné, et me dit qu'elle estoit place de seureté de ceux de la religion, que sans l'ordre particulier de M' de la Trimoulle (3), il ne le pouvoit faire. Je ne luy marchanday point a lui dire que sy je n'estois dans demie heure dans le diasteau, il seroit dans trois quarts sous une potence, et le menay en mesme temps a la ville ou je (1) Artus de Saint-Gelais, seigneur de Lansac, marquis de Balon, fils de Guy de Saint-Gelais, seigneur de Lansac, et d'Antoinette Raffin. (2) Qui était gouverneur de Gbinon . (3) Henri, seigneur de la Trémollle, duc de Thouars, prince de Ttrente et de Talmond, fils aine de Glaude, soigneur de la Trémoilie, duc de Tbouars, et de Gbarlotte-Brabantine de Nassau ; né en 1599, mort le 21 janvier 1G74. U était huguenot, et l'Isle-fiouchard lui appartenait. Peu de temps après il se joignit au prince de GoDdé.

48 JOURNAL DE HA VIE. trouvay [)lus de quattre cens de nos soldats avec ces officiers, quy s'estoint saisis des portes et du pont. Lors monsieur le gouverneur du chasteau fut bien estonné et cria que Ton baissât le pont. Il n'y avoit que quinse hommes dedans, que je mis dehors, et en leur place le capitaine (1) , du régiment de Ghampaigne, attendant que j'y eusse autrement pourveu, comme je fis le lendemain, du capitaine Laur (2), huguenot, du régiment de Navarre (3), mais bon serviteur du roy, avec sa compagnie et celle de S' Cric. Je partis a une heure après minuit le vendredy 20**, et m'en vins a Chinon ou quattre compagnies de Navarn' v avoint rendes vous. Je les mis en battaille devant le chasteau, a couvert toutefois, et envoyay dire a BasIon que j'estois là pour parler a luy, et qu'il vint sur ma parole. Je n'estois pas en doute de sa fidélité au service du roy; car je le connoissois homme de bien, et mon amv ; mais on luv avoit rendu de mauvais ofiices aupn>s du roy : il me dit que c'estoit M' de Courtenvaut (i) ; je n'ensçay rien. Il s'en vint a l'heure mesme me trouver, et après l'avoir embrassé je luy dis (|ue j'avois charge de mettre deux cens hommes de garnison en ce chasteau , quy le devoint reconneslre ; il) L* nian|uiM de (lourtenvaui «'*tait U^au-frère du inarquU de balun. qui avait é(H)UM'*. le 3 juin IG

1615. NOVEMBRE. 49 s'il le vouloity a la bonne heure, et sy non, qu'en toute seureté il pouvoit rentrer au chasteau que j'avois charge d'investir. Il ne hésita point a me dire que non seulement il les recevroit, mais qu'il en sortiroit a l'heure mesme pour faire place a un autre sy l'on avoit la moindre deffiance de luy, et qu'il sçavoit bien que je serois caution de sa fidélité sy l'on en estoit en doute. Je fis donc aussy tost entrer, pendant qu'il me fit apporter a desjeuner, les compagnies de Gasteras (1 ) et d'Ampus (2) du régiment de Navarre, et m'en retournay disner a l'IsleBouchart d'où je partis après y avoir laissé l'ordre nécessaire, le samedy 21""*, et vins me rejoindre a l'armée quy estoit a la Haye (3) en Touraine, d'où elle partit le mesme jour pour aller coucher a Ingrande (i) ou nous demeurâmes le dimanche, et allâmes. M' de Pralain et moy, voir madame de Ghappes (5) a la Guierche (6) ; et le lundy 23""* nous vinsmes a Montoyron ; le mardy a Ghauvigny (7) ou nous (1) Henri de Gasteras, seigneur de Villemartin, fils aine de Jean de Gasteras, seigneur de Villemartin, et de Jacquette de Gasteras. (2) Henri de Gastellane, marquis d'Ampus, marié en 1613 à Marie de Brancas-Villars. (3) La Haye^ chef-lieu de canton de l'arrondissement de Loches, département d'Indre-et-Loire, sur la rive droite de la Greuse. (4) Ingrande, village du canton de Dangé, arrondissement de Ghâtellerault, département de la Vienne, sur la rive droite de la Vienne. (5) Gharlotte-Gatherine de Villequier, fille de René de Villequier, baron de.Glairvaux, un des favoris d'Henri lU, et de Françoise de la Marck ; veuve de François, sei^eur d'O et de Fresnes, mariée en secondes noces à Jacques d'Aumont, baron de Ghappes. (6) La Guerche, chef-lieu de canton de Tarrondissement de Loches. — Les Villequier étaient vicomtes de la Guerche. (7) Montoiron, village de l'arrondissement de Gh&tellerault.—

**The text on this page is estimated to be only 25.70% accurate**

50 JOURNAL DE HA VIE. séjournâmes le lendemain, et le jeudy 26"^* nous logeâmes a Vernon(1)f le vendredy a Champagnay Saint Hîlaire (2) ; le samedy 28°* a Civray ou l'armée séjourna le dimanche, et moy je m'en vins avec le comte de la Rocbefoucaut a Poitiers. Le lundy 30°* nous vinsmes logera Vertueil (3), et le mardy premier jour de décembre l'armée vint a Manie (4) et y séjourna le lendemain. Le jeudy 3*°°® nous vinsmes a Montignac (5) et le lendemain a Angoulesme. Le samedy 5°** nous vinsmes a Chasteauneuf (6) ou nous demeurasmes jusques au mercredy 9'"* que nous vinsmes loger a Barbesieux ou M^ le duc de Guyse arriva le lendemain avec six compagnies de chevaux légers et amena deux mareschaux de camp, M' de Montigny et M' de Saint Geran (7) . Ce premier arriva Cbauviioiy, chcMieu de canton du mémo arrondissement, sur la rive droite de la Creuse. (1) Vernon, village du canton de la Villedieu, arrondissement de Poitien». (2; Ctiampaon^-Saint-Hilaire, villas du canton de Gençay, tirondissemont de Civray. département de la Vienne. (3) Vorteuil, potite ville du canton et arrondissement de RufTeo, département de la Charente. — M. de la Rochefoaouid était fM»i;meur de Verteuil. (4) .Manstle, cheMit^u do canton de rarrondisj^ement do RafTec ^5) Montt;rnar.-sur-Charonte. village du canton de Saint- Arnaudde-lk)iTe, arrondissomont d'Anircmlt^me. (6) C^hAteaunouf, chof-Iieu de canton de Tarrondissement de Cotmac, cur la rive irauche do la Charente. (7) Jean-Fnin

1615. DÉCEMBRE. 51 devant luy pour nous apporter les lettres du roy par lesquelles il nous conunandoit de reconnestre do* resenavant M' de Guy se pour nostre gênerai (1). Il (2) séjourna a Barbesieux jusques au dimanche 1 3"^* qu'il fit partir l'armée par un temps désespéré, et vint coucher a Baygne (3) ou il fut contraint de séjourner le lendemain pour laisser revenir les soldats quy n'avoint peu arriver a cause du mauvais temps. Le mardy 1 5°^® nous vinsmes a Jonsac ou nous demau'ames jusques au samedy 1 Q'^^que nous vinsmes a Archiac (i) , et le dimanche a Cognac ; et par les diemins M' de la Rochefoucaut ayant fait destourner M' de Guyse pour luy présenter trois cens chevaux qu'il avoit mis sur pié pour le service (5) du roy, il trouva qu'ils s'estoint desbandés la nuit mesme pour s'en retourner cheux eux, craignans les trois armées, assavoir la nostre , celle quy marchoit avesques le roy, et celle des ennemis quy estoint proches de leurs maisons. Nous demeurâmes a Cognac jusques au jeudy 24*°® (1) Le duc de Guise avait accompagné le roi dans son voyage; il avait pris le commandement de son armée , et avec cette armée il avait escorté Madame, sœur du roi, jusqu*à Bayonne, et ramené la jeune reine de Rayonne à Bordeaux ; enfin il venait de recevoir la lieutenan0B des deux armées, celle du roi et celle du maréchal de Boisdauphin. (2) Le duc de Guise. (3) Baignes , chef-lieu de canton de Tarrondissement de Barbesieux, département de la Charente. (4) Archiac, chef-lieu de canton de Tarrondissement de Jonzac, département de la Gharente-Liférieure. (5) Les précédentes éditions portaient : chemin.

52 JOURNAL DE HA VIE. que nous fumes logera Jarnac (1), et le lendemain jour de Nouel a Mareuil (2) , et le jour d'après a Aigre ou elle séjourna le dimanche 27"% et M' de Guyse y festina les Suisses. L'armée alla le lendemain a Villefaignan (3) ; le jour d*apres a Sausay, et y demeura le 30°*; et le dernier de décembre elle logea a Laysey (4) d'où M' de Guyse alla faire l'entreprise de Saint Maissant(5)quy eut, sy elle eut esté exécutée selon qu'il l'avoit proposée, mis fin a la guerre : car il prenoit tous les chefs de l'armée quy y estoint venus tenter M' de Suilly pour se joindre a eux. Mais M*^ de Saint Aignan (6) quy avoi tordre de gaigner un pont, se destourna pour aller deifaire quelques carabins, après quoy il Bt sonner forces fanfares, et cependant M^ le I^nce et les autres passèrent sur ledit pont et se retirèrent en leur armée (7) . M' de Guise se retira, voyant son entreprise faillie, après avoir esté quarante heures a cheval, et vint (1) Jarnac, chef-liea de canton de l'arrondissement de Cognac, sur la rive droite de la Charente. (2) Marcuil. village da canton de Rooillac, arrondlMemenl d'Angool^me. (3) Aigre , Villefagnan , chefs-lieux de canton de rarronditтement de RufTec. (4) Sauzé- Vaussais , Lezay, chefs-lieux de canton de l'arrondissement de Mellc , département des r>eux-8èvres. (5) Saint-Maixent. chef-lieu de canton de rarroiAissement de Niort, sur la 8èvre-Niortai»*e. (6) Honorât de tieauvlllier, comte de Saint-Aignan. Ois de Claude de lieauvillier. ct>mt4> de Saint-Aignan. et de Marie Baboa. né en 1579 , murt lu 2^2 février 1G22. il commandait la cavalerie de l'armée du roi. (7) B'il faut en croire V Histoire de la wUrt $1 duJUs, et le P. Griflei (Uistoirf de Lomiê JUII), on prétendit que les prinoea

1615. DÉCEMBRE. 53 coucher le 2"* janvier a Gouay (1) ou je le vins retrouver. Car j'avois esté mandé par la reine mère de Faller trouver a son passage d'Angoulesme (2) pour la venir esclaircir d'un avis que je luy avois envoyé qu'infailliblement M** de Vendosme estoit du party de M' le Prince, ce qu'elle ne pouvoit croyre, veu les asseurances contraires qu'elle en avoit, et moy luy ayant encores mandé que je luy respondois que cela estoit , elle me manda que je la vinsse trouver, et a M"^ de Guyse qu'il me donnât congé, ce qu'il fit et a M'* de Montigny et de la Rochefoucaut aussy ; et partimes d'Aigre le 28"^* de décembre et vinsmes coucher a Angoulesme. Mais le roy avoit changé de dessein et estoit allé a la Rochefoucaut (3) . Nous trouvasmes M' de Crequy arrivé a Angoulesme, quy se joygnit a nous , et allâmes le lendemain 29°^® coucher a la Rochefoucaut ou nous trouvâmes Leurs Majestés quy nous firent fort bonne diere. Nous y vimes la jeune reine aussy. Le mercredy 30°* (4) je fus ouy au conseil ou j'eus contraire M"^ le président Jannin quy respondoit de la fidélité de M' de Vandosme. Mais quand j'eus donné les aTaient été avertis par le duc de Guise lui-même du danger qui les menaçait ; ce furent peut-être les fanfares de M. de SaintAignan qui leur servirent d'avertissement. (1) Gouhé-Vérac^ chef-lieu de canton de Tarrondlssement de Civray. (î) La cour était partie le 17 décembre de Bordeaux, ramenant la jeune reine Anne d'Autriche, dont le mariage avec Louis XIII avait été célébré le 25 novembre. (3) La Rochefoucaud, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Angoulême, est à 5 lieues de cette ville. (4) U y a dans le manuscrit original : le mercredy 3"^ ; c'est une laute, que les précédentes éditions avaient corrigée.

54 JOURNAL DB MA YIE. lettres de plusieurs particuliers quy escrivoint a leurs amis qu'ils avoint charge, quy de M' le Prince, quy de M" de Longueville ou du Maine, de se joindre a M' de Vandosme, il cessa de Topiniatrer. 1616 Janvier. Nous demeurâmes encores le jeudy dernier jour de Fan a la Rocbefoucaut ou je ne passay point mal mon temps; puis sur Tavis que nous eûmes que M' de Guyse estoit allé a la guerre, nous partimes deux heures avant le jour le vendredy premier jour de Tannée 1 61 6 et vinsmes disner a RufTec et coucher a un lieu dont je ne me sou>îens du nom ; et le lendemain samedy 2** noua arrivâmes a Couay peu après que M' de Guyse fut revenu de son entreprise au mesme lieu, ou il séjourna a cause que les ennemis voulurent venir donner une estrette a nostre cavalerie légère quy estoit logée a Saint Sauvan(l); mais comme nous eûmes avis de leur venue, la dite cavalerie se retira dans le quartier du régiment de Piémont ; et le mauvais temps qu'il Bt la nuit du 4 au 5** de janvier nous empescha de les suivre pour les charger a leur retraitte. Nous allâmes le mardy (2) r>** voir la reine et le roy sur les chemins au partir de Civray pour venir loger a (1) Saint-Bauvant. vilU^ du canton de Luaignan, arronditteraont do Poitiore. poo éloi^cnè de Gouho. (^) 11 y a au manuscrit orignal : mercnd^; ceUe Uute avait été corrigée dan» lea précédente» édition».

1616. jAifViEa. 55 un dnsteao nommé (1) ou M** de Crequy, la Rodiefoucaut, et moy, eûmes congé de W de Guyse d*y aller, et le mercredy 6** nous Tallames retrouvw a Luaignan d^ou il partit le lendemain pour venir loger a Pamprou (2) . Gomme nous fumes au rendes vous, toute la cavalerie demanda congé de s*en aller, ne leur estant plus possible de tenir la campaigne en cette sayson , et qi^lque prière que leur peut faire H' de Guyse, fl ne leur peut persuader, et ne luy donnèrent (3) plus que trois jours a demeurer près de luy. Conmie nous fusmes logés a Pamprou, M' de Guyse se promenoit avesques moy en colère du refus des trouppes de mardier et demandoit mon avis de ce qu'il en devoit faire : je luy dis qu'il en devoit donner avis au roy et cependant les faire pratiquer pour luy donner (4) «icores quinse jours de service, après lesquels Q me sembloit bien raisonnable qu'il les mit pour deux (1) Le nom est en blanc au manuscrit. -- Le Mercure françoit (t. rV, année 1616, p. 18) dit : t Le 5 janvier au desloger de Civrty LL. MM. allèrent passer le Clain qa'ils laissèrent à leur main droicte pour aller coucher à Ghatelahet et de là à Poictiers. • Et le poète des Adoentures du retour de Guyenme dit : De là nous troussons bagage Poor loger en un village Qu'on nommoit Ghastrelacher... Le lieu ainsi désigné est Ghastelarcher ou Ghastelacher, aujourd'hui Ghâteau-Larcher, où il y avait effectivement un pont sur le Glam. (î) Pamproux, village du canton de la Mothe-Sainte-Héraye, arrondissement de Melle. (3) Il y avait dans les précédentes éditions: de leur donner. (4) n y aviût ici : pour demeurer.

56 JOURNAL DE BIA VIE. mois en garnison, veu la sayson et le mauvais temps, joint que les armées l'hiver rarement tenoint la campagne. Gonmie nous estions sur ce discours, M' de Vittry nous manda qu'a un village a demie lieue de leur quar^ tier et a une lieue de Pamprou, nonuné Nanteuil (1), il y avoit trois regimens des ennemis logés, quy ne se doutoint de rien ; qu'il ayoit fait monter a cheval la cavalerie légère quy estoit avesques luy ; que la compagnie de gensd'armes du roy, quy estoit prochaine, en avoit fait de mesmes, et que dès qu'ils auroint son ordre, ils les attaqueroint. Nous montâmes a l'heure mesme a cheval et y courûmes a toutte bride, M' de Pralain , M"^ de Ghombei^, et moy, avesques quelque vingt chevaux ; M' de Guy se suyvoit ; Lambert, Quittant le jeune, et Descombes (2) ouvrirent la barricade de l'entrée du village (3) , et nous donnâmes dedans par un costé. Les ennemis se voyans surpris ne firent aucune résistance, et ceux qui peurent se jetterentdans l'église, ausquels on donna la vie après les avoir desarmés et desvalisés. En mesme temps que nous donnions par une avenue, les chevaux légers donnèrent par l'autre, et la compagnie de gensd'armes du roy que M' de Saint Geran anunena en mesme temps en fort bon ordre, fut tenue par M' de Guyse a l'avenue de SaintMaissanten cas que les ennemis voulussent venir au secours ou que ceux quy estoint dans le village (quy se nomme Nanteuil) pensassent a faire leur (1) Village (la canton de Saint-Maixont. (2) Les précédentes éditions portaient: Descures, (3) 11 y avait ici : du côté du village.

1616. JANVIER. 57 retraitte a Saint Naissant. On apporta a Theure cinq drappeaux a M' de Guyse, et luy furent présentés deux mestres de camp prisonniers, dont Tun estoit M' de Beins (1), frère d'une des filles de la reine : W de Chomberg apporta un desdits drappeaux qu'il avoit pris en entrant. Nous ne perdimes en ce combat que M' de Chemeraut (2) quy fut tué, et Lambert blessé d'une mousquetade chargée de dragée quy luy fit plus de soixante trous dont neanmioins aucun ne fiit dangereux. Nous revinsmes de là coucher a Pamprou ou nous n'arrivasmes qu'il ne fut dix heures du soir (3). Le lendemain vendredy 8""« l'armée prit le logement de la Motte Saint Esloy (4) ou nous demeurasmes le samedy 9^^ sur un avis que l'on donna a M' de Guyse que M' le Prince devoit venir la nuit suyvante pour diarger un de ses quartiers, ce quy fut cause de nous fidre tenir toutte la nuit dans le champ de battaille du rendes vous de l'armée. Le dimanche 10°^® l'armée alla logera Lusignan, menée par W de Guyse et messieurs les mareschaux de (i) N. de Lancri, seigneur de Bains en Picardie', fils aine de N. de Lancri, seigneur de Bains, et de Diane-Catherine de la Porte-Vessine. Il était frère de cette belle Marie de Bains, qui entra peu de temps après au couvent des carmélites de la rue Saint-Jacques, et fut plusieurs fois prieure sous le nom de mère Marie-Madeleine de Jésus. (2) François de Barbezières, seigneur de Gbémerault, fils aine de François de Barbezières , seigneur de Gbémerault , et de Françoise de Goutances , commandait une compagnie de cbevaulégers. (3) t Depuis on imprima à Paris cette défaicte plus grande quatre fois qu'elle n'estoit. • {Mercure français, t. FV, année 1616, p. 19.) (4) La Mothe-Sainte-Héraye.

58 JOURNAL DE MA TUE. camp. Mais pour moy avec M" de Ghevreuse, Grequy, [la] Rochefoucaut, Bressieux (1 ) et toute la noblesse, nous vinsmes coucher a Poitiers. M' de Guyse séjourna le lendemain 1 1 "^ a Lusignan pour licencier Tannée qu'il envoya en garnison, et le mardy 1 %^^ il fit mardier le reste qu'il conserva en corps pour s'en servir ou besoin seroit, et logea a Montereuil Boni (S), et y séjourna le lendemain avesques les Suisses, le canon et les vivres. Le jeudy 1 4"* le logement fut a Vouillé ; le vendredy 1 S""* a Chesnechay (3) ou elle séjourna le lendemain pour le rigoureux temps de neige qu'il faisoit ; le dimanche \T^ a Savigny (4) et le lundy 1 8"* a Paye la Vineuse (5) d'où les Suisses et le canon partirent le lendemain 10** janvier pour ramener l'artiglerie a Poitiers et y venir tenir garnison, et y entrèrent conmie la cour en partoit par le plus fadieux temps quy aye esté depuis longues années. Le jour auparavant la reine m'envoya quérir, comme elle estoit au conseil, et me dit conune le roy avoit résolu de mettre quinsc cens Suisses en garnison a Poitiers et qu'elle se promeltoit que je donnerois bon ordre de les faire aggreer par les babitans avec l'assis^

(1) Louis de Groléo de Moaiilon, marquis de Bressieu, élait premier écuycr de la reine. (ï) Montrcuil-Bonnin, village du canton de Vouillé, arrondisse* ment de IV>itier». (3) Chenechô, village du canton de Neurille, arrondissemeDi de Poitior*. (4) Village du canton do Lendoitre, arrondissement do Ghàtelleraut. (5) Faye-la- Vineuse, canton de Richelieu, arrondissement de Chinon.

1616. iANYiEti. 59 tance que M' de la Rodiefoucaut et le maire me donneroint, et qu'en mesme temps que la court sortiroit on les feroit entrer. Je connoissois assés quel péril c'estoit d'introduire une garnison a Poitiers (1), et m'excusay le plus que je peus d'accepter cette conunissioti, disant a la reine que le gouverneur de la ville et le maire estoint plus que suffisans a cela ; mais il fallut que j'eusse la courvée, ce quy me réussit plus heureusement que je ne me l'estois imaginé ; et n'y eut jammais aucune sédition ny rumeur, tant a l'establissement qu'au séjour. Je demeuray huit jours a Poitiers, au bout desquels je fis resolution d'aller trouver le roy a Tours, et pour crt effet je vins a la maison de ville le mardy 26°'*, et voulus prendre congé de la ville avant que partir. Mais ib me dirent franchement qu'ils ne me pouvoint laisser aDer ; que sur la seule confiance qu'ils avoint eue que je demeurerois avesques les Suisses, ils avoint souffert que l'on les eut logés a Poitiers, ce qu'ils n'eussent permis sans cela, et que la reine leur avoit donné parole que je ne partirois de Poitiers ; que tout ce qu'ils pouvoint faire estoit d'en escrire a la court de laquelle ils s'asseuroint que j'aurois ordre de demeurer. Je jugeay que de contester avesques eux ce seroit peine perdue : je leur dis qu'ils en pouvoint escrire a la court et que je ferois ce que Leurs Majestés me commanderoint, sans leur dire que je supersederois ou que je m'en irois. Ainsy l'assemblée de ville se

(1) On se rappelle les troubles qui avaient éclaté à Poitiers en 1614, lorsque le prince de Gondé avait voulu y introduire des troupes. Voir 1. 1, p. 375.

60 40URNAL DE MA VIE. sépara après avoir résolu d'escrire a la court pour me faire demeurer : et moy le soir mesme je fis porter habillemens, bottes, et tout ce quy m'estoit nécessaire, au faubourg quy va a Chastelleraut, dans le logis du colonel Galaty, auquel je manday que le lendemain M' le comte de la Rochefoucaut et moy irions disner cheux luy ; j'envoyay mesmes quelques chevaux, et M' de la Rochefoucaut aussy (1 ), coucher au mesme faubourg. Le mercredy 27°'* le colonel Galaty vint le matin nous prier a disner, ce que nous luy accordâmes et y allâmes desbottés et nos gens de mesme, pour ne faire soubçonner nostre partement : et après disner nous allâmes coucher a Ghastelleraut, laissant a M' d'Estissac (2) de faire mes excuses et de dire pour son frère que dans huit jours il seroit de retour. Nous vinsmes coucher a Chastelleraut cheux M' de Brassac (3) , et le lendemain jeudy 28*** nous arrivasmes bien tard a Tours. Le vendredy 29"* de janvier (4) je vins trouver la (1) G*e8t4-dire: M. de la Rochefoucand envoya aotti qndqiiet chevaux. (2) Benjamin de la Rocliefoucaud, baron d'Esiissaoi second fils de François , comte de la Hochefoncaud, prince de Marcillac, et de Claude d'EstisMc, m^vlt et li/^ritiëm de Charles, seigneur d*Ettissac. Il ^tait frère de M. de la Rochofoucaud. (3) Jean de Galard de Hèam, comte de Brassac, fils aine de Reno de Galard de Bcam, seif^cor de Brassac. cl de Marie de la Rocheheaucourt, moumt lo 14 mars 1645, à Tâfre de 65 ans. (4) Le manuscrit oriqinal portait pour ces trois dernières date» : U mercredy 26—, U jeudy 27-, le vendredy 28-. L'édition de 1665 était ici conforme au manuscrit : les suivantes ont avec raison rétabli les dates des 27, 28 et 29 janvier.

1616. ililRS. 61 rane a son disner, quy avoit receu lettres de Poitiers pour m'y faire demeurer et quy pensoit que j'y fusse eocores. Âpres son disner elle vint en sa chambre (1) ou arrivèrent peu après M" le Comte, de Guyse, et d'Espemon, et tant d'autres avesques eux qu'ils firent enfoncer le plancher de la chambre, ou je tombay avec quarante-sept autres personnes, du nombre desquels M" le Comte, d'Espemon, de Villeroy, d'Âumont (2), et plusieurs autres (3) , tombèrent aussy . La reine demeura sur une poutre quy tint ferme, et passant par dessus son lit sortit de sa chambre. Je fiis blessé a Tespaule et a la cuisse, et eus deux des petites costes enfoncées, dont je me suis senty longtemps depuis. Février. — Nous demeurâmes trois mois a Tours pendant lesquels l'on traittoit de la paix a Loudun (4) ou M' le Prince et ceux de son party estoint assemblés. U y tomba malade a l'extrémité (mars), dont par la grâce de Dieu il eschappa ; et fut la paix conclue après plusieurs allées et venues des commissaires, avant laquelle je diray trois choses : (i) La reine était logée à Tours à Thôtel de la Boordaiuère. fi) Antoine d'Aumont, marquis de Noiay, fils de Jean d'Aumont, comte de Gh&teauroux, maréchal de France, et d'Antoinette Chabot, sa première femme, fut gouverneur de Boulogne et ehoTalier des ordres; il mourut le 13 avril 1635, à l'&ge de 73 ans. (3) Plus de cinquante tumberent, 8ans quelques uns qui portèrent, Riches en inventions, Le lendemain, des escharpes. Pour avoir des pensions. ( Adventures dm retour dt Guyenne, ) (4) La conférence de Loudun s'ouvrit le 10 février.

68 JOURNAL DE MA VIE. L'une, que la reine fut avertie par lettres de M' de Pontchartrain (1 ), secrétaire d'estat, quy estoit un des députés de la part du roy (avec M^ le mareschal de Brissac et de Villcroy), que monsieur le chancelier (8) faisoit instance vers M' le Prince pour faire que Ton demandai par la paix qu'il seroit conservé dans sa charge (avril). La reine me le dit, et moy quy estois amy et serviteur de monsieur le chancelier, suppliay la reine de me permettre de luy faire sçavoir, aÎBn qu'il s'en peut justifier ou excuser, ce que la reine après plusieurs difficultés me permit ; car elle haïssoit lors ledit chancelier (3). Je luy fis dire ce que je sçavois par M' le Glerc(&) , premier conunis de M' de Puisieux(5) son fils, et le dit monsieur le chancelier estant venu après disner au conseil cheux la reine, me vint dire : € Monsieur, je vous remercie de toute mon aflTection de l'avis que vous m'avés fait donner par Le Clerc et vous (1) Paul PheU'peaux, seigneur de Pontchartrain, troiaièmefils de Louis Phelypeaux, sei/^ncur de la Vrillière, et de Radegonde Oarraut , né en ir>69, mort le 21 octobre 1621. U fut d*abord secrétaire des commandements de la reine, puis en 1610 secrétaire d'état. (2) Le chancelier de fiillery. (3) I^ maréchal d'Ancre, qui avait tout pouvoir sur l'esprit de la reine, voulait perdre d'aixtrd le chancelier, puis Villeroy et Jeannin. cVKt-à*

1616. AVRIL. 63 en demeure obligé, bien que Ton m'aye dit que o'e»* toit vous quy aviés donné cet avis (1 ) a la reine : mais je ne Tay pas voulu oroyre, et vous dis encores une fois que je m'en ressens vostre obligé. » Je fus bienestonné de voir qu'il eut pris avec la main gauche ce que je luy avois présenté a la droitte, et piqué de sa response je luy dis : € Monsieur, je vous ay donné cet avis pour vostre interest particulien et non pour le mien, pour lequel maintenant je vous feray voir que je suis plus franc et plus noble que vous ne m'estimes : vous sçaurés de la propre bouche de la reine quy luy a donné. » Allors il me fit mille instances de ne le point faire, et que je le ruinerois : il me pria mesmes d'avoir pitié de sa fortune que je mettrois en compromis par cette action ; mais il n'y sceut rien gaigner, car la reine s'estant aperceue de nostre contestation s'approcha pour en sçavoir la cause, et lors je luy dis : € Madame, sy Vostre Majesté n'affermit ma réputation par son tesmoygnage, elle est en branle dans l'opinion de monsieur le chancelier quy croit qu'un avis que je hiy ' ay donné , que j'avois appris de Vostre Majesté (et dont je luy demande pardon de l'avoir descouvert), est venu de mon invention ou bien que c'est de moy de quy Vostre Majesté l'avoit appris. » Allors la reine luy dit : € Monsieur le chancelier, vous payés en mauvaise monnoye les bons offices que l'on vous fait, fay esté avertie ce matin par Pontchartrain a quy M' de Boullon Ta dit, que vous vous faisiés reconunander a M' le mil (i) G'est-à-dlre Tavis de la négociation gecrète du ohanceUepaveo le prince de Condé.

**The text on this page is estimated to be only 8.54% accurate**

m m WXljAr;. )ti>. >?» /'r^iT-r^: -Xi "is-»3i i>Ji«l ZaH. 3e -« « .. — \jf UfÀh'i^Af^,. que pfrndafit qu^ ta paix âe trailtoît. U r«rif*e t#:rK/it «sou^^jt c/Xi.^îJ sur 1^ cboêes qu i»\h\i H ï^^jTtfin: i , pour le^ rejelter ou ':t qij*: rri^rv^iajrs k chancelkrr et président arrierKiinl

1616. AVRIL. 65 que M' de Crequy et moy quy tenions table splendide et magnifique, luy a disneret moy a souper regléeroent, ou tous les autres se trouvoint. Un soir après souper, M'* de Montigny, Pralain, Betunes, Saint Geran, Saint Aignan, Crequy, Saint Luc et quelques autres m'appellerent pour en estre aussy de part, et se plaignirent de Tindignité qu'ils recevoint de n^estre appelles a la resolution de la paix conmie ils estoint employés aux hasars de la guerre, et qu'il falloit que nous allassions le lendemain ensemble faire nos plaintes a la reine, et que M' de Montigny estoit prié de la compagnie, conune le plus vieux, de porter la parole; et sy je ne voulois pas estre de la parties. Je leur respondis que ce m'estoit honneur d'estre d'une sy honneste bande, et que je leur estois obligé, mais que je leur suppliois (bien que le plus jeune) de me permettre de leur dire que peut estre la reine n'avoit point de coulpe a cela et que c'estoit ses ministres quy introduisoint les gens de leur robbe a nostre exclusion, et que comme nous ne nous en démenions point, la reine ne pensoit pas aussy que nous y pensassions ; de plus, que de venir ainsy tous en corps parler a son maître (bien que ce soit avec juste cause) n'est jamais approuvé [ny trouvé] (1) bon par eux (2) quy preignent ces plaintes publiques non prévenues pour de monopoUes (3), et qu'au moins luy devions nous faire sçavoir precedenunent que nous desirons luy parler sur (1) Inédit. (2) Par les maîtres. (3) Autrefois monopoler signifiait faire des cabales. Il 5

66 JOURNAL DE MA VIE. ce sujet et que nous luy supplions de nous donner une bénigne audience. Ma proposition fut approuvée de la compagnie quy me chargea de sçavoir de la reine quand il luy plairoit nous ouïr, ce que j'aoceptay, et le lendemain matin vins a Tantichambre de la reine et luy fis dire par Selvage, sa femme de chambre, que j'avois a luy parler. Elle me lit entrer comme elle se coiiToit et receut favorablement ce que je luy dis, et Barbins (1) quy estoit présent luy dit que nous avions rayson et que la reine ne devoit pas avoir appelle les autres conseillers sans nous, et qu'il eut esté plus juste de nous appeler sans eux, parce que nous avions les principales charges de la guerre , y exposions nos vies pour luy acquérir la paix, de laquelle il estoit raysonnable que nous fussions aussy participans. I^ reine me commanda de leur dire qu'ils vinssent au sortir de sa messe, non pour avoir audiencc\ mais bien pour luy donner; et leur dire que quand elle vouciroit choysir dos conseillers, d'espée ou de roblx», elle pn'fereroit toujours les premierraux autres, et beaucoup d'autres belles parolles ; et leur commanda de s'y trouver l'apres disnt^e , mesme donna charge a Sauveterre (i) de les aller avertir de s'y trouver toutes les fois (|ue le conseil s'assembleroit. Elle me dit ensuitteet a Barbins quy estoit là, conune M' de Villeroy luy avoit gardé un paquet et au marea^ (1) liarliin. qui rtuit un** on^atun* du inanVhal ifAncn*. rxcrvait alore lt*s functiuiis (i'iiiteniianl (i(* la inainon de la nîiiu». (2) l)aiii loK prMdente* éditiont il y a^-ait : Stmmeiêrre.

1616. AVRIL. 67 ch&l d'Ancres pour la conclusion delà paix, quy estoit que après avoir tout accordé, M' le Prince avoit fait deux nouvelles demandes, sçavoir que quand il seroit a la court, il eut la plume, c'est a dire qu'il sinnat les arrests du conseil, l'arresté de la semaine aux finances et les comptes de l'espargne, ce quy estoit directement contre l'autorité du roy et la sienne; l'autre, qu'il pleut a Leurs Majestés tirer M*" le mareschal d'Ancres de Picardie pour le bien et la conservation de la paix, attendu l'incompatibilité quy estoit entre M' de Longueville et ledit mareschal (1), et qu'elle voyoit bien que cela sortoit de la boutique de M' de Villeroy conmie une pièce de sa façon pour faire du mal au mareschal d'Ancres qu'il haïssoit, ce que M' Barbins confirma, et anima la reine autant qu'il peut contre le dit Villeroy, lequel en mesme temps fit dire a la reine qu'il estoit en 800 antichambre, attendant de luy pouvoir parler. Barbins dit lors a la reine : c Madame, oyés le sans montrer aucune altération, et puis luy demandés son avis là dessus, et s'il vous dit qu'il vous conseille d'accorder ces deux dernières demandes, il descouvrira manifestement sa fourbe qu'il a voulu jusques a maintenant couvrir : sy aussy (2), comme je le pense, il desconseille a Vostre Majesté de leur accorder, vous dires tantost au conseil tout haut que vous refusés ces prq)ositions, et ce par le conseil et induction de M' de Villeroy, quy ne (1> Le duc de Longueville était gouverneur de Picardie; le maréchal d'Ancre, outre qu'il était lieutenant général en cette province, y avait encore le gouvernement de Péronne, Montdidier et Rove. Cl) C'est-à-dire : si au contraire.

68 JOURNAL DE MA VIE. Foseroit nier ; car Vostre Majesté luy maintiendrarfet M' de Bassompierre et moy luy servirons de tesmoins, etainsy Vostre Majesté rcnvoyera la flexe (4) contre luy, qu'il avoit tirée sur vous, et le descrediterés par mesme moyen auprès de son cher amy M' de Boullon. » La reine embrassa cet avis et fit aussy tost entrer M' de Villeroy auquel elle fît fort bon visage et luy dit : € Pauvre homme, vous avés bien de la peine a aller et venir sy souvent, et peut estre en fîn n'y gaignerés vous rien, ny pour vous, ny pour nous ; » puis Fammena auprès de la fenestre ou Barbins et moy estions, quy nous voulûmes i*etirer ; mais elle nous dit : c Ne bougés, vous en pouvés bien estre ; » puis elle dit a M' de Villeroy : c [Et bien. M' de Villeroy] (î), vous me venés porter le dernier plat pour mon dessert : M' le Prince veut estre le régent, il veut avoir la plume; et M" de Longueville veutesire absolu en Picardie d'où il veut chasser le marescbal d'Ancres. C'est a^ qu'ils m'envoyent rapporter par vous : je le sçay bien ; car Philipeau (c'estoit Pontchartrain) me l'a mandé. » c Madame , luy dit il , sy je sçavois aussy bien vostre resolution que vous estes [bien] (3) informée de ma proposition, je serois prest a partir pour leur aller porter de vostre part. » Alloi^ lu reine luy dit : c Et bien. M' de Villeroy, que vous en semble? Dois je encores passer cela pour le bien de la paix, ou rejetter ces articles conune inipertinens?Dittes m*en librement (1) La flc^^che. (2} Inédit. (3) Inédit.

1616. AVRIL. 69 vostre avis avec les raysons quy me doivent porter a Fun, ou a Fautre, affin que tantost au conseil j'en puisse mieux parler, comme y estant préparée. » M' de Villeroy luy dit qu'il seroit bien empesché de luy dire, et qu'il n'estoit pas tout son conseil, mais la moindre partie d'iceluy; que tantost il luy feroit sa proposition, et puis qu'en son rang il en diroît son avis comme un autre selon sa conscience et que Dieu l'inspireroit pour le bien du service du roy et de Testât, c Non, dit la reine, j'en veux présentement vostre avis. » Lors comme il se vit pressé et en estât de ne pouvoir plus reculer, il luy dit : t Ouy , Madame , je le diray franchement a Vostre Majesté, pourveu qu'elle me promette de m'escouter jusques a la fin, » puis conunença en celte sorte : € J'ay toujours bien creu, Madame, que M' le Prince et ses associés gardoint au fond de leur sac quelque article qu'ils ne proposeroint que lors que tous les autres seroint résolus, et que cet article mettroit Vostre Majesté en estât, sy elle le refusoit, de faire croyre a tout le monde que non les intérêts de Testât, mais le vostre particulier, auroint occasionné I9 rupture du traitté. Mais je nepensois pas qu'elle en deut estre quitte a sy bon marché que de ces deux derniers que Vostre Majesté a desja sceu qu'ils ont proposés a messieurs vos commissaires et que par leur ordre je vous viens apporter, lesquels, Dieu aydant, n'empescheront point qu'une bonne paix ne soit terminée et parachevée au bien de la France et du roy. Le premier est de la plume, quy regarde M' le Prince et quy semble chocquer l'autorité particulière de Vostre Majesté ; l'autre est a Tadvantage de M" de Longueville et au préjudice de

70 JOURNAL DE MA VIE. M' le mareschal d'Ancres lequel ils désirent retirer de Picardie, luy souhaitans ailleurs toute [sorte] d'autres charges et honneurs, ce que je conseille a Vostre Majesté d'accepter et quy est a vostre avantage ; car vous le logcrés et establirés en quelque autre province aussy bien ou mieux qu'en celle là ; vous en pourrés retirer des personnes quy ne vous y estoint pas sy affidées, et pourrés en mesrae temps donner les charges que mondit sieur le mareschal y avoit, a quelque autre bon et ndclle serviteur quy fera contenir M*" de Longueville en son devoir aussy bien qu'eut peu fiaure monsieur le mareschal, lequel sera loué d'avoir cédé ses propres intérêts et son establissement au bien de la paix; et Vostre Majesté aura tcsmoygné a bon marché que vos serviteurs et créatures particulières ne vous sont point sy clieres que le repos de Testât. Voyia mon avis quant a ce point. Et pour celuy de sinner les arrêts du conseil et les comptes de l'espargne, que W\e Prince demande, je vous conseille aussy. Madame, de luy accorder sans regret ny dispute ; car cela ne vous touche point, ou s'il vous touche, c'est a vostre avantage ; et voicy ou je me fonde, que M' le Prince viendra a la court ou n'y viendra point : s'il n'y vient point, il ne vous demande rien et vous ne luy accordés rien; ou il y viendra, et je fais eiicor cet autre dilemme : ou il despendra absolument de vous, ne i^espirera que vostre obéissance et d'accomplir tous vos ordres et commandemens ; en ce cas vous aurés un grand avantage d'avoir a vostre dévotion un premier prince du sang très liabile et entendu aux aflaires, et y aui>és acquis un bon serviteur et |»erdu un mauvais enneniy ; ou bien il persistera en ses mauvaises intentions.

1616. AVRIL. 71 * continuera ses brigues et ses pratiques et tachera d'empiéter vostre autorité ou de la partager, et en ce cas vous ne devés point craindre de mettre la plume a la main d'un bonune de quy vous tiendrés le bras. » I) n'eut pas plus tost achevé son discours que Barbins, qify estoit d'ailleurs (1 ) fort retenu et respectueux, vint assés effrontément (ce me sembla) prendre le bras de la reine qu'il luy serra, et luy dit : € Madame, voila le plus grand conseil et du plus grand personnage que vous sçauriés trouver, auquel il vous faut tenir et n'en point chercher d'autre ; car c'est l'unique que vous pourrés prendre. » Je m'estonnay de ce subit changement de Barbins, et plus encores quand j'ouïs la reine dire a M*" de Villeroy : c V^rament^, Monsieur de Villeroy, vousm'avés donné un bon conseil, et comme un bon serviteur de Testât, du roy, et de moy; àussy m'y Uendray je, et je vous en remercie, » puis se mit a parler d'autres affaires : et je me retiray dire a ces messieurs quy m'attendoint cheux moy qu'ils vinssent parler a la reine au sortir de sa messe, laquelle les contenta au delà de leurs propres désirs : et après, la reine ayant tenu un grand conseil ou nous assistâmes, comme M' de Villeroy eut fait sa proposition que chascun trouvoit n'est re recevable, la reine sans en attendre ny faire demander les opinions, nous dit : € Messieurs, sy j'ay jusques a cette heure contesté, débattu, ou refusé plusieurs articles quy m'ont esté (I) D'ordinaire.

72 JOURNAL DE MA VIE. proposés pour parvenir a une bonne et ferme paix, je Fay fait pour Pinterest du roy ou de Testât, quy m'est cher a Tegal de ma vie, et me resjouis maintenant qu'il ne tienne plus qu'aux intérêts de mes particuliers serviteurs ou de moy qu'elle ne s'accomplisse, lesquels je cède et quitte de bon cœur pour le repos tant désiré du royaume. C'est pourquoyje ne feray point demander les opinions pour sçavoir ce que l'on devra faire là dessus ; car j'accorde l'un et l'autre de bon coeur, et M' de Villeroy s'en pourra retourner demain au matin et leur rapporter acceptés par [moy] en la mesme forme et teneur qu'ils me les ont demandés. » Ainsy la paix fut conclue peu après Pâques (1), et la court partit de Tours pour aller se tenir a Blois, laissant M" de Guyse avec les chefs de Tarmée a Tours pour estre en estât en cas que M' le Prince n'eut effectivement desarmé, ce qu'il fit promptement (î), et lors tout retourna a Blois et de là a Paris (3) ou Ton attendit quelque temps M' le Prince ; M"* de Vandosme, du Maine, et de Boullon, y estans precedenunent arrivés. M' le mareschal d'Ancres demeura a Lesigny ou je l'allay voir. Il fit battre (juin) par ses vallets de pié un certain cordonnier quy estant capitaine de son quartier, luy avoit refusé la sortie de la porte de Bussy (1) Pàquc:i était, cette année, le 3 avril. La paix ne fut «ignée quo le 3 mai; mais dans letf derniers joure du mois d'avril elle ptraÎMait assurée : ce fut aluni que lo roi |)artit do Toun«. (2.' On esta les sceaux a monsieur le chancelier quy fut renvoya a sa maition. et a l'arrivée du ruy a Paris. M** du Vair fut lait ganlt* des sceaux. [Addition de l'autfmr.) (3) Le roi rentra à Paris le 16 moi.

1616. JUILLET. 73 ou il commandoit pendant la guerre (1). Ses laquais furent pris par le peuple et pendus a deux jours de là devant la boutique dudit cordonnier (S) . Juillet. — En fin M' le Prince arriva , quy fut conduit jusques au Louvre par quantité de peuple (3). En ce temps là le mareschal d'Ancres estoit fort mal voulu dans Paris : M'* de Mayenne et de Boullon le menaçoint de Faller attaquer jusques a Lesigny ou il se tenoit, et mesmes avoint eu une entreprise de Ty petarder , ce que neammoins ils ne sceurent exécuter (i) . Le dit mareschal sçachant M' le Prince arrivé, me manda qu'il devoit venir le jour mesme a Paris et que je Fobligerois de le venir prendre a trois heures a la porte de Saint Antoine, ce que je fis avesques trente chevaux, et passâmes devant Thostel du Maine(5). Il avoit de luy quelque quarante chevaux sans les miens. Je hiy prestay un petit barbe sur lequel il monta, et après avoir salué la reine il remonta a cheval , et pouvions (1) Ce cordonnier, nommé Picard, était sergent du quartier de la Harpe. C'était le samedi-saint qu'il avait arrêté Goncini à la porte de Buci, comme celui-ci se rendait sans passeport à sa maison du faubourg Saint-Germain, voisine du Luxembourg. L'acte de vengeance de Goncini eut lieu le 19 juin. (2) Les deux valets furent pendus seulement le 2 juillet. (3) Le prince de Gondé entra dans Paris le 20 juillet. (4) Goncini avait recherché Tappui des ducs de Mayenne et de Bouillon pour perdre les ducs d'Ëpemon et de Bellegarde ; mais 068 princes , déjà effrayés et mécontents de la disgrâce de ViUeroy et de Jeannin , recommencèrent leurs menées contre Goncini. Le prince de Gondé paraissait encore lui continuer sa protection. (5) L'hôtel de Mayenne était sur les rues Saint-Antoine et du Petit-Musc.

 estre cent chevaux allors, quy vinsmes a ThoBlel de Condé trouver W le Prince, ou il demeura une heure. Nous trouvasmes en entrant ce cordonnier quy avoit esté battu de ses gens, quy en avoint esté pendus, lequel sortit en mcsme temps pour venir esmouvoir son quartier contre le dit raaresclial ; mais il n'en peut venir a bout. On nous dit que nous trouverions, en retournant, le Pont Neuf occupé, et a cette occasion je me mis devant avesques ce que je luy avois anunené d'honmies, et luy me suy voit a deux cens pas près, voulant (en cas que la partie n*eut esté égale) s'en retourner a Thostel de Condé, et de là prendre party: mais il ne s'y trouva personne. Aust. — Peu de jours après M*" le millord de Hay, maintenant comte dcCarlile (I), arriva avesques une ambassade magnifique de la part du roy de la Grand Bretaigne, a dessein, ce disoit on, de demander pour le prince de Galles (2) une dc^s filles de Finance : mais voyant les brouilleries quy suivirent depuis, il s'en dc^ista. Il fut receu avesques toute la somptuosité du monde ; chascun luy fit de grans festins, et en suittc des beaux presens. Il avoit quantité de noblesse angloise avesques luy et entre autres le comte Holland(3) que lors on nommoit M' Riche, et Gorin(4). (1; L'tMitrée de ramliassadour d'Anuloterre eut lieu le 1*^ août. Le prince do Joinvillc , assiAtc

1646. AOUT. 75 Durant la bonne réception que Ton luy faisoit, les brigues de la court croissoint: M" le Prince estoit en grande autm'ité et tous les grans estoint de sa cabale et ses partisans ; M" de Guyse(l) mesmes s' estoint mis de son costé sous le prétexte du mescontentement que chascun avoit du mareschal d'Ancres et de sa femme, lequel neammoins eut Tasseurance de se venir tenir a son logis du faubourg Saint Germain : vray est que c'estoit sur Tasseurance que M*^ le Prince luy avoit donnée de le maintenir. Il fit en ce temps la aussy un tour bien hardy : le jour que M"^ le Prince faisoit son festin au millord de Hay, que tous les grans de la court (quy estoint ses ennemis jurés) y estoint conviés, il vint avec trente gentilshommes trouver M' le Prince dans la salle mesme du festin ou ils estoint tous, et après luy avoir parlé assés longtemps, il print congé de luy et s'en retourna a son logis, tous ces messieurs le morguans, et luy eux aussy. Ils mirent forces propos en avant de le tuer lors, mais ce fut sans effet. Le lendemain M"* le Prince l'envoya quérir et luy dit qu'il avoit eu beau* coup de peine de contenir ces princes et seigneurs le jour précèdent, quy le vouloint attaquer, et qu'ils Tavoint tous menacés de l'abandonner s'il ne quittoit sa protection : c'est pourquoy il luy desclaroit qu'il ne le pouvoit plus maintenir et qu'il luy conseilloit de se retirer en Normandie ou il estoit lieutenant gênerai (2); ce qu'entendu par luy, il vint au Louvre prendre congé (1) Lie duc de Guise et le prince de JoinviUe, son frère. (2) La lieuteoance générale de Normandie avait été donnée au maréchal d'Ancre en échange de celle de Picardie.

 de la reine merc, puis du roy, et partit le lendemain matin. Il ne se peut dire conune ce parlement descrcdita la reine lorsque Ton vit qu'un sien serviteur n'avoit peu avoir de seureté dans Paris que tant qu'il avoit pieu a M' le Prince, et combien cela accreut la réputation et l'autorité de M' le Prince. Il arriva en ce temps là que la reine fit sortir de prison M' le comte d'Auvergne, quy dès l'année 1605 avoit esté condamné a avoir la teste tranchée, et lequel le feu roy (ainsy que je luy ouis dire en ce temps là) a la considération que le roy Henry 3"** son prédécesseur en mourant luy avoit particulièrement recommandé et M" le Grand aussv, voulut commuer sa condamnation en prison perpétuelle ( I ) , sans neammoins infirmer la sentence. Et peu de jours après, M' de Longueville quy après la paix jurée, sans passer a la court, s'estoit retiré en son gouvernement de Picardie, voyant que contre ce quy avoit esté convenu par le traitté de paix , monsieur le mareschal d'Ancres conservoit encore le gouvernement de Peronne, fît entreprise dessus le chasteau et la ville qu'il prit en trois jours par le peu de soin ou de verdeur de ceux que ledit mareschal y avoit mis dedans. Cela apporta un nouveau trouble a la court. La reine despescha M' d'An({) Voir t. I. p. 158. » I^ roino voulait m> faire du comte d*Auvcr(nie un appui contro Iph cabalei* doB grands. — Suivant l« Mercure framçoû (t. IV, anmV (Htf). p. 39), ce fut le 26 juin que ce princp *orlil do prÎMin: \o nVil do IVissompiorre «omblo aKfijtfnor à mi délivrance une datt* plus tardive, puisquUI la fait antérieun* de quelque^ jour^ seulement à TentrepriM} du duc dr Lon^'ucvillc 9ur Pt^nmne. «]ui eut lieu le 14 août.

1616. AOUT. 77 goulesme (1) avec quatorse compagnies des gardes firançoises et la cavalerie quy estoit la plus prochaine pour investir la place, et M" le Prince estant venu trouver la reine luv offrit son service en cette occasion, suppliant neammoins qu'avant rien desclarer ny entreprendre contre M' de Longueville, elle y veuille envoyer M*" de Boullon de sa part, lequel se faisoit fort de faire remettre toutes choses en Testât ou elles estoint avant ladite invasion . La reine quy avoit dessein de se saisir de M'^ le Prince et de ses associés, consentit a cette proposition, et M*" de Boullon partit le jour mesme (2) . La reine fit semblant de vouloir aussy envoyer au siège de Peronne quattre compagnies de Suisses ; mais sous main elle me conmianda de les retarder: et ce quy donna aussy soubçon a M*" le Prince, c'est que le roy nomma a M' de Crequy les quatorse compagnies (3) quy y devoint aller, sans luy en laisser le choix comme il avoit accoustumé, et les six capitaines quy demeurèrent estoint tous ceux de quy la reine se fioit le plus. Elle fît aussy semblant d'y envoyer sa compagnie de gensd'armes quy tenoit garnison a Nogent, et la fît passer proche de Paris le jour qu'elle fît arrester M*^ le Prince, pour estre preste en cas qu'elle en eut eu besoin. Cependant M*^ le nonce (i) taschoit de raccommoder (1) Le comte d'Aavergne. (2) Lfe duc de Boaillon partit le 20 août. (3) Quatorze compagnies du régiment des gardes françaises, dont M. de Créquy était mestre de camp. Le régiment était alors composé de vingt compagnies. (4) Le nonce était Ubaldini.

78 JOURNAL DK MA VTE. les choses et les pacifier autant qu'il pouvoit, parlant tantost a M'" le Prince, tantost a M" de Guyse, de Vandosme et du Maine, tantost a la reine, pour aviser de mettre les affaires en une bonne assiette. Quant a M' le Prince, il estoit porté au bien, desiroit [d'entretenir] (1 ) la paix et demeurer en bonne intelligence et mesmes déférence avec la reine mère : mais ses partisans ne pouvoint souffrir leur reunion; et les avoit a combattre et a se porter a leurs desseins, ou les perdre et les quitter : car ils luy mettoint souvent le mardié à la main, le menaçans de se reunir avec la reine quy les en faisoit (a ce qu'ils disoint) pressamment solliciter. M** de Suilly quy desiroit le bien et la conservation de Testât se maintenoit avesques les uns et les autres» taschant de les mettre bien autant qu'il pouvoit ; et prévoyant bien que les affaires ne pouvoint subsister en Testât ou elles esloinl , en advertissoit quelquefois la reine mcre, quelquefois M' le Prince. Et un jour le vendredy 26"* d'aust M' de Suilly demanda le soir audience a la reine, en laquelle il fit voir que les choses ne pouvoint encores subsister huit jours au point ou elles estoint reduittes et qu'au balancement ou elles estoinl il estoit infaillible que toute l'autorité tomberoît entre les mains de MMe Prince, ou qu'elle demeureroit aux siennes sy elle la sçavoit retenir; que deux sy grandes puissîuices (concum*ntes] (2) ne se pouvoint cximpatir ; (|U(* les gitans et le jieuple {Huiclioint et inclinoint vers M' le Prince ; que son autorité (3) diminuoit

(1) Inédit. (2) Inéilil. (3) L*auU>rit^ de la reine.

161 6. AOUT. 79 depuis l'entreprise de M' de Longueville, le partement du mareschal d'Ancres et la toute puissance de M*" le Prince dans les affaires et conseils ; finalement qu'il ne latenoit pas asseuréedans Paris et qu'elle seroit mieux avec mille chevaux a la campaigne avec ses enfans, que dans le Louvre, en Testât ou estoint les esprits des grans et du peuple ; qu'il avoit creu estre de son devoir et des obligations qu'il avoit au feu roy de luy remontrer ce que dessus, ne pouvant y apporter avec sa vie un autre remède, qu'il employeroit volontiers sy par sa perte il pouvoit sauver le roy, elle, et Testât : et en suitte il prit congé d'elle, luy suppliant de penser a ce qu'il luy venoit de dire , et qu'en cas qu'elle n'y apportât le remède convenable, il protestoit de tout le mal quy luy en adviendroit, et qu'a elle seule en seroit la faute puiscju'elle en Qvoit esté avertie et que le mal estoit preveu. A ce discours la reine respondit que forces gens Tadvertissoint du mal, mais que peu luy donnoint Tavis du remède et moins encores aydoint a l'assoupir; qu'elle faisoit humainement tout ce quy se pouvoit pour le bien de Testât, mais qu'il ne plaisoit pas a Dieu de bénir son travail, ny aux honunes de reconnestre ses bonnes et saintes intentions ny d'y concourir ; qu'a ce sujet elle avoit donné la plume a M** le Prince, a ce sujet desarmé le roy, a ce mesme sujet despouillé le mareschal d'Ancres de Testablissement qu'il avoit en Picardie, et en suitte voyant qu'il n'estoit pas agréable aux grans ellel'avoit eslongné; qu'elle faisoit des grans biens a un chascun et mal a personne , et qu'elle ne sçavoit plus que faire autre chose que ce qu'elle avoit tait ; qu'il avisât luy mesme a luy donner quelque

80 JOURNAL DE MA ME. bon conseil là dessus, et qu'elle serait bien ayse de le suivre s'il estoil au bien du service du roy. J'entray peu après a sa chambre quy estoit Iqts a l'entresol (1) du Louvre, et luy dis que tousses serviteurs s'eslonnoinl d'un assoupissement qu'ils voyoint en elle pendant que l'on empietoit son autorité ; que cela descourageoit les gens de bien et animoit les autres a se jelter a bride abattue dans le party de M*" le Prince, quy s'esloit tellement relevé depuis son arrivée a Paris que l'on le tenoil plus puissant que le sien ; et cependant, (|u'clle s'endormoit lors qu'elle se dcvoit le plus resveiller; qu'elle pardonnât a mon zèle quy avoit causé mon effronterie de -luy parler sy librement; mais que je la suppliois très humblement qu'elle considérât aves(|ues mes paroles mon intention. Elle me

1616. AOUT. 81 d'Ancres et a Barbins, lequel avoit fait quelque conDoissance a Bordeaux avec M*" de Temines (1) qu'il avoit connu (dans la contrariété et répugnance que faisoit W de Roquelaure de tout ce que Ton desiroit de luy et les formes et humeurs (2) de M*" de Montespan) qu'il estoit honune facile a entreprendre ce que l'on luy offroit et quy luy avoit prié qu'en cas que" la reine eut besoin d'un honune pour une grande et périlleuse exécution, qu'elle le voulut employer, qu'il luy (^roit sa vie sans aucune reserve. Il fil (3) estât de luy pour exécuter la capture de M*^ le Prince, et l'ayant proposée a la reine en suitte de l'advis que j'ay dit cy dessus que luy donna M' de Villeroy (4) qu'elle ne feignit point de mettre la plume a la main d'un honune de quy elle tenoit le bras, lui proposa Temines pour l'exécution en cas qu'elle y fut forcée, et quelque temps auparavant l'avoit mandé, et ce mesme jour 26"* d'aust, il arriva. Le samedy 27°^^ le millord de Hay eut une audience privée au cabinet de son appartement en bas, en laquelle il la pressa de faire que M^ d'Espernon se retirât du païs d'Aunis ou il estoit entré et luy dit que les Rochelois demanderoint ayde au roy de la Grand Bretaigne, laquelle il ne leur pourroit pas desnier sy on les troubloit en leur religion. La reine quy s'attendoit qu'il luy (1) Pons de Lauzières, marquis de Thémines, maréchal de France, fils de Jean, seigneur de Lauzières et de Thémines, et d*Anne de Puymisson, mort le !«' novembre 1627, à Tftge de 74 ans. (2) Dans les précédentes éditions il y avait : honneurs, (3) U y avait ici : et quelle fit. (4) Il y avait : M. de Sullp.

 deut faire ouverture' du mariage de sa fille fut bien esbahie de voir une sy contraire harangue, et ne luy respondit qu'en paroles générales qu'elle donneroit ordre de contenir chascun en son devoir et en Tobeissance du roy, en telle sorte que le roy de la Grand Bretaigne ne seroit point en peine d'y intervenir. Ce jour là je m'embarquay avesques Urfé (1 ) dont je devins en suitte fort amoureux. Le dimanche 28"** monsieur le nonce vint trouver la reine pour luy dire qu'il ne voyoïi pas jour pour aucun accommodement avesques elle des princes, avec lesquels il avoit parlé, mais qu'il ne desesperoit pas de M" de Guyse frères, en cas que la reine fit quelques avances de bonne chère et principalement a madame la princesse de Conty leur soHir, quy avoit eu deux jours auparavant quelque prise avec la maresdialle d'Ancres, dont elle estoil animée. La reine le pria de continuer cette pratique et d'offrir a M*^ de Guyse la charge de mareschal de camp gênerai, en cas qu'il voulut quitter toutes pratiques avesques les autres. Le mesme dimanche 28"" la reine me conmianda de faire demeurer les quattre compagnies suisses quy estoint destinées pour le siège de Peronne, et que quelque commandement que j'en eusse, par escrit ou verbal, d'elle ou du roy, quand mesmes l'un ou TauCi » Dans loi) pn'i:r'dtMiU*î) éditinut) il y avait u«^. au lieu d«» Vrfi. (Benovi H(*aux. tuuU* la fleur de chez la Reynemère: aussy fut-fllo fort i;alantii»é(*. uii «*n me«diioil ihmom on peu. • {HùtorûtUs. t. 111. p. JM.)

1616. AOUT. 83 tre feroînt semblant de s'en mettre en colère, que je dilayasse de jour en jour de les faire partir. Le lundy ÏO^^M"" de Boullon revint de Peronne, quy apporta des longueurs et remises ; et cependant lors qu'il fut avesques M' de Longueville dans Peronne, il luy marqua les lieux qu'il devoit faire remparer, et en quelle forme, et luy dicta la response qu'il devoit envoyer faire au roy , auquel il vint le lendemain mardy 30"* rendre compte de ce qu'il avoit négocié avesques M^ de Longueville, et fut l'affaire remise a un autre jour pour en traitler. Mais la reine quy voyoit que d'heure en heure les brigues des princes s'augmentoint, que le nombre de ceux quy se jettoint dans leur cabale croissoit, se voulant asseurer davantage des principaux seigneurs ou officiers de la court , nous envoya qu^ir l'un après l'autre (1 ) et nous fit faire nouvelle protestation de le bien servir (2) et de ne s'attacher a aucune ligue ou party qu'a celuy seul de Sa Majesté. Le dernier jour d'aust la reine avoit pris quelque petite médecine quy luy fit tenir le lit, ce quy n'empescha pas que M' le Prince, M' de Vandosme, M** du Maine et M*^ de Boullon, quy s'en alloint disner dieux M' le président Jannin a Challiot ne la vinssent trouver sur les dix heures du matin pour quelques affaires. Ib n'avoint avec eux que chascun leur escuyer et furent plus d'une heure et demie seuls dans la charnel) Ceux qu'on appelait alors les Dix-sept de la cour, et parmi lesquels étaient Bassompierre, Créquy, Saint-Geran, la Curée. (î) De bien servir le roi.

8& JOURNAL DE MA VIE. bre de la reine. Il prinl opinion a Barbins que le temps estoit 1res propre pour les arrester tous quattre et que Dieu les avoit fait venir en cet estât pour les mettre es mains de la reine. M*^ de Temines estoit dans la chambre de la niai^eschalle (1 ) d'Ancres quy luy parloit, et avoit cinq ou six braves honunes avesques luy. Il arriva aussy que je me trouvay par hasard dedans le Louvre et que Barbins me vit, quy m*appella et me dit (|ue la reine luy avoit commandé de me dire que j'attendisse là et qu'elle me vouloit pailler, et mesmes me fit monter dans la chambre de la mareschalle sans que lors je sceusse ou me douttasse de rien. En ce mesme temps la garde suisse se levoit, et m'ayant demandé ce (|ue c'estoit que tous ces tambours suisses quy battoinl, je luy disque c'estoint les deux compagnies, celle quy entroit, et celle quy sortoit de garde. Il me dit lors : c Mandés leur sous main qu'elles s*entretiennent là jus(|ues a ce que vous y veniés, » ce que je fis, et leur manday queje les voulois voir et qu'elles m'attendissent en bataille. Lors je me douttay de quelque chose et plus encores (|uand, des qu'il eut parlé a la mareschalle d'Ancres, elle s'en alla trouver la reine, et a cv que j'ai sceu depuis, ayant toussé a la|>ortede son aibinet, la iH;ine quy Tentendit, quy estoit hors du lit mais en coiffutv de nuit, la vint trouver, feignant d'aller a la garderobbi^. La mareschalle luy proposa que le temps ne seroit jammab plus a pn>pos pour d*un coup de tirasse prendre œs ( I ) Lni : du mawéckai.

1616. AOUT. 85 quattre personnes ; que M' de Temines estoit là avec six braves hommes dont il respondoit; que j'avois deux compagnies de Suisses devant le Louvre ; que ces messieurs n'avoint que leurs escuyers avec eux ; qu'elle avoit quarante de ses gardes dans le Louvre , les archers de la porte et les Suisses du corps (1 ) a sa dévotion, et qu'ils seroint arrestés deux heures avant que l'on s'en apercent, pendant lesquelles le roy quy estoit aux Tuilleries reviendroit, et que je pourrois faire venir encor quinse cens Suisses quy seroint incontinent icy. La reine escouta cette proposition, la jugea bonne en plusieurs choses et de facile exécution : mais conmie la resolution aux affaires non preveues manque souvent , que la reine attendoit le lendemain deux cens hommes d'armes de sa compagnie avec lesquels, sy elle se sentoit pressée du peuple, elle se pourroit retirer a Mantes (2), au millieu du bataillon suisse, avec lé roy. Messieurs (3), et Mesdames ; joint que le roy n'estoit pas présent pour autoriser une sy grande capture, et que mesmes on le pourroit troubler a son retour ; n'ayant aucune autre personne près d'elle, ayma mieux remettre l'affaire au lendemain que de l'exécuter lors : ce qu'ayant dit a la mareschalle, et elle a Barbins, il me prit a l'heure mesme et me dit que la médecine de la reine la prcssoit et qu'elle remet(i) Les gardes de la porte surveillaient pendant le jour les avenues du Louvre, auxquelles les gardes du corps faisaient sentinelle pendant la nuit. Les Suisses du corps étaient de la compagnie des Gent-Suisses. (2) U y avait dans les précédentes éditions : Nantes. (3) n faut lire : Monsieur. Le roi n'avait alors qu'un frère vivant.

86 JOURNAL DE MA VIE. troit a me parler a une autre heure, laquelle il me feroît sçavoir, et me dit de plus : c Je me plais sy fort de voir vos Suisses que je vous prie de m'excuser sy je vous ay prié de les [faire] (1) arrester affin que je les puisse voir », et sortit quand et moy les voir [entrer] et sortir de garde, ce quy me fit perdre le soubçon que j'avois pris que la reine se voulut saisir de ces messieurs. Ils s'en allèrent peu après a CbalKot auquel lieu on leur donna quelque avis de prendre garde a eux, que les gensdarmes de la rrine approchoint : mais ils creurent que c'estoit effectivement pour aller a Peronne. Neammoins ils s'avisèrent comme ils avoint tous quattre esté le matin en belle prise et résolurent de ne se plus trouver tous quattre ensemble en lieu ou Ton leur peut mettre la main sur le collet. Le soir M** de Crequy fit un très beau festin aux Anglois, d'où nous nous retirâmes fort tard : et le lendemain jeudy premier jour de septembre, a trois heures du matin, je fus esveillé par un gentilhomme servant de la reine nommé la Motte(S)quy me vint dire de sa part que je la vinsse trouver au Louvre, desguysé et seul, ce que je fis, et en entrant je trouvay un des gardes du corps du roy nommé la Barre, quy estoit mareschal des logis des Suisses , quy estoit de paillasse (3) cotte nuit là , auquel je dis (|u'il vint avec moy en ranticliainbre de la reine et qu*il m'attendit a la (i) Inédit. (2) Hector de la Motte, tu^itfneur do Ville, fils do Claude dc> la Motte, seijrncur de Ville, gentilhomme «en'ant de la reine CaUiofine de Médici», et de Marie de Ravenel. i3) Ceèt-à-dirc de garde de nuit.

 porte lors que je serois entré a la chambre, me douttant bien que Ton auroit affaire des Suisses, ce quy me vint très a propos. Je trouvay la reine en Juppé entre M" Mangot et Barbins, M** de Fossé un peu reculé ; elle me dit en arrivant : € Vous ne sçavés pas pourquoy je vous ay envoyé quérir sy matin, Bassompierre ? » c Madame, ce hiy dis je, je sçay bien pourquoy ce n'est pas. » c Je vous le diray tantost, » me dit elle, puis continua a se promener près d'une demie heure. Je m'approchay de Fossé, bien estonné de le voir là, depuis que la reine le chassa pour avoir accompagné le conmiandeur de Sillei'y en sa disgrâce (1 ) . Au bout de quelque temps elle entra en son cabinet avec les susdits et me dit : € Je veux prendre prisonniers M' le Prince, M" de Vandosme, du Maine, et de Boullon. Je désire que les Suisses sointpresd'icy a onse heures du matin, conune dire (2) vers les Tuilleries, pour, sy je suis forcée par le peuple de quitter Paris, me retirer avec eux a Mantes. J'ay mis mes pierreries en un paquet et quarante mille escus en or, que voyia, et emmeneray mes enfans avesquesmoy, sy, ce que Dieu ne veuille et que je ne pense pas, j'y estois forcée, estant toute résolue de me soumettre plustost a quelque péril et inconvénient que ce soit, que de perdre mon autorité et de laisser desperir celle du roy. Je veux aussy, lors qu'il sera temps, que vous alliés a la porte avec vos Suisses (1) Le commandeur de Sillery, qui était chevalier d'honneur de la reine, avait été digràcié avant son frère le chancelier. <2) Il y avait dans les précédentes éditions : /irai, au lieu de : dire.

88 ' JOURNAL DE MA VIE.. pour soustenir un effort s'il en arrivoit, et y mourir pour le service du roy conrnie je me le promets de vous. » Je luy respondis : € Madame, je ne tromperay point la bonne opinion que Vostre Majesté a de moy» et elle le connestra aujourdhuy sy le cas y eschet. Cependant, Madame , trouvés bon que j'aille faire avertir les Suisses des quartiers. » c Non, dit elle, vous ne sorlirés pas. » Je luy dis : c Vous estes estrange de vous deffier d'un honune entre les mains de quy vous voulés en suitte fier la personne du roy, la vostre, et celle de vos enfans. J'ay a cette porte un homme en quy je me fie, que j'envoyeray par les quartiers. Fiés vous sur moy, Madame , et vous asseurés que la feste ne sera point gastéc par moy. » Elle me laissa sortir, et j'envoyay la Barre faire venir les Suisses en la forme que je luy dis : puis je rentray . Je luy demanday ce qu'elle feroit des gardes françoises ; elle me dit qu'elle craignoit que M' de Crequy ne fut gaigné pour M** le Prince ; je luy dis lors : € Non pas contre le roy. Madame, pour quy je sçay qu'il perdroit mille vies s'il les avoit. » Lors elle dit: c II le faut donc envoyer quérir, et vous ne sortirés tous deux que quand M'^le Prince sera entre». » Elle envoya aussy quérir M' de Saint Geran a cause des gensdarmes du roy (1), et la Curée(2) vint avesques le roy quand il descendit en la chambre de la reine sur les neuf heures du matin. La (I) M. de 8ainuGeran ^Uit alors capitaine-lieutenant dea darmett de la fnmle du roi. (^) (riltiert Filbet de la ("ur^. premier capitaine-lieutenant da la compagnie des chevau-létrorK de la garde, insUtnée par le loî Henri l\\ en 1593, fut créé maréchal de camp en 1621.

1616. SEPTEMBRE. 89 reine parla a ces messieurs, et comme je luy eus demandé par quy elle feroit prendre M' le Prince, elle me dit : € J'y ay pourveu. » M** le Prince vint sur les huit heures au conseil, et la reine regardant conune tout le monde luy donnoit les placets, elle dit : € Voyla maintenant le roy de France ; mais sa royauté sera conune celle de la fève, elle ne durera pas longtemps. » Sur cela la reine nous envoya a la porte du Louvre, M*^ de Crequy et moy, pour faire prendre les armes aux gardes, ce que nous Hsmes, et ce pendant elle envoya quérir M"^ le Prince. Elle nous envoya dire a M' de Crequy et a moy que sy M' le Prince venoit a la porte, que nous Tarrestassions : nous luy mandasmes que c'estoit un sy grand commandement qu'il meritoit bien nous estre fait de bouche, et que la reine nous feut dit estant en sa chambre ; que sal luy plaisoit d'envoyer un lieutenant des gardes (1) pour s'en saisir, que nous luy donnerions main forte: et cependant je luy manday que personne ne sortiroit de la porte, ou je mis trente hallebardiers suisses pendant que M' de Crequy donnoit son ordre aux François. Il vint incontinent après un vallet de chambre de la reine nous dire de sa part que M"* le Prince estoit pris, et que sy les autres trois venoint, nous ne les laissions pas retourner. Nous luy mandasmes que pourveu qu'ils y vinssent, que nous luy en respondions: mais ils furent plus habile^. Elle envoya Saint Geran pour (I) Des gardes du corps.

90 JOURlfAL DE MA VU. prendre M' de Vandosme, mais il n'y troinra que le nid. On advertit M*^ du Maine que les portes du Louvre estoint fermées : il se le tint pouf dit et s'en revint a son logis, des Jesuistes ou il estoit(1 ), puis en mesme temps sortit par la porte Saint Antoine et tourna sur la contrescarpe jusques a celle de Saint Martin ou il attendit ceux quy se voulurent retirer. M^ de Boullon estoit allé a Charanton : on le vint avertir a son retour, proche du petit Saint Antoine (S), qu'il y avoit rumeur au Louvre ; il monte a cheval, et sur ce que l'on luy dit que M' du Maine l'attendoit a la porte de Saint Martin, il y alla. Aussy firent plusieurs autres, et se trouvèrent bien soissante chevaux. M"^ du Maine proposa de rentrer a Paris et esmouvoir le peuple : ils firent le premier, mais l'autre ne leur réussissant pas, ils se retirèrent vers Soissons (3). Deux gentilshonunes de M' le Prince , le Tremblay et Diau vindrent devant le Louvre sçavoir sy M' le Prince estoit mort, envoyés par Rochefort quy estoit sur le Pont Neuf avesques trente chevaux. Je dis au Tremblay : c M' le Prince se porte bien : il est arresté, et n'a nul mal.» Sur cela ils s'en retournèrent dire celte nouvelle a Rochefort quy s'en alla en diligence jetter dansChinon (4). M) La maison des jé«iuit4»8 ^tait, comme Thôtet de Mayenne, an la me Kaint-Antoino. r2) ÏAi potit Saint- Antoine était situé me Saint- Antoine et me du Hoi-de-8icilo. * (3) Lo duc de Mayenne ('*tait frciuvenieur de Soinsons. (k) l^r le traité de Loudun le château de Cbinon avait été donné au prince do Condé qui y avait mil garniion.

1616. sepnsMBRE. 91 Le président le Jay (1 ) alla trouver M" du Maine et de Boull(Hi, et alla avec eux a Soissons. M*" le prince de Jain ville vint trouver le roy et la reine de la part de son frère et de la sienne : mais la reine, ou qu'elle fut empeschée d'ailleurs, ou qu'eOe ne songeât pas a ce qu'il luy disoit, ne luy ayant rien respondu, il s'en retourna mal satisfait et donna l'allarme a son frère. La reine s'estant avisée qu'elle n'avoit rien dit aux complimens de M' le prince de Jainville, et aussy que monsieur le nonce luy avoit asseuré de la fidellité de M"* de Guyse le soir auparavant, envoya M*^ de Pralain le trouver et luy dire de belles parolles : mais comme M** de Guyse luy eut demandé sy sur sa parole il pouvoit aller seurement au Louvre, M' de Pralain luy dit : € Monsieur, je vous dis simplement ce que le roy et la reine m'ont commandé de vous dire : c'est a vous [pour le surplus] (2) de mettre la main sur vostre conscience et sçavoir sy vous y pouvés aller , ou non. » Cela fit résoudre M" de Guyse et de Jainville de partir et suyvre la routte de ceux quy alloint a Soissons. Peu après la prise de M"^ le Prince, quelques mutins ou quelques uns de la maison dudit seigneur conunenoerent a jetter premièrement des pien*es contre les fenestres du logis du mareschal d'Ancres, puis d'autres s'estans joins a eux pour Tesperance de piller, prindrent des pièces de bois de devant Luxembourg que l'on basUssoit lors, pour rompre la porte dudit logis, (i) Le président le Jay avait été mis en liberté et rétabli dans Texerdce de sa charge. (2) InédH.

 et huit ou dix, hommes que femmes, [quyj estoint dedans, s*estans retirés de frayeur par la f)orte de derrière, et quantité de maçons du Luxembourg 8*y estans joins, ils entrèrent dedans et pillèrent oe riche logis ou ils trouvèrent pour plus de deux cens mille escus de meubles. La reine commanda, sur Fa vis qu'elle en eut, a M' de Liancourt (1), gouverneur de Paris, d'aller empescher ce desordre : mais y estant allé avec les archers du guet, et voyant qu'il n'y faisoit pas bon pour luy, se retira. Ils continuèrent tout oe jour, et l'on les laissa faire. M" de Montmorency et de Rets (2) avesques plusieurs de leurs amis s'offi^'rent a la reine d'aller en suitte de ces messieurs quy se retiroint a Soissons. Elle les prit au mot, et y furent ; mais ils n'allèrent gueres loin. Le soir la reine pria le roy de faire M' de Temines mareschal de France, dont plusieurs crièrent, et principalement Montigny, de sorte que l'on le fit aussy mareschal , lequel le mesme jour venant a Paris ei ayant rencontré M' de Vandosme quy s'enfuyoit, de quy les chevaux estoint recreus, luy avoit preste les siens quy estoint frais. Saint Geran voyant qu'il n'y avoît (|u'a crier pour avoir, extorqua un brevet de promesse de Testrc (3) , et M' de Crcquy eut un brevet de duc n 1619.

1616. SEPTEMBRE. 93 et pair (1 ) . La reine me dit le soir : € Bassompierre, tu ne m'as rien demandé conmie les autres. > c Madame, luy respondis je, ce n*est pas ast'heure que nous n'avons fait que nostre devoir bien simplement, de vous demamder recompense : mais j'espère que quand, par de grans services, je l'auray mérité, le roy me donnera des honneurs et des biens sans que je luy demande. > M' le Prince quy fut arreslé par M' de Temines en ce passage quy va de la chambre de la reine en son cabinet en cet appartement de l'entresol (2), fut mené par un petit degré dans la chambre de la reine, quy est du plain pié de la court, ou il coucha ce soir là pendant que l'on grilloit la chambre au dessus du cabinet des livres, ou on le mena le lendemain matin vendredy 2"* du mois de septembre, ou il fut gardé par M*^ le mareschal de Temines et ses enfans, et plusieurs autres gentilshonmies et archers de la garde du corps. La reine tint conseil ce jour là, ou* il fut estably un conseil de guerre et commandé au mareschal de Brissac d'y présider et aux principaux chefs de guerre d'y assister. Il fut résolu que l'on mettroit une armée sur pié, et me fut ordonné d'aller lever six mille (1) Par lettres du mois de mai 1611 la terre de Lesdiguières avait été érigée en duché-pairie en faveur du maréchal de Lesdiguières, et après lui en faveur de M. de Gréquy, son gendre; mais les lettres ne furent enregistrées que le 20 février 1620. Peut-être Créquy obtint-il au moment actuel Tespérance d'un ordre d'enre-, gistrement; peut-être aussi une promesse de faveur personnelle, qui ne reçut pas son accomplissement. (2) Il y avait encore ici : entre^iolle.

94 lOURNÀL DE MA YK. Suisses : puis le roy désirant que je demeure près de luy , ordonna M' de Gommarlin pour y aller, comme un des anciens ambassadeurs du roy en Suisse (1); mais je Teoipeschay, désirant que M' de Castille quy avoit grand crédit en Suisse (2), y allât faire U levée, ce qu'il fit. Le roy commanda a M' de Crequy de prendre les compagnies françoises quy sortiroini de garde pour aller chasser le peuple quy continuoit non phis de piller, car c'en cstoit fait, mais de desmolir la maison du mareschal d'Ancres ; ce que M' de Crequy exécuta, et y mit des soldats pour la garder. La reine en suitte songea a retirer M" de Guyse de rintrigue ou ces autres princes estoint, et pour cet effet leur fitescrire par monsieur le nonce, par madame la princesse de Conty et mesdames de Guyse avesques lesquelles elle en conféra , et y travaillèrent avesques soin et passion. Le sieur de Lafon, depuis abbé de Foix (3), fut employé aux allées et venues sur ce sujet. Le lundy 5"* ce conseil de guerre proposé se tint, auquel M*" le mareschal de Brissac présida, et M" de IValain, Crequy, Saint Luc, Saint Geran, Vignolet, Chambaret (i), et moy, fusmes ordonnés pour y (1; Caamartin avait étô envoyé en Buiaso comme ambtmdeiir en 1604. (2) Pierre de Caatille, qui fut depuis contrôleur général ei ioMh dant des finances, avait M en 1612 ambassadeur en Soisis. U avait épousé Charlotte Jeannin. lillc du président Jeannin. (3) L*abbé de Foix était une créature deit Guise. U fut eiaprisonné en 1631, lors de la disgrâce de la reine-méra. C4) i Chambret, ffentilbommc d*aoprés de Bordetax et l*an dse

1616. SKPTEMBRB. 95 vir, ooDune aussy M" de Villeroy et président Jannin; auquel on fit le projet de Tannée que le roy vouloit mettre aur pié. Le mardy 6°^* M' d'Angoolesme revint de Peronne, et ayant sceu que ce conseil de guerre estoit estably, demanda a Barbins s'il n'y pourroit pas aller, quy hiy dit que ouy. Ainsy le mercredy 7°^* il vint de bonne heure, print la maitresse place pour y présider, et M' le mareschal de Brissac prit la seconde sans contestation, sur quoy Pralain auprès de quy j'estois me dit que M' de Brissac se faisoit tort de céder au comte d'Auvergne, et que c'estoit par inadvertance. Je sçavois bien que Saint Geran vouloit mal a M' d'Ângoulesme a cause du chasteau de Bourbon Archambaut qu'il destenoit sur madame d'Angoulesme (1) : je me levay lors et fis sinne audit Saint Geran de me venir parler a la fenestre, et luy ayant dit que nous ne devions pas souffrir que le comte d'Auvergne nous présidai, n'ayant pas esté remis en sa bonne famé et renonmiée depuis sa condamnation (2), non seulement il l'approuva mais fit sinne a Vignoles, et^moy a M' de Crequy, et nous puis après appellames tout le reste, et ne demeura que M" le comte d'Auvergne, de Brissac, de Villeroy, et Jannin : puis ayans appeUé M^ le mareachal de Brissac nous luy fismes reproche de ce qu' plus hraves de la conrr t {Hùtoirt delà vie de ChaïUt de Créqtty, par Chorier), était celui qui, en 1602, avait eu querelle avec Crequy. (i) Saint-Geran était gouverneur du Bourbonnais, où était situé Bourbon-rArcbambault. (2) Voir à l'Appendice. VI.

96 JOURNAL DE MA VIE. tant président du conseil de guerre et mareschal de France, il avoit souffert M' le comte d'Auvergne le précéder dans le conseil, et que nous quy n'estions rien de tout cela, ne l'avions pas voulu endurer, ains luy en avions voulu faire le reproche et la honte. Il nous dit qu'il n'y avoit pas pensé, mais que sy M" de Saint Geran et la Curée, Crequy et Bassompierre, luy vouloint promettre de l'assister, car nous quattre avesques nos trouppes estions les maîtres (1) du Louvre, qu'il le tucroit [l'apres disner] (2) s'il y revenoit pour se mettre au dessus de luy , ce que les autres luy promirent, et moy a plus forte rayson, estant son neveu (3) et intéressé dans son honneur. Mais M' de I^lain me dit en suittc : c Ce que M' le mareschal de Brissac a proposé de faire est généreux : ce qu'il a désiré de vous autres est convenable, et ce que vous luy avés tous quattre promis, est digne de vous. Ncammoins il est de nostre devoir de l'empescher, et faut que de bonne heure on advertisse la reine qu'elle prévienne cet inconvénient, deffendant audit comte d'Auvergne de se trouver a œ conseil, ou le rompant puisqu'elle ne l'a estably que pour faire Testât de l'armée qu'elle veut mettre sur pié, ce quy a esté résolu en ces deux conseils : ou 8*il en faut tenir quelque autre, que ce soit en sa présence ; car nous ferions un grand oultrage au roy et a h reine, que nous pouvons esviter; par nostre discorde nous hausserions le chevet aux malcontens abattus» et \,i) L(*H prt'cédentei» ôtlitions purtaient : Um mettUun, {!) IiiMit. ';

1616. SEPTEMBRE. 97 ce desordre pounroît en mesme temps estre suivy de la délivrance de M' le Prince prisonnier au Louvre. » Je luy dis que je trou vois son avis très bon, mais que mon eage, la parentelle que j'avois avec monsieur le mareschal, et l'interest ou j'estois embarqué, m'empeschoint de le faire. Il me dit qu'il n'en vouloit pas seulement parler a moy, mais aussy a toute leur compagnie, ce qu'il fit a l'heure mesme et leur dit : € Messieurs, dans la ferme et haute resolution que nous venons de prendre de tuer un prince dans le Louvre et quasy entre les bras du roy et de la reine au millieu de son conseil, nous fortifians pour cet effet des gens de guerre que ces messieurs ont sous leurs chaînes a tout autre effet que celuy a quoy ils les destinent maintenant, nous n'avons point regardé le roy ny ses interests, encores moins Testât des affaires présentes ny le bien de Testât a quoy nostre entreprise répugne directement. Je suis d'avis avesques tous vous autres que sy le comte d'Auvergne revient au conseil, luy quy est (1) condamné a mort pour les causes contenues dans son arrest et dont il n'est ny desclaré innocent ny absous, ny restably en sa bonne famé et renommée, nous nous y opposions et que nous contribuions de nostre vie au dessein de monsieur le mareschal. Mais il me semble que sy(2), en advertissant la reine de ne l'y faire venir et de luy commander qu'il s'en déporte, ou qu'elle ne face plus tenir de conseil pour esviter l'inconvénient quy en pourroit arriver, que nous ferions nostre devoir et que nous pre(l) Il y avait dans les précédentes éditions : étant, ;2} Sy, cependant. 7

98 JOURNAL DE MA VIE. viendrions un mal quy en peut causer a la France et nous apportera peu de gloire a Tavenir^ que Ton die que monsieur le mareschal assisté de tant de braves honunes aye tué avantageusement un seul homme, et peut estre sans résistance, peut estre sans espée. » Son avis ne fut pas seulement approuvé de la oom» pagnie, mais du mareschal aussy, et tous ensemble me donnèrent ( 1 ) la charge d'en parler de telle sorte a la reine que, sans rofïenser ny la mettre en colère, elle connut neammoins que la compagnie ne soufiriroit plus ledit comte d'Auvergne présider parmy elle, non pas seulement y assister, s'il n'esloit absous ou purgé précédemment, ce qu'ayant remonstré a Sa Majesté, elle prit très bien cette affaire et deffendit que l'on ne tint plus de conseil : et Sa Majesté creut qu'en faveur de M^ de Guyse cette compagnie avoit fait cela pour faciliter davantage son retour : elle se hasta de le procurer. Peu après le millord de Hay s'en retourna en Anglelerre sans avoir fait aucune proposition (i). ¥X le dimanche i5»« du mesme mois. M" de Guyse et de Chevreuse revindrent trouv(*r Leurs Majeslésquy les receurent très bien. Ct* mesme jour la reine me dit [au soir] (3) que je ne m'en allasse pas quand elle donneroit le Ininsoir, et (|u'elle me vouloil parler : et afires (|ue tout le monde fut retiré. M' le niaresi^ial de Teniines estant aus«v demeuiv, elK* me dit : t Iktôsompiern^, ayant a traiu»n II y a\ait «lann Ifj* pn'«'r«l.*nl«'«. /*«iititin>> Aniuindhrtmt '!' Aihuii** pn*|N*»itinn ili' inaruirt». .{ liitHia.

1616. SEPTEMBRE. 99 porter M** le Prince hors d'icy, je me suis voulu fier en vous de sa conduitte. Voyla&r le mareschal de Temines quy Ta pris et quy Ta gardé dans le Louvre avec peine : mais il seroit a craindre que sy je luy tenois plus longuement, Ton ne fit quelque entreprise pour le sauver, ce quy se pourroit faire aysement, et vous avés veu que tantost quand ces princes sont revenus de Soissons, il y avoit plus de deux cens gentilshonmies quy estoint avec eux, ou pour Tamour d'eux dans le Louvre : joint aussy que cela empesche que le roy et moy n'osons quasy en sortir, et sy nous voulions aller a Saint Germain ou ailleurs, il ne seroit icv en seureté. G est pourquoy je le veux mettre a la Bastille et veux que vous m'en respondiés par les chemins et que vous vous en chai^iés : car monsieur le mareschal n'a autre chose que ce qiiy sera dans son carrosse. Nous le ferons passer par la grande galerie dans les Tuilleries, et de la avec les Suisses du faubourg Saint Honoré et les Suisses et François quy sont derrière et devant le Louvre, vous le menerés par hors de la ville dans la fausse porte de la Bastille, ce que je crois que vous pourrés faire seurement. » Elle me dit en suitte que le roy vouloit tant faire pour moy que H homri, li bieniy li carichi^ (ce sont ses mots), ne me manqueroint point. Je luy respondis que l'honneur de sa confiance m'estoit suffisante recompense du petit serv ice qu'elle desiroit de moy, lequel j'executerois fort fidellement a peine de ma vie, mais que sy j'osois luy conseiller de faire passer M^ le Prince a travers de la ville, je luy respondois de le conduire a la Bastille en toute seureté; qu'il n'y avoit rien a craindre; que rien ne se

100 JOURNAL DE MA VIE. reimieroit, et que quand il y auroit gens pour ce faire (ce que non)(1), nous serions passés devant qu'ils eussent pensé a se mettre en estât de Fempescher. M' de Temines quy n*approuvoit point de passer sur la contrescarpe de la ville, quy est un très meschaot chemin, fut bien ayse que j*eusse dit la mesme chose a la reine qu'il luy avoit precedenrunent proposée et Fappuya de telte sorte par d'autres raysons qu'en fin la reine me dit : € Respondés moy de M' le Prince, et puis faites comme tous deux vous Fentendrés. » Je luy dis qu'elle envoyât quérir les deux capitaines (2) de la garde françoise pour leur faire le commandement ; elle me dit : c Faites leur de ma part. » c Madame, luy respondis je, nous ne levons pas la garde comme cela : il faut (|ue de la propre bouche de Vostre Majesté ils en reçoivent le commandement; autrement ils ne le doivent faii*e. > Elle me dit : c Geh fera rumeur (3) : allés les trouver vous mesme; » ce que je fis, et envoyay en mesme temps quérir les deux cens Suisses du faubourg Saint llonoi^é pour venir devant le Louvi^ sans battrez tambour. Je ne trouvay que des sergens dans les corps de garde françois, que j'amenay a la reine (]uy leur commanda de faire ce que je leur dirois. Je pris deux cens hommes des deux compagnies françoises, cent de celle des Suisses quy estoint en garde, et quel(|ue cent cin(|uantc quy me vindrent du faubourj; : j'envoyay monter a cheval huit gentilshommes des miens. M*^ de Vignoles, (\) (IVul-à-ilirc : ce qui n't'tail pas. il) Loh prtVt* ('>(!itinnH |M)rtaiLMU: compaymitM, 's\i 11 y avait aux pnT»»iliMil«>;i t'Mllli

1616. SEPTEMBRE. 101 Chambaret et Bressieux quy se doutèrent qu'il y avoit quelque chose m'attendirent dans la court du Louvre pour sçavoir ce que c'estoit, lesquels y vindrent aussy, et cinq ou six gentilshommes de la reine. Il y avoit douse gardes ( 1 ) et six Suisses du corps avec leurs pertuisanes et hallebardes autour du carrosse, et quand tout fut prest, M** de Temines et moy vinsmes dans la chambre de M^ le Prince. Il le resveilla en sursaut, ce quy Testonna, et eut grande appréhension. Je ne me voulus point montrer, le voyant si effrayé, et sortis du Louvre, faisant mettre en bataille les deux cens François devant l'hostel de Longueville (2) ; et comme le carrosse fut sorty du Louvre, dans lequel estoit M' le Prince, les trois cens Suisses le suyvirent immédiatement faisant la retraitte, et ainsy le menasmes sans flambeaux dans la Bastille, ayant, avant sortir du Louvre, mandé à M' de Guyse quy estoit revenu de Soissons ce jour mesme, (|u'il ne prit allarme de voir venir droit a son logis (3) les François et Suisses de la garde, et que la reine m'a voit permis de luy mander que ce n'estoit contre luy qu'ils marchoint, mais pour conduire W le Prince a la Bastille. Celuy que j'y envoyay le trouva desja habillé et prest a monter a cheval sur l'avis que l'on luy avoit donné que l'on mettoit les gardes en ordre pour le venir prendre. Je devins lors extrêmement amoureux de M"* d'Urfé ; (1) Douzo gardes du corps. (2) L'hôtel de Longueville était situé sur remplacement qu'occupe aujourd'hui la façade du Lou\Te. (3) L'hôtel de Guise était rue du Chaume, au coin de la rue de Paradis.

**The text on this page is estimated to be only 27.25% accurate**

102 JOURNAL DE MA VIE. et le roy peu devant ia Toussaints tomba malade de sorte que la veille de la Toussaiiits il luy prit une foiblesse avec une convulsion que Ton apprehendoit se devoir dégénérer en apoplexie, et on craignit que sy elle luy revenoit (I), elle ne l'emportât. En effet ce n'estoit rien ; mais a ces testes sy pnx^ieuses on craint tout. La reine mesmes sur ce que Ton luy*dit du mal, me conunanda de me tenir cette nuit là au LfOu\Te pour y ammener en diligence les Suisses en cas qu'il en mesavint. Mais le matin le roy se portant bien et ayant bien dormy, on fut délivré de peine (novembre). Je partis le lendemain de la Toussaints pour aller recevoir les Suisses. Et parce que M' de NenKXirs estoit avec une armée que le roy d'Espaigne avoit levée sous son nom et luy taisoit conduire contre le duc de Savoye (î), le roy avec quy le duc estoit en parfaite intelligence, prit soin de sa conservation, commanda a M' le Gnind avec (|uelques trouppes de s'acheminer en Bresse et d'apporter tout l'ayde qu'il pourroit a M' le prince de Piémont quy gardoit U Savoye pendant que son père deffendoit le Piémont i\) Dans les pn*aHl(>ntcs (Mlitionft il y avait : renoit. f^} Le duc de Npm«»urH, sôduit jwir l du tfouvemeur espa^ol do Milan, qui lui faisait ear l'i'ntn'misi' de M. d«» IMletrarde. I/aciMird enlro le prince de PiémiuitH lo dur de Nen^oar^ fut siirné le U novembn». {Histoire df léouis XIII, jmr Le\a!»îM»r. liv. IX. — Hiâtoirt de Im mère et dm Jils, année 161'*. — Mrmorie recomdite di) Viltorio Sin. t. IIL.

1616. NOVEMBRE. 103 contre le roy d'Espaigne. JTeus ordre d*emmener trois cens chevaux avesquesmoy, et en cas que M^ le Grand me mandat, de tourner .a luy avesques les Suisses et la cavalerie : mais conmie j'arrivay a Provins, me vint trouver un nommé Lacé (1) que M"" le Grand despesdioît au roy, quy m'apporta de ses lettres par lesquelles il me mandoit qu'il avoit acconunodé M*^ de Nemours avesques W le prince de Piémont, et que l'armée de M' de Nemours estoit desbandée. Messieurs du parlement de Dijon m'escrivoint aussy, conmie M' le marquis de Mirebeau (2) , pour me prier que la paix estant faite, je ne voulusse charger la Bourgongne de la cavalerie quy estoit preste d'y entrer ; ce que je fis et l'envoyay loger a Bergère (3), attendant autre ordre du roy, a quy j'en escrivis, pour leur donner. J'arrivay a Saint-Jean de Laune (4) en mesme temps que les deux regimens suisses sous la charge des collonels Feugly et Greder (5), que M"* de Castille avoit Cl) Dans les précédentes éditions il y avait: un homme que M. le Grand dépêchait au roi. Lassé était trésorier de France à Bourges. Il avait été chargé de porter à M. de Bellegarde les instructions de la cour au sujet du passage du duc de Nemours en Savoie. (2) Jacques Chabot, marquis de Mirebeau. fils de François Chabot, marquis de Mirebeau, et de Catherine de Silly, sa seconde femme, était lieutenant général au gouvernement de Bourgogne. Il mourut le 29 mars 1630. (3) Bergères-sous-Montmirail, village du canton de Montmirail. arrondissement d*Èpernay, département de la Marne. (4) 6aint-Jean-de-Losne, chef-lieu de canton de Tarrondisscment de Beaune, départ(»ment de la Côte-d*Or. (5) Jean-Ulric Greder, du canton de Soleure, second fils de Jodoc Greder, colonel en France, fut en 1606 capitaine au régiment de Praroman; en 1614 capit-ainc d'une compagnie du régiment de

**The text on this page is estimated to be only 22.68% accurate**

loi JOURNAL DE MA VIE. levés et ammenés. Je leur fis faire leur premier serment et les ammenay jusques a Chastillon sur Seine« d'où le roy m'escrivit d'en envoyer l'un en Nivernois et l'autre en Champaigne, avec l'ordre des garnisons ou ils devoint aller ; ce qu'ayant fait je quittay mon train et vins avec dix chevaux coucher a Bar sur Aube, pour le lendemain m'en venir a Bar(l)ou M^ de Lorraine lenoit les estats, que je voulois voir : mais ayant appris qu'il en esloit party, j'allay passer a Clialons ou je trouvay M" de Pralain et de Tremes (ï) ausquels ayant consinué le ix'giment du colonel Feugly pour le mettre en garnison, je m'en revins a la court extrêmement amoureux , ou le duc de Crouy (3) s'estoit embarqué pour espouser Urfé, et me pria de traitter ce mariage, ce (|ue je fis a dessein de le rompre ; mais mes peines funMit vaines, car il passa par dessus toutes les didicultés (|ue je luy proposay , et l'espousa. I^e mareschal d'Ancres estoit revenu a la crmri (i). Pendant mon voyage* de liourgongne on avoit osté les Galaty. incorponV on Ifiir» au rôuiiiuMii dch ::anlPis itaïKM^s; •»! colonel de ce intime n»ifiineni. apn»H Fridolin Hewy, de 16Î8 à 1633. Né If 2n février r>7t. il mounil le î27 mai «039. (1> Bar- le- Duc. (2) M. ile Tresmes «"tait lieutenant k'én«"ral au irouvememenl de Chani|ia^ne. et uouverneur il«» (lhAlnn>. — Il y avait dan» lei« précédenleti éditions : de Termes. r3i (lllarle^-Ale\a^dn». «lu*- d»' (îroy «»t maniui> d'IUvn*. liU aine de (immartin. était fi^ir ha nién* rmisin ismi di* tn>nnain do M. de Ha&sompiern». Il mourut a-sa'»*.iné l«» % iii»\t»nil»n» 1»V2l. (4) (Umcini était rt'>t«* fii Norniandu» depul^ la p le *J détt»nihre.

16i6. DÉCEMBRE. 105 sceaux a M' du Vair, que Ton avoit donnés a M' Mangot (I ), et sa charge de secrétaire d'estat a monsieur de Lusson (2) . La fille dudit mareschal tomba malade et mourut, dont il eut et sa femme aussy un cruel desplaisir (3). Jediray une chose quy se passa entre luy et moy le jour de la mort de sa fille, par laquelle on pourra voir une prescience qu'il avoit de l'accident quy luy arriva en suitte. Je le vins voir le matin de [ce jour] et l'apres disnée encores ; mais il me fit prier de remettre la partie a une autre fois et m'envoya prier le soir de venir cheux luy, ce que je fis a l'heure mesme en ce petit logis sur le quay du Louvre ou sa femme et luy s'estoint retirés. Je le trouvay fort affligé et taschay le plus que je peus, tantost a le consoler, tantost a le divertir ; mais son dueil augmentoit a mesure que je luy parlois, et luy ne me respondoit autre chose en pleunint , sinon : € Segnor, je suis perdu ; Segnor^ je suis ruiné; Segnor, je suis misérable. » En fin je luy dis qu'il considérât le personnage (4) de mareschal de France qu'il representoil, quy ne luy permettoif ces lamentations, dignes de sa femme, indignes de luy ; (1) Mangot rcrut les sceaux le 25 novembre. (2) Annand-Jean du Plessis, depuis <:ardinal duc="" de="" richelieu="" luron="" depuis="" le="" avril="" eut.="" novembre="" la="" charge="" secr="" d="" guerre="" laiss="" vacante="" par="" mangut="" qui="" lui-m="" l="" reyue="" peu="" mois="" auparavant="" en="" placo="" puisieux.="" marie="" concini="" mourut="" janvier="" bassompierre="" dans="" r="" cette="" anecdote="" anticipe="" quelques="" jours="" sur="" les="" il="" y="" avait="" pr="" personne.=""/>

**The text on this page is estimated to be only 27.01% accurate**

106 JOURNAL DR MA VIE. que veritabiement il avoit perdu une tille bien aymtble et utile a sa fortune, mais que quattre nièces luy avoint succédé en la place de sa fille, (|uy luy apporten>int peut-estre autant de consolation, les faisant venir près de luy, et beaucoup plus d'appuy a sa fortune en s'alliant par leur moyen de (|uattre grandes maisons de France dont il auroit le choix ; et plusieurs autres choses que Dieu m'inspira de luy dire. En fin après avoir encor quelque temps pleurt^ de la sorte, il me dit: € Ha ! Monsieur, je regi*ette veritabiement ma fille et la regretteray tant que je vive ; je suis neammoins homme quy peux suppoiler constanmient une affliction pareille a celle là : mais là ruine de moy, de ma femme, démon fils (1), et de ma maison, que je vois prochaine devant mes yeux et inesvitable \mr Topiniatreté de ma femme, me fuit lamenter et perdre patience; la({uelle je vous dcscouvriniy comme a un véritable amy duquel j'ay receu toute ma vie assistance [et amitié] (ï) et a quy je confesse n*avoir pas rendu la pareille et fait a' (|ue je devois (3) et pouvois faire : mais liaste, je famenderay s'il plait a Dieu. Sçachés, Monsieur, que depuis le li^mps que je suis au monde, j'ay af)pris a le connestre et voir immi seulement les élévations de la fortune, mais lescheutes ei i\ Honri (kmnni avait «'«d* Itaptifié à Saint -Sulfiiri» lo 8 juin 1fi03. Arn'l»*' apr»'»» la inc»rt c!»» mui |mto. il (lt*m(*uni «inq ann on pri^n. fiui^ M' nMini à FidrciKt». où il \iVut juM]u>n 18^)1 m)Uk Io nom tir coin If tif |S»na. *J Int'nht. \^> Il y a\ait aux prômlonto!» . ron/où.

1616. DÉCEMBRE. 107 décadences encores ; et que l'homme arrive jusques a un certain point de bonheur après lequel il descend, ou bien il précipite, selon que la montée quMl a fait a esté haute et roide. Sy vous ne m'aviés connu en ma bassesse je tascherois de vous la desguyser ; mais vous m'avés veu a Florence desbauché [et scapillaté] (1), quelquefois en prison, quelquefois banny, le plus souvent sans aident, et incessamment dans le desordre et dans la mauvaise vie. Je suis né gentilhomme et de bons parens(2); mais quand je suis venu en France, je n'avois pas un sou vaillant et devois plus de huit mille escus. Le mariage de ma fenune et les bonnes grâces de la reine m'ont donné beaucoup d'intrigue du vivant du feu roy, beaucoup de biens, d'avancement, de charges et d'honneurs pendant la régence de la reine (3) ; et j'ay travaillé a ma fortune et l'ay poussée en avant autant qu'un autre eut sceu faire, tant que j'ay veu qu'elle m'estoit favorable. Mais depuis que j'ay reconnu qu'elle se lassoit de me favoriser et qu'elle me donnoit des avertissemens de son eslongnement et de sa fuitte, j'ay pensé a faire une honneste retraitte, et de jouir en paix, ma femme et moy, des grans biens que la libéralité de la reine nous avoit donnés, que nostre industrie nous avoit fait acquérir, et en logeant et alliant nos enfans dans nostre païs natal en de bonnes familles, leur laisser après nous nostre héritage et succession. C'est de quoy depuis quelques mois j'importune ma femme en vain, et a (!) Inédit. — Scapigliaio, dissolu. (2) Sur la naissance de Concini on peut voir les Memorie rêcondiie (t. IV. pp. 58 et 59). (3) Les précédentes éditions portaient : pendant sa régence.

 chasque coup de fouet que la mauvaise fortune nous donne, je continue de la presser. Quand j'ay veu qu*un grand party sVst eslevé en France quy m'a pris pour prétexte de sa soulevât ion, qu'il m'a desclaré un des cinq tyrans qu'il vouloit ruiner et destruire; quand M' Dolet quy estoit ma créature*, mon conseil, et mon affidé amy, et j'ose dire ser>'iteur, m'est mort ; quand un infâme cordonnier de Paris m'a fait un affront, a moy mareschal de France ; quand j'ay esté forcé de (|uitter mon establissement de Picardie, ma citadelle d'Amiens, et laisser Ancres (1) en proyc de M' de Longueville mon ennemy; quand j'ay esté contraint de me retirer ou pour mieux dire de m'enfuir en Normandie, j'ay fait voir a ma femme (|ue parmy les grandes obligations que nous avions a Dieu, celle de nous avertir de faire nostre relraittc n'estoit pas des nioindn*s. Nous avons veu en suitle saccager nostre maison avec perte de plus de deux cens mille escus; nous avons vru pondiv sur nostn* moustache deux de nos gens pour avoir donné de nostre part des bastonnades a ce maraut de cordonnier : que voulions nous plus attendi*e sinon c|ue nostre fille par sa mort nous avertit que la nostre et nostrt; mine est prodiaine et (|u'il y a encorcs lieu de l'esviter, sy promptement nous voulons songer a une n'traille a laquelle je pensois avoir bien |>iweu en offrant six cens mille escus au pape pour l'usuffruil nostre \i(* durant du duché de FeiTare ou nous eussions passi* en paix le reste de nos jours et laisst* enc^res deux millions d'or de succession < t AiKTt», «*n Pic«r(li«'. «^'o^t appi*lé Ai)N*rt par buitA de la confUratiitn qui le donna à Luyn(*^.

1616. DÉCEMBRE. 109 a nos enfanSf ce que je ne feindray (1) point de vous dire et de le vous faire voir. Nous avons pour un million de livres au moins de biens stables (2) en France, au marquisat d'Ancres, Lesigny, ma maison du fauboui^, et celle cy ; j'ay racheté nostre bien de Florence quy estoit engagé et en ay pour cent mille escus en ma part, et ay encores deux cens mille escus a Florence et autant a Rome ; j'ay pour un million de livres encores, outre ce que nous avons perdu au pillage de nostre maison, en meubles, pierreries, vaisselle d'argent, et argent comptant ; ma femme et moy avons encores pour un million [de livres] (3) de chaînes, a les vendre a bon prix, en (4) celles de Normandie, de premier gentilhomme de la chambre, d'intendant de la maison de la reine, et de dame d'attour, gardant mon office de mareschal de France ; j'ay six cens mille escus sur Fedeau, et plus de cent mille pistolles d'autres affaire? (5). N'est ce pas, Monsieur, de quoy nous contenter? Avons nous encores quelque chose a désirer sy nous ne voulons irriter Dieu quy nous avertit par des sinnes sy evidens de nostre entière ruine ? J'ay esté toute cette après disnée avesques ma femme pour la conjui^r de nous relîi'er; je me suis mis a genoux devant elle pour tascher (1) Il y avait aux précédentes éditions :faudrai. (2) Immeubles. — Il y avait : établis, (3; Inédit. (4) Il y avait : sans. (5) La plupart des éditions précédentes portaient ici : Je n'y compterai poM la bourse de ma femme. Cette phrase ne se trouve pas dans le manuscrit original.

**The text on this page is estimated to be only 21.96% accurate**

140 JOURNAL DE MA VIE. de la persuader avesc|ues plus d'etlicaoe : mais elle, plus aheurtée que jammaîs, me rq[)roche ma lâcheté et ingratitude de vouloir abandonner la reine quy nous a donné ou fait acquérir par son moyen tant d'honneurs et de biens: de sorte, Monsieur, que je me vois perdu sans remède ; et sy ce n'esloit que j'ay tant d'obligations a ma femme [comme chascun sçait] (l)^ je la quitterois et m'en irois en lieu là ou les grans ny le peuple de France «ne me viendroint pas chercher. Jugés, Monsieur, sy j'ay rayson de m'afTIiger, etsy outre la perte de ma fille, ce second desastre (2) ne me doit pas doublement tourmenter. » Je luy dis ce que je peus tant pour le consoler que pour le divertir de cette pens*'»e, et puis me retiray ; et ay voulu faiix? voir |mr ce récit comme les hommes et principalement ceux que la fortune aeslevésont des inspirations et des prévoyances de leur malheur : mais ils n'ont pas la i*esolution de le prt^venir pour l'esviter (3). JG17. Janvier . L'année se finit par les noces de M' le duc de Crouy et de M"' d'Urfé (4) : et celle de 1617 commença joyeiH (t» lii«'*(lit. i'i} Il \ :i\.iit au\ j»rt"0'(lt'nt«*î* ('*iliti(»n> : désordrr, I.] Il (•^t à ri'm!ir«|u»*r «|Ut* «Uii^ lUistoire tie la mère H dm fil», pulilit'** M»u> l«' iioiii ili* .Mi*/.«Ta>, iiiuIm uttributV au cardinal «1^ Hirliclicu. Tuuti'ur int«T\frtit li'*« tdIos «•( priHt» à la maréchale «rAïun» un «It'sir •!•' n*iniiif aui|ui»l h m mari aurait rétisté. \» Sui\aiit 1(* V. AiiM'Ime 1«* ooiural lui m^ui* par lo rui m*u1i** UIIMIl If (i jailMiT ttilT.

4617. FÉVRIER. m sèment par forœs assemblées quy se firent, fort belles, ausquelles outre les jeux, festins, et comédies, ily avoît aussy de bonnes musiques. On passa bien le temps a la foire de Saint Germain . La jeune reine infante quy Tannée précédente dansa un assés chetif petit ballet d'Espagnoles au caresme prenant a Tours, en voulut danser un meilleur avec des Françoises, ce qu'elle fit seulement en Tantichambre de la reine sa belle mère (février) . Nous dansâmes au roesme lieu, et en d'autres a la ville, le ballet du Commissaire, puis en suitte celuy des Princes de Gypre quy fut très beau. Je gaignay cette année là au jeu du trictrac cent mille escus, ou a M' de Guyse, ou a M*" de Jainville, ou a M*" le mareschal d'Ancres. Je n'estois pas mal a la court, ny avesques les dames, et quantité de belles mai tresses. En ce mois (1 ) M' de Temines fut tiré de la Bastille et de la garde de M"^ le Prince (2) ; dont il fît de grandes plaintes : on i'appaisa, luy donnant la lieutenance de l'armée de Ghampaigne. J'entray dans la Bastille avec 1 00 Suisses, d'où je tiray quelques che(I) Tout le passage, depuis les mots : En ce mois, jusqu'à ceuxci: une telle administration, a été ajouté par Tauteur en marge de son manuscrit. Le copiste, lisant le texte à côté de Taddition, avait intercalé dans ce passage celui qui commence aux mots : 1^ duc de Crouy, et qui finit à ceux-ci : par le chasteau, ce qui produisait une confusion inextricable. Toutes les copies et toutes les éditions ont reproduit la faute. (2:' D'apn»s VHistoire de lAmis XIII. par le P. Griffet. et VHisloire de la inère et du fih, c'était le marquis de Thémines, lils du maréchal, qui était chargé de la garde du prince de Condé.

**The text on this page is estimated to be only 16.57% accurate**

112 JOURNAL DE MA VIE. vaux légers de la n'iiie merc c|ue Du Tiers (1) quy en estoit niareschal des logis y avoit menés pour aider Vansay (i) quy y commandoit d'en ehasser M' de Temines. J'en fis aussy sortir la compagnie de Saint Beat quy y estoit en garnison, et lorsque Vansay en eut levé une pour y mettn», j'en retiray les Suisses. Au mesme mois (3) un nommé Destoy (i) vint dire expri's en mon logis ou il fut envoyé par Luynes (5) , avait (Iéfest(»y est dé^i:;né plus loin danN le corps du rfcit comme un des vens de M. tle Luvnes. ifi; (^harle.o d*AllH»rt. soigneur de Luynes. lils aîné d'Honoré dAllMTl. s«»ii:neur de Luvnes. de nranti»8el del^denet.et d*Anne de H(Mlulf. duc de Luynes (>ar én*ction du comté île Maillé en duché-|>ain«^ d«' Lu>n«*>. du mois d'août ir»ll), connétable dt* France 1«» • aNril *V1\. Il était né m ITiTH. et mourut le 15 déeemhre Ui*2l. 11 y a\ait déjà plu *nés travaillait à penlre Concini. «*t mémf la nMin*. dan> r«'>prit du mi. ,i\) Mathurnit». la UtïU* d«> la hmih'. -* Talh'mant des Héaux dit qu'elle avait «*t4' rét>ll«*m**Mt UMv. puin u'Uitm*. mais imparfaitement. Kilt» rntitimia à fain* la fidlf et a\nit un rlia))«>nin. maii» m>u« pret«*xt(* dt> folie idle )M»rtoit d'^^ )Miul(*t>. * Mathurine était depiiu luuutemp» à U cour Henri IV. hle«>M* p«ir Cliàtel. crut d'ahurd*

1647. FÉVRIER. 113 mesme effet a mon iogis, en partit pour venir toute esplorée le dire au roy et a Luynes, quy fit croire au roy (1) que c'estoit le mareschai d'Ancres quy faisoit courre ce bruit pour voir comme Sa Majesté le prendroit, pour en suitte l'exécuter en effet ; dont le roy s'anima de plus en plus contre le mareschai d'Ancres, et Luynes et ledit mareschai en eurent de grosses parolles. Le. soir mesme conmie la reine me parloit de cela, je luy dis : c Madame, il me semble que vous ne songes pas assés a vous et que, un de ces jours, l'on vous tirera le roy de dessous l'aile. On l'anime contre vos créatures premièrement, et puis en suitte on l'animera contre vous : vostre autorité n'est que précaire, quy cessera des que le roy ne le voudra plus, et on l'induira pié a pié a ne le vouloir plus, comme il est aysé de persuader a de jeunes gens de s'esmanciper (2) . Sy le roy s'en estoit un de ces jours allé à Saint Germain et qu'il eut mandé a M"^ d'Espernon et a moy [de l'y venir trouver] (3), et qu'en suitte il nous eut dit que nous n'eussions plus a vous reconnestre, nous sonunes vos très obligés (4) serviteurs, mais nous ne pourrions avoir été frappé par elle (Histoire de la ville de Paris, par D. Félibien, p. 1239.) Elle portait un haut de chausses pour donner le fouet au jeune dauphin (Journal d'Herimard.) Un petit écrit du temps, publié sans lieu ni date, porte ce titre : Les essais de Ma^ tkmrine. (i) n y avait aux précédentes éditÛDns : en partit tout éplorée pomr venir dire au roi et à Luynes qu'il fit croire au roi... fi) Les précédentes éditions portaient : comme U est aisé à des jeunes gens de se persuader de s*émanciper. (3) Inédit. (4) Il y avait : humbles. n 8

**The text on this page is estimated to be only 25.81% accurate**

 faire autre chose que de venir prendre congé de vous et vous supplier très humblement de nous excuser sy nous ne vous avions aussy bien servie pendant vostre administration de l'estat comme nous y estions obligés. Jugés, Madame Ouy dis je en suitte), ce quepourroiot faire les autres ofticiers, et comme vous demeureriés les mains vuides après une telle administration. » Le duc de Crouy emmena sa femme en Flandres au caresme (1 )« et moy je m'en allay a Tarmée, quy lors estoit conunandée par M' de Guyse et sous luy M' le mareschal de Temines, et pour marescbal de camp M** de Pralain (mars). Je fus grand mestre de Tartiglerie par conunissioa, et trouvay le 1 7"* de mars l'armée deux jours après qu'elle eut assiégé Chasteau Porcien (2) lequel se fit battre avec peu d'effet huit jours durant que nous l'attaquâmes par le chasteau. Nous petardames la nuit du 28*°* (3) en suiUe [la (1) Le carême avait commencé le 8 février. (2) Ghftteau-Porcion, chef-lieu de canton de rarrondiaienMQt de Rethely départi^ment de8 Ardennes. situé sur la rive drotle de l'Aisne, à ? lieues do Hethel. Le duc de Ne ver», qui s'était joint au |>arU den princes, était gouverneur de (Iliampa^no ot Brit*. et duc de Hethelois. A œ double titre il occupait pluAieur« places de ce pays. La prise de ces places était Tobjot principal do la cain|)agne du duc de Guise. (3) Cette date, ajoutée après coup [uir lauti^ur, rend inutile le mot ensuite et ceux-ci : le lemlemaim de Pâques, qui avaient M écrits dans le texte. Kilo rectitio mémo cette dernière indicatkm ; le l(MHl(*niain de PÂi]Ut*s était le 27 mars, et w ne fut que dans la nuit du 28 au 29 qu eut lieu la t«*ntative inutih» dans laquelle pélil le baron du Vigan {Mercure fntmçois, t. IV. année 1617, pp. t6S et 169.)

1647. MARS. 115 ville] (1)sans effet, et le sieur de Vigan (2) beau frère de M** le inareschal de Temines y fut tué le lendemain de Pasques. Nous mismes trois canons en batterie entre la ville et le chasteau, dont nous n'eûmes tiré trente coups que la ville parlementa. M' de Guyse me commanda le 29"* d'y entrer avec quattre e(»npagnies des gardes françoises et autant de suisses ; et le lendemain 30™^ a la pointe du jour le sieur de Montereau (3) quy conmiandoit au chasteau, demanda a me parler et me dit qu'il estoit prest a se rendre sy on luy vouloit faire honorable capitulation. Je luy offris seureté pour le mener a M' de Guyse et le remmener aussy, lequel luy donna de sortir sans enseignes ny battre tambour ; et le soir on entra dedans, et y mit on une des compagnies des gardes suisses et une des gardes françoises. Le lendemain, dernier jour de mars (4), M' de Guyse prit huit cens chevaux et vint faire une cavalcade toute la nuit a Laon sur Fadvis que le lieutenant du Pesché (5), de Guyse, luy avoit donné, que le regi(1) Inédit. (?) D'après le P. Anselme, Raymond de Pellegrin, seigneur du Vigan, n'était pas le beau-frère du maréchal de Thémines ; il était son oncle , comme ayant épousé Madeleine de Lauzières, sœur de son père. Mais suivant le Mercure français (t. IV, année 1617, p. 169) le baron du Vigan, tué dans eette occasion, était neveu du maréchal, c'est-à-dire petit-fils de Raymond de Pellegrin, ce qui parait plus probable. (3) Le sieur de Montereau commandait deux cents W^allons dans Ch&teau-Porcien; il est qualifié mestre de camp dans la capitulation. (4) Date ajoutée par l'auteur.— Suivant le récit qu'on lira à l'Appendice, ce fut seulement le l*' avril que le duc de Guise fit cette expédition. (5) Edme de Saint-Chamans, seigneur du Peschier, second fils de

**The text on this page is estimated to be only 25.91% accurate**

416 JOURNAL DE MA VIE. ment de Ballagny (1) estoit logé à Vaux sous Laon (2), œ que nous trouvasmes aussy. Mais comme Ton s'amusa un peu a faire Tordre pour forcer ce quartier, ils en eurent Tallarme et se sauvèrent, partie dans Teglise, partie dans les vignes quy sont sous la ville, de sorte que nous n'y tuâmes que deux ou trois soldats et mismes le feu a leur quartier, lequel (nous partis) ils esteignirent (3). M' de Guyse au retour sépara son armée en trob, dont il en prit une partie et vint assiéger et prendre un chasteau du Retelois nommé Voysigny (i). Il bailla Tautre a M^ le marcschal de Temines pour aller quérir six canons a Rocroy pour battre Retel (5), et me laissa avesques le reste a Chasteau Porcien pour recevoir aussy les nouvelles trouppes quy luy venoint ; et donna un rendes vous le samedy 8"* d'avril (6) a neuf heures du matin pour venir par trois endroits investir Retel, ce que nous fismes : et le lendemain parce que Jean de Saint-Chamanfî, comte du Peschier. et de Catherine de Gimel. I^ lieutenant do la compafrnic do Du Peschier se irooTait sans doute à («uise. petite place au nord de Laon, aujoard'hni chef-lieu de canton de rarrondiânement de Vervins. (1) Alphoni^e-Uonri do Montluc, marquis de Balagny, fils de Jean de Montluc, maréchal de Balaimy. et do Diane d*EaU^es. sa seconde femme, mourut on février 1628. (2) Villa;;e situé aux portojt do I^oii. (3) Voir à l'Appendice. VIII. (4) Wassijrny, quo le .Hercure françoii ot THutoirt de la wUrt et dm fib ap|M>llont h tort Cisigny, Uiun; du canton de Novion* Porcien, arn»ndit»seuiont do Hethel. m» rendit le 3 avril. (5) Le nii. slimulô sann «loute |»ar I ovtVjuo de Luçon. pressait le duc de (ïuiho do fain* venir lo canon do Hocroi et d*auaqiiar Rethol {Leltm et papier§ d'Ktat dn rnrthnnt de RicMUu, publia |»ar M. Avenel. t. 1. pp. 184 ot l%.i (f>> L'auteur avait d'abord écrit : /e lundi d'apréê.

1617. AVRIL. 117 la compagnie de chevaux légers d'Aubilly (1) quy estoit dans la place, sortoil souvent a la faveur du canon de la ville et de la mousqueteric qu'il avoit logée pour le favoriser, M' le mareschal de Temines [et moy avesques luy] (2) , la chargea et rembarra avesques perte de quelques uns de la trouppe dudit Aubilly et de quelques mousquetaires (3) quy ne se sceurent assés a temps retirer. Le temps fut toujours fort pluvieux, et comme la terre est grasse au Retelois, nous eûmes mille peines, principalement a faire marcher nos canons quy enfonçoint par dessus Tessieu. En fin nous préparâmes une batterie de huit pièces au bas de la ville : mais conune je fusse venu le matin vendredy 1 4™* d'avril (4) voir sy Lésine (5) m'avoit tenu promesse d'avoir les huit pièces en batterie a la pointe du jour, je trouvay qu'il n'y en avoit que deux, et une a trente pas de la batterie tellement enfoncée dans la terre que l'on ne l'en avoit pu retirer : une quattrieme estoit a cent pas de là, que les officiers y avoint laissée parce qu'en l'ammenant quelque charretier et des chevaux ayans esté tués , les autres avoint dételle et s'en estoint fuis. Je pris lors (l) Nicolas de Vassan, vicomte d' Aubilly, fils do Zacharie de Vassan, lieutenant pour le roi au gouvernement de la ville et citadelle de Laon, fut maître d'hôtel du roi, mestre de camp, et gouverneur de Pont-à«Mousson. (5) Ajouté par Tautcur. (3; n y avait dans les précédentes éditions : quelque mousquete^ rie, (4) Les mots : vendredy 14™« d'avril ont été ajoutés en interligne par Tauteur. (5) Peut-être un des fils de Gilles de Souvré, marquis de Cîourtenvaux, maréchal de France, lequel était aussi baron de Lézines.

 #• cinquante Suisses a quy je promis cinquante escus pour me mettre ces deux pièces en batterie, et les attellay au lieu des chevaux, ayant fait premièrement creuser au dessous des roues de la pièce et fait mettre des fortes planches affîn qu'elle ne s*embourbat plus. Nous tirâmes la première en batterie sans que Ton nous tirât de la ville : mais comme nous nous mimes après la plus eslongnée et que nous la tirions proche de la batterie, ou nous l'avions desja ammenc^, et que je les avdois a tirer, les ennemis nous firent une salve en laquelle deux Suisses furent tués, trois blessés, et moy d'une mousc|uetade dans le petit ventre du costé droit. Je pensois estre mort, et l^r le mareschal de Temines quy estoit a la batterie, le creut aussy : toutefois Dieu voulut que la quantité de hardes que la balle rencontra (car elle perça cinq doubles de mon manteau, deux doubles de ma hongreline { I ) fourrée, mon ceinturon et ma basque), tirent qu'elle s'arresta sur le peritoyne sans le percer, de sorte que quand on sonda la playc, la balle se rencontra dans cette espaisseur de chair quy est sur le ventre, ou Ton lit une incision, et elle tomba. Je n'en tinsjammais qu'un jour le lit, bien que ma playe fut un mois (2) a se fermer a cause du drap quy estoit dedans. LfC samedv 1«)"*^ (3) au soir M' de Pralain avant fait battre la ville avec ces (jualtre pieix^ susdiltes, n'en fut pas quitte a sy bon nian*hé (|uo moy ; car il eut une (I) S«)rlP nH: ('*donU»» iMlilionii : nntt t*mr». i3) L autour avait (i'aUird tHirit . U meëme jour.

1647. AVRIL. H9 moiuqQetade quy luy perça la cuisse sans toutefois offenser l'os, dont il fut aussy guery dans un mois. Une heure après que M' de Pralain eut esté blessé, Marolles (1 ) vint au camp avec sauf conduit qu'il avoit envoyé demander, et capitula au nom de M' de Ne vers pour la reddition de Retel, laquelle ayant sinné, il entra dans la ville, et, ayant apporté le contreseing de M' de Nevers, le gouverneur de la ville accepta la capitulation que Marolles avoit faite et rendit la place (2), eu M' de Guyse vint loger le lendemain quy estoit le 48- d'avril (3). Le 1 9"* il fit la montre générale de son armée et se résolut d'envoyer quérir forces canons pour assiéger Mesieres parce qu'il n'y en avoit plus que quattre en son armée quy ne fussent esventés, ce quy ne pouvoit de douse ou quinse jours estre prest. Cela fut cause que je luy demanday congé d'aller a Paris pour paradiever le traitté que j'avois conun'encé de la vente de nia charge de coUonel [gênerai] (4) des Suisses avec (1) Glande, seignenr de Marolles, fils de Claude, seigneur de BlaroUes, et de Françoise d'Erian, après s^étre défait de la charge de lientenant-colonel des Gent-Suisses de la garde du corps, s'était attaché an duc de Nevers. Né en 1564, il mourut le 9 décembre 1S33. U fut le père de Tabbé de Vilieloin. (2) M. de Nevers, c brave en paroUes », s'était retiré à Mézières: c'est de là que venait Marolles, muni du contre-seing du dnc pour Iraiier de la reddition de Rethel, et autoriser le gouverneur à accepter la capitulation. (3) La place s'était rendue dès le 46 avril {Histoire de la mère et dmjiU. — Prise et réduction des ville et chtuteau de Retheil par wwnêeigneur le duc de Guise , le dimanche 46 oprt^ 1617. Paris, 8 pp. in-12.) (4) Inédit.

**The text on this page is estimated to be only 27.39% accurate**

 M' le mareschal d'Ancres quy m'en avoit offert jusques a six œns mille livres, et j'en demandois six cens cinquante. Le soir mesme que j'eus obtenu mon congé, le roy et la reine nous envoyèrent visiter M^ de Pralain et moy, croyant que je fusse bien plus blessé que je n'estois, veule lieu de mablesseure. Ils nous escri virent de très favorables lettres a tous deux (1), et le mareschai d'Ancres me manda que sy je jouois a me faire tuer, qu'il seroit mon héritier ; et que sy je me portois en estât de venir conclure, il me donneroit pour les cinquante mille francs dont nous estions en dispute, pour dix mille escus de pierreries au dire d'orfèvres. Je partis donc a ce dessein, et M" le marquis de Temines (2), comte de Fiesque, Zanrunet, et plus de cinquante autres gentilshommes voulurent venir avec moy. Nous partimes donc le 21"* et ne vinsmes coucher qu'a Chasteau Porcien. Mais le lendemain 22"** nous fumes coucher a Vely ( 3) ou M' de la Curée nous \\nl voir ; c'est oit un samedy au soir ; et me pria de venir le lendemain ouir messe et desjuner en son quartier quy est oit sur nostre chemin, ce que je fis, et le 23"* (1) IjC» lettres du n)i a M\f. de Praslin et de Ita^^mpiorrr étaient du |A avril. Le mi^me jour. ! e\«S]ue de Luron avait écrit au intime Kujetà M. île Iiass<>m|H«*rre i lettres et papiers d" Êiat dm cardinal de Richelieu, l. I, [ïp. .V*n (»i .V2-2.» (i) Antoine dp I^uizières. niarqui- ioe. tuihK>ni*. déjiartenient de rAi>ne.

1617. AVRIL. «1 il nous fit fort bonne chère et en suitte nous conduisit devant Soissons. M*^ de Rohan, la Rochefoucaut, Saint Geran et Saint Luc vindrent au devant de nous, quy nous menèrent dieux M' le comte d'Auvergne, quy estoit gênerai de l'armée (1 ) et quy s' estoit amusé a faire des enceintes devant la ville pour empescher les sorties des ennemis quy l'avoint mai mené en un quartier ou estoit logé Bussy Lamet (2) avec son régiment sur lequel M' du Maine fit une brave sortie menant deux pièces de canon devant luy, força ce quartier, tailla en pièces le régiment de Bussy qu'il prit prisonnier , emporta ses drappeaux que depuis il arbora sur les bastions de Soissons; de sorte que les tranchées n'estoint point encore ouvertes et ne le devoint estre que le lendemain. M' le comte d'Auvergne nous fit l'honneur de nous faire voir ses retranchemens, nous asseurant que dans quinse jours il seroit maitre de Soissons ; ce que je ne creus pas voyant la façon dont ils se desmenoint (3). Le soir M' de Chevry (4) nous donna a souper, a M^ le comte d^Auvergne, duc de Rohan, et a moy. (1) L'armée dont le comte d'Auvergne a\^t reçu le commandement, après avoir nettoyé le Perche et le Maine, opérait dansTIlede-France et particulièrement dans le Soissonnais. La ville de Soissons était assiégée depuis le 12 avril; le duc de Mayenne la Refendait. , (2) Charles de Lameth, seigneur de Bussy, second fils de Charles de Lameth, seigneur du Plcssis-Saint-Just et de Bussy, et de Louise de Lannoy, fut tué au siéjîe de la Capelle, en 1637. Il fut gouverneur de Mézières. (3) Les précédentes éditions portaient : dont il se démenoit. (4) Charles Duret, seigneur do Che\Ty, fils de Louis Duret, mé

IflRI JOURNAL DE MA VIE. Le lendemain je voulus faire le tour de la vitte et menay avesques moy M' le marquis de Temines^ Zammet, et Arnaut quy nous menoit, lequel s'entendoit bien a la guerre et donnoit de très bonnes raysons de ce qu'il eut fallu faire (1). Au retour nous trouvâmes M' de la Rochefoucaut ; et comme nous estions d*un6 diverse armée et que nous voulions faire voir qu*en la nostre nous ne craignions point les mousquetades, nous allâmes pour nous en faire tirer ; mais les ennemis nous laissèrent approcher sans nous tirer^ de telle sorte que pour ne vouloir point retourner que nous n'eussions veu de leur feu, nous marchâmes jusqiies sur le bord de leur fossé, lis ne tirèrent point. Quand nous vismes leur silence, nous rompimes le nostre et leur criâmes des injures. Ils nous en respondirent, mais janunais ne tirèrent. En (in après avoir assés longtemps parlé ensemble comme sy nous eussions esté de meame party, nous nous retirâmes, et eux ne nous tirereol jammais. Je revins souper conune le jour précèdent cbeux le président de Qievry avesques M" de Rohan et le comte d'Auvergne : c'estoit le lundy 24°** d'avril, qu'il arriva un des commis dudit président conmie nous soupions, lequel luy dit a roreille que le mareschal d'Ancpes avoit esU'^ tué le matin. Il s'estonna fort a cette nouvelle et la dit a M' le comte d'Auvergne au dessous decin de Charles IX. cl do Jeanne Richer, fut conseiller d*Btat. intendant f*t amtrùlour f^énéral dos linances. président en U chambre ik*^ œmpto» do l^is ot Kroflior de« ordres. 11 moonil le 18 soptemiirc 1636. (1) 11 y avait aux précédentes éditions : vvlm.

 duquel il estoit, quy n'en fut pas moins estonné, et s*entreparterenl quelque peu. En fin je les pressay de nous dire ce que c'estoit, et ils nous dirent que le matin a onse heures le marescbal d'Ancres avoit, du conmiandement du roy, esté tué par Yitlry ; et pria à M' de Rohan et a moy de luy conseiller ce qu'il avoit a faire en cette occasion. Je luy demanday sy le roy ou la reine luy avoint rien mandé. Il me dit que non. c U me semble, luy dis je, que vous devés aller visiter vos quartiers, et que les chefs en soint avertis par vostre bouche, lesquels vous prières de contenir leurs gens en estât, attendant que le roy vous aye envoyé ses commandemens. » Il me pria de luy vouloir accompagner, ce que je fis. Il avoit envie de faire discontinuer Touverture de la tranchée que M' de Saint Luc conunençoit a Theure mesme ; mais je l'en dissuaday luy disant qu'il fît toujours son devoir jusques a ce que l'on luy mandat le contraire. Sur les trois heures du matin Tavannes arriva (1), quy apporta a M" le comte d'Auvergne ordre de superseder tout acte d'hostilité contre la ville de Soissons. Le soir les ennemis ftu*ent mieux advertis que nous (2) ; car dès que j'estois sur k bord de leur fossé ou ils ne nous tirèrent jammais, fls nous dirent que nostre maitre estoit mort et que le leur l'avoit tué : mais je ne compris point pour l'heure ce qu'ils vouloint dire. Nous partimes le lendemain mardy 25"* de bonge (1) Claude de Saulx, comte de Tavannes, Gis de Guillaume de 8anlx, comte de Tavannes, et de Catherine Chabot, sa première femme, mort en 1638. Il était petit-fils du maréchal de Tavannes. (2) C'est-à-dire : avaient été mieux avertis.

 heure de Soissons, et ayans passé TAisne sur le pont de bateaux nous nous jettames sans y penser dans la cavalerie liégeoise quy avoit eu advis de la mort du mareschal d'Ancres quy les avoit levés (1), dont ils estoint fort estonnés. De fortune ce mesme matin ils estoint en armes pour faire montre, et comme ils nous virent, ils firent dessein de nous prendre prisonniers pour crainte que Ton ne les voulut tailler en pièces, et nous faire servir de garans ; et comme un capitaine s'avança pour me parler, je fis l'affligé de la mort dudit mareschal et luy dcmanday sy je pourrois estre en seureté parmy eux et s'ils pourroint empescher que l'on ne nous prit sy le roy le commandoit. Il me respondit qu'ils estoint eux mesmes assés empeschésde se garantir, et que chascun taschat a faire le mieux qu'il pourroit : et ainsy s'en revint a ses gens et leur dit (|ue nous estions des gens du mareschal d'Ancres. Ainsy sans montrer que nous tirassions droit a Paris, nous demeurasmcs un peu a les voir et en fin les eslongnames (i) insensiblement et sortimes de leurs mains. Nous vinsmes coucher a Nanteuil (3) et le lendemain disner cheux Zanunet, et après disner trouver le roy quy me fit fort bonne chère et me commanda d'aymer (I) léO ri)'i avait fait traitiT fMiur la lovtH? tlo tmiii mille homme* de piwl olcinq cents rho^Tiux auxiliaire» liAiri^iiih ; mais U» mahVha! (rAnrre. soit (mp orirueil. soit i>ar amhitinn, avait ofTort de pren lire à sachari:!» res levées et d'autres encon». — Voir à l'Appen dico. IX. lî) C'est-à-dire: nous éloiim.1me

1617. MAI. 125 M' de Luynes, et que c'estoit son bon serviteur. Je luy denmnday s'il nous permettroit de voir la reine sa raere : il me dit qu'il y aviseroit. Je vis cependant Zocoli, tailleup de ladite reine, quy venoit de sa part visiter madame la princesse de Conty et madame de Guyse, et luy faisoistous les soirs faire par luy mes complimens. On avoit rompu le pont du jardin du Louvre, et les gardes du roy estoint en l'antichambre de la reine, quy ne laissoint entrer que ses domestiques. May. — On traittoit cependant pour la faire partir, ce quy se fit le 3™* (1 ) jour de may veille de l'Ascension. Tout le matin l'on ne fit que charger les bagages, le roy estant cependant au conseil ou il fut résolu et mis par escrit les choses que la reine devoit dire au roy en se séparant, et celles que le roy luy devoit respondre. Il fut aussy convenu que l'un ny l'autre ne diroit rien davantage, et que quand la reine seroit habillée, les princesses la pourroint voir, et les hommes en suitte après que le roy auroit pris congé d'elle, comme aussy que le mareschal de Vittry (2) n'y seroit point, ny le Hallier (3) son frère ; que la Curée l'ac(i) L'aateur avait d'abord écrit: le premier jour de may; il a changé 1 en 4, et ajouté : veille de l'Ascension. Le départ de la reine eut lieu en effet la veille de TAscension ; mais ce jour était le 3, et non le A mai. (2) Pour avoir tué Concini, Vitry avait été, dès le jour même, créé maréchal de France. (3) François de l'Hospital. comte de Rosnay. seigneur du Hallier, tils puîné de Louis de l'Hospital, marquis de Vitr\',-et de Françoise de Brichanteau, fut maréchal en 1643, sous le nom de maréchal de l'Hôpital, et mourut le 20 avril 1660, à Tàge de 77

**The text on this page is estimated to be only 23.40% accurate**

126 JOURNAL DE MA VIE. corapagneroit jusques a Blois ; que luy et le coUonel(1 ) aeroint auprès d'elle quand le roy y viendroit. L*on envoya aussy les ordinaires (2), et les plus affidés de M" de Luynes se tenir a la chambre ou souloint eslre ses gardes. Puis le roy descendit, et la reine quy Tattendoit, estoit en Tallée au sortir de sa chambre, pour entrer en son antichambre en mesme temps que luy. M'* de Vittry demeurèrent a la porte, et les trois Luynes (3) marchèrent devant le roy, lequel tenoît Taisné par la main. M' le prince de Jainville et raoy suyvions le roy et entrâmes après luy. La reine tint tK>nne mine jusques a ce qu'elle vit le roy : allors elle se mit fort a pK^urer ; mais elle se tint le mouchoir devant les yeux et son esventail au devant, et s'estans rencontrés, elle mena le roy jusques a la fenestre quy regarde sur It^ jardin, et lors ostant son mouchoir et son esventail, elle luy dit : c Monsieur, je suis très an». — l>u flallier, qui avait pris part au mourtre da maréchal d'Ancre, venait dt» Rucc^^dor à »on frère, le inaW»chaI de Vitr)*. dans la charfre de capitaine des vunlen du corp» du roi. (1) Le colonel d'Omano. — Jean-liaptiiite d*Omano, comte di» Montlor. tils aîn«* d'Alfonse (iOrse, dit d'Ornano. premier maréchal d'Oniano, et de Mari?ueriU»-Louise de Cirasse de Ponlevei. né en 1581. fut coUuiel iriMiéral des (^«irses après son père, maréclial de France en [CM, et mourut en prison au cliâtt*au de Viucennes. le *i >eptemhre Ui*2«i. (2) Luynes. premier u'entilhomme de la chambrt». était précédemment le chef de> tr(MUii>hommes onlinain*> de la maison du roi. (.r Lu\ iii*> a\ait deux frères puinè^. qui étaient : 1* Honoré d'AllMTt. >eiLM)eur de (^idenet. depuis duc de Cliaulne* et marérhal de Franie. mort le Mi oct4>l»n* ir»49. ^« \a^u d'Albert. **eit;neur «le Urantt*». depuis duc de FiueyLuiembour^. mort le ^Ib mivembre lG3n.

4617, MAI. 127 marrie de n'avoir gouverné vostre estât pendant ma régence et mon administration plus a vostre gré que je n'ay fait, vous asseurant que j'y ay neammoins apporté toute la peine et le soin qu'il m'a esté possible, et vous supplie de me tenir toujours pour vostre très humble et très obéissante mère et servante. » Il luy reqpondit : c Madame, je vous remercie très humblement du soin et de la peine que vous avés prise en l'administration de mon royaume ; dont je suis satisfait et m'en ressens obligé. Je vous supplie de crere que je seray toujours vostre très humble (ils. » Sur cela attendoit le roy qu'elle se baissât pour le baiser et prendre congé de luy, comme il avoit esté concerté ; mais elle luy dit : c Monsieur, je m'en vas et vous supplie d'une grâce en partant, que je me veux promettre que vous ne me refuserés pas, quy est de me rendre Barbins mon intendant (1), sy, comme je le crois, vous ne vous en voulés servir. » Le roy quy ne s'attendoit point a cette demande, la regarda sans luy rien respondre ; elle luy dit encores : c Monsieur, ne me refusés point cette seule prière que je vous fais. » Il continua de la regarder sans respondre ; elle adjouta : € Peut estre est ce la dernière que je vous feray jammais » ; et puis voyant qu'il ne luy respondoit rien, elle dit : c Or su », et puis se baissa et le baisa. Le roy 6t une révérence et puis tourna le dos. Allors M' de Luynes vint prendre congé de la reine a quy il dit quelques parolles que je ne peus entendre ny celles (1) Barbin, qui avait été (ait contrùiear frénéral des Gnaneen an mois de noTembre de Tannée précédente, fnt arrêté après le meiir* tre de Condni. et demeura prisonnier à la Bastille.

**The text on this page is estimated to be only 27.50% accurate**

128 JOURNAL DE MA VIE. aussy qu'elle luy respondil, sy fls bien celle qu*apreft luy avoir baisé la robbe, elle adjouta, quy fui qu'elle avoît fait une prière au roy de luy rendre Barbins, et qu'il luy feroit service aggreabie et singulier plaisir de procurer que le roy luy accordai sa requesle, quy n'esloil pas sy importante qu'il luy deut refuser. Comme M' de Luynes voulut rt^spondre, le roy cria cinq ou six fois : c Luynes, Luynes, Luynes ! » Et lors M' de Luynes faisant voir a la reine qu'il estoit forcé d'aller après le roy, le suyvit. Allors la reine s'appuya contre la muraille entre les deux fenestres, et pleurant amèrement, M^ de Chevreuse et moy luv baisâmes la robln' pieurans aussy ; mais, ou elle ne nous peut voir a cause de ses larmes, ou elle ne nous voulut [)arler ny regarder, ce (|uy lit que j'attendis pour prendre eiicor une fois congé d'elle, ce que j(* fis comme elle retourna en sa cliambix' ; mais elle ne me vit ou voulut voir non plus que la première fois (1 ). Sur cela le roy se mit sur le luilcon quy est devant la chambre de la reine sa femme pour voir partir la mne, et après qu'elle fut sortie du Louvre, il courut en sa galerie pour la voir encores passer sur le Pont Neuf, (1» Sur IVntrovuo tlf la mut* un tliM'nur?i U'aucnup |llu^«U*\vloppê,el It* Mercurt framçois fait t*Mur au rf>i un LnuM.**' tlifrt'*ri*nt. Le ivcil (le liaft»onipi«*rn*, ti*moin (M'ulain* (1

1617. MAI. 129 puis monta en carrosse et s'en alla au bois de Yinœnnes. La reine et tout le reste de la court y arrivèrent le lendemain 4™^ quy estoit un jeudy joiu* de T Ascension, ou y arriva (1) don Baltasar de Suniga (2) avec sa femme, quy s'en alloint en Ëspaigne au retour de sa longue ambassade en la court des empereurs. Le vendredy 5™* M" de Yandosme, de Mayenne, et de BouUon y vindrent faire la révérence au roy quy les receut fort bien (3) : et moy ce soir la je fis autre chose (i) . Travail fut roué (5) . (1) La première rédaction était : le lendemain 2"*« quy estoit un wuirdy ou le jeudy 4°^ y arriva,.. L'auteur a changé le 2 en 5 et ajouté : de V Ascension, sans effacer mardy ; puis il a changé le 4 en 7 sans effacer jeuc^y. Ici, comme plus haut, le copiste et les éditeurs ont suivi les indications contradictoires que fournissait une correction imparfaite. J'ai rétahli le texte de manière à le mettre d'accord avec les dates véritables. (2) Don Balthazar de Zuniga, second ûls de Jérôme de Zuniga, comte de Monterey, et d'Agnès de Velasco, avait pour femme Ottilie, baronne de Maldeghen. Jadis ambassadeur d'Espagne en France, impliqué en 1605 dans un complot dont le but était de livrer Marseille aux Espagnols, il avait depuis résidé auprès des empereurs Rodolphe II et Mathias. f3) Suivant la Relation exacte de tout ce qui s'est passé à la mort du wuireschal d'Ancre, le duc de Vendôme, le duc de Mayenne, et les autres princes et seigneurs se présentèrent au château de Vincennes dès le 4 mai, et ce fut seulement le 5 qu'y vint don Balthalar de Zuniga. (4) Cette petite phrase, ajoutée après coup par l'auteur, ne se trouve ni dans les copies que j'ai sous les yeux, ni dans aucune des éditions précédentes : elle renferme sans doute une allusion a quelque aventure galante. Le mot ckose est écrit d'une manière presque illisible. (5) Alphonse du Travail, Dauphinois, tour à tour soldat, huguenot,

**The text on this page is estimated to be only 14.23% accurate**

130 JOURN.VL DE MA VIE. Le roy après avoir demeuré près de quinse jours audit hois de Vina'iines s'en ivvint a Paris (I), et madame la I^rincesse pt*u de temps après s'enferma dans la Bastille avec M** le I^ince. Madame la Princesse entra dans la Bastille le :2 1 ""^ de juin, veille de la petite FêteDieu (i). Le roy s'en alla a Saint Germain ou il demeura quel(|ue temps. Juillet. — On trancha la teste a la mareflchaile d'Ancres en Grève (3). Génies y eut la teste tranchée (i). rapuriii sous !i» nrmi mplic(* de ce d(*rnler. Il fut arn*té le 2 mai, et acciuô d'avoir voulu fain* mourir la reine-mère. L'auteur de VHUtoiredê la wtèrt et du filï t'ait «Miteiidm au conlrain* que. furieux de n'avoir pat revu le «Ion de rarctievêctié de Tour?, il tonna le projet de laer Luynes. et sVn ouvrit h Hresiiieu qui le 13 mai. veille de la Pentecùle. (i) Olte dernière pliras«* a ét4'* ajoutée «'n marve |iar Tauteor. Lo Mercure frnuçois dil au!»si que la princesM^ de Condê entra à la li^i^tilli* la M'ille d«' la petite Fète-I)ieu. cVtit-ù-dire do l'octave de la l'ètr-Dii'u. Mais la veille de la |N*tite hel«««-lHeu était cetti* aniièi» li> M m.ii. i>t non li* 'il juin, oimme le «lit llaMioinpiiTrt*. I)u rt*i«te la Htlation a>>i;!ne à l'enln'*!* di* la pnnci*ftM*iiaiiii la li;ihtillt> la dati* du 1\\ mai. Ifndeniain d«* la Ki'*ti'*l>ifu. et cette datt* {Mraii M> \i( W nu à Parii*. pour rec^ \u\T M»n aulurÎMlion, la veille .lu dè)»arl |Miur Sainl^itennain, qui eut lifu II* "il mai. i\\, Lf H juillet. — Sur !•• priN'èi «idieux de la maréclialc d*Anrn* on peut \Mir 1«*^ ifeutnrie rectfuthte il. iV. pp. 70 et «luiv.) (i JiMii iti* (tiMii. «■•• ir il>' Min^^ac. ;r«'!itil'iiinHne Her\ant •!• U maiMfii du mi, e!«piVaiit |Kir o* moyen fain> foriuiie. avait uua

1617. SEPTEMBRE. 131 L^ roy [revint a Paris et] (1) ayant eu ad vis que Boumonville (2) par le moyen de Barbins avoit quelque intelligence avec la reine mère bien qu'il conunandat sous son frère a la Bastille, Ten sortit et le mit en prison. Et a quelques jours de là un matin le roy me commanda de faire tenir proche de la porte Saint Antoine trois compagnies de Suisses ; ce que je fis : et M' le Prince quy m'aperceul les y mener, de sa fenestre, prit opinion que Ton le vouloit mettre entre mes mains, dont il tesmoygna du ressentiment ; ce qu'ayant sceu, affin de luy lever cet ombrage, je ne voulus point parestre. Ces trouppes avesques deux compagnies françoises et cinquante gensdarmes et autant de chevaux légers le menèrent au bois de Vincennes ou il giné de dénoncer à Luynos plusieurs princes et seigneurs comme voulant se défaire de lui et de Déageant, sa créature, et rappeler la reine-mère. Il accusa enfin le duc de Vendôme d'avoir formé le dessein d'empoisonner le roi lui-même avec Luy nés, dans une collation. La fourberie fut découverte et Geniers fut condamné à mort. C'est du moins ainsi que Déageant raconte cette intrigue singulière, sur laquelle il s'étend parce que « ce fait, dit-il , a esté imprimé tOQt autrement qu'il ne s'est passé. > {Mémoires de monsieur Déa^ geamt^ pp. 74 et suiv.) La mère de Geniers, Hélène de Hermant, aUégoa inutilement en sa faveur^'excuse do la démence (Manuscrits de Dupuy, n» 92, fol. 93.) -— La mention du supplice de Geniers, ajoutée en interligne par l'auteur, est prématurée : il fut arrêté seulement le 43 septembre, et exécuté huit jours après la fête de saint Côme, c'est-à-dire le 4 octobre. (1) Inédit. (2) Jean de Vaudetar, seigneur de Bournon ville, était frère de Henri de Vaudetar, baron de Persan, et tous deux lils de Louis de Vaudetar, baron de Persan, et d'Anne Nicoiay, dame de Boumonville. Le baron de Persan, qui avait épousé, le 2 février 1617, Louise de TUospital, sœur de Vitry, avait reçu de Luynes la lieutenance de la Bastille et la garde du prince de (londé.

**The text on this page is estimated to be only 17.66% accurate**

132 JOURNAL DR MA VIE. demeura plus de deux ans depuis ( I ). Les gardes fraiH çoises et suisses demeurèrent dans le cbasteau jusques a ce que huil compagnies du régiment de Normandie nouvellement eslably et mis sur pié les fussent venues relever ( i) . I^eu de jours en suitte M' de Persan quy estoit demeuré gouveiMieur de la Bastille fut soubçonné d'avoir sceu la pratique de Bournon ville son frère et fut mis prisonnier (3). Le roy me mit dans la Bastille avec soissante Suisses, ou je demeuray huit ou dix jours (octobi*e) au bout des), je luy resignay. Novembre. — Il y eut un jubilé exti^oinlinaire que (1) M" U* FVinct* fut iiicn('> (1«* la Ikstillp au bois tie Vinconne> !.. I :,"' s..pt..|..l.r.-. (Addition de routeur. , (i) L»' nVî^iiinMW t|p Nornjanilio, formô à la tîn do Pannéo ItilO. avait lo jouiio a>mU* de Fèni». bl» du inanVIial tPAiKTt*. Qidi'ni4 fut mis (*n sa place après Ta»* KaitKinat du ma dm: liai, cl i:nla* à lui. le réiriment nouvi^u prit bientôt la prcmicn» plarc aprôs U*^ i|uutn* vi»»»u\ corps. (i)) Il sf»ml)lt> que Ila.«!M»m pierre aiitici}N> encore ici Kar les Avènements. Luynes laissai ilurer quelque temps la correspc»ndanc«* de Ikirliin a\ec la nMni*-mi*ri>. «lont il tenait tous Ifs lils piir se* af;ent> '>l•eret^. i*t n* lut seulement |Nir un arnH du Mt août |rîl8 que liournonville fut mndamnt* à mml. iVrsanà l'exil de la cour, et ii«irliin au l>aIUli^^enl^l)t. Ii4iupuin\illi* «•! Persan obtinrent grAce . mais llarbin f>it au «'ontrain* n>tfnu arbitrairemeni en prison. On pt*ut lirt* l'arriH dans lf*. ilo l>upuv (n* ^. fol. (4- Inrdit. ^.'i' 1^1 reine*miTi* avait •'•l«'* ulilijci» de si* dêmeltr**, i*n faveur de Luynes, de la capitaniiTii* de la lia^lilll•

 je fis a Paris ; et le lendemain j'eus Taventure quy nous brouilla M" de Montmorency et moy . Décembre. — J'allay après trouver le roy a Rouan, quy y faisoit tenir une assemblée de notables, en laquelle la paulette fut abolie (1 ) . Nous en partîmes M*" de Guyse et moy, et avesques quattre carrosses de relais nous arrivasmes le 21"* décembre , jour de Saint Tomas , en un jour, de Rouan a Paris, sur la nouvelle de Texlremité de la maladie de madame la Princesse quy accoucha de deux enfans ce mesme soir, quy n'eurent vie ; et elle (dont la sienne estoit désespérée, y ayant vingt heures qu'elle estoit en apoplexie) revint petit a petit après estre délivrée. Nous repartimes de Paris la veille de Nouel en mesmes carrosses de relais et arrivâmes le soir a Rouan, quy est une diligence en carrosse quy ne s'estoit encor faite en cette sayson. 1618. Janvier. Âpres que rassemblée fut finie, le roy partit de (I) L'assemblée des notables, convoquée an 24 novembre, se réunit le 4 décembre, et fut congédiée le 28 du même mois. — La paulette, établie en 1604, consacrait la vénalité des cbarges de magistrature et de finances, et les rendait héréditaires moyennant le paiement d'un droit annuel. En conséquence de la promesse faite à l'assemblée des notables, la paulette fut abolie par arrêt du Conseil du 15 janvier 1618; mais elle fut rétablie peu d'années après.

**The text on this page is estimated to be only 12.55% accurate**

134 JOURNAL DE MA VIE. Rouan (I) au commencement de Tannée 1618 et &*en vint demeurer quel(|ues jours au chasteau de Madrid (S) ou il voulut que je vinsse loger le 1 7"* janvier. Pario m'arma uil «a av(M: ro qui pri'>(vtlp. est (lifticilo a lire ot diflicileà com» (iri'ndn'. On poul supjMisrr qu'un taill«*ur iialion. nommé Pario. lit îi nusH)mpi(*rn*, jHiur les tiHes df* la (k)ur, un coRlumo mytholoirique armer (M>ur habiller, et «l'un autn^ côté les ltalien< «Haient al()r> fort à la mode (M»ur les niM unies. La phrase e>t en hlan<: dans="" le="" manusrrit="" dan="" ira="" lions="" pnvimlt="" on="" limiil="" :="" m="" janvier="" parit="" en="" otc="" liucfll.u.="" ahlh="" tie="" siirny="" t="" lils="" d="" liucellai="" irentillinnini=""> llnr^ntin, qui a\ait tait fort uni* en FV.inct'. Le man]uif du liouiltar ayant eu qu«T«*II(* avec Ituoeltai. lui tit donner des ooaps de U\(on. (.'li L«* U'illt*! de la Délirranre de Renaud axait 6u'* dan m* en 1*»i7, le dimanche uTa-i *".» jan\i»T. h» ji-udi ;^^a^ '^J féxrier l(î!8, le L'ranil killi't tlu n»i n^pr-senta la Furie de Holland. (fil 11 «'tait du Vair qui a\ait rr^iri-* lt*s snMuv enlevé» à MaiifroC le •::! a\nl IlilT. il Mi'ni** quand l«* ohancelier était pri'>ent.

1618. AVRIL. 135 • fleil. ir d'Espernon porta la parole au roy devant ledit garde des sceaux, et comme il est un peu violent , attaqua ledit garde des sceaux quy luy respondit plus hautement qu'il ne devoit. Trois jours après, le roy (quy ce jour là avoit pris médecine) les fit tous deux venir en sa chambre ou nous estions peu de gens, et leur commanda de demeurer amis ; et sur ce que M' d*Espernon se haussa encores un peu en parolles, le roy quy estoit assis, se leva contre M' d'Espemon et le malmena : puis en suitte ayant dit qu'il vouloit aller a ses affaires, chascun sortit par la porte du cabinet, et M** d'Espernon s'en alla par la porte de la chambre tout seul, et moy je le voulus aller accompagner nonobstant toute la brouillerie qu'il avoit eue avec le garde des sceaux et avec le roy. Il se trouva un peu estonné quand il se vit enfermé dans l'antichambre et eut quelque soubçon que l'on le vouloit arrester ; car toutes les portes estoint fermées. Je m'avisay de regarder sy le petit degré quy est cçntre la porte de la chambre du roy estoit point aussy fermé, et l'ayant trouvé ouvert j'y ammenay M' d'Espemon de quy les gens l'attendoint en la salle haute et passâmes tous deux jusques devant le Louvre ou il trouva son carrosse quy l'enmiena en son logis ou en (|uci(|ue autre, me priant de luy envoyer donner avis sy on n'avoit rien résolu contre luy. Je parlay a M' de Luy nés sur son sujet, et me dit : c II veut aller a Mets ; qu'il haste un peu son voyage et s'y en aille : car ces messieurs pourroint animer le roy contre luy. > Je vis bien qu'ils desiroint qu'il partit de la court et allay le lendemain trouver M' d'Espemon et luy fis sçavoir l'intention du roy et du favorit. Il me pria de sçavoir sy, venant

**The text on this page is estimated to be only 21.79% accurate**

136 JOURNAL DR MA VIE. trouver le roy pour prendre congé de luy, il seroit le bien receu ; dont je luy portay parole. Il vint donc après le disner du roy et y receut ires bon visage. Il luy demanda congé d'aller a Mets, que le roy luy accorda; et luy ayant dit adieu, il s'en alla demeurer a Vanves(l )jusques a ce queM'd'Espernons'en fut allé, ce qu'il pensoit cju'il feroit le jour d'après. Il emoicna a Vanves monsieur son frère avesques luy, a quy il changea de gouverneur, mettant a la place de M' de Brèves (2), quy l'estoit. M" le comte du Lude (3). Apres que le roy eut demeuré deux jours a Vanves et qu'il sceut que tout Paris estoit venu visiter M" d'Espernon, et (|u'il n'estoit point party, que mesmes il avoit dit a Saint Gcran qu'il avoit encores des affaires a Paris ()our cin(| ou six jours, le roy s*en fasclia et me dit qu'il s'en retourneroit le lendemain au soir a Paris, et que s'il luy trouvoit encores, il luy feroit un mauvais partv. M' de Lnvnes mesmes me dit devant le roy . nmkissadi'ur on Tur(|ui«* «Ml ir»Slï, à Honi»* fii IfiiiX. /'lail fiilr»'» tMi rhariro aupm de Mon>icur \o 1:) juilli't *\\'k • Il nvnit oti* >i l«»imicmps ti lA*n*« lanliiin|>l«», ilit TalltMinnt n ivMnit «Icmmiu tout malinniftaii . >* tiiai.'> M>n iilu> u'r.iiit) tort .iii\ \(>ti\ (1«> Luvii(*s ôuit d'a\oir vU'* i'lini>i |mr la n'ini'-inrn* mit la rc omniaiitlalion «lu inari'clial (rAiirn*. Il iiinunit imi lfi;V*«. t) Kran«.ni* tii' I)aill«»n. •■«•mîI«* *\\i Lu«lf. !il> lU* \\u\ «l«» Daillon. rumti* ilii I.iiiif. l't * Mut ht, ri l»".|'J.

1618. MAI. 137 choses qu'il ne devoit pas sçavoir si cruement. En fin après m'avoir longtemps parlé, il me pria d'asseurer Sa Majesté que le lendemain avant midy il seroit hors de Paris, comme il fit : et le roy y arriva le soir. Or M' d'Espernon s'en alla a Fontenay (1) ou il demeura encores sept ou huit jours ; dont le roy entra en telle colère qu'il envoya loger a Rosoy ses chevaux légers : et monsieur le chancelier quy estoit amy de M' d'Espernon, luy manda par Guron (2) qu'il feroit bien de partir et de s'en aller a Mets. Guron luy porta la nouvelle sy chaude qu'il partit a l'heure mesme, et a grandes journées se rendit a Mets (3) . Peu après on fit rouer a Paris les Siti, et Durant (4), (!) Le 7 mai. — Fontenay, village du canton de Rozoy-enBrie, arrondissement de Coulommicrs, département de 8eine-etMarne, où le duc d'Ëpemon avait une terre. <2) Jean de Rechigne voisin, seigneur de Guron, fils de Gabriel de Rechignevoisin, seigneur de Guron, et de Catherine Protier, sa neoonde femme, mourut en 1635. (3) Le duc d'Épemon arriva à Metz le 20 mai. (4) François et André Siti, frères Florentins, et Etienne Durand, jeune poète. Par un arrêt de la justice exceptionnelle du Conseil du f9 juillet 1618, exécuté le même jour, ces trois infortunés furent condamnés • pour raison de livres et discours foicts et composés et escrits contre l'honneur et Tauthorité du roy, pratiques et factions et menées contre son service, bien et repos de Km estât, tant dedans que dehors le royaume, lesdits livres et discours, mémoires et lettres desdits Franrois et André Sitv, tant en langue françoise qu'italiene et en chiffre. » (Manuscrits de Dapay, n» 92, fol. 103.) Suivant les Mémoires de monsieur Deagetmi, les Biti. serviteurs de la famille de Concini, étaient des émissaires de Tagent du duc de Florence à Paris, qui cabalait en ùnewr de la reine-mère. André Siti fut pendu; François Siti et Dmtmd furent rompus vifs, leurs corps brûlés, et leurs cendres jetées au vent. L'histoire d'Etienne Durand, écrite par CoUetet,

**The text on this page is estimated to be only 19.08% accurate**

138 JOURNAL DE MA VIE. pour avoir fait quelques escrits en faveur de la raoe merc. En ce temps la (I) le roy quy estoit fort jeune, s*amu8oit a forces petits exercices de son eage, comme de peindre, de chanter, d'imiter les artifices des eaux de Saint Germain par de (>etiLs canaux de plume, de faire des petites inventions de chasses, de jouer du tambour, a c|uoy il reussissoit très bien. Un jour je le louois de ce (|u*il estoit fort propre a ce qu'il vouloit entreprendre et que n'ayant jammais este montré à battre le tambour, il le faisoit mieux que les maistres ; il me dit : c II faut que je me remette a sonner du cor de chasse, ce (|ue je fais fort bien, et veus estrc tout un jour a sonner. » Je luy respondis : c Sire, je ne conseille pas a Vosti*e Majesté d'en sonner par trop souvent : car outre que cela fait venir les hairgnes(S)« était naguère conBenriW; H la bihiiothoquo du I/)avre. On peut voir UT\t} notp sur co |HH*to pou ronnu, dann le BulUiim dm hibiiapkéU (octolïrf» 18.VJ). (I) OtU* anpcdotf* fut «écrite sanx iloutn aprî^s iMiup par l*auteur iur uno fouill** qu*il avait lait^Mv blanclm en faisant i»on manu»* rrit. Le copiste la tranitiTite h la place dû il l'a tmuvée. rV«i-âdire qu'il la intcrcalt't) dans rtiistoin^ du démi'^lé du duc d*Kpernon av(>c le ^nle don sceaux entre ces mots : nonobitant tomtt la bnmiiUrie qu'il avoil me. et reux-ci : arec le garde des sceaux et arer le roy, Touti^s les ropii*s et louti*> les «Mitions ont repriMlaii re ni>n-senH. Toutefois, dann le nianus U «lati* d'avril ItUM; mais ri*tte date tVrite d'avance aar le feuillet, n'a rien de prîtis. -- Vmr à l'Appendice. X. iv'> Hernies — 1/auteur a\ait d'ationl écrit : Âarf^ea: puis il a

1618. MAI. 139 il nuit encores grandement au poubnon^ et mesmes j*ay ouy dire que le feu roy Charles, a force de sonner du oor, se rompit une veine dans le poulmon, quy luy causa la mort. » c Vous vous trompés, me respliqua il, le sonner du cor ne le fît pas mourir, mais bien ce qu*il se mit mal avec la reine Caterine sa mère a Monceaux, et qu'il la quitta et s'en revint a Meaux, mais sy là (1) par la persuasion du maresdial de Rets (2) quy le fit retourner a Monceaux auprès de la reine sa mère ; car s'il n'y fut pas revenu, il ne fut pas mort sy tost. > Et comme je ne luy respondois rien sur ce sujet, Montpouillan (3) quy estoit présent, me dit : c Vous ne pensiés pas. Monsieur, que le roy soeut ces choses là comme il les sçait, et beaucoup d'autres encores. > Je luy dis : c Vrayment non. Monsieur, je ne le pensois pas. » Cela me fit connestre que l'on luy donnoit beaucoup d'appréhensions de la reine sa mère, de laquelle je me garday bien a l'avenir de luy parler, mesmes en discours communs. Quand la reine partit l'autre année de Paris, RoulyoQié un t. On lit dans le Dictionnaire étymologique de Ménage : t Piuftieurs disent hargne ; mais le bel asage est pour hergne, • (f } Mais encore là. (2) Albert de Gondi, baron, puis duc de Retz, ûls aîné d'Antoine de Gondi, seigneur du Perron, et de Marie-Catherine de Pierrevive, fut maréchal de France en 1573. Né le 4 novembre I5K, il mourut le 2t avril 1602. (3) Jean do Gaumont, seigneur de Montpouillan, sixième Gis de Jacques Nompar de Caumont, seigneur, puis duc de la Force, et de Charlotte de Gontaut, sa première femme, après avoir joui pendant quelque temps de la faveur du roi, se jeta dans les rangs des huguenots, et fut tué en 1622 au siège de Tonneins.

**The text on this page is estimated to be only 26.69% accurate**

liO JOURfrXL DE MA VIE. celay eut commandement de s*en aller aussy comme son partisan. Peu après m'estant mis bien avec M' de Luynes, je fis en sorte qu'il revint a la court sous la caution que je fis pour luy (|u'il ne feroit aucune chose quy peut desplaire au roy, et ne se mesleroit de rien. Mais comme il estoit homme d'intrigue, il ne s'en peut lenir et traitla a\es({ues quelques grans et princes; puis ayant fait ses affaires de la court, voulant en traitter d'autres a la campaigne, fit donner luy mesme des avis contre luy, non les vrais, mais de faux el controuvés, pour se faire chasser de la court, ce que Ton fit allors (juillet) : et luy s'en alla en son abbaye de Signy (1) d'où il traitta avesques M' de Boullon pour la reine cl en suitte réunit en bonne intelligence M" d'Espernon et de Boullon pour le service de ladite reine. Aust. — Vers la my aust le roy s'en vint a Monceaux d'où j'estois capitaine, ou je le receus sy magnîfi(|uement que rien plus. Il y demeura dix-sept jours quy me cousterent dix mille escus. De la il s'en alla (se[)tembre) a Villiers Costerets (2) el il Soissons ou je pris congé de luy pour m'en aller en Lorraine, et me [lemiit aussy d'aller a Mets voir M' d*Espernon, lequel sVn vint peu après a Nancy (octohiv) [irinripalemeiit [MMir me voir. 1 1) Si:rnv-rAbl»avo. •'hof-lù'U d** ranloii <1«» l'arronfliiiM^inPiil d#» Mt'*zi(>r«*- , à p(*u *r.ini'i» ili* SimUii nù Hui:«*llai alla imuver l(* dur (le liouilluii, «*t .1 pDrtiv i)(* Mot/, nù r^iiiHait 1p duc cl KprriHin. (-2) Siii\ant Ii* Journal d'Herouard. n' fut It» '25 «Cptrmbro qtm le roi iiortit dr Monceaux |Hiur \ lllo^^-GuUon't^, «*t il arriva le* 1** (icUihrt* à Soiiisoilh.*

1619. jANvreR. 141 Je ne fus gueres plus d'un mois en mon voyage et m'en revins en court (novembre) ou je trouvay que Ton a voit ordonné aux Espagnoles (1) quy estoint avec la reine de se retirer (2) . Décembre. — Nous eûmes les comédiens espagnols cet hiver là, et il y eut une grande comette au ciel (3), quy apparut plus d'un mois durant. 1619. JANVIER. • L'année 1619 commença par la grande maladie de la reine que Dieu enfin garantit. Madame la connestable (4) sa dame d'honneur quy huit mois auparavant s'estoit retirée de la court parce que M' de Luynes (1) Il y avait dans les précédentes éditions : aux Espagnols, (2) Depuis longtemps la présence des dames et des demoiselles espagnoles qui avaient accompagné Anne d'Autriche, était importune au roi, et semblait contribuer à l'éloigner de la reine. Leur départ, décidé par lui dans le courant d'octobre, s'effectua, après qaelques négociations, le 30 novembre. (3) Cette comète parut le mercredi 28 novembre. On lut au bas de son « pourtraict » les veri: suivants : Cette comète ne menace Les François, mais les estrangers. Sous nostre Roy, Dieu par sa grâce Garde nos lys de tous dangers. (4) Laurence de Clermont, tille de Claude de Clermont, baron de Montoison, et de Louise de Saint-Simon; mnriée : 1» en 1589 à Jean, comte de Dizimieu; 2* par contrat du 19 juin 1601 à Henri, duc de Montmorency, connétable de France, dont elle fut la troisième femme. Elle vécut jusqu'en 1654, et mourut âgée de 83 ans. \

**The text on this page is estimated to be only 16.35% accurate**

lis JOURNAL DR MA VIE. avoil fait donner la superintendance de la maison de la reine a sa reniine(1 ), vint trouver la reine en i*exoes de sa maladie, (|uy fut 1res ayse de la voir et commença des loi^ a se mieux porter : et ladite connectable demeura désormais auprès d'elle comme auparavant. M' d'Elbeuf (2) espousa M"« de Vendosme. Le roy consunmia le mariage avec la reine sa femme (3). Février. — La foire de Saint Germain fut suivie de forces ballets, et ces ballets des noces de madame Henriette sc^conde tille de France avec M' le prince de Piémont (i) c{uy arriva en ce temps la pour Tespouscr. Apres le carcsme prenant (5) le roy s'en alla a Saint ^1} Mario di* Rolian, tilU» iriIiTcuIo (le Holian. duc do Moiitlia/oii, et dt* MailHfMMt* dt» Ij«*nonaiurt, sa pn*niinrc femme ; née (•n di*c«*mlin* lljiH», «"iMmsa : tuf. ot do Mar^uorito ClialMU, comtoue de (ihariiy, mort lo U novombro 1Gr»T,à V'X-jo do 01 ans. ;{) (îo fut lo \ondn'di 2'» Janvior U'M qu'oui liou rôvénemenl de la • piTfoi'tion ' du niariaf^o du roi. >ur loquol on |N>ut lire les i:urii*u\ dH7. aior» |irinc« de l'irmoiit. dc\iiit dui* d«* Savoio à la mml do Min p U* lu ft*\rior lUNî. muunil h' 27 tlrconilirc iMiii - Lo ninriairo fui ivlidin'* io li> fôvrter 1619. lo l'ontrat a\ait vie pa^M* U* 11 janxior. ^■'i Lo mardi ^ni>* ôiaii lo 12 fi'*\nor. (li'jour fut ilaniM^au l^iuvr^

1619. AVRIL. 143 Garmain d'où il eut la nouvelle de Fevasion de la reine sa mère de Blois^ que M' d'Espernon quy contre la deffense du roy estoit party de Mets pour aller en Saintonges, sans s'y arrester , estoit venu recevoir a Montrichart (1). Le roy revint a Paris le mesme jour qu'il en eut la nouvelle (2), et le lendemain tint conseil pour sçavoir ce qu'il auroit a faire. 11 fut avisé qu'il envoyeroit le père Berulles (3) avec l'archevesque de Sens (4) vers die pour la convier de revenir, et en mesme temps dresser une forte armée pour aller ruiner M' d'EsperDoo, de laquelle le roy fit l'honneur a M' de Crequy et a moy de nous faire mareschaux de camp (mars). M' de Sens renvoya peu après le père Berulles avec quelque pourparler d'accommodement (5) , ce quy fit la graod ballet du roi auquel Bassompierre prit part. — Voir à TAppendice. XI. (î) Ia reine partit du château de Blois dans la nuit du 21 au SS férrier, et gagna Montrichard et Loches; elle séjourna dans cette dernière ville, et arriva le 1^ mars à Angoulôme. (3) Le 23 février le roi reçut la nouvelle pendant qu'il était à la chasse; il alla le lendemain à Paris.— Voir à T Appendice. XII. (3) Pierre do Bérulle, lils de Claude de BéruUe, conseiller au parlement de Paris, et de Louise Séguier. né le 4 février 1575, cardinal en 1627. mort le 2 octobre 1629. 11 était alors général do la congrégation de TOratoire, qu'il avait fondée en France. (4) Jean Davy du Perron, Hls de Julien du Perron et d'Ursine Lecomte, fut archevêque de Sens après son frère le cardinal du Pierron. du 5 septembre 1618 au 24 octobre 1621. — Les autres histoires no parlent point de Tarchevéque de Sens. Le premier négociateur envoyé à la reine fut le comte de Béthune. (5) Le père de Bérulle revint à Paris le 7 a\Til ; il en repartit le 9 avec le cardinal de la Rochefoucaud.

**The text on this page is estimated to be only 25.31% accurate**

I4i JOURNAL DE MA VIE. que Ton y envoya de plus M' le cardinal de la Rochfrfoucaut avesques pouvoir de Iraitter. A\Til. — Le roy cependant partit au mois d*avril(1) pour aller sur la rivière de Loire ou ses trouppes s^acheminoint. Mais comme nous arrivasmes a Amboy se, >r de la Rochefoucaul cardinal manda au roy comme il avoit trailté et conclu avec la reine sa mère, que la paix avoil esté conclue et jurée, et que Ton eo avoit en mesme temps fait les feux de joye et chanté le Te Deum. On trouva que ledit sieur cardinal s'estoh un peu trop hasté, et qu'il en devoit donner avis au roy : neammoins on tint Taccord, par lequel la reine quitta le gouvernement de Normandie et on luy donna celuy d* Anjou avec le chasteau d'Angers, Chinon, et le Pont de Ce. Le my s'avança jus(|ues a Tours (2). Juin. — .\r le prince de Piémont alla voir la reine sa belle mère. Cependant nous demeurasnies trois mois a Tours (juin, juillet, ausl) y passant très bien nostre temp8(3). Nous allâmes au Lude (i). a la Flèche et a Durtal. Nous allions et venions en poste a Paris passer ciicor le temps. Ix! colonel Galaty moumt (5) : les ministres ;t» L«* rtii n«* {lartit ({u«* !«• 7 iimi. apnV avnir n* *2\ mai qu'il pn\oya irAinliuiM* U*> l«*nre« annonçant la |iaix : la tlt'clanttinn n>ii fut |iuMi(*t' qui* 1

1619. SEPTEMBRE. 1i5 voulurent en mon absence disposer des charges : les Suisses m'en donneront avis^ et je vins en un jour en poste de Paris a Tours ou j*eus du roy tout ce que je voulus; et estois en ce temps là très bien traitté. Le roy me donna aussy Fabbaye de Annecourt pourPaule Fiesque (1), et d'autres grâces. Le roy fit mareschal de France M' de Pralain, et quelque peu après M"" de Saint Geran (2) . Septembre. — En fin la reine arriva a Cousieres(8) ou M' de Luynes la vint trouver, ayant ammené avesques luy tous les principaux de la court , quy saluâmes la reine après qu'il l'eut saluée. Le lendemain la reine arriva a Tours : la reine sa belle fille avec les princesses et dames fut au devant , puis le roy, et tous ensemble revindrent a Tours ou Leurs Majestés demeurèrent dix ou douse jours ensemble, puis se séparèrent (4) : la reine mère alla a Chinon, et de là a Angers (octobre), et le roy a Amboyse d'où il se sépara de la princesse et du prince de Piémont, que M' le grand prieur (5) eut charge d'accompagner jusques a Turin. 1 (t) Honnecourt, abbaye de bénédictins, au diocèse de Cambrai. — Paul de Fiesque, lils de Nicolas de Fiesque, nommé évoque de Toul par le roi en 1641, fut institué seulement en 1645, et mourut la même année. (2) Celte mention, ajoutée en marge par Fauteur, n'indique pas de dates précises. I)'apn>s le P. Anselme, Praslin fut fait maréchal le 24 octobre, et 8aint-(^rau le 24 août; mais VHistoirt des ccmuestables place en novembre la promotion de ce dernier. (3) Couzières en Touraine était une maison du duc de Montbazon, beau-père de Luynes. La reine y coucha le 4 septembre, et arriva le 5 à Tours. (4) La reine-mère prit œngé du roi le 19 septembre. (5) Ici et dans la suite, le grand prieur est Alexandre, chevalier de Vendôme. Voir sur lui la note 2, t. I, p. 64. II 10

**The text on this page is estimated to be only 22.81% accurate**

146 JOURNAL DE MA VIE. Le roy de là s'en vinl a Biois, puis a Ghasteaudun, Vandosme et Chartres ; a Mantes, Creil elCompiegiie(1 )• Le comte du Lude mourut eu ce temps là, et la charge de gouverneur de Monsieur fut donnée au colpnel d*Ornano. Peu de jours après (|ue le roy fut arrivé a Compiegoe, il en partit pour venir a Chantilly. M' de Luynes fut quérir M' le Prince au bois de Vincennes (2) et madame sa femme, qu'il enunena a Chantilly trouver le roy , lequel les rammena a Compiegne d'où ils altèrent a Nostre Dame de Liesse (3). Cependant la court vint passer quinse jours de temps a Monceaux ou je fis encores pareille despenae que j'avois faitte Tannée [>recedente. Novembre. — De la le roy revint a Lesigny (4), et M' de Luynes vint a Paris prester le serment de duc et pair. La court vint puis après a Saint Germain ou lediapitre de Tordre du Saint Esprit fut tenu, et le dernier jour de Tan nous fusmes faits chevaliers aux Augustîns a la manière accoustuméc. Le nombre fut remply (3). (i) L(* roi arriva à Vendûme le 24 Ke[)U!mbre ; Ifl "26 il fit fon ratriM* à Chartres; io 10 <>ctolin> il vint à Ctmipit^KiK*. (*2) Co fut lo 20 uctolire 4(u«; le prince do Coudt* iMirtit do pritfon. (;)i Ct'lèbre inMorina^e. à 3 lieues do Laon. [ï) Luynes. qui a\ait eu la c(Miti>catinn du niar(n:hal d'Ancre, n*ee\ait li* rui a Lt>>iKny. — 11 fut adiuii» par le |MLrlcmeDt au serment de duc et i»air le [\ noNenibre. (y) I>* nouibn* de» cbe\alierh était fixé à cent. I^ prumotiou dv 3! dt'oenilire \i\VJ roniprit rinq ]ir*'*Ial*i et cnuiuan te- neuf chevaliers laiMs derniers. Ia»s tnuh Luynes faisaient parti» de la promotion. — Voira l'Appendice. XIV.

1620. FÉVRIER. 147 Il y eut ce jour là quelque brouillerie entre M" de Nemours et de Guyse^ quy fut promptement rappaisée. roflrîs ce jour là mon service a madame la comtesse de Rochefort (1). 1620. Janvier . Le premier jour de Tannée 1620 fut commencé par la cérémonie de TOrdre, et le lendemain par la cérémonie des chevaliers trespassés. Février. — La foire de Saint Germain vint en suitte, puis le caresme prenant (2) , ou il y eut forces ballets et assemblées, entre autres trois, assavoir : cheux La Rochefoucaut ; cheux Chanvallon ou il y eut une fort belle comédie de personnes particulières quy ne faisoînt point de profession de comédiens; il y en eut aussy cheux Fedeau ou d*Andelot se fascha contre le maitre du logis et nous eûmes quelque petite brouillerie M*" de Montmorency et moy (3), mais tout fut promptement appaisé. M^* de Caddenet fut fait mareschal de France affin d'espouser M"* de Pequigny (4) . (1) Anne de Rohan, princesse de Guémené, fille de Pierre de Rohan, prince de Gin^men(^, et de Madeleine de Rieux, sa première femme, avait épousé, en 1617, Louis de Rohan, comte de Rochefort, depuis duc de Montbazon, son cousin germain. (î) Le mardi-gras était le 3 mars. (3) Cette seconde querelle de Bassompierre avec Montmorency est peut-être celle (juo raconte Tallemant des Réaux (HistoriHtt de Montmorency , t. II, p. 307). (4) Claire-Charlotte d'Ailly, comtesse de Ghaulnes, dame de PéquiKuy. vidame d'Amiens, tille unique et héritière de Phili

**The text on this page is estimated to be only 17.11% accurate**

148 JOURNAL DE MA VIE. Mars. — On passa bien le temps tout le caresme et le printemps, tant aux Tuilleries ou les galans se trouvoint avesques les dames, conmie aux assemblées que toutes les princesses firent, a ce invitées par la reine. Au millieu du caresme, comme le roy estoit a Fontainebleau, M"* du Maine s'en alla de la court sans dire adieu (1). A\Til. — L'assemlilée des huguenots se tenoit à Loudun, lesquels desclarerent qu'ils ne presenteroint point leurs cahiers, ou qu'iceux présentés, ils ne se desassembleroint point que Ton n'y eut respondu ; et iNMt-Kmnianuel (rAilly, soigueur do Pt^quigay, vidamc d* Amiens, et d(^ UiuÎHo d'Oiiguies, comtosso de Chaulncs, épousa Honoré d'AllN»rt, H(*igneur do Cadenot, à la condition que les enfants iHHUH du umriiigo porteraient les nom et anncs d'Ailly. Par lettres du ni(»iK <1(* jun\ier 1621, le roi érigea le Oimté de Ghaulnes en duclié-pairit*. Le P. Anselme fait remonter à 1619 le mariage de Gadenel et «a promotion à la dignité de maréchal; mais Godefroy (Hùtoùt d€M ronmeMitihUM) est d'accord av«M: iiassompierre pour la date de la pnmiotion. [W (le fut le 21» mars que le duc de Mayenne partit pour la tiii>enno. dont il a\ait rcivunnent n*ru la li^utenance générale ini irh.ingi» ilu gouxernemenl de rile-de-Fnina» ctnlé par lui au due do MiMitUi/on. I^w |irih«v«i ot It's i:r:inds. irrités di» la t ouït»- puissance du due di» lai\no^. aN.iioiit nouo tli'> inlellikvnc«»s a\«H; l.i n*ine-mèn». qui n» plaignait tlo N»n iMté di* I m» xéculum de^ci.lU^e^«leMln aoctwniiioil4MU«M)i .iMV 1' i« i*nni*nii> étaient compris, à lf\rlu'-h»n do« atnis qu i*llc ax.ut n'Conimandcs. l^i* duc de M.ixtMtiio hit lneiiii'it Mil M tl.ui> >a défiH:tion |>;ir la plufArt di*< piiiii'o* 1*1 pai pllls|l*ur^ heiKHcurii - Voir à I Ap|M*udic«*. \N.

1620. AVRIL. U9 M' Desdiguieres n'eut pas assés de pouvoir pour les faire condescendre à agir conune ils avoint acconstumé et qu'il leur estoit permis par leur edit. Ils se fortifioint des divisions apparentes qu'ils voyoint dans Testât, et fomentés par les grans quy les induisoint de tenir bon. Le roy quy se \oyoit d'autres affaires sur les bras, tascha de s'accommoder avec ceux de la Religion quy en fin après avoir présenté leurs cahiers avesques les deux députés que le roy avoit choisis des six qu'ils avoint nommés (1) selon la coustume [se séparèrent] sur les promesses que leur firent au nom du roy M*^ le Prince, M" de Lesdiguieres et de Luynes, que dans six mois le roy leur lermineroit trois affaires, assavoir : la continuation pour trois années de leurs places de seurcté; l'establissement de deux conseillers de leur religion au parlement, dont on estoit en dispute avec eux ; et que l'on osteroit de Leitoure le sieur de Fonterailles (2) quy depuis peu s'estoit fait catholique, et que l'on en mettroit en sa place un de la Religion , tel qu'il plairoit a Sa Majesté : et que sy dans lesdits six mois ils n'estoint pleinement satisfaits desdits artides, ceux de la Religion de Bearn auroint encores un mois après pour venir faire leurs très humbles remontrances sur l'interest qu'ils avoint a l'arrest donné au conseil pour le restablissement des ecclésiastiques de (1) Il y avait dans les précédentes éditions : menés, (2) Benjamin d'Astarac, baron de Marestang et de Fontraillos, fib aine de Michel d'Astarac, baron de Marestang et de Fontrailles, et dlsabelle de Gontaut, sa première femme, était sénéchal d'Armagnac, et gouverneur d'Auch, de Lectoure et de l'Isle-Jourdain. Il mourut le 23 mars 1623. ~ Lectoure était une place de sûreté des huguenots dans le comté d'Armagnac.

**The text on this page is estimated to be only 21.14% accurate**

150 JOLRTVAL DE MA VIE. Bearn dans leurs biens, après lesquelles remontrances Sa dite Majesté en feroît ce qu'elle jugeroit bon estre : et que sy lesdits trois articles nVstoint respondus a leur contentement, ils se ptmrroint assembler de nouveau sans lettres patentes du roy pour leur permettre ainsy que c'est la coustume. Le roy cependant s'advanç^i [a Pasques] ( 1 ) jusques a Orléans ; mais ladite assemblée s'estant séparée (2), il s'en revint a Paris : et Sa Majesté ordonna (may) que j'allasse^ commander comme mareschal de camp Tarmée qu'il avoit en garnison en Champaigne, pour la tenir pi*este a marcher au premier commandement que j'en aurois d'Elle. Devant que je m'acheminasse pour y aller, le roy eut divers avis des menées quy se faisoint contre luy, de l'errement (3) des trouppes; et puis M"* de Vandosme partit d'Anet (i) et s*en alla a Angers trouver la reine. Le roy envoya Blainville (o) vers elle, de laquelle il ne peut tirer cpie des paroles incertaines et (f) In, ox m» nn«lit li» *JI à I*ari>. Ct» fut c»n «•ITot le 13 avril (]no rassoniM]i;ira. (2) Lrf* mi. en allant à Orl/sins, avait aussi )Hiur Imt ilo m* ra|>pn>ch»»»r d«î la roJn«»-ni»T«* . ni.ii;* ri»tli» (irinan*ho nVut |»as ii«» succès. (ii) Kni;apMn(»nt au ni(»vn'u\. fiait uno lios maiitons du duc de Vendôin«», ou plutôt il*» la durln-s*»»» di' MiTOPUr, sa U»lli»-iii«^n». (r»! JfMO dt* Variirni(*z. M'JLMU'ur d** lil.iiiixijjt». fut pn«niî(*r ffrii» tilhomnio d«* la chainlm* du nu . .iinlia^^adfMir on Aiigl«*tem*, rhc\aliiT dfs urdn»-. Il niouiut lo *»i li\in'i liiiH.

1630. JUIN. 151 ambiguës quy augmentèrent le soubçon du roy. M^'de Nemours en suitte partit une nuit de Paris et se retira a Angers, de sorte que le roy ne deut plus doutter de s'armer puissamment pour y résister. 11 me commanda de partir, et je m'en vins le lundy 29°*^ jour de juin pour prendre congé de Sa Majesté et partir Tapres disnée. Mais conmie le matin j'entrois au Louvre pour cet effet, une femme me donna advis par un billet que monsieur et madame la Comtesse (1 ) estoint résolus de s'en aller la nuit prochaine et que monsieur le grand prieur et le comte de Saint Aignan s'en alloint avesques eux. Je rencontray peu de temps après le chevalier d'Espinay (8) quy me confirma la mesme chose. Je montay a la chambre du i*oy et luy dis, et a M' de Luynes, le double avis que je venois de recevoir. Ils me menèrent cheux la reine quy s'habilloit , affin que, personne n'y enti^nt a cette heure là, ils me peussent plus longuement entretenir. Le roy s'en devoit aller ce jour là coucher a Madrid : il proposa de demeui*er, d'envoyer quérir M' le Comte, et de l'arrester. M"" de Luynes, et moy, luy dismes que sur des avis incertains que je presentois comme ils me venoint d'estre donnés, et d'arrester une telle personne sans plus grandes preuves , ne me sembloit pas convenable, et

**The text on this page is estimated to be only 18.88% accurate**

152 JOURNAL DE MA VIE. de peur d^cffaroucher le gibbier, et qu'il demeurcroît a Paris; qu*il me retiendroit pour ce jour là a Pans; que le roy pourroit renvoyer ses chevaux légers avec ordre de faire ce qu'il leur diroit, et qu'il s'en reposât sur luy; ce que le roy aggrea, et partit. M' de Luynes me voulut mener disner cheux le mareschal de Chaunes (I) avesques luy : mais conune j'estois prié a disner cheux Descures avec M" de Nevers et de IValain, je luy dis que je m'y trouverois au sortir de son disner; comme je fis. Il me mena en sa maison en la mesme rue Saint Tonfias (i) (qu'il faisoit bastir), avec M' de Choml>erg lequel l'année précédente a Tours avoit esté fait surintendant des finances en la place de M' le président Jannin, et on avoit donné a M' de Castille son gendre(3) le controlle gênerai. Il s'enferma en une chambre avec nous et M*" de Chaunes, n'y ayant que Modene(i)et Conlade(o) (1) Cadonct. iHiuvollfniiMit fii*\«^nu lo niar«'*cli.'il (1«^ (Ihauliios. (■2) Ia* liuc do Luyn»»»< ;i\ait aohi'l»'. Cftl»»» aiin»V niriin', l'hùtol dr la Vi(*uvill(>, qui fut dopiiis a{ip«*li'* h«'itrnon. H qui ôtait ffitui^ dans la rue Saint-Thnmas du LnuvM*. (;{} (vendre du prô>tdfnt Jeaiiniu. {\) Franrois liaymnnd d«' Mourinoimn. )»an>n d«* Modèno. tîl» aim* de I^turfiit Hayninnd do Mi>urm(»in»n. M'iirneur de M(Mit'*ne. et de Fran';>ii*«««» (ïautier lii* (HriMitnn . laquelle «^tait tillo de Jeanne de HtMlulf. Par là \r haron de Mn' Luyni'h, i{ui 1 rni]»lii\a imi di\t>r>«*« ^i^c, lil« d Antuiit*' di* iî(intade>i vi de \. de Pardaillian . né le J,! iioi-pnu\enieur de Mun^i«*u^. frére du roi. T.illmiant di*?' Héaux pn^lend qu'un frentillidnim** . iioninié (. .i\.iil j'Uli> , par li* crrdit du comte du IjUdiv fail arri\t*r !•■ jcuh'* Lu\iit*> à l.i mur. Si h* fait e^t vrai, ce fut ^an^ il«»uti' vu rrciinn.ii^'^.inr** d»' ce w*r\iei» que Lu\nei» ap|iola le a»uiti* du Ludf et li aupn*!* du jouue pnua*.

1620. JUIN. 153 avec. Là il fut longtemps agité ce qu'il serait a faire. En mesme temps arriva M' de Brantes quy luy dit que le roy luy envoyoit les chevaux légers (1). Il me dit en fin : c Monsieur, puis que vous avés donné un sy important avis au roy, que vous semble il que Ton puisse et doyve faire sur ce sujet? Dittes m'en vostre avis, [ou mesmes plusieurs avis] (S) , aiïin que nous en puissions choysir un quy soit utile au roy. > Je luy dis : € Monsieur, je vous feray encores en cecy la mesme response qu'en plusieurs autres pareilles occasions j'ay desja faite, que n'ayant ny le maniement ny la connoissance des affaires du roy, je ne suis pas capable de donner un bon avis en l'air et d'une chose ou je ne vois ny le jour ny le fond. Je vous diray neanunoins tous les avis qu'il me semble quy se peuvent prendre la dessus, desquels vous sçaurés choysir le meilleur et rejetter les autres. > € Je pense qu'en cette affaire il faut parler en marchand et dire qu'il n'y a qu'a le prendre ou a le laisser, et qu'a le laisser il y a deux moyens : l'un, de le laisser partir sans luy rien faire ne dire ; et l'autre, de luy permettre aussy de partir, mais de luy faire sçavoir auparavant que l'on est fort bien adverty de son de^ sein, mais qu'il est indiffèrent au roy qu'il l'exécute ou non. A le prendre, il faut que le roy luy mande qu'il le vienne trouver a Madrid, et là luy dire comme il est adverty qu'il a dessein d'aller trouver la reine mère. (1) Branles avait succédé à Filbet de la Curée dans la charge de capitaine-lieutenant des chevau-légers de la garde. i'I) Inédit.

**The text on this page is estimated to be only 28.09% accurate**

loi JOURPCAL DE MA VIE. et que pour cet effet il se veut asseurer de sa personne et le retenir pi*es de luy; Tautre, faire investir son logis, le prendre et le mettre en tel lieu de seureté qu'il plaira au roy; Tautrc, de le prendre avec sa nieiv et le };rand prieur quand ils sortiront de leur logis, ou bien quand ils viendront a la porte delà ville, ou bien a Villepreux(l) quand ils viendront au rendes vous quy leur est donné. » c C'est maintenant a vous , Monsieur, de prendre et former deux avis : Tun, s'il est plus a propos de le prendre ou de le laisser aller; l'autre, sy vous jugés qu'il le faille prendre, de faire le choix d'une des façons que je vous ay proposées, et Texecuter promptement etseurement. » Sur cela M' de Luynes fut en plus grande incertitude que devant, et m'estonnay du peu d'ayde et de confort que ces autres messieurs là pn'sens luy donnoini, (|uy M* montmint aussy irrésolus que luy. Sur cela madame la vidame (i) envoya dire a M** de Chaunes que madame la Comtesse estoit venue cheux elle, et qu'elle luy prioit d'y venir. M** de Luynes luy envoya en mesme tem()s et luy ordonna de prendre bien garde a sa contenance sy il pourroit point descouvrir son dessein. .Nous demeurasmes oef rendant, attendant de S4's nouvelles quy ne tai*den'nt guen'S a venir, par les(|uelles il nous lit sv^i\oir 4|U*a sti mine et a ses discours il se fortilioit loujoui^s davantage en l'opinion de sa prochaine fuitle. Allors M' de Luynes plus (M'qilexe i\ve de\ant, S4* mit a la blasmer et a ne rien irsoudrt\ ny .' I..I Mit .1111'* •! AIuu'Il^. r

1620. JUIN. 155 ceux quy assistoint non plus, dont je fus bien estonné. En fin je hiy dis : c Monsieur, vous consumés le temps a résoudre, qu'il vous faudroit employer a exécuter. Il se fait tard ; le roy est en peine de ne sçavoir point de vos nouvelles : formés un dessein. > Il me dit : € Vous en parlés bien a vostre ayse ; sy vous teniés la queue de la poile comme moy, vous sériés aussy en peine que mpy. » Je vis bien lors qu'il luy falloit adjouter de nouveaux conseillers : c'est pourquoy je luy dis : c Monsieur, puis que vous estes en cette appréhension, faites part aux ministres de cette affaire et les rendes participans de ce que vous executerés. Aussy bien sy vous le faites sans eux, ils vous en blasmeront quoy qu'il en réussisse. » Je luy fis plaisir de luy avoir ouvert cette porte; et les envoya (1) aussy tost convoquer cheux monsieur le chancelier. M*" de Ghomberg dit que M** le cardinal de Rets (2) estoit malade et qu'il ne s'y pourroil trouver ; je dis lors : € Monsieur, sy vous voulés, je luy en iray parler et vous porteray son (3) opinion cheux monsieur le chancelier. Je feray encor mieux : j'iray, chemin faisant, passer cheux monsieur le grand prieur prendre congé de luy, et verray sa conteuance. » Il le trouva fort bon. Ainsy j'allay cheux monsieur (I) n y aTait aux prcWîédentcs éditions : envoyai. iî) Henri de Goudi, second fils d'Albert de Gondi, baron, puis duc de Retz, et de Claudo-Catherine de Clermont, l)anmno de Retz, n Aux prcccdontes éditions il y avait : mon.

**The text on this page is estimated to be only 22.73% accurate**

156 JOURNAL DE MA VIE. le ^rand prieur qup je trouvay avec le comte de Saint Aigfiaii et le chevalier de TEspinay. Je pris congé d'eux, et en embrassant ledit chevalier je luy dis : € Moy d'un costé et vous de l'autre, n'est ce pas? Y a il rien de changé? > Il me dit : c Tout est prest a partir a onse heures du soir. > J'allav de là cheux le cardinal : je luy parlay iU* la pail de M*^ de Luynes ; mais je le trouvay aussy irrésolu que luy et vis bien qu'il ne vouloit pas char^^er ses espaules d'un généreux avis duquel puis a|)ivs on luy peut faire reproche. Je m'en revins cheux monsieur le cliancelier et trouvay que W le président Jannin avoit par de fortes raysons pc^i^uadr de les laisser aller sans leur rien dire ny eni|K'scher leur dessein, disant (|uc M' le Comte ny madame la Comtesse* n'apportoint c|ue de la fumrâ et ostentation ( I ) au party de la reine et nul avantage ou |>n>tt]t; et (|u'estans mal intentionnés au service du mv, il est oit a désirer (|u'ils s'en allassent de Paris d'où le n>y (piasy ne se pourroit eslongner, s'ils y estoint ; que tnus çvs princes S4> nuiniint l'un l'autre (2), (|ur Ton rn pourroit n^tiivr |>ar apivs quy l'on voudn)it, et «pu* ce s(*n)il eominr des mcHilons, qu'après (|Unit> filiiinti» nffusratwn. 'J< Il > a\.iil »rm iruitmt lu» npris l'autre.

1620. JUILLET. 157 nommé Destois, et comme ledit chevalier m'avoit dit, ils partirent un peu après onse heures et se rendirent a la porte Saint Jacques d'où je renvoyay a M' de Luynes ledit Destois et luy manday que je serois a luy a Touverturedu Louvre le lendemain matin qu'il partit pour aller trouver le roy a Madrid et le rammena a Paris ou je pris le soir congé de luy pour aller trouver son armée de Champaigne et partis (juillet) le mercredy premier jour de juillet, et vins coucher a Ghasteau Thi«rri. Sardini (1) y passa la nuit, quy alloit faire haster M' de Boullon de se desclairer. On m'y envoya un avis que Loppes, lieutenant de la compagnie de chevaux légers de monsieur le grand prieur, m'attendoit pour me prendre prisonnier et m^emmener a Sdan. Mais cet avis fut faux, et estant arrivé a Ghalons j'envoyay quérir ledit Loppes quy^ avmt sa maison a trois lieues de là, et je luy trouvay sa foy entière : aussy luy asseuray je de la part du roy de luy donner en chef la compagnie dont il estoit lieutenant. Il m'ammena avec trente maitres le vendredy 3"* de bon matin a Vittry ou estoit le régiment de Champaigne en garnison a deux compagnies près. fy demeuray le samedy 4"* pour voir en battaille ledit régiment et en sçavoir la force et le nombre. Puis r (!) Sardini, Lucquois d'origine, était dévoué à la reine-mère, et d'un autre côté il devait Hre parent du duc de Bouillon, si du moins il descendait de ce Scipion Sardini , qui épousa, du temps de Catherine de Médicis , Isabelle de la Tour, demoiselle de Umeuil.

**The text on this page is estimated to be only 18.91% accurate**

1î)K JOURNAL DE MA VIE. après avoir fait une despesche aux trouppes quy estoinl vers le Bassigiiy (1) et avoir sondé la volonté des officiers dudit régiment, que je trouvay bonne, hormis d'un des capitaines nommé Plaisance de quy le fils avoit assisté au desarmement du peuple a Mel6(2), duquel on me donna soubçon, comme aussy du Heutenant coUonel Pigeolet quy pour lors etoil absent aux eaux, et du sergent major la Paye, j'en partis le dimanche 5'"^ et vins coucher a Sainte Menehou, el le lendemain lundy G°*^je vins a Verdun. Les capitaines quy y estoint en garnison vindrent au devant de moy, et messieurs de la ville quy avoint préparé mon logis clieux monsieur le doyen me vindix^nt saluer, et le chapitre en suitte. Je trouvay les rt*gimens de Picardie et celuy de Vaubecourt, ce der> nier assers complet sur la nouvelle de ma venue, et Fautre quy n'avoit pas le tiers de ses honunes parce que le régiment de Marcoussan (3) (|uy s*en estoil peu devant allé en AUemaigne (i) en avoit desbauché (i.t Pays (lu frouvernem(*nt t\o Champagne, aujourd'hui oomiirit iltktt* lo départeimMit do la llauU^Marne; Chaumont eo éUit la ch(*r-licu. {'2\ L'anntV pr(kv(lt>nti\ iKMiilaiit IVnln'priso du duc d'Ëpemon. li's lialiitants do Metz avaionl ftiniit^ un complut pour livn^r la \illL* au ri>i. I^^ iimn]ui!i di» la Valotte. i|ui y comnutodait |iour Miii port», (Ml oui a\ii«, vi d(*s;irina ll*^ habitantii. i.h II faut pluliii, jinmros (*alli(di(]Utw av«il tait ou l^trraiiii* rt daiir* U*> j*a\^ on\irniniant« do iiuuibrPUM» lo\ ('*o« pour lo s«'r\n:o df rK[n|K*n*ur. \\} Li tfuorn» de Troiiti' an- \oiiait dciNiinintMicoron AUoiiuurn^lo friMUornoinoiit do la Fraïuv fiait oiK^tm* iiouln*. (|uoiquo filulAl fdNnraldo à la mai m m d Autricho. ot pi ai \ ail fi'nuor Ion youi «ur It". fiinMiMUfiit» à rrttaiik'or

1620. JUILLET. 159 une partie et Tautre s'estoit jettée avec M' de la Vallette {^) dans Mets. Des Fourneaux (î) frère de Descures, mareschal des logis de Tarmée, se trouva là aussy, quy servit très bien en ce voyage, et en fus fort Le mardy 7"* comme je disnois avec M' de Vaubecourt et plusieurs autres, m' arriva un courrier du roy quy m'apporta nouvelles comme le roy estoit party de Paris (3) pour aller en diligence a Rouan sauver la ville que M" de Longueville, quy s'estoit jette du party de la reine (4), taschoit de faire révolter. Sa Majesté me mandoit que je fisse en diligence assembler son armée a Sainte Menehou et que de là je la fisse marcher droit a Montereau ou j'aurois de ses nouvelles et plus tost encores, et qu'il estoit extrêmement pressé d'avoir promptemenl Tarmée que je luy menois; que je laissasse en Ghampaigne le régiment de Vaubecourt aux lieux ou je jugerois en estre le plus de besoin. En ce mesme temps M' de Fresnel (5) gouverneur (1) Bernard de Nogaret, marquis, puis duc de la Valette, second fils de Jean-Louis de Nogaret de la Valette, duc d'Ëpernon, et de Marguerite de Poix, comtesse de Candale, devint duc d'Èpernon après la mort de son père, arrivée en 1642. Né en 1592, il mourat le 25 juillet 1652. (2) Hélie Fougeu, seigneur des Fourneaux. (3) Lo roi n'était parti que ce môme jour 7 juillet; mais la résolution de son départ avait été prise dans un conseil tenu le \ juillet. (4) Le duc de Luynes avait donné au duc de Longueville le gouvernement de Normandie en échange de celui de Picardie qu'il avait pris pour lui-môme. (5) Jean-Philippe, seigneur de Fresnel ou Franel, fils de Lucion, seigneur de Fresnel, et d'Adriano do Grammont. bailli et gou

**The text on this page is estimated to be only 24.72% accurate**

160 JOURNAL DE MA VIE. de Cler]iiont( I ) amva, dont je fus bien ayso, m*asfleurant qu'il m'ayderoit et de conseil et de soldats |>our i^emplir mes tmiippes (|uy cstoint tellement des|M'nes« et d'Iieun* en heure j'avois nouvelles de toutes parts eonune la pluspart des oHiciers (|uiltoint le service du roy pour aller a Mets, emmenaiis les soldats avec eux. Je me trouvay fort en peine : neammoins aussy tost après disner je mVnfei'may avesques Vaubecourt, Fivsnel, et des Fourneaux, ou je voulus voir ({uelles Ibires je pouvois ammener au roy, en quel temps je les pourrois i^endre près de luy, et (|uelle routte je tiendrais, ens rarn*iidi^MMnt»nl ili' \

1620. JUILLET. <61 donnay en mesme temps quattre cens cscus. M' de Fresnel me dit lors qu'il m'en pourroit fournir quasy autant des terres de Clermont, et je luy donnay autres quattre cens escus. J'envoyay en mesme temps quérir messieurs de la ville ausquels je priay de me trouver le plus de soldats qu'ils pourroint en ce besoin, a un escu pour soldat : ils m'en fournirent quelque six vingts (1 ) , et ainsy je remplis le régiment de Picardie en un instant. J'escrivis en mesme temps au bailly de Bar et luy envoyay de l'argent : il estoit mon amy et s'appelloit Couvonges (2), lequel fournit près de trois cens soldats au régiment de Ghampaigne. Ils s'ayderent aussy a Vittry, Saint Disier, et ailleurs, et en trouvèrent. Ils envoyèrent a la vallée d'Aillan (3) six sergens quy leur ammenerent trois cens soldats. J'envoyay a Troyes, Ghalons, Reims et Sens pour faire en diligence amas de soldats pour nos trouppes et leur donnay Tallarme chaude de la nécessité ou estoit le roy. Âinsy nous grossimes, en marchant , insensiblement nostre infanterie de telle sorte que je presentay au roy près de la Flèche (4) huit mille hommes de pied en rang. (I) Lo« précédentes éditions portaient : six cents, (î) Antoine de Stainville, seigneur de Couvonges, fils de Charles de Stainville, seigneur de Couvonges, et de Françoise du Châtelet, iKiilli de Bar, étiit aussi capitaine des chevau-légers du duc de Lorraine cl premier gentilhomme de sa chamhre. C'est le même dont il est parl(^ t. I, p. 146, et t. II, p. 16. (3) Vitry, dans la Marne ; Saint-Dizier, dans la Haute-Marne; la vallée d'Aillant, dans T Yonne. (4) La Flèche, aux confins du Maine et de T Anjou. Ce fut là que Bassompierre, à la tête des tn>upcs qu'il avait rassemblées en Champagne et Bourgogne, lit sa jonction avec le roi qui marchait sur Angers après avoir remis la Normandie dans le devoir. II H

**The text on this page is estimated to be only 25.61% accurate**

16S JOURNAL DE MA ME. Quant a nostre cavalerie, elle estoit complette de neuf cens bons chevaux. Apres avoir commencé ce bon ordre pour gromr nos trouppes, je parlay de rassemblée de Tannée et du temps auquel elle pourroit estre preste, et trouvaismes qu'elle estoit en diverses garnisons sur toute cette frontière de Champaigne depuis Mouson (I) jusques a Chaumont en Bassigny. et que sy je luy donnois rendes vous a Sainte Menehou selon Tordre que j'en avoia da roy, qu'elle n'y |)Ourroit estre toute assemblée en douse ou quinse jours, quy seroit une perte de temps grandement importante au service du roy : et ayant veu et considéré la carte, il me vint en pensée de faire mon rendes vous gênerai a Montereau, et d'y faire acheminer les trouppes par trois divers chemins, assavoir : celles quy estoint vers Mouson, Donchery(S), et autres lieux de cette frontière, les faire passer au dessus de Reims, et de là par dessous le Monaymé (3) a Sesanne, Barbonne, Villenosse, et Provins, a Montereau; celles de Viltry, Saint Disier, Ugny (4), et (I) Moazon, sur la rivi^ limite do la Mcuso, aujourd'hui cheflieu de canton de ram»ndisi:on]ont de Sodan, di^[>arU>menl des JVrdennes, était a)mprii( dans li' trouxernouicnt de Chanipagna, ainsi que Chaumont; mais ces dfux \i**^ «^ont fnrtéloipnée* TaiM de Tautre. ("1) I>oncher}\ sur la ri\o dmiU* di) U Meuse» arrondis>4*ineQt et canton de Sodan. (3) Sans doute le Montanm*. qui lioinine Montmi»rt, sur U route de Reims à Pni\iiis par KjHTiiay rt Suzanne. {\) Ligny» cht'Mieu do canton dt* l'arrundi!«M.*moni de Dar-leIhic, dëpartemont do la Mouse. SttU('< rur la ri\e gauche de TOrnain, Ltimy faisait partie du narroi< mtmvant.

1620. JUILLET. 163 autres de ce quartier là, les mener par [Poivre et] (1) Fève Champenoise a Provins, et de là a Montereau ; et quant aux garnisons de Bassigny, les faire venir par [Saint Fal] (2), Troyes, Nogent, Bray, Pont (3), et Montereau. Âpres avoir résolu mes routtes je résolus mes traittes que je fis plus grandes qu'a l'ordinaire, de neuf et dix K^ies par journées : et pour cet effet je donnay ordre qu'après que chasque régiment auroit fait cinq lieues, il trouveroit proche de quelque rivière ou ruisseau un charriot de vin et un de pain pour resfraischir les soldats, et se reposer depuis neuf heures du matin qu'ils pouvoint estre arrivés audit lieu, partant a trois heures ou quattre ; il pourroit séjourner jusques a trois heures après midy et esviter de marcher par le grand chaud; et que de là il marcheroit jusques a sept ou huit heures ; et ils trouveroint que la chair auroit desja esté tuée au village ou ils arriveroint, dont je payois la moitié, et le village l'autre. Par ce moyen le soldat se voyant quasy deffrayé, et considérant le soin que j'avois de faire que rien ne leur manquât, ils marchèrent a grandes traittes sans murmurer jusques a Mon(!) Inédit. — Poivre, villagn du canton de Ramerapt, arrondissement d*Arcis-Biir-Aube, département de l'Aube. — Fère-Champenoise , chef-lieu do canton' de l'arrondissement d'Épernay, département de la Marne. (2) Inédit. — Baint-Phal, village du canton d'Ervy, arrondissement de Troyps. (3) Bray-sur-Seine, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Provins, département de Seine-et-Marne. — Pont-sur- Yonne, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Sens , département de l'Yonne.

**The text on this page is estimated to be only 25.02% accurate**

164 JOURNAL DE MA VIE. tercau. Et pour donner ordre a toutes ces choses, outre douse ou (juatorse hommes (|ue Vaul>ecourl me donna pour faire ces courvées, quel(|U( s uns des miens et trois de M' de Fresnel, comme aussy quattre ou cinq que ceux de Verdun me fourninnit, les provosts et archers (I) des regimens y suppléèrent. J^avois en suitte une letti^e de créance du roy sur moy a Son Altesse de Lorniine en cas que quelque occasion me portai de Taller trouver pendant nM>n séjour par delà, de laquelle je me voulus servir pour empescher les levées (|uy se faisoint pour M** de la Vallette ouvertement dans ses païs et par ses vassaux. Je despeschay a cette tin le sieur de Cominges vers luy avesques la lettre du roy et la mienne, pour le prier de la part du roy d'empescher lesdits gentilshommes ses vassaux de fain» lesdites levées, s'il ne vouloit rompre la paix quy estoit entre la Fnmce et la Lorraine; que la neutrdlilé (|uy permet a ses sujets d'aller servir les divers prinri»s s'eslendoil seulement entre France et Flsp:iigne lors i\\\\\ y au]*oil guern' entre les deux rois, (|u*ils pourmint aller sous lequel ils voudroint indiiTeremment, mais nofi aves(|ues les sujc4a reliclles de Tune ou d

1620. JUILLET. 165 pondoit qu'il (1) ne la pouvoit faire attendu leurs privilèges, qu'il (2) asseurat Sa dite Altesse que le roy y porvoyeroit et envoyeroit dans la Lorraine forces bastantes pour les chastier. Ce fut en substance ce que j'escrivis a Son Altesse ou que je donnay en instruction au sieur de Gonuninges de luy faire entendre de la part du roy. J'employay en suit te tout le reste de la journée, et la suivante mercredy 8™*, a faire mes despesches a tous les divers corps et leur envoyer leurs routtes, a establir les diverses personnes pour préparer jusques a Montereau cette espèce d'estapes qu'a mes despens je faisois faire a l'infanterie, et a envoyer de tous costés pour avoir des honunes de recreue. Je tiray aussy quelques soubçonnés mis en prison avant ma venue, et y laissay ceux que je vis apparemment mériter d'y estre retenus, et partis de Verdun le lendemain jeudy 9°*® pour aller disner a Clermont en Argonne cheux M"" de Fresnel, lequel me livra trois cens quarante honmies qu'il avoit levés auparavant dans son bailliage, que je départis dans les compagnies du régiment de Picardie. M' l'evesque de Verdun (3) arriva en mesme temps que moy audit Clermont d'où je partis après disner pour aller coucher a Sainte Meneliou . Le vendredy 1 0™® je vins a Vittry ou je trouvay mon (1) 11, c*est-à-(lire le duc de Lorraine lui-môme. (2) /7, Corainges. (3) L'évéque de Verdun était alors Charles de LorraineChaligny.

**The text on this page is estimated to be only 16.64% accurate**

t66 JOL'R!«AL DE MA VIE. frère (I), le comte de Brionne (2), et plusieurs autres gentilshommes lorrains quy m'y estoint venus attendre pour me voir en passant. Le samedy 1 1 "" fut par moy employé a diverses despesclies et particulièrement a iH^nvoyer un courrier (|uy le jour mesmt» m'estoit arrivé de la pîui du roy, par lequel il me niandoit lU* pourvoir a toutes les charges de ceux (|uy s'estoinl retirt's avesc|ues la reine ou avec M' d'Espcrnon , nie promettant (|ue quelque traitté de paix (pril lit, jainniais il ne restabliroît ceux quy Tavoint abandonné en cette occasion* et qu'il contirmeroit ceux que j'y aurois establis. J'avois bien moyen de faii*e des créatures et de donner forces char};es, y on ayant près de quattre vingt a |>ourvoir de capitaines, licutenans* enseignes, S4*rgens majors, aydes ou provosts des bandes : mais ma modestie nrempescha de r(»cL'o^ ]iar Ii*tt ros tin A a«aU ITilH. ('!] Uonrï i\r I^irniiiu'. MM'nn«l til> ili* (^liailt*!ut'>^!io tl«' ri rtiiiit. Si t'.iiiii'ux jI.iii» 1 lii*tf»irf. r.i' iri.iml irninri» «i Marfuirt. Tiiut r.i\itiMi.int lit* LTlMiri', (^ui ^i*CMuriil (Mi>al i-t i|ui n'piii Tiiiiii. Nr lo *JH niar- !«.nl. it Miminit l.» ;V'i jnillor IMi*.. lii*** aiici(>iiiie> •'«litit't:» {HirtaitMii mon fri-rt h rumtv tU Uirvnni'.

1680. JUILLET. 167 au roy de m'envoyer ; que plusieurs lieutenans meritoint les charges de leurs capitaines absens, plusieurs enseignes celles des lieutenans, dont je luy envoyay le roosie et mon avis quand et quand, et demanday seulement une compagnie pour le sieur de Lambert, qu'il m'accorda. J'eus un courrier de M' de Guyse sur les cinq heures du soir, par lequel il me donnoit avis que monsieur le cardinal son frère (1 ) avoit quitté le service du roy et s'en alloit en Ghampaigne pour y brouiller les cartes ; a quoy il me prioit de pourvoir, et principalement a Saint Disier. Je fis passer en mesme temps le courrier a Saint Disier et donnay le mesme avis au »eur de Besme quy trois heures avant avoit esté me voir. J'advertis aussy le sieur Gourtois cornette de la compagnie de chevaux légers de M' de Guyse, quy estoit en garnison a Saint Disier : puis sur les six heures je m'en vins avesques cette noblesse cheux madame de Frenicourt quy estoit lors a Vittry. Je n'y fus pas entré que le sieur de Villedonay (2) capitaine au régiment de Piémont arriva en poste, quy me dit avoir a me parler en particulier. Je le menay au jardin prochain, et lors il me dit que M' le cardinal de Guyse me faisoit ses recommandations et me prioit de luy donner a soupper ; qu'il avoit quitté le service (1) Louis de Lorraine, archevêque duc de Reims, avait été mis au nombre des cardinaux lo 21 décembre 1615. Voir sur lui la note 1, t. I, p. 298. (2) François de la Grange, seigneur de Villedonné, fils aîné de Charles-Ëticnnc de la Grange, seigneur de Villedonné, et d'Isabelle de la Cbasque, était neveu du maréchal de Montigny.

**The text on this page is estimated to be only 26.40% accurate**

168 JOURNAL DE MA VI£. du roy el s'en veiioit en celte province servir a favaiicernent des affaires de la reine sa mère ainsy qu^il me diroittantost, el que la grande traitte qu'il avoit faute me contraindroil de Tallendre un peu tard a souppef . Je me Irouvay bien oslonné d'ouir parler cet booime sy franchemcnl d'une lelle choses et a un homme quy re[)resenloit la personne du roy el quy commandoil son armée : je le fus aus6y do voir comme monsieur le cardinal se venoil jeller en nos mains pour s^y faire prendre, selon ce que je devois au ser\ice du roy. Neammoins je n'avois aucune chaîne du roy de le faire ; c'esloil un homme a i|uy j'eslois fort serviteur et de toule sa maison ; je considerois sa qualité de prince et de cardinal, el que je pou vois faillir en le prenant comme (ïn ne le prenanl pas : en Hn Dieu m'inspira de fairo celle responst* a Villedonné : € Monsieur, je crois que vous vous moqués de me dire que monsieur le cardinal vienne icy ; car je sçay asseurcmenl qu'il esl en Normandie donl le roy luy a donné le gouvernemenl (I). Il esl Irop advisi'* pour avoir quitté son ser\'ice, el (|uand Dieu Tauroil abandonné jusques la qu'il l'eut fail, il est encoix^ Irop advisé |)our se venir jetler dans une ville de TolMMssana^ du roy ou il y a un fort reginu*n( en garnison, ou je suis de sa part commandanl son armée, pour s'y lain* pivndiv prisonnier. C/(*sl poni'|^•Ii

 la reçois comme vous me la donnés. » G'estoit assés luy dire, s'il Peut sceu entendre : mais luy au contraire se mit a jurer qu'il me disoit la pure vérité, et que dans trois heures il seroit a moy ; qu'il l'avoil devancé pour estre mieux monté, affin que je l'attendisse a souper. Je luy dis que je ne le croyois point, et qu'il Irouveroit un mauvais souper s'il y venoit, et qu'il esloit trop avisé pour le faire ; mais que je le croyois en Normandie et aussy bon serviteur du roy que luy estoit un médisant. Je luy dis de plus : c Sçavés vous bien que vous parlés a celuy que s'il croyoit ce que vous dittes, seroit obligé de vous envoyer en prison ou vous coui*riés grande fortune, estant capitaine aux vieux regimens conune vous estes? > Lors il se mit a jurer plus que devant qu'il me disoit la vérité et que dans deux heures je le verrois. Allors je luy dis : t Mon* sieur de Villedonay, je ne crois pas que cela soit; mais sy par fortune il estoit, vous fériés bien, et vous et luy, de ne vous trouver pas en lieu ou j'aye puissance : car je vous mettrois l'un et l'autre en lieu d'où je pourrois respondre de vous. > Allors me voyant fasché il s'en alla, et je creus qu'il estoit allé advertir M"" le cardinal de Guyse de ma response : mais au contraire il s'en alla a Saint Disier pratiquer le Bcsme et la compagnie de chevaux légers de M' de Guyse , quy de bonne fortune ayans esté prévenus par mes amis se sceureut bien garder de luy. Au sortir de cheux madame de Frenicourt, conune je m'en allois souper avesques toute cette grande compagnie, [le lieutenant coronel de Ghampaigne] (1 ) Pi(I) Inédit.

**The text on this page is estimated to be only 29.69% accurate**

170 JOURNAL DE MA VIE. geolet arriva, (|uy me vint saluer, et luy ayant dit qu*il vint soupper aves(|ucs moy, s'en estoit excusé nie disant qu'il estoit malade, ce que des capitaines dudit régiment me tirent remarquer et me dirent qu'il estoit du party de M' d'Espernon. Apres souper je me retiray pour escrireau roy et a la court, comme un des habitans me vint dire que &r le cardinal de Guyse seroit a Theurc mesme en mon logis pour y venir souper, qu'il me le mandoit, et c|u'un des eschevins estoit allé quérir les clefs pour luy ouvrir la porte. Or estoit il que le soir de devant que j'arrivay, ceux de la ville m'estoint venus porter les clefs a mon logis, et que n'ayant qu'a y demeurer un jour ou deux, je leur avois dit qu'ils les gardassent, qu'elles estoint en bonne main, et les leur lis rendre. Allors je m'apperceus de la faute que j'avois faite, et en m(*smr tenqis prins ce que j'avois de gentilsliono» mes, dix Suisses, et le corps de garde quy estoit devant mon logis; j'envoyay un nommé Baulac(l) lieutiiiant de Cominges (i) mettre sa compagnie en armes et la faire promptement marcher a la place, ou je coums, résolu de charger furieusement tout ce que je trouverois asM*mblé, comme je cniyois estre trahy : niaisjt* nr trouvay personne. J(* nisu.'iii't. MMLMit'ur iti> lUiil.ic.

1620. JUILLET. 171 sa chambre, ce quy rae donna bonne espérance. Il vit bien que j'estois esmeu, et que par deffiance j'estois entré cheux luy ; il me dit : c Monsiem*, le soubçon que vous avés que je suis fort serviteur de M' d'Espernon est véritable ; mais ma foy est entière : je suis serviteur du roy, né son sujet : j'y ay le serment auquel je ne manqueray janunais : je suis honune de bien, fiés vous en moy. > Allors je l'embrassay et luy dis que je luy fierois ma propre vie sur la paroUe qu'il me donnoit, puis luy dis qu'il demeurât à la place avec la compagnie de Cominges et qu'il envoyât tenir prestes les autres, chascune en leur quartier ; car je me deffiois des habitans dont une partie sont huguenots et a la dévotion de M' de Boullon, les autres sont catholiques et ligueurs pour la vie. Puis j'allay en diligence a la porte et rencontray par le chemin l'eschevin [avesques les clefs] (1 ), quy alloit ouvrir a monsieur le cardinal. Je l'arrestay et luy demanday par quel ordre il alloit ouvrir la porte. Luy, estonné, me demanda pardon, et moy je luy dis que je le feroLs pendre dans une heure. Je le fis suvvtc, mené par mes Suisses, et * arrivé que je fus [a la porte] (2) je trouvay que c'estoit Plaisance, celuy seul du régiment dont j'avois soubçon, quy la gardoit avec sa compagnie , et que quantité d'habitans estoint sur les remparts, quy disoint a M"* le cardinal de Guyse, lequel estoit sur le pont, que l'eschevin seroit là a l'heure mesme pour luy ouvrir. Je fis d'abbord escarter ces habitans, et (l) Imniit. lî) Inédit.

**The text on this page is estimated to be only 21.85% accurate**

172 JOURNAL DE MA VIE. iirestant mis vu coiei-e contre Plaisance de Testai ou j'avois trouvé sa garde, des habitans qu'il souffroît sur le rempart apn»s la garde [ïost^e, et de ne m'avoir envoyé dire que M^ le cardinal de Guyse Tut a la |K>rte, el qu'il Teut laissé entivr, et ouvrir la porte, sy je n'y usse venu, je le menaçay de luy faire desplaisir, el luv s'excusii assés mal. Je fis monter les soldats de la garde (]uy estoit devant mon logis, sur le rempart, et lis dii*e par le sieur des Estans que ceux quy estoinl sur le pont eussi*nl a se retirer, ou que Ton tireroit sus eux. Monsieur le cardinal alloi*s dit : € Je vouft prie que Ton face dire a M^ de BassompieiTC que c'est le cardinal de GuysiMjuy est a la porte. » J'estois derrien' Des Kstans (|uy luy respondit par mon ordre : c ^r de Rassompieriv est couché ; on ne parle |)oml a luy : retirés vous, et promptement. > Il ne se le Ht pas diiv deux fois el deslogea. La compagnie de iMais;mce n'estoit pas lors de plus de quins4* hommes parce (|ue son tils avoit emmené le H'ste a Mets [>our M^ de la Vallette : je laissay vingt S4»ldats (|uy iaisoini garde devant mon logis avescjues le capitaine du Pont (I) pour les commander, lequel esloit plus ancien (|ue PlaisiUlo^ et tis semblant de \onloii* rentorccT la garde de* la porte |>our luy eu oslrr la puissiince vi en eslre asseuiv. Tous i*es mea.si(*nrs qui nrotoint \enus \oir arri\ei*enl en tile a nioy, de sortii(. iri'hiillioiniiM' «k. \i\.ir.i:^. tM|tit.uiit au r•'^lTiK.it i|*'

1620. JUILLET. '"^fâ ^ a la place et vis que Pigeolet a voit mis là et en tout le '^^ reste de la ville un très bon ordre : aussy estoit ce un brave et entendu capitaine, et très homme de bien. Temmenay Feschevin en mon logis, lequel pensoit que le lendemain matin quy estoit le dimanche 1 2™* je le ferois pendre : mais a la prière que ceux de la ville m*en firent, je leur rendis après leur avoit fait quelque • réprimande. Je fis le mesme jour prendre la route de Montereau au régiment de Champaigne, et je demeuray encores ce jour là a Vittry, tant pour achever mes despesches et departemens que pour jouir de la compagnie de cette noblesse quy m'estoit venue voir. feu partis le lendemain lundy 1 3™® et vins coucher a Poivre ou un gentilhomme huguenot nommé Despençe me vint voir. Il souppa avesques moy, et après soupper, l'ayant mené au jardin du gentilhomme ou j'estois logé, il me demanda s'il me pouvoit parler en seureté. Je luy dis que ouy et qu'il me parlât librement, n me dit qu'il estoit party de Sdan le jour d'après que je partis de Sainte Menehou , envoyé par M** de BouUon pour me parler, lequel avoit sceu l'ordre que j'avois pris pour faire marcher l'armée en extrême diligence, et le soin que j'avois de la renforcer d'hommes, ce qu'il avoit extrêmement approuvé et loué, disant beaucoup de bien de moy; mais qu'il s'estonnoit grandement pourquoy je faisois toutes ces diligences, et quelle animoeité me portoit contre la reine mère, quelle obligation sy forte j'avois a M" de Luynes, et qu'il ne s'agissoit pas maintenant d'attaquer le roy ou Testât, mais de sçavoir sy l'un et l'autre seroit gouverné par celle quy avoit sy bien regy le reaume pen- '

174 JOURNAL DE MA VIE. dant la minorité du roy ou par trois marauds quj avoint empiété Fauctorité aves(|ues la personne du roy; ({u*il louoit ma résolution de me tenir toujours au gros de Tarbre, de suy\'re non le meilleur et plus juste party, mais eeluy ou la personne du roy estoit et ou il y a le sceau et la cire, mais que de s'y porter avesc{ues tant de véhémence, outrepasser les ordres du roy pour diligonter davantage, employer son bien aussy profusement que je faisois pour des gens ingrats a la reine leur première bienfaictrice et en suitte a leurs amis (I), et en se hastant sans commandement ny ordre ruiner le party de la n^ne fenmie du feu roy quy m*a tant aymé, pour se faire marcher sur la teste puis après par ces trois potirons venusen une nuit quy puis après me mespriscront et ruineront, pour avoir mon mérite et ma vertu suspecte, (|u*il n*y voyoit au* cune apparence ny rayson, et que sy je voulois retarder mon arrivée de trois semaines auprès de la personne du roy avesques Tarmée que je conduisois, ce que je pouvois faire suyvant mesmes les ordres que j'avoisdu roy; sy je me voulois contenter d'i ce que je trouvoisde troup[)es en estre, sans m*] a en lever partout a mes despens pour les renforœrt et finalement ne montrtT point cet excès d*ardeur et d'aniniosité au party contraire, (»n ne me demandoit point que j'issi* ny (|u

1620. JUILLET. 176 en sceut rien, et qu'il avoit charge de me le promettre et de s*y obliger de sa part. Je luy rcspondis que je n'avoîs garde de me fier en sa parolle, puis qu'il mV. voit demandé seureté pour me parler franchement et qu*il m'avoit parlé seductoirement ; que je ne pensois pas que M' de Boullon me connut sy peu que de croire que le bien ou quelque avantage que ce fut peut me faire manquer a mon devoir et a mon honneur ; que ce n'est point animosité mais ardeur et désir de bien servir mon roy quy me porte a ces soins et diligence extreordinaires; qu'après Sa Majesté je suis plus passionné serviteur de la reine que [de] (1) personne du monde, mais qu'où il y va du service du roy je ne connois point la reine; que je voudrois pouvoir courir et voler pour estre plus promptement ou son service m'appelle, et que mon bien fut despendu {%) pourveu que ses affaires fussent en bon estât ; que s'il n'avoit fait précéder l'asseurance de me [pouvoir] (3) parler devant son discours, que je l'aurois arresté et envoyé a Chalons, mais que la parolle que je luy avois donnée m'en empeschoit ; et sur ce le quittay , et je ne le revis point le lendemain avant mon parlement : aussy fut il a la pointe du jour parce que M'^ de Guyse m'envoya un courrier pour me prier de le vouloir voir le lendemain mardy 1 i"'* a Chalons ou il passoit, et qu'il avoit plusieurs choses a me dire. J'y allay disner avesques luy, et il me donna une lettre du roy par laquelle il me commandoit de laisser (1) Inédit. (2) Dépensé. (3) Inédit.

**The text on this page is estimated to be only 26.36% accurate**

176 JOIHNAL DE MA VIE. aller la compagnie de chevaux légers dudit seigneur avesques luy comme aussy celle de M' le prince de Jainville son frère pour Tescorler uuques a Moulins, ce que je fis. Je sceus par luy comme Rouan s*estoit sauvé par la diligence que le roy avoil faite d'y aller (1), et que M*" de Longueville en estoit sorty et s*esloit retiré a Dieppes ou peut estre le roy yroit Fassieger, ou bien Caen. J'eus audit lieu de Chalons un courrier du roy qui me donna le mesme avis, et me commanda de casser les compagnies de chevaux légers de M' de Nemours et celle du mestre de camp de ladite cavalerie le comte de Saint Aignan (2) , et ayant pris congé de M' de Guyse j'allay coucher a Fera Champenoise. I>e mercredy lîi'" je cassay la compagnie de h mestre de camp des chevaux légers selon Tordre que j'en avois du roy et mVn vins coucher a Villenosse. Le jeudy 1 G'" je vins disner a IVovins et coucher a Montereau-faut-Yonne. Je sejournay a Montereau le vendredy, samedy et dimanche suivant pour recevoir toutes les Irouppes, les faire passer la rivière (3) et les loger de deçà, romme aussy pour faire mes despesches au roy et y (1) Lti nii «'tait oiitri* h Huueu lo 1t-à-dir. ♦•! n*\\v de M. df Saiiit-Aiirnaii. al-Ts iiiestn» d»* camp de la ca\al(r«*re. L«* lll«•^lre dt* raiii]». «pu r«>miiiatidait Unitff I.i r-av.ilerie, avait l'i) i»utr«' une ri)m)>;ii:iiio part icu lien* i|ue Tuii a|i|«i*lait CMiiiiiiuii«'Mnt*iit !*t mestre de camp. 5: La Smu«», tffikS'.ie t** rViniue.

1620. JUILLET. 177 recevoir plusieurs recreues quy me venoint de tous eoetés. Ea fin j*en partis le lundy 20°*® et ordonnay le logement de Farinée a Milly (1 ) et aux environs pour aller le lendemain loger a Estampes : et moy cependant je m*en allay en diligence a Paris, y estant mandé de la reine et de monsieur le chancelier pour diverses affaires, et moy y allant pour faire faire Tadjudication des vivres et pour les bien establir sur ma routte, que par un courrier quy le soir auparavant m'estoit venu dn roy j'avois apprise et réglée. Sa Majesté me manda leoRicces de ses affaires quy estoit la reddition de la vilte de Gaen (2) après avoir precedenmient empesché M' de Longueville de se rendre maitre de Rouan, et (fOi^W traittoit avec celuy quy tenoit le chasteau, que monsieur le grand prieur y avoit establi, nommé Pru(fent, avec espérance de conclusion au contentement de Sa Majesté quy m'envoyoit plein pouvoir de mettre eo la place des capitaines rebelles de ses vieux regimens les lieutenans que je jugerois en estre dignes, aiisquels il envoyeroit sur mon certificat les conmiissions; de mettre aussy a la place desdits lieutenans promeus, et des autres quy estoint déserteurs, ceux qoe je jugerois y pouvoir capablement servir : et quant au surplus des capitaines, dont les lieutenans ne seroint a mon jugement capables de monter a leur place, il donnoit une compagnie a Lambert, et je luy envoyerois Testât des autres pour y pourvoir, m'asseurant

(1) Milly, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Ëtampes, département de 8eine-et-0ise. (2) Le roi était entré dans la ville- de Gaen le 15 juillet. Il

 que sy je desirois cncores quoique autre compagnie pour un des miens, qu^elle luy seroit donnée par préférence ; que pour le surplus il avoit destiné rarinée que je luy menois pour se venir proniptement joindre a luy, et qu'il |)rendroit sa routte devers Alançon s'il venoit a bout du chasteau de Caen. Il ne sçavoit pas encores que je fusse sy |)res de luy et ne croyoit pas que de quinse jours son armée que je commandois deut estrc a Montereau. Je vins donc trouver la reine a Paris, que je trouvay parmy les princesses et quy me reccut fort bien, me disant qu'elle ne sçavoit sy elle me devoit saluer comme gênerai d'armée ou comme courrier, veu la diligence extrême que j'avois faite. Elle envoya aussy tost quérir monsieur le chancelier et messieurs do conseil, pour le tenir, lesquels a peine pouvoint croyre (|ue [le lendemain] (1) l'armée fut a Estampes, ny complette de la sorte que je leur asseurois. Nous résolûmes de l'adjudication de la munition, et que le lendemain on delivn'roil aux munitioimaires de Targent et leur coniract; et des le soir mesme ils en* voyerent pour faire les pains a Estampes et aux autrM lieux quy estoint vers ma routte. Le c*oiiseil désira (|ue j*allasse assiéger Dreux : mais sur ce (|ue je leur remontray que le roy n'avoit que ses gardes et ses Suisscrs avec cin(| ou six cens chevaux ; que les ennemis estoint plus forts (|ue luy, el s*ils luv tomlN)irit sur les bnis ils le meltroint our joindre avec celle (|u*il avoit et aller clK'relier et battre • h Inédit.

♦ 620. JUILLET. 179 ennemis partout ou il les rencontreroil ; qu'eux deffaits, non seulement Dreux ne tiendroit pas, mais non phw tout le reste du party, et qu'ils avisassent sy quelque retardement que mon armée feroit par l'ordre de la reine ne nuyroit point au roy quy l'atlendoit avec inqpatience. Sur cela ces messieurs se rendirent, et allors je leur proposay de la pouvoir prendre (1 ) sans retardement en en faisant le semblant seulement ; que pour cet effet ils fissent préparer cinq canons pour me suyvre et qu'ils tissent courir le bruit que je Fallois forcer, a quoy je m'estois engagé a la reine ; qu'ils le fissent mesme sçavoir a messieurs de la ville de Paris quy estoint ceux quy pressoint de la faire attaquer, et que sy (2) , j'en pouvois venir a bout (au nom de Dieu) , sinon que j'aurois toujours pour ma descharge un commandement exprès que je feindrois avoir eu du roy de l'aller trouver toutes choses cessantes. Cela résolu, j'allay donner ordre a toutes mes affaires et visites, et le lendemain mardySI"® j'arrivay a Estampes ou je trouvay l'armée logée aux villages prochains en deçà d'Estampes (3) . Us passèrent le mercredy 22"* a travers d'Estampes ou je sejournay parce qu'elles (4) ne tirent que deux lieues, les plus avancées au delà. Le jeudy 23°** je pris mon logement a Galardon (5) auquel lieu je receus par un courrier du roy une des(!) Prendre Dreux. (î) Cest-à-dire : et qu'après tout. (3) En deçà d'Ètampes du côté de Milly. (4) Lee troupes. (5) GallardoQ, cantoa de Maintenon, arrondissement de Chartres, département d'Eure-et-Loir.

**The text on this page is estimated to be only 25.05% accurate**

IKU JOURNAL bK MA ¥IE. |h*scIk' pleine de la satisfaction (|ue Sa Majesté avoit de mon extrême diligence qu*a peine Elle ny M** le Prince avoint peu croyre ; que sur cette confiance Elle s^avançoit a Alançon, ayant pris le chasteau de Caen par la capitulation que Prudent avoit faite (1 )• J*eus aussy une despesche de la reine par laquelle elle me donnoit avis que la reine mère avoit fait arrester a Angeles le comte de Rochefort (2) et que W de Yandosme le vouloit mener devant le chasteau de Nantes pour le faire rendre, le menaçant en cas de refus de luy faire trancher la teste ; que le seul remède pour empescher cet accident estoit de se saysir de madame de Mercure et des enfans de M' de Yandosme, quy estoint a Annct ; qu'elle me reconunandoit cette affaire très importante au service du roy et quy satisferoit infiniment madame la comtesse de Rochefort de quy j*estois tant serviteur : monsieur le chancelier m'en escrivit aussy fort pressanunent. J^avois allers desja envoyé tous mes ordn^s pour aller, comme je fis, le lendemain 2 i°*^, logera Nogent le Roy (3), desorie que je n*y peus pourvoir auparavant. Comme je fus arrivé (1), quelques liabitans de (1) Prudent ;i\iiit iiuvcrt Ii*s jMirtos du cli&toau lo 17 juillet; le roi V «'tail oiitn» li» liMidtMiiaiii. {'!) L(>ui< d*' Hnliaii, irointf df l Montbazi»!!, tilst airii' irilcrculi' dt* l(i>lian. dur di* Monlliazon. et de M.ultdiMiii* ili> I.i'[iiiirt. >a ]irfiiiirt !\ri«T ItîOT. Il rtait iriiu\<>rnt ch&UMU di» N.iiit»*"». -.{.I Ni»(ri'nt-li'-H'>i. rh**Mii'U di* caulnu de 1 arnindi^^omiBl i\^ liri'ux, iti"i»:irt('m«*iit irKun^-ft-L'iii. îi) A Niitfoiil-li'-Hin.

1620. JUILLET. 181 Dreux me vindrent dire que le coeur des habitans estmt au roy, mais que le chasteau les tenoit forcés de n'oser se descouvrir, ou il estoit entré le jour mesme avesques le sieur de Vismay cinquante bons hommes outre ce que Lescluselles(1 ) gouverneur y avoit desja : ce Vismay estoit lieutenant des gardes de M' le comte de Soissons a qui le chasteau et ville de Dreux sont par engagement du roy ; et que ledit Vismay avoit dit a ceux de la ville qu'il me viendroit parler sy je luy eovoyois un sauf conduit avec un trompette, ce que je pris a bonne augure et qu'ils (2) n'estoint pas fort mdusde tenir, bien qu'ils fissent bonne mine. Je leur (3) dis que je serois le lendemain a la pointe du jour aux fausbourgs de Dreux, et que s'ils me laissoint entrer seulement avec trente personnes , que je leur asseurois de les délivrer du chasteau quej'allois forcer des que mes canons que j'attendois le lendemain sennnt arrivés ; qu'ils dissent aussy pour response a Vismay que je luy envoyerois le lendemain le sauf conduit quMl avoit désiré de moy. Xenvoyay aussy en mesme temps l'ordre a trois cens chevaux pour aller investir Annct, affin que sy mon dessein de Dreux ne reussissoit, je ne faillisse pas celui d'Ânnet. Je donnay aussy rendes vous pour le lendemain samedy 2i5"* au régiment de Picardie de se trouver (1) N. de Sabrevois, seigneur d'Escluzelles , gentilhomme du pays chartrain. Un Claude do Sabrevois, seigneur d'Ëscluzelles, était gouverneur de Dreux vers l'an 1540. (2) Ceux du château. (3) Aux habitants de la ville.

**The text on this page is estimated to be only 20.87% accurate**

182 JOURNAL DE MA VIE. une heure devant le jour au faubourg de Dreux ou je me rendrais anssy, et au régiment do Champaignc d'aller investir ledit ehasteau de Dreux a mesme heure par la campaigno derrière la ville. J'envoyay en mesme temps a la maison de Lescluselles, (|uy est proche de Dreux (I), prendre sa fenmie et ses enians |)ar une compagnie de carabins, lesquels dirent aussy en les prenant avoir ordre de brusler ladite maison et de couper ses arbres, œmme aussy que sy ledit Lcsduselles nerendoit le ehasteau de Di'eux, que Ton feroîl mauvais party a sii femme et a ses enfans. Ils trouveront arrivant a ladite maison Tonclo dudit Lesdusellos(2), vieux gentilhomme et bien honnestc homaie« quy ostoit venu pour persuader son neveu de ne se |ms opiniatror dans cette |)lace mal pourveue devant une armée du roy et sy proc*he de Paris. Ce vieux genlilhommo mo \int li'ouver avant le jour |)our me su|)|>lier de faire su|)erseder de brusler la maison de son neveu juscpies a ce* (|uo il luy eut parlé, et que sy jo luy voulois |)orniotti*e (|u'il menât la fenune dudil Lescluselles aves(|ues luy, il mo donnenût un sien tils (3) (|uy ostoit là avos

16S10. JUILLET. 483 qpe ce bonhomme vit, ensemble ces regimens de Picardie et de Ghampaigne quy marchoint. Tenvoyay un des miens conmiander au capitaine de carabins que pavois envoyé a la maison de Lescluselles qu'il supersedat Tordre que je luy avois donné jusques a une nouvelle commission et qu'il donnât la fenune de Lescluselles entre les mains de son oncle, recevant pareillement de luy son fils (1) lequel il garderoit seurement. J'arrivay devant les portes de Dreux vers les deux hrares [et demie] (2) du matin, conmie le jour commençoit a poindre, ayant fait faire halte au régiment de Picardie duquel je fis prendre cent honmies pour aatrer au faubourg, etavesques quelque vingt chevaux je demanday a entrer (3) . Je trouvay quelque cent cinquante bourgeois, la plus part armés, a la porte de la ville, quy laissèrent entrer mon train : et moy au mesme lieu je me mis a leur parler, les louant de leur tesmoygnage de bonne volonté au service du roy ; que j'estois venu pour les conforter, les délivrer de ceux quy tenoint le chasteau contre le roy et les remettre en Testât que je voyois a leur contenance qu'ib desiroint ardemment, ne manquant plus aucune chose a çux «non qu'ils criassent : Vive le roy. Tavois dit aux miens que quand je dirois : Vive le roy, ils le criassent aussy , et ces bourgeois en firent de mesme, comme c'est la coutume des peuples de suyvTC ce qu'ils voyent commencé , sans raysonner (1) Le fils de Tonde. (2) Inédit. (3) Dan» la ville.

**The text on this page is estimated to be only 24.65% accurate**

184 JOURNAL DE MA \1E. pourquoy. Quand le cry fut appaysé, je leur dis que ce n*e8toit pas tout que d'avoir crié : Vive le roy> qu'il falloit donner ordre (|uc ceux du chastcau quy l*avoint entendu ne lissent une sortie sur eux, et qu*il falloit barricader Tadvenue, et que s'ils vouloint, je ferois entrer cent hommes de pié pour la faire (I) et pour la garder, ce qu'ils accordèrent. Il cstoit grand jour (|uand cette compagnie entra, quy peut bien estre veue des ennemis, lesquels neammoins ne tirèrent point sur nous : car la pitié (|u'Escluscl les eut de sa femme et de son bien, le peu de prepartenoint a M^ le Comte. Des que j'eus disné, je montay sur des coureurs et allay en diligence au rendes vous que j'avois donné a ces trois cens elievaux près d'Armel. IHjis ayant parlé a madame de Mercui*e, elle monta demie heure après en earrossr* aves (*.t|iit.iiiii' S.iiiii-i^Mii'iiMji {ii-iii ili'\.ir!i Miiiit.iulmii , ji.ir I r\|i|ii.-|itll «1 lilit' llilli*'. I«' J'i iM-titttii' l'ijt |t.i«‹'>i|i|i|i'ITr. il.lii<> 1.1 .-util* iii«*iiiiMii'«, i.ii'iijiii' ri>i l'ViMii'tiii-ut ijui lii t'|in*iivi*r ili* '.'i.iinli;. ]H-i(c.- .la Jl^^'llllt'iil (11- l'ii.tiHlir

1680. JUILLET. 485 Gela fait j^envoyay le reste de la cavalerie que . j'avois ammenée, sous la conduite de M' d'Elbene (1 ) lieutenant des chevaux légers de Monsieur, tirer droit a Vandosnie, sur Tavis que m'avoient donné les sieurs de Geofres {%) et des Boullets, capitaines de Navarre, quy y demeuroint, que sy les armes du roy paroissoint audit Yandosme, que la ville et le chasteau se mettroint en Tobeissance du roy. Je les y avois renvoyés tous deux avec ordre a Des Boullets de trouver quarante honunes prêts pour mettre dans le chasteau, ce qu'il fit' et Taffaire passa ainsy qu'ils me Tavoint proposée : car a la veue de cette cavalerie et des trompettes (3) quy les vindrent sonruner, pensant que toute l'armée suivit, ceux quy y estoint pour M" de Vandosme lascherent le pie. Je revins d'Ânnet le soir fort tard, et le lendemain dimanche 26"*® je sejournay a Dreux, tant pour donner Tordre nécessaire a la ville et faire mes despesdies que pour casser la compagnie de chevaux légers de M' de Nemours selon l'ordre que j'en avois eu du roy des que j'estois a Poivre ; mais j'avois trouvé de sy gentils soldats en cette compagnie et les chefs sy désireux de servir que j'avois fait instance auprès du roy pour la retenir, a quoy le roy ne voulut entendre et (1) Guy d'Elbenc, fils ain^ de Pierre d'Ëlbene, seigneur de Villeceau, et d'Anoe d'Elbene, devint chambellan de Monsieur. (•2) Le sieur de Geoffres, ancien capitaine du régiment de Navarre, en était lieutenant-colonel depuis 1017 : il se distingua en plusieurs occasions, et particulièrement au siège de Montpellier (Vyiih où il fut blessé. (6) Les précédentes éditions portaient : troupes.

**The text on this page is estimated to be only 24.48% accurate**

186 JOURNAL DE MA VIE. me fit un nouveau commandement de la casser, ce que je fis seulement ce jour là et avec regret. Je vins le lundy iT^^ coucher a Bresoles (1). Le mardy vingt huit je pris mon logement a Longoy ; le mercredy âSO"** a Teil (i) ou je sejouniay le lendemain. Le vendredy 31*°^ et dernier de juillet je vins loger avec Tarmce a Conarey(3)d'ou je partis Tapres disoée pour venir trouver le roy au Mans, quy me reœut avec grandes caresses et me tesmoygoa estre bieo satisfait de mes soins et de ma diligence. Il me retiol ce soir là au Mans. Je renvoyay a Conarey mander a Des Fourneaux qu'il fit loger le lendemain rarmce que je menois a ivry TËvesque (i) [et aux environs, ou je rirois trouver, ce qu'il lit, et le lendemain samedy pn>mier jour d'aust fus coucher audit Ivry TEvesque] (îi). Aust. — Le 2°*^ jallay prendre quartier au Gucsn» lart (6), a\ant esté auparavant au conseil au Mans d'où le roy partit pour aller coucher a la Suse (7). (1) lirezullotf, chef- lieu de caiiUm de rarruudisiteuieiit do Dreux. ('2) Lrin^iiy. L(* Tlipîl, chofH-lieux de canton de rarrundÎMcxnent dt* Mortii^iie, dt-partvinpiit tlndiAM*Dienl du Mauîi. dr')»ai-t«*nii'iit di* la Sartli>*. {\) Y\n'-rK\é(U*lanl. xilhufi* du cantmi dn la Su£i\ ^ur la riMiltf du .Mail H à la nèrlie. ^7) La Sm/.v, cheMii'u de cuituu tlt* 1 arroiidii^eineul du Mao». l'Utrif (vUf \illf cl U FUhJic.

1620. AOUT. 187 Le 3"* je fus trouver le roy en son quartier de la -Suse, pris ordre du roy pour luy présenter le lendemain Tannée que je luy avois anunenée, a laquelle il voulut faire faire montre séparément de la sienne affin de voir en quoy elle consistoit. Donc le mardy 4°^^ jour d'aust je partis du Guessallart, ayant donné rendes vous a huit heures du matin a Tarmée en la plaine du Gros Ghastaignier proche de la Flèche, laquelle je mis en battaille. Le roy y arriva après dix heures, quy la vit et la trouva très belle et bien complelte au delà de ce qu'il s'attendoit : car a la montre il fut compté huit mille honmies de pié et davantage en rang, et six cens bons chevaux, sans les compagnies (1) de la reine, (quy n'estoit cncores revenue de la conduite de madame de Mercure), les compagnies de Guyse et de Jainville que le roy m'avoit commandé de leur donner, et celles de Nemours et meslre de camp, cassées. Allors les deux armées furent jointes enf un mesme corps, et le roy fit quattre^. mareschaux de camp sous M' le Prince, gênerai, et M' le mareschal de Pralain, lieutenant gênerai, quy furent le marquis de Trainel, Crequy, Nerestan(2), et moy. (1) Cest-à-dire sans la compagnie de la reine, et les autres dont Ténu inérat ion suit. (2) Philibert, marquis de Nérestang, fut, sous Henri IV, le premier mes ire do ciimp du régiment de son nom, qui devint depaî} rc^imcnt de Ghappes, et plus tard régiment de Bourbonnais, Tup (les cinq petits vieux. Il fut maréchal de camp en 1G15, conseiller il'Etat, et grand maitro de Tordre de Saint-Lazare. Attaché au maréchal d'Ancre, il se retira sans doute de la cour après la catastrophe du 2i août 1617 : LuyneiS en elTet le rappelait en lui

1 88- JOURNAL DE MA. VIE. L'armée alla loger par delà la Flèche, et le quartier du roy dans la Flèche mesme ou le roy séjourna le mercredy 5™% que M' le^Grand (1) et les autres députés du roy vers la reine pour traitter la paix revindrent apporter espérance d'acconunodement, et l'on le tenoit aussy pour certain. Neammoins ils ne peurent obtenir que le roy s'arrestat a la Flèche pour on attendre la conclusion, ains partit le jeudy 6"* et vint disner a Duretal ou il fut festiné par W de Chomberg, et coucher au Verger (2) . Le vendredy 7°** j'eus ordre d'aller attendre les trouppes au rendes vous quy estoit en la plaine de Trelasay (3) assés proche des ardoysîeres d'Angers, et le roy pensoit que les députés luy viendroint là apporter les articles de la paix sinnés, et mesmes en avoit eu advis et ne s'avançoit que pour faire voir qu'il avoit fait la paix a la vcue d'Angers. Hais ces messieurs quy devoint porter lesdits articles, furent longs a partir, et voyans qu'il estoit dix heures, M' le Grand voulut encores voir la reine mère pour sçavoir sy la (V:rivant : « Ayant esté aimé du fou roy, vous estes obligé d'en venir rondri^ (pieKpic roconnoissancc auprès du roy son fils. » (Lettre du 3 novembre 1618, Collection Godefroy, portefeuille CCLXVllI, n*» 125.) (1) Il s^agit ici du duc de Bclle$arde, quoiqu'il eût depuis pea ri»signé i\ son Wre , le baron de Termes , la chaîne de grand (Hru*er, qu*il a^'ait si longtemps exercée, et qu*il reprit Bfxès la mort de M, de Termes, en 10*1. (•^ Le Verger était une seigneurie de Pierre de Rohan, prince de tîuêineué. >énéohal «V Anjou, oncle de la duchesse de Luyncs, et lieau-i>èri.* du comte de IWhefori . fK*re de cette m^me dui*heî>>e. .r»^ Trol.ï.:ê. \ilUi:;e situé à une heuo d'Auirer^.

1620. AOUT. .189 nuit n'avoit rien changé, et sy elle avoit rien de plus a hiy conunander. n parut proche de ladite plaine quelques gardes de M' le Comte, et de fortune arriva là le régiment de Piémont avec M" de Fontenay leur mestre de camp(1 ), auquel je fis avancer cent hommes sur l'advenue des ardoysieres. Ces gardes se retirèrent derrière une mayson quy estoit proche d'eux, laissant neammoins toujours cinq ou six carabins pour nous tirer, quy estions avancés. Sur cela la compagnie d'Eure (2) arriva, que je mis en embuscade en un chemin creux, et envoyay harceller ces gardes pour tascher de les y attirer : mais comme ils virent que nous ne voulions point tomber dans le piège qu'ils nous avoint tendu derrière la maison, aussy ne voulurent ils point taster de nostre embuscade. W le mareschal de Pralain arriva sur ces entrefaites avec M" de Crequy et de Nerestan, et l'armée se trouva dans ladite plaine et aux autres prochaines en mesme temps que le roy et H** le Prince, lesquels nous ordonnèrent plustost par divertissement qu'autrement, car ils attendoint les doutés a tous momens, de nous en aller avec les regimens des gardes, Picardie, et Ghampaigne, a un lieu nommé Sorges (3) quy est un petit village a la (1) François du Val, marquis de Fontenay-Mareuil, fut ambassadeur en Angleterre on 1G29, à Rome en l&il, et mounit le fô ocÉobre 1605. Il a laissé des mémoires. ^ (2) M. d'Eure commandait une compagnie de chevau-légers. — Les éditions précédentes portaient : la compagnie du meitre de (3) Sorges, village situé sur la rive droite de la i)etite rivière d'Authion, qui vient se réunir à la Loire vers les Pouts-de-Gé.

**The text on this page is estimated to be only 26.04% accurate**

190 iornN.VL de ma vir. vrue (lu Pont do Sey (I), et y ntt«i

1620. AOUT. 191 venu avesques nous y fut blessé au bras, et quelques [uns dé nos] chevaux [blessés] (1). La cavalerie des ennemis estoit en deux gros quy faisoint ferme, ayans devant eux quelque soissante carabins quy marchoint en SS (2). Nous résolûmes de chasser avant toutes choses les ennemis de cette haye, et en mesme temps marcher, et ayant demandé a M** de Crequy ou il luy plaisoit de placer les gardes (parce qu'elles ont toujours le choix), il choysit la main droitte : je mis le régiment de Picardie a la gauche et celuy de Ghampaigne au millieu. Mais peu après M' de Crequy reconnoissant habilement que le foible de l'infanterie estoit le costé droit, que l'advenue d'Angers estoit de ce costé là, qu'il n'attaqueroit que par un coin, et que son attaque seroit beaucoup plus belle par le millieu, demanda que le régiment des gardes eut le millieu ; par ainsy la main droitte dudit régiment appartenoit a Picardie(3) ei la gauche a Ghampaigne. Pour cet effet je dis a M' Zammet mestre de camp de Picardie qu'il fit a droitte et puis marchât pour se venir mettre a la droitte des gardes, et creus qu'il ne manqueroit aux oitlres de guerre qui veulent qu'en présence des ennemis les motions (4) se facent en marchant derrière les battaillons quy sont desja en battaille pour en estre couvert» pendant que l'on est obligé de montrer le flanc. Mais luy par presumption, inadvertance, ou ignorance, ou tous les trois, passa par devant les (1) Inédit. (2) ËD zig-zag. — Il y avait : ensuite. (3) A diuso du rang supérieur du régiment de Picardie. • (4) Les mouvements.

192 JOURNAL DE MA VIE. battaillons de Ghampaigno , de sorte qu'en ce seul point, sy les ennemis nous eussent chaînés, nous estions capables d'estre renversés. M' de Crequy quy a Tœil très excellent a la guerre (1), vit aussy test cette faute et me dit : c Cousin , nous sommes perdus sy les ennemis nous chargent : Zammet marche par devant Champaigne. > J'y courus lors a toute bride, et en allant fis marcher les deux battaillons de Champaigne devant lescpiels il n'estoit encores passé, et ayant fait faire halte a Picardie je le fis passer par derrière Champaigne; et les ennemis, ou ne s*en avisèrent pas, ou ne voulurent pas se ser\îr de cette belle occasion. En ce temps nous avions gaigné la baye gardée par le régiment du marquis de la Flosseliere (2), nouvellement arrivé et levé, et dont les soldats lascherent le pié des qu'ils se virent attaqués et coururent par la plaine jusques a ce qu'ils fussent derrière leur cavalerie. Allors nos gens, de la baye, tirèrent a la cavalerie et la firent desloger de la plaine pour se retirer dans leur retranchement. Le canon de la ville nous tira cinq ou six volées sans toucher a aucun de nos battaillons : nos deux canons arrivèrent quy firent riposte. Nous vismes la retraitte de M' de Rets et de ses trouppes quy passoint sur les ponts avesques les enseignes quy (1) On voit par lo temps présent onijjloyé dans co membre de phrase que cette partie des mémoires a été écrite avant l'année 1638, au cummeucement de laquelle lo maréchal de Gréquy fut tué. C2) Jacques de Maillé, marquis do la Flocelière, second fils do Claude de Maillé, seigneur de Brezé, et de Robinettc Hamon, dame de la riocolière. mnurut ou lOil.

1620. AOUT. 193 paroissoint (1), et vismes en mesmc temps les rctranchemens bordés d'autres trouppes. Nous, voyans la retràitte de la cavalerie, avançâmes a la persuasion de rïerestan quy nous montra le desordre de dedans aux piques quy se mesloint, ce que Ton pouvoit aysement X'mnarquer ; mais nostre canon ne s'avançoit point, et sne dit M** de Crequy : c Cousin, sy vous ne commanmiés au capitaine suisse quy conduit le canon, de forcer les charretiers quy le mènent de s'avancer, ces poltrons là ne le feront jammais. > Je courus a toute bride ; mais voyant que nos trouppes n'attendoint point ledit canon, mais marchoint toujours, je retournay a mcsme instant et passant proche de M** de Crequy, je luy dis : € Vous avés bonne rayson , mon cousin, de me persuader d'aller au canon pendant que Ton va a la diarge » , et passant outre me vins mettre a la teste du battaillon droit du régiment de Champaigne quy me sembloit en plus beau lieu pour donner, et me mis pie a terre avesques une hallebarde que je pris d'un sergent. M'^ de Nerestan quy estoit a cheval me dit : (1) Le duc de Retz, qui i^tait dans le parti de la roinc-mère, iil défection au milieu du combat, emmenant avec lui de Tautrc cAcé de la Loire quinze cents hommes de son n^giment et do celui de la Jousselinière. On attribua cette action liontcusc', soit a un mécontentement personnel, suit à la connaissance des intelligences secrètes des chefs des deux partis, soit à la peur. a Qui commettra celte déroute du Pont de Sey? — Ce fut un vrabe duc, qui boiant les approches prit une f^aillarde resolution, et lebant la main haute s'escria : qui m'aime si me suibe, saubo qui peut. Il dit cela do si vone feiçon qu'il futovei endespit d'un liicux mestrc do camp, nommé Voisguerin, et quehiues huguenots qui vouluient couvattre. » (Aventures du baron de Fœneste.) II 13

194 JOURNAL DE MA VIE. « Monsieur, ce n*cst pas là la place d'un marcschal de camp ; vous ne pourrcs plus faire combattre les autres trouppes, estant a pie a la teste de celle là. » Je luy dis qu'il avoit rayson, mais que ces regimens quy estoint farcis de forces nouvelles recreues, combattroint bien me voyant a leur teste, et mal sy je demeurois derrière, et puis que je les avois ammenés j'avois interest qu'ils fissent bien. Allors il dil : c Je ne demeureray pas a cheval, vous estant a pie », et se vint mettre a ma main gauche. En mesme temps les enfans perdus des gardes et ceux de Ghampaigne menés par Malaissis (1 ) et Cominges, s'approchans [de cent pas] (2) du retranchement, et nous trente pas derrière eux, toute la mousqueterie des ennemis quy le deffendoit fit sa descharge toute a la fois. Nous jugeâmes bien allors qu'ils n'y entendoint rien, et qu'ils estoint perdus, ce quy nous fit en diligence donner dans le retranchement. Nos enfans perdus trouvèrent peu de résistance, et me souvient que Cominges me cria, estant au haut du retranchement : € Souvenés vous , Monsieur, que j'y ay monté le premier. » Nous donnâmes immédiatement après sans rencontrer personne devant nous, ny péril que de c|uantité de mousquetades que l'on nous tiroit des fenestres du faubourg, quy tuèrent et blessèrent quel(|ues uns (3) des iiostros. M' de Nerestan et moy nous rencontrâmes au lieu que Ton n'avoit point encor (\) MaloYssio était li«'iiltMi;mt ilo la compairnic do Crôifuy, c'estîi-diro diï Ui incstro do camp

1620. AOUT. 195 ^netrandié, pour faire passer le chorroy, de sorte que 18 peine ny résistance nous y entrâmes; etnostre ittaillon, partie par cette ouverture, partie montant le retranchement pour passer. Mais a peine ^sstions nous passés cent honunes que d'une fondriere(1 ) ique8, mes enfans, et tenons ferme ; car après qu'ils durent veu que nous valons quelque chose, ils mettront de Teau en leur vin. > Sur cela je diray une chose estrange : un de nos «nfijis perdus quy estoit demeuré derrière, je n'ay jammais peu sçavoir depuis quy ce fut, et sy (2) j'eus soin de le faire chercher, ayant une pique a la main, s'addressa a un chef qui marchoit vingt pas devant les autres et donna un coup de pique dans Festomach de son cheval; le cheval se cabra, et luy, rechargea un autre coup dans le ventre ; celuj, quy estoit dessus, craygnant d'estre abbattu, le tourna a gauche, et. en mesme temps tout son esquadron tourna aussy et alla passer sous une arche du pont ou il n'y avoit gueres d'eau. Le comte de Saint Aignan faisoit combattre cet esquadron, et nous le connusmes fort bien avesques des armes moitié dorées en coste avec un chapeau gris et forces plumes. Il estoit au costé gauche dudit esquadron et hors de rang. Mais comme Tesquadron

(i) Il y avait : fourrière. (2) Et cependant.

**The text on this page is estimated to be only 17.52% accurate**

1% JOURNAL l>E MA VIE. {gauchit, il fut emporté avcsques, et dans la foule le clia|)cau luy tomba : il voulut demeunT pour le ramasser, comme il lit, et passâmes a costé de luy en allant donner au faubourjj (piand avec son esp Il me i^s|)ondit baissé comme il cstoit : c Adieu, adieu. » Il tut arresté derrière resassal)t pour nous venir dire cpielque chosi* de lu part du roy, il luy cria: c Boyer, je me rends a toy >, a quy nous l'avions adjugé sur ce (|ue Saint ^Vignan nous dit (|u'il s'estoit en cette sorte rendu a luv. Apres (|ue oc*tte cavalerie s'en fut ainsy fuy, nous allâmes droit au faubourg, (*t comme nous montions en unr petite rnelii* quy y va. on nous tirait toujours forces nious(|uetades des fenestn\s. Tune desc|ucllcs romfiit la euiss4' gauche de M*^ de Nerestan comme il avoit la dniittr \v\iH* |>our monter le premier degiv : il tomba conune un siic tout d'un coup et en criant qk* dit : c Je suis mort. » Je \oulus Tayder pour le relever* mais y estant arrivé son lilsi2), un nommé Lussaii(3>, (1) Aiilcnii' lit* |iii\i>r. si'ii^ni'iii «le Itainlnl. til> d Kihmiiio (1«* c.iiii|» «l'iiii iv::ini 11\ liJllliiM.t ili* >'i!l }M'li'. I-:. 1' .i.t l!M||\iTIlf'Ur tlt* fM->al. •'! l'ii l'<. m="" iti="" lii="" l="" tiif="" l.i="" dt="" ril.uli="">!•• TliriM. Il' .'. .miil l'i.i'.*. .{' J.ir'iU"^ «i AuiIiiiiiM' . r ti'AuiiilMMt. «•'tJUt'iii li*' l/ii^-.i:.. rt (il* NLiiL'4ii-r iii' il'AllN*rt.

leab. AOUT. 197 mk Languedoc, et d'autres, je passay outre ou j'avois ourg, ils tirèrent droit au pont (1), et moy les «uyvant avesques ce battaillon et quelques autres quy arrivèrent [en mesme temps des gardes]'. (2) , nous le passâmes et donnâmes dans la ville, tuant toujours les ennemis quy s'en alloint devant nous et entrâmes pesle mesle. Il y eut sur le pont deux mestres de camp prins, l'un nommé la Flosseliere que j'empeschay que les divers soldats quy y pretendoint ne le tuassent; l'autre nonmié Boisguerin(3), lequel combattant et se deffendant le mieux qu'il pouvoit, m'ayant apperceu, me dit: € Monsieur de Bassompierre, je me rends a vous : je suis Boisguerin que vous connoissés. > J'y courus et dis aux soldats que je leur laisserois sa rançon et qu'ils l'ammenassent seurement jusques a M' de Crequy quy faisoit donner les battaillons avec un merveilleux sens et ordre. Mais il arriva que les soldats des gardes ne connoissans encores^ ceux de Gliampaigne les desvalisoint conune sy c'eussent esté ennemis : je luy priay de venir sur le pont remédier a cet inconvénient, et avec infinies peines nous empescbames que la ville du Pont de Sey ne fut pillée, ce que je liens pour miracle quand des gens de guerre la prennent d'assaut. (1) Au premier pout. On passe la Luire sur une suite do ponts séparés jiar des îles. (•2) Imklit. (3) a noisguérin qui avait aussi un régiment, témoigna qu'il était soldat en cette occasion, mais n'eut pas meilleure fortune. » (Mémoires de Richelieu, liv. XI.)

**The text on this page is estimated to be only 25.34% accurate**

198 JOURNAL DE ^ VIE. Deux choses furent cause que nous primes ainsy la ville : Tune, que l'on n'en sceut jammais lever le pont levis ( 1 ) ; l'autre , que nous entrâmes pesle mesle avesques les ennemis. Aussy avoit M"^ le duc de Rets emmené Betencourt avesques luy pour le faire sortir avcscjues ses- trouppes, et comme il (2) revint de cette porte, il trouva que pai* celle du pont les gens du roy avoint pris la place. 11 se jctta, conmie s'il eut esté des nostres, parmy nos gens jusques a ce qu'il fut près du cliasteau (3) ou il courut, et lors on l'apperceut et luy tira on forces mousquetades dont l'une luy donna dans l'espaule, quy luy rompit (i). Il entra quand et luy (o) deux soldats du régiment des gardes, Tun nommé Poissegu (G) quy avoit esté page de M"" de Guysc, et un autre mousquetaire : le gouverneur creut qu'ils estoint des trouppes deffaites, et eux feignirent d'en estre ; il les mil aux deux canonnières quy regardent sur le pont : ils tiroint incessamment, mais haut, (l) Le pont-levis partagoait en deux le pont de la Loire sur lequel eut lieu une partie de ractiou. (•2) //, Beli»ucourt. (3) i.c château div Ponts-do-Cé. (4) « Le Yioi>uito de Bi'llaucourt, qui iHait gouverneur du Ponl,de-Ci', y lit fort bien. Ai)n's avoir reçu un ci»up do pique à la cuisse à rentrée du pont, il se retira dans le château qui ne vaut rien, oii lui, onzième, le défendit jus«ju'au lendemain qu'il fît la capitulation. » ..Vcmo.Vw de Richelieu, liv. XI.) (."») Au château. (()) Jacques de Ghastenet, seigneur de Puységur, iiU de Jean de Chasieuoi. seigneur do Puységur. et de Madeleine d*Espagnc, devint en M."».">» nn»>ire di» camp ilu réuinieni île Piémont. 11 avait " quille les l'iianssps »• en U»I7, el était entré au régiment des r^ardes tl.uis la coinpagnio de (^i.^^ieijalimx. 11 mourut àgô de 8r Jn^. — Vuir à rAppouiliio. \\ 1.

1620. AOUT. 199 I de ne blesser nos gens, ce quy nous servit beau^XMip ; car ils (1 ) eussent peu tuer d'honnestes gens. W le marquis de Trainel avec le régiment de ï^cardie quy donna a main droitte, fit faire une barri^^^de sur l'avenue d'Angers, conmie nousaussy du costé ^u faubourg quy regarde une plaine aval (2) de l'eau, ^^lis M' de Crequy et moy avisâmes qu'il demeureroit ^^ faire barricader contre le chasteau, et le battre, s'il %e se rendoit, des mesmes pièces des ennemis, lesquelles estoint encores sur le pont. Puis ayans posé »os gardes, je fus trouver le roy pour luy anmiener les principaux prisonniers et apporter les drapeaux ^aignés sur les ennemis. Je trouvay M** le Grand auprès de luy au mesme lieu des ardoysieres ou il avoit fait teste du costé d'Angers, le remerciay (3) du soin qu'il avoit eu de nous envoyer secourir de cavalerie conmie il avoit fait, bien qu'elle ne nous eut de rien servy, puis luy rendis compte [du succès] (i) de ce combat ou cinq mille hommes avoint esté deffaits, plus de douse cens morts ou noyés et a peu près autant de prisonniers, la ville de Pont de Sey prise, et le chasteau capitulant de se rendre le lendemain pourveu qu'il luy soit permis d'envoyer vers la reine. Le roy me fit extreordinairement bonne chère, et W de Luynes me louant a M*^ le Grand, quy se plaignoit que conmie il apportoit ratification de tout ce que le roy desiroit, il (1) Les ennemis. (2) Il y avait aux précédentes éditions : une plaine vers le canal de l'eau. (3) Le roi. (4) Inédit.

**The text on this page is estimated to be only 23.19% accurate**

200 JOURNAL DE MA VIE. n'avoit pas voulu superscder deux heures seulement, M' le Prince quy csloit là, luy dit (1) : « Monsieur, c'estoit a vous a vous haster ; ce n^estoit pas au roy a attendre, veu mcsmement qu'il vous Tavoit bien dit a la Flèche. » Sur cela on mil on délibération de faire trandier h teste au comte de Saint Aignan , attendu qu'estant officier de guerre et mostre de camp de la cavalerie, il avoit ({uitté le roy. On le voulut mettre entre les mains de monsieur le garde des sceaux : mais je m'y opposay fermement, disant au roy et a M*" le Prince (|uc sy on le traittoit de la sorte, aucun homme de bien ne voudroit se hasarder d'estre pris de ceux des ennemis, pour crainte de mourir par main du bourreau ; que nous avions receu sa foy. M' de Crequy et moy, et qu'il estoit prisonnier de guerre; que nous luy avions peu donner cette parole en la f|ualilé que nous avions, et c|ue nous n'estions point ()rs provosts pour faire capture des pendus. J'envoyay en mesme temps en donner avis a M' de Crequy, lec|uel manda qu'il s'en revitMidmit [des Ponts de Sey] (i) et qu*il r|u!tteroil tout si Ton ne luy mandoit et asseuroit de sup(*rsedereett(uv\ecution : ce qu'en iin nous obtinmes jus(|ues au l«Midemain, et n*tle pivmierc turie estant pîissée, il nous fut faril«* en suille de rompre a* coup, rt la paix quy suer«*ila JK.ronumKla son aflain* a sa charge (3) près, (|uy fut |>erdu«* pour luy el donnt'C a M' de la (iiH'«'*e. J) Mil .'i M. !•' C.r.iiiil. (J lll4-(ill. .\ I-a iliain'»* 'il' iu«'.-!ri- lii* •:.Liiiji.;i'ti' i.ii -i- ii r,i\.di'iii* 1«'l;oit

16S0. AOUT. 201 Le roy vint ce<6oir là coucher a Brin (1), et moy je ni*en retournay au Pont de Sey, dont le chasteau avoit capitulé avec M' de Crequy. Le lendemain samedy S^^ le roy partit de Brin et vint au Pont de Sey passant par dessus les reliques de la deffaile, et ne luy fut pas peu d'est onnement de voir la ville du Pont de Sey aussy entière et les boutiques ou vertes comme s'il n'y eut point eu de gens de guerre, et de deux divers partis. Le dimanche 9™* les députés de la reine vindrent avec ceux du roy, quy conclurent la paL\ qu'il plut au roy donner, laquelle il sinna le lundy 10"", et de là vint visiter au faubourg M' de Nerestan quy pour le grand coup qu'il avoit, n'estoit point en mauvais estât cl se fut garanty sy on l'eut laissé entre les mains du sîrurgien Lion : mais les autres bourreaux de sirurgiens importunèrent tant le roy, conmie il estoit a Brissac, que le septième jour d'après sa blesseure, eàtant en bon estât , on luy osta des mains pour le mettre en celles des sirurgiensduroy, ou il ne vesquit que deux jours. Le roy séjourna encores le mardy au Pont de Sey, et le mercredy 12™* en partit, et vint loger a Brissac (2) . Le jeudy 1 3"*® d'ausl le roy envoya visiter la reine par M' de Crequy a Angers, puis m'envoya au Pont de (1) Drain - sur- r Au thion, villago do rarrondisscmcnt ci du canton d'Angers. (2) Au chiiteAU du maréchal do Brissac, situé do Fautro oiM de la Luire, aujourd'hui dans le cautou de Thouarcc, arrondissement d'Augcrif.

**The text on this page is estimated to be only 20.28% accurate**

802 JOURNAL DE MA VIE. Sey avec cinq cens chevaux pour luy faire cfMXNrte. En suitle il commanda a M** le mareschal de Pralain de h venir recevoir a my chemin du Ponl de Sey a Brissac. Puis M' de Branles (nouvellement devenu duc de LuxenilK)urg par lu femme (|u'il avoil espousée qualtre jours avant le parlement du roy de Paris) (1), vint au devant d'elle avec force noblesse, et en suitte le roy vint a ciiu| cens pas hors de Brissac avec W le Prince et M' le duc de Luynes, (|uy la receut (2) avec toute sorte de bonne chère et d'accueil, et demeurèrent ensemble a Brissac jusques au lundy 1 1^^^ qu elle s'en alla a Chinon, et le roy a Montereuil Belay (3) ; le mardy a Loudun ; le mercredy a Mirebeau (4) ; et le jeudy iO^'^ il arriva à Poytiersou il laissa Monsieur son frère, et M"^ de Pralain et de Crequy pour commander son armée ; car >P le Prince quy en estoit lieutenant gênerai esloit party de Montereuil Belay pour aller a Paris faire vérifier TafTaire des conseillers de b Religion au parlement (5), et Sa .Majesté, sur les nou(I) Lt'nn fi'Alliort, H>i!;nour i1«* nraiitos, avait ^poust^ par contrat du (> juillet Hjl\) Marguoritc-Charlotto ilu Luxeinl»ourg, iluchps^ka do i*iuey, lilk* ;iiii("liMU(> ilt* MniitiiionMicy. daun? di' Thnn" : |Kir leUres cloaiit'es à HuiiiMi il' lu j(iill(>t. il rtait devenu, à eauj^e de f^a fcmnh*, duc di) LuxtMniHiiiri! et de l'iiiev. l'ii (4'e>t-ii-diie : 11' ri»i U n*^t. — Sur l'entroiK? de la reineDièro et du n»!, on prut M»ir le Mercure Jraninis (l. YI, ann<.h> 1020, |i. 3i«»; et les Methorù reconditc (t. V, ji. lU). (3) .Mi)ntreiiiM<àeuient de Puilierh. 'I») Vuii ji. Il'»

1620. AOUT. M3 vdies qu'il eut de la prochaine arrivée de la reine sa femme a Tours, Ty voulut aller voir, me commandant d*7 mener avesques luy quattre mille honunes de pié et cinq cens chevaux pour raccompagner : et partant le samedy 22°^® de Poitiers, noiis vinmes coucher au Port de Piles ; et le lendemaiif arriva au Plessis les Tours (1), ou M"" de Luynes luy fit, et aux dames et a nous, le soir, un beau festin. Le lundy 24™® (2) le roy tint conseil avec M' le cardinal de Rets, M' de Luynes et moy, pour trouver moyen de Ucencier onse regimens, trois compagnies de gensdarmes, cinq de chevaux légers et deux de carabins, quy avoint esté levés par ordre du roy, «sais arrivés seulement après la paix. Et comme des le matin, M*^ de Luynes m' ayant proposé cela pour empescher qu'ils ne vinssent manger la Touraine, je hiy dis que pourveu que j'eusse de l'aident pour lair payer une montre, cela seroit facile, autrement ncxiff il me dit que M' de Chomberg estoit a Poitiers, et l'argent aussy, et que devant que l'on eut response et argent, toutes ces trouppes fondroint sur la Touraine, et me pria que je visse avec le receveur gênerai s'il pourroit fournir l'argent. On l'envoya quérir au conseil pour le persuader de trouver cent mille francs dont il se rembourseroit en suittc par ses mains : mais il s'excusa sur son peu de crédit depuis que la paulette avoit esté (!) Port-de-Pile, sur la rive gauche de la Creuse, village du canton de DanpiS arrundissoinoiU do Châtellerault. — IjC Plessislez-Tours, ancion ch;it43au, oniro la Luire et le Cher, à peu do diéianœ de Tours. (2) 11 y a au manuscrit : Le lundy 23"^. G e»t uue erreur.

**The text on this page is estimated to be only 21.31% accurate**

soi JOURNAL DE MA VIE. al>olic; sur quoy je m'avisay de proposer un expédient ([uy ru nostn'! affaire : assavoir, que son remboursement seroit efTectif dans moins d'un an et que le roy luy donneroit asseurance de sa charge au proffit de ses héritiers pendant cette année, moyennant quoy il nous fournit C(*nt mille livres : et moy je demaiiday au roy (|u'il me laissât quattre jours a Tours, pendant ies(|ucls je liccnciay non seulement les trouppes susdites , mais encores quattre regimens (|uy arrivèrent de surcroit. Ainsy le roy partit le lendemain mardy 25"* pour aller a Amboyse, ou il demeura, et moy a Tours, le ml Pii'Iiidim. >ajnuuil luaiuUMiant lo nHçi* iiUMil do NonnaiHli**.

1620. SEPTEMBRE. 205 Le dimanche 6™* il y eut bal cheux la reine. Le lundy les Jesuistes jouèrent une comédie ou toutes les cours allèrent. M'" du Maine arriva, a quy le roy fit fort maigre mine (1 ) . Le mercredy 9™® le roy prit congé des reines et partît de Poitiers pour aller en Guyenne. Il m'envoya mener son armée la première semaine, comme mareschal de cahip, que j'allay trouver a Coué. Le jeudy 1 0™* nous allâmes a Sausay (2) . Le lendemain nous logeâmes près de Chef-Boutonne (3) en un village dont j'ay oublié le nom, d'où je partis le lendemain pour aller trouver le roy a Saint Jean d' Angely (4) . Le dimanche 1 3™* je fus hors de semaine et demanday congé au roy pour aller voir en Brouages mon beau frère de Saint Luc (5) , et de passer par la Rochelle ; ce qu'il me permit : et lors que Ton le sceut a la court, plus de deux cens gentilshonmies voulurent y venir; M" de la Rochefoucaut, de Crequy, de la (1) a Monsieur de Mayenne arriva le sixicsme, se présenta au Roy inopinément. Sa Majesté, luy dit en peu de paroles : j'oublieray le passé en me servant fidèlement à Tadvenir. » {Thresor de V histoire générale de nostre temps, par Loisel.) (2) Couhé-Vérac. — Sauzé-Vaussais. (3) Ghef-Boutonne, chef-lieu de canton de Tarrondissement de Melle, département des Deux-Sèvres, situé à la source de la Boutonne. (4) Saint-Jean-d'Angély, chef-lieu d'arrondissement du département de la Charente- Inférieure, sur la rive droite de la Boutonne. (5) Saint-Luc était gouverneur do Brouage et des îles de la Saintouge. — Brouage, petite place forte au milieu de marais salants, à peu de distance de Maronnes.

**The text on this page is estimated to be only 15.81% accurate**

iOii JOURNAL DR MA VIR. Vill«* aux Clercs (I), de Seaus (i)^ et (|uantité d*autrps tiin^iii de la partie. Nous disnames a Sur^en*s (3), c{ M' de la Rocliefoucaud envoya devant au maire de la Rochelle (4) Tavertir de la bonne compagnie quy le venoil voir, atfiii (|u'il ne s'en allarmal s'il voyoil inopinément tant de monde. Le maire nous vint recevoir a la porte de la ville et nous mena voir le port, et puis, comme il estoil tard, nous ayant conduits a nostre hostellerie, nous donna le hon soir, et nous pria tous le lendemain a disner au lo. {'!) L'ortlHiKr:i{dmdt^C(* iKMii l'ail pn'sunMT qu'il s'airit irAoUiinf* PoliiT. si'iifiii'ur dt* ScfMiix. socrrlain* d'Ktat, tnâsi^nie liU ik* Lniiis PntiiT. liaruii ili» (ii»>\ri'<. st="" ot="" de="" charlotte="" iiailli="" iiiorl="" li=""> !;{ si'pdinlirt* \i'rli di'\anl Montaiilian. (.{' Sumrri's, aiij'iiinl hiii cliof-litMi di* caninii «le rarnmdiA^m^nt tlo linidiofitrt. .'ip;>.irti'nait alurs à FRiiinii^ dt* la Uoc)ii*fuucaud. maniuis ili' Sur.NTifs, mmvmkI tils d'Uaac do la lii )clio fou caud . liamii flt illli'Ii'iit* di* ruii!iri{Uo. dair.c de Sur(4) I^* iiuiirt' «II* la HtK:li«'lii' i>n !•'•..*iv«'idi*iit, riift fin )t{v^iili.il «|iii sti-L*iMit à la Rocholl^, rtait .Iran PaiMMUl. siiMir di* \illars. (lii La tniir di* la Uit une d(>

1620. SEPTEMBRK. 207 festin de soiasaîite serviettes, après lequel nous allâmes en Broaages iroir M^ de Saint Luc quy nous receut le plus hpiioraUenient du monde. Nous y ajournâmes k mardy 1 5^^ et allâmes voir a Marennes k» tnû^filles du comte de Marennes (1), quy estoint très belles. Le lendemain nous yinsmea coucher a Pons {%) . Le jeudy 1 1^* nous vinsmjHl disner a Plassac (3) cbeux M' d'Espemon, ou e$toj| HT le Grand, et de là coucher a Blayes. ,^ Le soir le roy commanda a H' de Grequy et a moy de faire faire patrouilles par la ville la nuit parce qu'Âubeterre (4) estoit désespéré de sçavoir qu'on (i) François Martel, seigneur de Lindebœuf, 6ls de Charles Martel, seigneur de Bacqueville, et de Marie d'Yaucourt, sa seconde femme, avait épousé Anne de Pons, dame de Marennes. François Martel, second lils du seigneur de Lindebœuf et d'Anne de Pons, était comte de Marennes, du chef de sa mère. (2) Pons, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saintes, était sans doute la résidence d'Henri d'Albret, baron de Pons et de Miossans, fils d'Henri d'Albret, baron de Miossans.^ji' Antoinette, dame de Pons, sœur d'Anne de Pons et de la .cmptesse de Guercheville. (3) Plassac, village du canton de Saint-Grenis, arrondissement de Jonzac, département de^a Charente - Inférieure. Le duc d'Épemon y possédait un chà||ui. (4) François d'Ësparbez de ^|psan, baron de la Serre, devenu vicomte d'Aubeterre par son mariage avec Hippolyte Bouchard, vicomtesse d'Aubeterre, tille unique de David Bduchard, vicomte d'Aubeterre, et de Renée de Bourdeille, était fils de Jean-Paul d'Ësparbez , seigneur de Lussan , et de Catherine-Bemarde de Montaigu, dame de la Serre. Il mourut on janvier 1628. Le vicomte d'Aubeterre, qui était gouverneur de la ville et citadelle de Blaye, s'était jeté dans le parti de la reine-mère.

**The text on this page is estimated to be only 16.02% accurate**

808 JOURNAL ra MA VIE. Fostoit de sa place de Blayes ; ce que le roy 6t bien noblement en le faisant marcschal de France le lendemain, el luy donna outre cela cent mille escus. I^e roy on donna le gouvernement a l^f de Luxembom^. Le samedy 19"*^ le roy arriva a Cordeaux. I^ dimanche 20°"' M' du Maine fit un grand fesUn au roy dans le Chasteau Trom|)ette, ayant Ai^llemont (1 ) esté pris le matin dans le logis du roy et mis es mains de la court de parlement des le soir mesme pour luy faire son procœs, leipiel luy fut fait et |)arfait le mercredy suyvant 23"*% et condamné a avoir la teste tranctiée; ce (juy fut exécuté le mesme jour : et le samedy suyvant Hi^"^ le roy cassa tous les jurais de Bordeaux et en mit d'autres en la place {t). Il envoya quérir le sieur de Fonterailles gouvenieur deLeitoure, aquy il donna cinquante mille escus en le tirant de cette plaa* coninu* il avoit promis a ceux de la Religion assemblés a Loudun, attendu que ledit de (I) Ilerculo d'Anilomunt, capitaine dos châteaax de Prontac M de Cauoiont pour François d'Orléans- Luuguo vil le» romte de Kaiut-Paul. duc di* Fronsac. H'éUit riMidu cuupabl«' d'i^xactioitf sur loK rivprains do la Dordntrnt*. pt d'actps de rébollitin euwn le Itarlemout di' lkjnl(»ati\. il fiil l'imprudono* dt* venir saluer le mi. Arn'tr* li* 'Jo i^ur la plainte du parleuii'iit, il fut ooodainné i mort le '11 f't cxiMMiti' li> nit'nip joiU% molgn* Ihk prièn»» du duc & Mavi'inn* ft du mniti* de Suint-RÉB. ri) I*ar nrdri* ilu rui il a \ ait été Kur«i> celte aoutV a lelecliuii df*yi jnrats. i|ui ili*\ait av-iir lieu le 1" anût. Li* nti lui-mi^me. par lt*ttr«*s pat<<:it du="" l=""><*'jtt>*nihn\ mimnia MM. di* Martiu. IloualfCUi's. l'i nriKUtiu. jur.it > juo'|u au 1*-^ ai Mit UVli, et MM. do Lun*. Oi^ai^ps. vi Di^rai. ju^iu.iu l**' aitùt tr aux priviliVgps di^ la \illi' i*t ^au-» linT à i:onM'*quence (GonliMMiiea à iti Ckrt/mù^ue buurdeiuise, p. 1;.

1620. OCTOBRE. 209 Ponlerailles s'cstoît fait catholique et en cette profesikm ne pouvoît commander dans Leitoure place de leiireté des huguenots. Le roy y mit en son lieu le iear de Blainville Taisné quy estoit huguenot et au pré de ceux de sa religion. Le lundy iS^^ le roy alla en parlement tenir son lit le justice ou il blâma (par la bouche de monsieur le i;arde des sceaux du Vair) ledit parlement de ne s'estre l^ouvemé selon qu'il devoit en ces derniers mouvenens. 11 fut de là disner au Ghasteau Trompette aveslues les principaux de la court et en suitte tenir sur les fons le fils de M' le mareschal de Roquelaure (1). Puis le lendemain mardy dernier jour de septembre {%), il fut disner et coucher a Cadillac (3) cheux W d'Espernon, ou il fut superbement receu, et revint le lendemain premier jour d'octobre (4) ; et le jour d'après M»^ le Prince s'en alla de la court. Le 4"* arrivèrent a Bordeaux M' de la Force (5) et le premier président de Pau , sans apporter la verifî(1) Un des fils puÎQ(^s du maréchal de Roquelaure et de Suzanne de Bassabat, sa seconde femme. (2) Le mardi était le 29 septembre : ce fut en effet le 29 que le roi vint à Cadillac. (3) Cadillac, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bordeaux, sur la rive droite de la Garonne. Le duc d'itlpernon y avait fait construire un magnifique château. (4) Le roi no revint point de Cadillac à Bordeaux. On voit dans le Journal d'Hcrouard qu'il partit le 30 septembre de Cadillac, passa la rivière et monta à cheval pour se rendn» le mî^me jour à Preignac, où il demeura jusqu'au 10 octobre. Los faits que raconte Bassompierre dans les jours suivants se passèrent donc à Preifçnac, et non à Bordeaux. (5) M. de la Force otait alors gouverneur du Béarn. — \je premier président de la cour souveraine de Béarn était M. de Ciizaux. II u

 cation (1 ) de Farrest de restablissement des ecclésiastiques de Bearn dans leurs biens comme il a esté dît cy dessus que l'assemblée de Loudun [n'Javoit demandé que les trois articles du restablissement des cmiseillers de la Religion au parlement de Paris, de la prolongation pour trois ans des places de seureté, et du changement'de gouverneur a Leitoure, ce quy avoit [esté] entièrement exécuté avant les six mois , neammoins ceux de Bearn pretendoint qu'ils pomroint faire, dans un mois après, leurs remontrances contre cet arrest, et qu'icelles ouies, le roy feroit ce qu'il verroit bon estre là dessus. Le roy fut fort indigné de voir qu'ils n'avoint point vérifié ledit arrest : toutefois ils sceurentsy bien persuader au roy qu'ils ne oianqueroint de le faire, et qu'il leur avoit encores esté permis par la concession que le roy avoit faite a rassemblée de Loudun, de venir faire cette dernière remontrance avant le vérifier, et qu'ils promettoint d'aller le faire promptemenl vérifier s'il plaisoit au roy de leur permettre d'y retourner, que le roy les renvoya promptement pour cet effet, et quand et eux le sieur de la Ghainée (2) un de ses ordinaires, tant pour en solliciter la prompte vérification que pour luy en mander a toute heure des nouvelles. Et cependant Sa Majesté partit de Bordeaux et s'avança sept lieues vers (3) le Bearn en un bourg nonmié Pr«l(1) Les précédentes «éditions portaient : ratification. (1) Lo sieur delaChesnaye, gentilhomme ordinaire de la maison du roi, était lui-m(]^e huguenot. Cependant il demeura fidèle au service du roi dans la gucrro qui eut lieu Tannée sui\'ante. (3) Aux précédentes éditions il y avait : dans.

1620. OCTOBRE. 811 gnac (1 ) vis a vis de Cadillac au deçà de la Garonne pour estre plus proche de Bearn pour s'y acheminer en cas qu'ils n'exécutassent punctuellement sa volonté, et y demeura onse jours entiers (2) . En ce temps se donna la fameuse battaille de Prague, quy rendit l'empereur pour lors maitre de rAllemaigne(3). Au bout de dix jours la Chainée l'evint trouver le roy le 8"^ d'octobre (4) , sy mal instruit de ce quy s'estoit passé, qu'il ne luy peut dire autre nouvelle sinon que les desputés du parlement de Pau luy viendroint le lendemain porter ce qu'ils avoiht résolu, ce qu'ils firent aussy le 9"* (5) : mais ce fut un refus de pouvoir entrer en vérification dudit arrest , portés, a mon avis, sur l'opinion qu'ils eurent qu'en la sayson bien avancée le roy ne s'embarqueroit pas dans le Bearn, quy est au pié des Pyrénées, et sur ce que l'on leur manda que tous les bagages de la court estoint (1) Preignac, village du canton de Podensac, arrondissement de Bordeaux, sur la rive gauche de la Garonne, par conséquent en deçà par rapport au Béam. (2) Le roi en effet demeura onzo jours à Preignac, ce qui n'eût pas eu lieu s'il fût retourné de Cadillac à Bordeaux : c'est ici que Bassompierre est dans le vrai. (3) La bataille de Prague, dans laquelle l'électeur palatin Frédéric V, élu roi de Bohême, fut défait par le comte de Buquoi, général des troupes de l'empereur Ferdinand II, et par le duc Maximilien !«»• de Bavière, se livra le 8 novembre 1620. (4) Ces mots: le 8^*> d'octobre, ont été rajoutés; ils ne s'accordent pas avec ceux-ci : au bout de dix jours, puisque La Chesnaye n'était parti que le 4 octobre. Ces derniers mots auraient dû ôtre of faces. (5) Cette date est ajoutée en interligne. — Les députés de la cour souveraine de Béarn étaient les sieurs du Four et de Marca.

 desja a Blayes pour nous en retourner. Le roy n'attendit point a leur faire response Tavis de son conseil, mais de luy mesme leur dit : c Puis que mon parlement me veut donner la peine d'aller moy mesme vérifier Tarrest, je le feray, et plus amplement qu'ils ne l'attendent », et sur ce entra en son conseil, résolu de partir, mais neammoins voulant sçavoir l'opinion d'un chascun sur ce sujet. Dans le conseil estoint M** du Maine, M** d'Espemon, M*^ de Pralain, M"* de Luynes, monsieur le garde des sceaux du Vair, M' de Chomberg, M' de Crequy, et moy. M*^ du Maine discourut amplement pour dissuader le roy d'entreprendre ce voyage, se fondant sur rinconmiodité du pais et de la sayson ; sur la crainte de soulever tout le party de la Religion, lequel pourroit faire de plus grands progrès (cependant que le roy seroit en Textremité de son royaume) dans la France, que luy en Bearn ; sur la disette des vivres dans les Landes pour son armée ; sur le long retardement du passage de la Garonne a son armée, quy de douse jours ne sçauroit estre trajettée, et sur plusieurs autres raysons. Tous les autres du conseil prindrent la contraire opinion , animans le roy d'entreprendre le voyage de Bearn, a quoy le roy se résolut, et dit a M' du Maine : c Je ne me mets point en peine du temps ny des chemins ; je ne crains point ceux de la Religion ; et quant au passage de la rivière que vous dittes (|uc mon armée ne sçauroit faire en douse jours, j'uy un moyen de la faire passer en huit: car j'envoyeray la mener par Bassompierre que voyia, quy m'a mené Tarmc^e avesques laquelle je viens de deffaireun gt*and |>arty, en la moytié moins de temps que je ne

1680. OCTOBU. 213 Tavois espéré. > Tavoue que je sentis moo cœur dnstoufller par cette louange et par la bonne c^inion que le roy avoit de moy, auquel je respondis que je Tasseurois que resperance qu*il avoit conceue de ma diligenoe ne seroit point vaine et que dans peu il en auroit des nouvelles. Sur cela je pris congé de luy et m*en vins coucher a Langon (1 ), de Fautre costé de la rivière, sur laquelle Tannée estoit espandue en divers villages et bourgs. Je portay des lettres du roy a M" de la Curée et de Gmistenant quy la conunandoint pour venir trouver Sa Majesté, ce quMls firent. Et ayant envoyé en diligence ramasser tous les batteaux que je peus, je les parlageay aux regimens et compagnies, sans la vouloir assembler pour le passage. Je fis joindre d^ix batteaux en un et faire des pontons dessus, sur lesquels je posay, le 10"^* d'octobre (2), deux pièces d'artiglerie. Ten fis joindre deux autres sans pontons, sur lesquels je mis les affiits, et en quattre voyages je passay Fartiglerie, et a force d'argent je fis en sorte qu'en tout le lendemain les munitions et vivres furent passés, et toute l'armée aussy, et vinsmes coucher en un bourg a une lieue de la rivière. Le lendemain 11"°* (3) nous entrâmes sur le bord (1) Langon, chef-lieu de canton de l'arrondisitement de Bazas, département de la Gironde, est situé sur la rive gauche de la Garonne ; Tannée était encore de l'autre côté de la rivière, qu'il s'agissait de lui faire passer. (?) Date ajoutée en interligne. (3) Ou plutôt le 12 : c'était le 11 que l'on avait dû, après le passage de Tannée, aller coucher en un hourg à une lieue de la rivière.

**The text on this page is estimated to be only 29.38% accurate**

214 JOUKNÀL DE MA VIE. des Landes et les passâmes tout le jour et couchâmes a Catchicot(l); le jour d'après a un autre bourg; et le quatrième jour après nostre passage je vins sur cette lisière de FArmaignac et du Beam loger a Saint-Justin d'Armaignac(2), ou j'eus un courrier du roy quyestoît extrêmement satisfait de ma diligence, et que j'eusse réduit a vingt quattre heures les douse jours que M' du Maine nous donnoit a passer la Garonne, l'ayant co»toyé en toutes ces journées (3). Il me conmianda de luy envoyer le régiment de Cliampaigne et quelques autres trouppes pour mettre en garnison dans le Beam, et de n'y entrer point, de peur de mettre la fanÛDe tant dans sa court que nostre armée. Je sejournay donc a Saint-Justin, allant quelquefois visiter les trouppes logées a la Bastide, a Barbotans(i), et ailleurs, avesques les officiers de l'armée quy me firent tous cet honneur de ne bouger d'auprès de moy, non pas mesmes pour aller seulement a Pau. En fin M' le mareschal de Pralains'en vint de [Pau a] (5) Saint -Justin le 20"^^ d'octobre, quy m'apporta (1) Peut-étro Captieux, cbef-lieu de canton de r&rrondUMiiieBt de liaza», mais pluUH Gif^roK, village du canton de Gapiieiii, ëituc^ pluH à l'est et eu dehors de l'itint^raire du roi. ("2) Saint-Justin, vill.ige du canton de Roquefort, arrondÎMenient de Mont-de-Marsan, iHait plutôt sur l«»s C4>nfin9 de» (inuide»I^iindes et d(» l'Annafruac. à un«» ct»rlain«» distance du Déam. (3) C*est-à-4lire : ayant côtoy»^ le roi. Ce prince. |iani de Prpi« gnac le 11) octobre, était arrivé li» même jour à Caseoove : ït \t il \inl |iar (kptirux à Ho4]uefort. le 13 à Crenade-tur-rAiiour. tt II' \\ à Arzac. (\) La Iia**tido-4rArm.M;nac, i>oiite \ille ; Barb(»tAn. vill«^. flans le <: de="" cdzaulm="">u. arroudihbemont de Gondom, département du iU*r>. i.'ij iuèdil.

1620. OCTOBRE. 215 une fort favorable lettre du roy avec ordre de reor voyer Tannée aux garnisons qu'il luy avoit destinées, et par les routtes qu'il m'envoya (1). Ce fait, nous partimes, M"^ le mareschal et moy, le 21"*, de Saint-Justin, et vinmes coucher a Gatchicot, le 23"« a Basas, et le 24°»* a Bordeaux. Leroy y arriva le lendemain 25™% de quy j'attendois toute bonne réception : mais au contraire il ne me regarda pas; dont je fus un peu estonné. Toutefois je m'approchay de luy et luy dis : c Sire, me faites vous la mine a bon escient, ou sy vous vous mocqués de moy? > Il me dit froydement : c Non, je ne vous la fais point », et puis se retourna d'un autre costé. Je ne pouvois m'imaginer d'où me pouvoit venir cette froideur depuis ses favorables lettres et mon depart d'auprès de luy; et estant allé saluer M^ de Luy nés, il me receut sy froydement que je vis bien qu'il y avoit un grand changement pour moy. Je m'en revins neammoins a la galerie de l'archevesché ou estoit le roy, ou je n'eus gueres demeuré que M" le cardinal de Gondy (2), de Ghomberg, et de Boucelay me tirèrent a part et me dirent que M' de Luynes se plaignoit infi(!) Le roi était entré le 15 à Pau ; le 17 il s'était porté à Navarreins, où il avait mis un gouverneur nouveau. Il rétablit les ecclésiastiques dans leurs anciens droits, restaura le culte catholique en Béam, et supprima les milices nationales. Enlin le 20 fiirent publiées à Pau les lettres patentes du 18 portant réunion de la couronne de Navarre et de la souveraineté de Béarn à la couronne

 niment de moy, quy avois négligé soo amitié et creo [pouvoir] (1 ) sans elle me mainteoir aux bonnet graoes du roy ; et qu'il disoit que Ton verroil lequel de doqs deux auroit le pouvoir de mettre son cmnpagnoD par terre, que la faveur du roy ne se pouvoit partager, et que, Tayaut mis en ombrage, il ne me pouvoit plus souffrir a la court. Je fus bien estonné de ces discours , et ce que je peus faire al lors , ce fut de [tascher de] (2) sçavoir d*eux, quy estoint mes amis, de quel vent m'ealoit ammenée cette tempeste puis que je n*avois jammais rien eu a desmesler avesques M' de Luynes que j*avois toujours servy et contribué a sa fortune, et qu*îl m'avoit promis et juré une estroitte amitié. Je leur demanday quelles causes M*^ de Luynes aUeguoit pour se séparer de mon amitié et pour me persécuter, vcmne mesnies ruiner, s'il pouvoit. Ils me dirent qu*il leur en avoit donné cinq différentes : La première , qu'au Pont de Sey le roy m^ayant montré en sa présence les articles de la paix que hiy, Luynes (3), avoit minutées (4) et proposées, je dis au roy qu'après tant de révoltes de ces messieurs, lanl d'impunités ne me plaisoint pas, et que j^eusse voulu (|ue quelque exemple eut donné terreur a l'avenir aux autres de n*estre pas sy prompts a se rebeller; et disoit M** de Luynes là dessus c|ue c'estoit improuver la paix qu'il avoit faitte; (1) Inôdit. (**) llHHlit. (3i \a^ mut Iju%jn€$ rajouU' on intorli^nc. (4) 11 y avait aux précéde^to^ iMitiont» : qut Lm}fM9à imi mfmt muntrv».

1620. OCTOBRE. 217 Secondement que, le roy arrivant a Poitiers au retour du petit voyage qu'il avoit fait a Tours pour voir la reine sa femme, comme on luy apporta nouvelle du retardement de la [venue de la](1 )reine mère a Poitiers, je dis au roy : c Sur ma vie, Sire, que c'est un artifice de ses partisans pour empescher le voyage de Vostre Majesté en Guyenne » ; ce que le roy imprima sy fort dans son esprit qu'il (2) avoit eu mille peines de luy faire attendre la reine sa mère a Poitiers ; En troisième lieu que, m'ayant prié plusieurs fois a disner a Bordeaux, je l'avois méprisé et n'avois daigné y aller; En quatrième lieu que, le roy nous parlant a tous deux, a Preignac, de cette vérification qu'il attendoit, j'avois dit au roy que sy ces messieurs luy donnoint la peine d'aller en Beam, je luy conseillois de leur faire payer chèrement son voyage ; ce quy estoit porter le roy a la cruauté ; Et finalement, que j'avois tellement préoccupé l'esprit du roy, qu'il ne croyoit rien de bien fait que ce que je faisois, veu que sans en demander l'advis de son conseil il avoit destrosné les mareschaux de camp que (par la démission que nous avions failte. M' de Crequy et moy,) il avoit establis sur son armée, pour me la mettre en main : ce qu'il ne pouvoit soufiHr, se sentant assés fort pour empescher le progrès que je faisois journellement a son préjudice aux txmnes grâces du roy. (I) Inédit. (*2) //, Luyncs.

218 JOURNAL DE MA VIE. Quand j'eus considéré les causes de ce subil changemenl de Tamitié de M' de Liuynes vers moy, je jugeay bien qu'il cherchoit des prétextes pour nie perdre, et [que] (1) n'en trouvant point de légitimes dans mes actions, il en inventoit (2) en mes paroles, desquelles malitieusement il pervertissoit le sens, comme je le fis clairement connestre a ces messieurs quy me parloint, lesquels ne me desguiserent point que c'estoit une pure jalousie de faveur quy le possedoit lors, el qu'estant en la posture ou il estoit, il avoit toujours les yeux ouverts sur tous ceux qui pouvoint divertir l'afiection que le roy luy portoit, et que considérant la grande inclination du roy a m*aymer, il me i*egardoit conune le chien quy le devoit mcHxlre, et qu'ils ne trouvoint pas estrange qu'il me voulut bâillonner; qu'au reste il leur avoit dit pour me faire sçavoir ces cinq causes de son divorce (3), et que c'esloit moy a y respondre , et qu'ils luy porteroint (idellenienl ce que je leur consignerois pour luy mettre en main, et ayderoint de toute leur puissance a raccommoder cette affaire ; qu'ils connoissoint au coeur de M' de Luynes que le fond en estoit bon, et que je pouvois, par ma modération et mon bon gouvememenl vers le roy, remédier a lu jalousie de son favorit. Je leur dis donc pour respondre par articles aux plaintes de M' de Luines, que j'eusse bien creu qu'il eut deu trouver estrange que j'eusse conseillé au roy d'approcher près do sa personne les ennemis dudit (1) IniWlit. (2) 11 > asait aux priHiHiiMili'h ^Mlllou^ : tnveniertni. r3) 11 y avdil : mécontentement.

 duc de Luynes ; mais qu'il ait trouvé mauvais que j'eusse dit au roy qu'il devoit chastier ses propres eunemis (1), ausquels il avoit conseillé de pardonner, que je ne me le fusse jammais imaginé, attendu que c'estoit parler en sa faveur et tesmoigner sa grande debonnaireté de pardonner a ceux quy l'avoint offensé, quand les indiffereiis en jugeoint quelques uns de ceux là indignes de cette grâce ; Que j'avois conseillé, selon mon devoir et ma conscience, au roy de haster son voyage de Guyenne, et de luy avoir fait connestro qu'en dilayant il perdoit la belle sayson et nuysoit a ses affaires i que je ne luy avois pas donné ce conseil en secrot ny en cachettes, mais en sa propre présence, affin qu'il le peut fortifier s'il le desiroit, ou l'infirmer s'il ne luy aggreoit pas, et que sy lors j'eusse veu qu'il n'y eut acquiescé, j'eusse cessé de l'opiniatrer et me fusse rendu a la première semonce ; et que ce n'estoit point de propos délibéré que j'estois venu donner cet avis au roy, mais bien en suitte d'une proposition qu'il en avoit faite, et plustost par manière de discours que de conseil ; Qu'il prenoit en suitte un foible prétexte de rompro avesques moy parce que je n'estois pas allé charger sa table de ma personne quelquefois qu'il m'en avoit convié, veu que ma modestie et la profession [particulière] (2) que je faisois d'estre son serviteur m'avoit fait faire l'honneur de sa mayson aux estrangers en leur cédant ma place a sa table, et que la mienne ou tous les principaux seigneurs venoint journellement ii) Les ennemis de Luynes. (2) Inédit.

220 JOURNAL DE MA VIE. disncr et souper, et quy luy servoit de seconde table et de descharge a la sienne, requeroit ma présence par bienséance ; Que je ne faisois autre response a sa quatrième plainte sinon que Teffet avoit démontré que je donnois un bon conseil au roy puis qu'il luy avoit fait 8U3rvre punctuellement ; Que finalement j'estois bien malheureux sy les bons services que je rendois au roy et quy hiy donnoint cette bonne impression de moy, metoumoint a crime, et que je devois attendre un rude chasUment sy je faisois quelque faute veu que mes grands services estoint improuves, et que s'il me vouloit prescrire et régler quelque forme de vie, je Tobserverois sy punctuellement qu'il auroit a l'avenir sujet de croyre que je n'aspirois en quelque façon que ce soit a empiéter les bonnes grâces du roy que par mes services et par son moyen ; et que j'estimois sy peu, et craignois sy fort une faveur d'un prince cousue (1 ) d'inclination, que sy elle estoit par terre devant mes pies, je ne me daignerois pas baisser pour la relever. Ces messieurs me dirent qu'ils feroint entendre a M' de Luynes n^es justes excuses sur ses injustes accusations, des le jour mesme s'ils pouvoint, sinon le lendemain 26"* a Blayes ou le roy alla coucher ; qu'ils m'en rendroinl response, ce qu'ils firent et me dirent qu'ils voyoint bien que M*^ de Luynes avoit pris une sy forte ombrage de moy qu'il ne me pouvoit souffrir a la court, et que sy je m'en voulois eslongner, qu'il me (I) Lc« pnkuHleulcu êditiong porUicul : conçue.

4620. OCTOBRE. 281 feitMt payer en mon absence tous mes appointemens fort exactement, et que dans quelque temps qu'il ne me vouloit pas limiter, il me feroit rappeler avec honneur et feroit en suitte pour moy tout ce qu'il pourrmt. Je trouvay cette proposition sy creue qu'elle me mit fort en colère. Je respondis a ces messieurs quy m'avoint envoyé quérir cheux M' le cardinal de Rets que ce ti'estoit point un honune de ma sorte qu'il falloit traitter en faquin, le chassant honteusement de cette façon, et que je ne m'en irois point du tout ; que c'estoit ma resolution, laquelle je leur priois de faire Bçavoir a M' de Luynes ; que sy l'on soubçonnoit de mon intégrité ou de ma fidellité, on me pou voit mettre en prison pour esclaircir ce doutte, et que sy on l'averoit on me pouvoit chastier ; mais que de me diasser de la court pour sa fantaisie, toutefois et quantes que je voudrois préférer mon séjour a la court a ma liberté ou a ma vie, que je le deflfiois de le pouvoir faire ; avesques beaucoup d'autres choses que la passion et la colère me firent dire. Ces trois messieurs estoint mes amis quy vouloint m*ayder et m'obliger : ils me dirent que cette creue response ne partiroit point de leur bouche pour estre ditte a M' de Luynes, et qu'ils n'estoint pas là seulement comme entremetteurs, mais conune mes amis quy me conseilleroint toujours et se porteroint a addoucir l'afTaire et jamais a l'aigrir, et qu'ils estoint d'avis, sy j'y consentois, de dire de ma part a M' de Luynes que je m'esmerveillois qu'il eut sy bien traitté ses ennemis au Pont de Sey, lesquels il estoit en sa

 puissance de persécuter justement (1) en se vengeant d'eux, et que moy quy avois mis ma vie pour son service, et quy avois, par son propre aveu, sy dignement agy en ces dernières brouilleries ou il ne s^agis» soit point de desposscder le roy de son estât, mais de i'eslongner d'auprès de luy, et que par conséquent j'avoisservy le roy, mais quec'estoit en ses intérêts particuliers [de luy M' de Luynes] (2), il me voulut payer de celte ingratitude sans Tavoir méritée ; et que je m'asseurois que quand il reviendroit a luy, qu^fl m'auroit mieux considéré, et pesé mes actions passées, il me jugeroit digne de beaucoup de récompense et point du tout d'un si vil chastiment comme de me chasser de la court avesques infamie, a quoy je ne me pourrois jammais résoudre. Je leur laissay la carte blanche, les connoissant mes amis ; et eux me prièrent que sans faire semblant de rien ny en parler a personne, je laissasse cette affaire en leurs mains ou elle n'empireroit point : ce que je fis, et m'en allay prendre le mot du roy, quy après me l'avoir donné, se tourna d'un autre costé. J^avob desja bien pris garde qu'il estoit toujours demeuré a un bout du navire pendant le chemin de Bordeaux a Blayes pour ne s'approcher du lieu ou j'estois ; et venant tous les jours disncr et (3) souper cheux M' de Luxembourg quy traitta Sa Majesté trois jours durant qu'il fut a Blayes, le roy ne disoit mot a table, conmie il avoit accoutumé et de rire incessamment aveaques (1) Il y axait aux pn^vilonUts

1680. OCTOBRE. 2S3 moy : cela me mettoit en peine ; car M' de Luyncs s*en faschoit et s'en prenoit a moy. Le troisième jour que le roy séjourna a Blayes, quy estoit le 29"* d'octobre (1 ), je vins le soir au chasteau prendre le mot, et trouvant que le roy estoit a ses affaires (2), j'y entray comme j'avois de coustume. Le roy ne me dit mot sinon que peu après s' estant levé, il me commanda de faire acheminer les Suisses vers Saintes, et que sa garde fut le lendemain au lieu ou il alloit coucher, et puis m'estant approché l'oreille pour luy demander le mot, il me dit : c Saint-Michel », puis adjouta : c Bassompierre, mon amy, ne t'ennuye point et ne fais semblant de rien. » Je ne luy respondis aucune chose, de peur que quelqu'un ne s'en apperceut ; mais je ne fus pas marry que la source de la bonté du roy ne fut pas tarie pour moy . Sur cela je sortis pour faire prendre les armes aux Suisses, parce que le roy devoit bientost aller cheux M' de Luxembourg pour y soupper. Comme j'estois en cette place devant le chasteau, arrivèrent M" du Maine et d'Espernon que le roy avoit envoyé quérir, quy appercevant les gardes sur leurs armes, creurent que Ton les alloit arrester. M' d'Espernon me [prit par la main et me] (3) dit : c Parlés moy en cet ancien [et parfait] (4) amy que vous m'estes depuis longtemps :

(!) Le roi partit de Blaye le 29 pour aller coucher à Mirambeau : le fait que raconte Bassompierre se passa donc plutôt le 28. (2) On peut voir dans le Journal (THérouard ce que signilie cette expression. (3) Inédit. (4) Inédit.

S24 JOURNAL DE MA VIE. nous vast-on coffrer? » Je luy dis : c Je ne le crois pas; car je n'en sçay rien, et je serois infailliblemenl un des violons quy vous feroint danser sy cela eatoit.» c Pourquoy donc a-t-on pris les armes? » me dit il. Je luy respondis : c Je les viens de faire prendre de moy mesme parce que le roy, après vous avoir parlé, vient souper cheux M' de Luxemboui^. » Il me dit lors : c Nous courons grande fortune d'estre arrestés, et pour moy j'en ay grand peur, mais quoy qu*il arrive, promettes moy que vous serés mon amy et que vous m'assisterés de ce que vous pourrés, et sy vous me le promettes, je sçay que vous le ferés avesques autant de passion qu'aucun de mes enfans. » Je luy dis a l'heure les plus fortes parolles dont je me peus aviser pour l'en asseurer. En mesme temps ils furent delivTés de cette appréhension; car le roy sortit et les mena soupper avec luy, ou il leur parla de tout ce qu'il desiroit d'eux quand il seroit hors de la province. Le roy partit de Blayes le 30"« et arriva la veille de la Toussaints a Saintes (1), ou il séjourna pour y faire ses pasques. Novembre. — Le soir M' de Rouccelay me vint trouver après soupper et me dit pour finale resolution, que M' de Luyncs voudroil mon eslongnement toutes les fois que la moindre humeur luy prendroit contre moy, et peut estre des que nous arriverions a Paris ; mais qu'il ne le feroit que honorablement et ^1) (^Miiiiio il a iU']h (H(^ dit, It^ roi |»artit U* "^ll île liliyi* |iOttr MiruinlM*au . il m* nMidit U' M\ «)t* MirainbJ.

1620. NOVEMBRE. 225 sans que mon absence fut honteuse; et que je luy disse pour cet effet ce que je desirois (1) ; que M' de Ghomberg et M** [le cardinal] {%) de Rets l*avoint chaîné de me le venir dire en leur nom de tous trois, et que j'avisasse de faire une response quy n'aigrit rien. Tavois eu trois jours pour penser, en cas que Ton me pressât, par quelle porte je pourrois honorablement sortir. C'est pourquoy, sans marchander, je luy dis que toutes les fois qu'il me feroit donner quelque gouvernement, je m'y irois tenir; que s'il me donnoit un employ de guerre honorable, je l'irois exécuter ; s'il m'envoyoit en une ambassade extreordinaire, je m'en acquitterois ; et que pourveu que je servisse [en absence] (3) , je la (4) prefcrerois a mon séjour inutile a la court : ce que M*^ de Rouccelay ayant rapporté a ces messieurs qui estoint tous deux cheux M** de Luynes, ils trouvèrent ma response sy bonne qu'ils ne différèrent point de la dire a M' de Luynes, ny luy a l'accepter, les asseurant que le lendemain par les chemins il s'accorderoit avesques moy sous ces conditions ; comme il fit de fort bonne grâce, et me dit franchement que l'estime qu'il faisoit de moy et l'affection qu'il voyoit le roy me porter, luy donnoint de l'ombrage, et qu'il estoit comme un homme quy craignoit d'estre coquu, lequel n'aymoit pas de voir un fort honneste honune courtiser sa femme ; que du (1) Il y avait aux précédentes éditions : voulais. (2) Inédit. (3) Inédit. (4) Il y avait : le. Il 15

**The text on this page is estimated to be only 27.09% accurate**

226 JOURNAL DE MA VIE. reste il avoit une forte inclination a m'aymer, cooime il me vouloit tesmoygner pourveu que je ne fisse point les doux yeux a sa maitresse (1) : et le soir mesme me fit parler au roy quy me fit fort bonne chère et me dit que je me préparasse pour revenir en poste le lendemain avesques luy, ce que nous fismes. Ayant pris la poste a Poitiers, nous allâmes coucher a Chastelleraut. Comme nous estions dans la forest (2), je dis a M^ de Luynes : c Monsieur, avés vous bien pensé a ce que vous faites de hasarder le roy dans une place huguenotte avesques trente chevaux de poste? Ces gens sont enragés de ce que vous leur venés de faire en Bearn, et vous vous venés jelter entre leurs mains : il n'y a point de rivière a passer de Chastelleraut jusques a la Rodielle. » U prit bien mon propos et fut en grand suspens, et le dit au roy, lequel dit : c II y a plus de catholiques en la ville que de huguenots : La Rochebeaucouri (3) quy en est gouverneur est homme de bien ; aussy est Foucaut (4) le lieutenant; Du Jon (5) quy y a une (1) Dans le» différeutes copies et dans les ëditioDS préoédenlai il y avait : Sa Majesté. (2) Dans la fonH de Châtellerault. (3) Jean de la Hochebeaucourt, seigneur de Scmbimn, avait «^poutk* sa cousine Jeanne de Galard de Bëarn. Sa fille, Calhertne dt» la HoctielM>aucourt, «'pousa I^ouis Chabot, comte de Jamac. (\) (iabriel Foucault, seigneur de Baint-Cîennain-Deaupré, fiU de (ias|»anl Foucault, seign«»ur de Saint-iîermain-Beaupré, el de (labriolle Hana\ devint imi IG;*:) lieut4*nant gi^néral en llauti» ei liasso- Marche. 11 mourut en 1633. nn IV dans aUte eutn*pris

1620. N0>TOIBRE. 227 compagnie, est créature du feu roy mon père (1 ) : je vous respons de nostre seureté. > Ce que nous trouvasmes aussy, et y vinsmes coucher. Le lendemain nous couchâmes a Yeve sur Loire (2), et le jour d'après vinmes pour disner a Orléans : mais conune le roy eut veu la quantité de gens quy luy yenoint faire diverses harangues, il me demanda sy mon cheval estoit bon, et luy ayant dit que ouy, il piqua outre, moy luy servant d'escuyer, et s'en vint a Toury (3) que nous n'estions que cinq chevaux avesques luy. Le lendemain 6"** de novembre le roy arriva avec quarante chevaux de poste sur les dix heures du matin a Paris (4), et vint descendre cheux la reine sa mère quy achevoit de s'habiller. Le soir M*" de Luynes luy fit festin, et le lendemain (i) Dans les précédentes éditions la phrase était ainsi : La Rochebeaucourtf qui en est gouverneur^ est homme de bien aussi, et Foucaut, lieutenant du Roi, qui y a une compagnie, est créature du feu Roi mon père. (2) Veuves, village du canton d'Herbanlt, arrondissement de Blois, sur la rive droite de la Loire. Le Journal ^Hérouard dit que le roi coucha au château d'Escures ; mais Escures est sur le territoire de Veuves. (3) Tour>\ bourg du canton de Janville, arrondissement de Chartres. Le roi Ot ce jour-là 14 postes en neuf heures. (4) Le roi arriva seulement le 7 novembre à Paris. Voici d'après le Journal d'Hérouard son itinéraire depuis Saintes : le 2 il vint coucher à Âulnay, le 3 à Melle, le 4 à Ghàtellerault, le 5 à Escures (ou Veuves), et le 6 à Tourv'. Ija conversation de Bassompierre avec Rucellaï eut donc lieu à Aulnay et non à Saintes, ou bien il y eut un jour d'intervalle entre cette conversation et celle qu'il eut par les chemins avec Luynes.

**The text on this page is estimated to be only 28.59% accurate**

228 JOURNAL DR MA VIE. le mena à Lesigny (1) en attendant que son train fut arrivé. Décembre. — De là le roy s'en alla (2) en Picardie jusques a Calais d'où il envoya M' le mareschal de Chaunes vers le roy de la Grand Bretaigne, et se résolut en mesme temps de m'envoyer son ambassadeur extreordinaire vers le roy d'Espaigne son beau père pour luy redemander la Valteline (3) quy avoit esté occupée peu auparavant sur les Grisons , aneiens alliés du roy, par le duc de Feria (4) gouverneur du duché de Milan, et m'envoya un courrier avesques un ordre a M' de Chomberg de me fournir dix oiille escus pour les frais de mon voyage, et a raoy de me préparer pour partir incontinent après qu'il seroit de (i) Il y a encore ici une légère erreur : le roi partit en effet le 8, lendemain de son arrivée, mais iK)ur Saint-Gemuûn ; aprfrs quelques excursions dans les environs de Paris, il se rendit tealement le 17 de Fresnes à Lesigny^ où il demeura quatre jours; le S! il revint à Paris. (Journal d'Héromard.) (2) Il y avait aux précédentes éditions : Ih làU wuma. (3) La Valteline, pays arrosé par l'Adda, et situé entre le eonté du T)Tol et le duché de Milan, avait appartenu aux duct de MUan qui ra\'aient cédée aux Grisons à l'époque des guerres de ta France en Italie. Ce pays était convoité par les Espagnols, possesseurs du Milanais, comme passage pour les années entre TAUemagne et l'Italie. La diffi^rence de religion entre les Valtelins catholiques et les Grisons protestants vint en aide i leurs desseins. Le 19 juillet 1620. une entreprise conduite par Giaoomo Robostelli. nuble valtelin. enleva le pays aux Grisons. Les Espagnols ne tardèrent pas à se déclarer ouvertement et à mettre la main sur la Valteline. (4) Gomez de Fitrueroa et de Conlova, troisième duc de Feria, fils de Laurent, deuxième duc de Feria. et d'Isabelle de Cardenas, a^t succédé en 1618 à don I^ro de Tolède dans le ment du Milanais. Il mourut en 1634.

1621. jAmriER. 229 retour a Paris ou il vint(1 ) pour y passer les Testes de Noue) (2) et y finit heureusement Tannée 1 620 (3) . 1621. Janvier. Des le commencement de Tannée 1 621 je fus extrêmement pressé de partir et on m'avoit desja donné mon instruction quand, pour le désir de passer les Rois a la court, tantost sur une difficulté que je proposay en ma dite instruction, tantost sur quelque autre sujet, je demeuray encores huit jours après avoir eu toutes mes despesches, et fis partir en quinse diverses bandes, en poste, quelque sept vingts personnes quy vindrent avesques moy, parmy lesquels il y avoit près de quarante gentilshonmies que je voulus defirayer tant de la bouche que des postes, de Paris a Madrid, et au retour de Madrid jusques a Paris, faisant mesmes porter toutes leurs bardes a mes despens. Au commencement de janvier vindrent nouvelles de la mort de madame la duchesse de Rets (4) ; et (1) L'auteur avait ajouté ici en interligne : le 7 novembre, qui est la date exacte du retour de Guyenne. On ne sait pourquoi les précédents éditeurs avaient mis : le iO décembre, (2) Et madame la duchesse de Luynes accoucha d'un fils le jour de Nouel. (AddUian de Pauteur,) (3) Le Journal d'Hérouard vient encore ici rectifier les dates de Bassompierre. Le roi n'était pas de retour à Paris pour les fêtes de Noël. Parti le 44 décembre pour la Picardie, il était le 17 à Amiens, le 20 ù Pcquigny chez le maréchal de Ghaulnes, le 21 à Abbeville, le 24 à Boulogne, le 26 à Calais, où il resta jusqu'au 31. Ce fut seulement le 12 janvier 1621 qu'il revint de Chantilly à Paris. (4) La duchesse de Retz était morte le 20 novembre 1620.

**The text on this page is estimated to be only 29.52% accurate**

230 JOURNAL DE MA VIE. coniine M" le Prince s'imagina que M^ le cardinal de Rets son oncle (1), et M' de Chomberg son allié (2), proposeroint de le remarier avesques la nièce de M*^ de Luynes, la jeune Combalet (3), ce quy eut attiré toute TafTection dudit duc de Luynes de leur costé et [Feut] peut estre eslongnée de M" le Prince et duc de Guyse, M' le Prince s'avisa de me proposer a M' de Luynes pour Tespouser, ce quy plut merveilleusement a M' de Luynes quy se vouloit asseurer de moy et m'avancer a cause d'une certaine inclination qu'il avoit de m'aymer, et pour me croire utile a sa fortune : ce qu'il (4) conmfiuniqua a M*^ de Guyse, affin d'y ayder de sa part, et luy dit qu'il falloit qu'il disposât madame la princesse de Conty de me persuader d'embrasser œ (1) Oncle du duc de Betz. (2) M. de Bcbomberg était alors veuf de Françoise d^Espinay, 611e de Claude d'Espinay, comte de Durtal, lequel avait pour mère Marguerite de Sco peaux, comtesse de Durtal, cousine de la duchesse de Retz. De plus Marie de Rieux, mère de la duchesse de Retz, avait pour frère consanguin Guy de Rieux, dont la mère, Madeleine d*Eepinay, était tante de M"*« de Schomberg. (3) N. de Grimoard de Beauvoir du Boure, fille puinée de Claude de Grimoard de Beauvoir du Boure, seigneur de Combalet, et de Marie d'Albert, scour du doc de Luynes. Geai d'elle sanît doute que parle Tallemant des Beaux dans VHiêioriHi^ éê M, de Maytnme (t. 1, p. 503), lorsqu'il dit : « M. de Mayenne n'cstoit point marié. On parloit de le marier ; mais on ne sçail, fier comme il estoit, s'il y eust consenty ; c'estoit à une sœur de Coniltalct. Combalet estoit cailet, mais gentilhomme. CeUe fille, voyant M. de Mayenne mort et M. de Luyntw en suitto, eai asjta de cu'ur jMiur so faire carmélite . elle vit enairo. » (En 1657.) La Sii'ur ainée de cette « jeune Cumlialet • avait i^|ious«S le 31 mai 1621^ Cliarles do Créquy, sire do Canaples, second fils de M. lie Créquy.

 party, que luy de son costé m'en feroit parler par madame la Princesse sa femme, sçachant, luy disoit il, que les dames ont grand pouvoir sur moy (1 ). Février. — Je pris congé le O"* février du roy et de la court, et parce que ce soir là il y avoit bal en la salle de M' de Luynes, j'y menay madame la comtesse de Rochefort en la suitte de la reine. Comme je fus en haut, mesdames les princesses quy rioint bien fort, me tirèrent en une fenestre, et au lieu de me parler crevoint de rire : en fin elles me dirent que j*avois autrefois parlé d'amour a de belles dames, mais que jammais deux dames de sy bonne maison ne m'avoint parlé de mariage que maintenant qu'elles m'en venoint requérir. Je fus longtemps a deschiffrer leur discours : en fin elles me dirent que le mary de l'une et [le] (2) frère de l'autre les avoint chargées de me séduire, mais que c'estoit en tout honneur et en loyauté de mariage, et qu'il falloit que je donnasse pouvoir a M' le Prince et a M' de Guyse de traitter et conclure (3) l'affaire pendant que je serois en l'ambassade extreordinaire d'Espaigne, et de le dire a M*" de Luxembourg après l'avoir prié de me vouloir assister en celte recherche ; ce qu'il me fallut forcement faire : et puis ayant pris congé d'elles, je partis le lendemain mercredy 1 0°* jour de février et vins coucher a Estampes, puis a Saint Laurent des Eaux, (1) Et particulièrement la princesse de Condé et la princesse do Gonti. (Jette dernière, à ce qn*il paraît, n'était pas encore unie par mariage à M. de Bassompierre. (2) Inédit. (3) 11 y avait aux précédentes éditions : conduire.

**The text on this page is estimated to be only 25.39% accurate**

232 JOURNAL DE MA VIE. de là a Montrichart, a la Haye, a Yivonne, a Aigres, et a Montlieu (1). Puis le mercredy 1 T"* je vins a Bordeaux (î) ou je demeuray le lendemain pour Famour de M'^d'Espemon et de Roquelaure, et vins le vendredy 19"* coucher seulement a Belin, puis a Castets, après avoir disué a la Harie (3) ou j'eus nouvelles de ce quy estoit arrivé a M" de Fargis (4), et vins coucher a Gastets, et le dimanche SI"* j'arrivay a Bayonne ou M' le comte de Gramont (5) me fit durant quattre jours que j'y demeuray, la meilleure chère du monde, et a tous les gentilshonmies quy m'accompagnoint. J'en partis le jeudy, premier de caresme et le 25** du mois, avesques M*" de Gramont quy me vint conduire et deffrayer encores jusques a Saint Jean de (1) Saint-Laurent-des-Eaux, bourg du canton de Bradeox, el Montrichard, chef-lieu de canton, arrundisaement de Blois. — La Haye, dans le département d'Indre-et-Loire. — Viiwnne, cheflieu de canton de l'arrondissement de Poitiers. — Aigre, dans le département de la Charente. — Montlieu, chef-lieu de canton de Tarrondissement de Jonzac (Charente-Inférieure). (2) M. de Bassoinpierre logea i Bordeaux chex M. Prugues; il fut salué par MM. de Martin et Bonalgues, jurats. et par le procureur-syndic. {Continuation à la Chronique homrdeioîMt, p. 4.) (3) Belin, chef-lieu de canton de rarrondissement de Bordeaux, à 9 lieues 8. de cette ville. — Castet^. chef-lieu de canton de rarnmdittftement de Dax, départemcuit des landes. — La Harie, village du canton d'Arjuzan. ammdissement de Mont-de-Marsam iS) Charles d'Angcnnes, seigneur du Pargi^, comte de la Rochepit par sa femme, tils de Philippe d*Angennes, seigneur du Farcis, et de Jeanne de Ilallwin. était amhassadeur ordinaire ea Espagne. — Son aventure est racontée plus loin. (5) M. de (f ramunt était gouverneur et maire [lerpétoel et héréditaire de Davouue.

1621. FÉVRIER. 233 Lus (1), ou me vindrent nouvelles que par la mort du pape Paul cinquième, le pape Grégoire quinsieme, Lodovisio (2), luy avoit succédé. Nous allâmes voir le Socoua (3) ou le roy desseignoit de faire un havre, et au dessus un fort (4), puis vinsmes descendre a Sinbourre (5). Ceux de Saint Jean de Lus dansèrent le soir un ballet devant moy, quy pour des Basques estoit aussy beau qu'il pouvoit estre(6). Gonmie nous venions de Bayonne a Saint Jean de Lus, nous vismes en mer plus de cinquante petites barquettes [a une voile] (7) quy donnoint chasse a une baleine quy s'estoit fait voir le long de la coste avesques son balena ; et le soir sur les onse heures nous eûmes nouvelles conmie le petit balena avoit esté pris, que nous fusmes voir le lendemain matin vendredy 26"**; nous le fusmes voir sur la grève ou Ton Tavoit eschoué en haute mer (8) . Il estoit de quelque (1) 8aint-Jean-de-Luz, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bayonne, à six lieues sud-ouest de cette ville, sur la rive droite de la Nivelle, près de son embouchure. (2) Paul V, Camille Borghèse, mourut le 28 janvier 1621. Son successeur Grégoire XV, Alexandre Ludovisio, cardinal, archevêque de Bologne, fut élu le 9 février 1621 ; il mourut le 8 juillet 1623. (3) Le Socoa, petit port et fort à l'entrée de la baie de SaintJean-de-Luz, du côté opposé à la ville. (4) Les précédentes éditions portaient : un port, (5) Ciboure, village du canton de Saint-Jean-do-Luz, situé sur la rive opposée de la Nivelle. (6) Il y avait aux précédentes éditions : étoU fort becui. (7) Inédit. (^) Pendant la haute mer.

**The text on this page is estimated to be only 24.64% accurate**

234 JOURNAL DE MA VIE. cinquante pies de long [seulement] (1 ), et ceux du pais ne jugeoint pas qu'il y eut plus de huit jours qu'il fiil né. Âpres la messe Jouan d'Arbelais, courrier major (2) d'Yronet de Guypuscua, vint disner avesques moy. M^ de Gramont me vint conduire jusques sur le bord de la rivière [de Fontarabie quy divise la France de TEspaigne] (3), et me dit adieu, et Jouan d*Arbelab ni'ayant conduit une lieue par delà Yron (4) me laisaa aller coucher a la venta de Marie Beltram (5) . Le samedy 27~ je fus coucher a Segura (6). Le dimanche 28"*** jepassay le mont Saint Adrien(7), vins disner a Galarette et coucher a Vittoria (8). Mars. — Le lundy premier jour de mars je vins coucher a Miranda de Aro (9). Le lendemain je vins a Birviesca (10), et le jour d'après a Bourgos d'où, après avoir veu el santo erucir fisso (1 1) et la grande église quy est bien belle, j*en (I) Inédit. r2) Correo mayor, ou maître des postes. (3; Inédit. — Olte rivière est la BidaMoa. {h) Inm. villo de la province de Gnipuscoa, sur la live gauche de la bidassoa. (5) A quelque distance d'Irun sont le«i?«i/a* (hôtelleries) dlniB^ La venta de Marie IkîUram était «ans dtiute du nombre. (6) Se^ira. ville de la prn\ince de (luipunaïa. (7) La hierni de Sun-Adrian népare le (tui[ni80oa de TAlaTa. (H) (Ularrela, bourt? de la province d'Alava. — Vittoriii, câpilale lie TA lava, ♦ ('.»> Miran«la «le Ebro, ville de la pmvinct» de Ihirgos, en Vieilte(Mi>tille, sur la rive gauche de l'Kbre. el non loin do llam. (h») Hriviesca, ou Uirbie>ca, ville de la pn»vinco de Burgof. (II) Le saint crucilix. image miraculeuse oonmirvée à Borgot.

1621. MARS. 835 partis le lendemain jeudy 4"^ pour venir a Leerma(l), ou je fus voir la maison et les meubles quy sont bien rares. Le vendredy b""^ j*ouis messe en un des couvens de religieuses que le duc y a fait bastir, ou j'ouis une excellente musique des filles, et de là je m'en vins au giste a Âranda de Duero (2) ; le lendemain a Borseguillos, puis a Buitrago; et le lundy S""^ j'arrivay a AJcovendas (3), auquel lieu monsieur l'ambassadeur ordinaire d'Espaigne quy estoit M"* du Fargis, comte de la Roche Pot, vint me voir et souper avesques moy, ei W le comte de Chasteauvillain aussy (4) , puis s'en retournèrent la nuit coucher a Madrid. Le mardy 9°^* jour de mars je partis d' AJcovendas l'apres disner pour venir a Madrid. Monsieur l'ambassadeur et le comte de Chasteauvillain , conune aussy la famille de tous les ambassadeurs , vindrent au devant de moy. Puis le comte de Baraxas (5) me (1) Lenna, ville de la province de Burgos. Le duc de Lefmc y avait riM^emment construit un magniQque château. (2) Aranda de Duero, ville de la province de Burgos, sur la rive droite du Duero ou Douro. (3) Boceguilla, bourg de la province de Ségovie, en VieilleCastlUe. — Buitrago, ville de la province de Guadalajara, en Nouvelle-Castille. — Alcovendas, bourg de la province de Madrid, à trois lieues nord de cette ville. (4) Scipion, comte de Chasteauvillain, Gis de Ludovic Adjaceto, partisan florentin, devenu comte de Chasteauvillain par acquisition, et d'Anna d'Aquaviva, des ducs d'Atri, mourut en 1648, à Tâgo de 68 ans. (5) Don Diego Zapata, II« comte de Barajas, seigneur do TAlameda, lils de François Zapata, !

**The text on this page is estimated to be only 28.31% accurate**

236 JOURNAL DE MA VIS. vint recevoir avesques les carrosses du roy, dans Ton desquels je me mis. Il estoit accompa^é de beaucoup de noblesse : une très grande quantité de femmes eo carrosse sortirent hors de la ville pour me voir arriver. Je descendis au logis du comte de Baraxas, que Fou avoit somptueusement appresté pour m*y loger et def> frayer. Je trouvay là le duc de Monteleoo, don Fernando Giron (1 ), don Carlos Coloma, et quantité d'antres seigneurs que j'avois connus en France ou ailleurs, quy m'y attendoint pour me saluer. Je fus de là sabler la comtesse de Baraxas (2) cheux laquelle il estoit venu quantité de dames pour Tayder a me recevoir, et après je m'en allay souper en une table de cinquante couvers quy m'a esté tenue tant que j*ay esté a Madrid. Le duc d'Ucede (3) envoya le soir un des siens pour me saluer de sa part. Lemercredy 1 0""^ madame la princesse d'Espaigne(i) m'envoya visiter, et une grande partie des dames du palais, tant vieilles que jeunes, comme dona Maria de (1) Hector Pignatelli, IV« duc de Monteleone, fils de GunUk Pignatelli, lll* duc de Monteleone, et de Hieronyma Gtoina, fait grand d'Espagne en 1613, mourut en 1623, à Tàge de 4S tau, — Don Fernando Giron Ponce de Léon, kils de don Diego Gin» et d'inabelle Pouo* de Léon. (2) Dona Maria Bidonia, seconde femme du oomta de Ban^iiS. (3) Chrii^tophe de Kandoval et Hoxas, I*' duc d'Uieda, fib aîné do Francoit» de Sandovai et RoxaH, duc et cardinal de LariM, premier ministre d'Espagne de 1598 à 1618, et de CaUiertne de li (lerda, avait prit» la place de »oq (lèro dins^ la faveur do roi. Il mourut en 1624. (4) Ëli»abeth de France, femme du prince qui aliaii devenir Philippe IV.

1621. MARS. 837 Beiiavide8(1 ) , les comtesses de la Torre et de Gastro(2) , Leonw Pimentel (3), Anna Maria Menrique (4), Maria d* Aragon, Ântonia de Mendossa, et autres. Monsieur Tambassadeur venoit tous les matins disner avesques moy affin de m'ayder a faire Fhonneur de la mayson. Apres disner je fus visité par l'archevesque de Pise, ambassadeur du grand duc ; Genamy, ambassadeur de Luques; du résident de Lorraine et de celuy de Gesnes. En suitte le duc d'Ossune (5) me vint saluer en apparat extreordinaire : car il estoit porté en diaise ; il avoit une robe a la hongroise , fourrée de martre, et quantité de pierreries sur luy de grand prix; plus de vingt carrosses le suyvoint, remplis de seigneurs espagnols ses parens et amis, ou des seigneurs oeapolitains, et a Tentour d( sa chaise plus de cinquante capitaines tenantes ou alferes refarmados (6), (!) Dona Maria de Benavides, fille d'Emmanuel de Benavides, W marquis de Javalquinto, et de Catherine de Sandoval, était veuve d'Alvarez de Benavides, des comtes de San-Istevan. (2) Maria Henriquez de Ribera avait épousé Gromez de Mendoza y Manrique, V' comte de Castro. (3) Dona Leonor Pimentel, fille de don Diego Pimentel et de L#eonor de Portugal. (4) Anna-Maria de Lara et de Manrique, fille de Bernard de Cardenas, duc de Maqueda, et d'Aloysia de Lara et de Manrique, duchesse de Naguera, épousa Georges de Alencastro, duc de Torres-Novas. Elle mourut le 17 décembre 1660. — Aux précédentes éditions il y avait : Henrique, (5) Don Pedro Acuna y Tellez-Giron, III- duc d'Ossuna, fils de Juan Acuna y Tellez-Giron, II" duc d'Ossuna, et d'Anna-Maria de Velasco, né en 1579, avait été vice-roi de Naples, et l'un des trois chefs de la conjuration contre Venise. Soupçonné d'avoir aspiré à la royauté de Naples, il fut rappelé en 1620. Il mourut eu prison en 1624. (6) Capitaines-lieutenants ou enseignes réformés.

**The text on this page is estimated to be only 22.66% accurate**

238 JOURNAL DE MA VIE. espagnols ou neapolitains. H m'embrassa avec grande affection et privante, me présenta toute sa suitte ; puis, après m' avoir traitté trois ou quatre fois d^Excellence (1), il me Ht souvenir qu'en un soupper cheux Zammet avec le roy (2), nous avions fait alliance ensemble et promis que je rappellerois noon père, et luY mon fils, et me pria de continuer de la sorte, comme nous fismes depuis sans nulle cérémonie. Il voulut en suitte saluer ceux quy estoint venus ave»ques moy , leur parlant toujours françois et disant tant d'extravagances que je ne m'estonnay point de la disgrâce quy luy arriva peu après. En ce roesme temps le duc de Pastrane, le comte de Saldaigne, et oehiy d' Arcos (3) arrivèrent , et puis le comte de Benavenle (4), don Baltasar de Suniga, et d'autres. Le soir le duc d'Ëboly, le marquis de Mortare, et Jooao Tomas Cossa me vindrent aussy visiter. Le jeudy \\^^ la comtesse de Lemos (5) et la duchesse deVillermose(6) m'envoyèrent visiter, et après (1) Le titre d'Rxcellencp ko donnait aux «randu d^Kapa^na H aux ainbattôadeurtf étrangers. (2) Avec lo fpu n)i Honri IV. (;{) PfHlni Lasso do la Vrtga, comto de loa Arooa» fils aîné de (tardas LasM) ti» la Ve^, mûgnour de los Aroos, el û\ Ni no. {\) Juan-Alonso PimenUd, VIII* comte de Benaveate, lils (rAntoniiHAlonso Pi mon tel , Vi« comte do Beoavenle, H out-4Hn* aussi (iathorinf de 8ando\al. l'iiousi^ de Pierre de For* tugal y (I«l^t^l. VIP comte «le Lomos, son cousin-K^nnaio. (fi) Maria- Aloysia. lillo vi h«'*ritiôn* de Ferdinand, des bâtards d*Arau'on. \P duc dt' Villahonnosa. maritV à Charles IJancnl y lioru'ia. (li*\tMiu par oUo VIP duc de ViUalienuusa.

1621. MARS. 839 disner le comte de Keveniller (1) ambassadeur de l'empereur me vint saluer, et en suitte oeluy d'Angleterre, de Venise, et les residens de Parme, d'Urbin, et de Modene. Des que je m'en fus délivré, les ducs de Penaranda, de Gandia, et de Villermosa (2) me vindrent voir, comme aussy les marquis de Mondejar (3) et de Canette (i), et don Augustin de Messia, du conseil d'Estat, que j'avois connu au siège d'Ostende ou il faisoit la charge de mareschal de camp gênerai (5). Le soir l'auditeur du nonce, quy faisoit les affaires du pape a cause que le nonce estoit party d'Espaigne pour aller prendre le chapeau de cardinal, me vint faire les con^limens ordinaires et me montra k copie d'un bref qu'il devoit le lendemain donner au roy sur le sujet de la Valteline, quy estoit très pressant et a (1) François Christophe, comte de Kevonhùller, seigneur carinthien, fils de Barthélémy, comte de Kevenhûller, et de BlancaLudomilla de Thum» sa seconde femme. (2) Diego de Zuniga, II* duc de Penaranda, fils de Jean de Zuniga, !•' duc de Penaranda, et de Marie de Zuniga, comtesse de Miranda, mourut en 1626. — Charles Llançoi y Borgia, VIP duc de Gandia, fils aîné de PVançois Llançoi y Borgia, VI" duc de Gandia. — Charles Llançoi y Borgia, VII* duc do Villahermosa, fils puîné de Jean Llançoi y Borgia, I** comte de Majalde, et de Laurentia de Loyola, était oncle du duc de Gandia. (3) Inigo de Mendoza, V« marquis de Mondejar, second fils de Louis de Mendoza, IV* marquis de Mondejar, et de Catherine de Mendoza, mort en 1646. (4) Juan Hurtado de Mendoza. V* marquis de Caneta, fils de don Garcias Hurtado de Mendoza, IV* marquis de Caneta, et de Teresa de Castro. (5) Aux précédentes éditions il y avait : lieutenant général. — Don Augustin Mexia, fils de Gonzalve Mexia Carrillo, marquis «It* la Garde, et d^Anna Manriquo.

240 JOURNAL DR MA VIE. mon opinion plus liardy que je ne Teusse espéré d^on nouveau pape a un roy d'Espaigne ; car il luy maodoit que pour la liberté d'Italie, de laquelle la restitution de la Valteline estoit importante et nécessaire, il estait résolu non seulement d'y employer les armes spirituelles, mais les temporelles aussy : et ledit auditeur m'asseura en suitte qu'il se joindroit en ma negoctatioo selon l'ordre qu'il en avoit de Sa Sainteté quy en faisoit son propre affaire ; ce que precedenunent les ambassadeurs d'Angleterre , de Venise , [et Savoye] (1 ) m'avoint dit de la part de leurs maitres, et l'ambassadeur de Florence aussy, mais ce dernier avesques plus de retenue et tesmoygnant plustost le médiateur que le participant, a cause des intérêts presque égaux quy le portoint tant du costé de France que de celuy d'Espaigiie. Sur le soir don Jouan de Seriça, secrétaire d^Estat, me vint visiter de la part du roy, et me dire de plus, après plusieurs belles parolesdu contenlementqaeleroy avoit de ma venue et de la bonne opinion qu*il avoit de moy, que j'aurois audience aussy tost que sa santé luy pourroit permettre. Il estoit fort vray qu'il estoit malade; mais chascun croyoit qu'il le feignoit pour dilayer mon audience et mon expédition. Sa maladie luy commença des le premier vendredy de caresme(2), lors qu'estant sur des despesclies, le jour estant froid, on avoit mis un violent brasier au lieu ou il estoit, dont la rt^verberation luy donnoit sy fort au visage que les gouttes de sueur en desgouttoint ; et de son naturel

(1) In/*dit. r2; Le 2G février.

1621. BiARS. 241 il ne trouvoit jamais rien à redire, ny ne s'en plaignoit. Le marquis de Pobar (1), de quy j'ay appris cecy, me dit que voyant comme [l'ardeur de] (2) ce brasier rinconunodoit, [il] dit au duc d'AIve (3) quy estoit goatilhonune de la chambre comme luy, qu'il fit retirer ce brasier quy enflammoit la joue du roy : mais comme ils sont très punctuels en leurs charges, il dit que cela appartenoit au sommelier de corps, le duc d'Ucede. Sur cela le marquis de Pobar l'envoya chercher en sa chambre ; mais par malheur il estoit allé voir son bastiment, de sorte que le [pauvre] (4) roy, avant que l'on eut fait venir le duc d'Ucede, fut tellement grillé que le lendemain son tempérament chaud luy causa une fièvre, cette fièvre une eresipelle, et cette eresipelle tantost s'appaisant, tantost s'enflammant, dégénéra en fin en pourpre quy le tua. La maladie du roy me donna loysir de recevoir toutes mes visites, et le lendemain vendredy 1 2°* après que monsieur l'ambassadeur fut arrivé, quy anmiena le comte de Ghasteauvillain et don Augustin Fiesque, le duc de Monteleon et don Fernando Giron me vindrent voir pour me donner bonne espérance du succès de Taflaire quy m'anunenoit en Espaigne. Apres disner j'eus l'ambassadeur de Savoye, archevesque de (1) Henri d'Avila y Guzman, marquis de Povar, second fils de Pierre d'Avila, 11« marquis de las Navas, et de dona Maria de Tolède. (2) Inédit. (3) Antoine de Tolède, V« duc d'Albe, fils de Diego de Tolède, comte de Lérins, second fils du célèbre duc d'Albe, et de Briande de Beaumont, mourut en 1639. (4) Inédit. II * 16

**The text on this page is estimated to be only 24.09% accurate**

2i2 JOURNAL DR MA VIE. Tarantaise (1), et celui de Luques, puis les marquis de Falses el de Gonsague, les comtes de Medellin (2), de Selada el d'Ârcos, don Francesco de Bargança et doo Carlos Goloma. Le samedy 1 3°"' don Augustin Fiesque m'envoya un très beau cheval. Apres disner Tambassadeur de Perse me vint visiter, puis le marquis de Pobar. Le dimanche 14°^ M** le duc de Tlnfantado (3), nu^ jordomo major, me vint visiter le matin, fort bien accompagné : les quattre maitres d'hostel du roy mar» choint devant luy. G'estoit un vieux seigneur fort honneste homme, et quy me prit en sy grande affection qu'il ayda infiniment a mon affaire et en parla fort haut. Apres disner don Diego d'ivarra, Tomas Carachiola (4), Jouan Tomas Gossa, et plusieurs autres me vindrent voir. Je foray en ce lieu une digression pour faire entendre les causes de mon voyage, Testât ou je trouvay nos affaii^es en arrivant, et les grâces et faveurs parliculicres que je receus de ce roy. L'année précédente, 1 620 , Tempereur assisté des armes d'Espaigne, avoit gaigné la fameuse bataille de ( I ) A nastaf»o Gemioii io fu t arche vôque de Tarentaise de 1 608 à 16?7. on mariage avec Anna de Meodott» ducli>-^s4> d(* riiifaiitadt». tille di* stiii frère aîné. — I^ nmonluaM major, ou kTaiid maître de la uiaisou du roi, avait sous lui qualfV majMrd<>iiu*> df siMnaiiu». (\) IVut-iHro Thomas do Claraccioli. duc de Hocca, leigpaur ilâ* Ikmi. fils do Trihtan di* ()anicci(di ot de Coruelia d'Ania.

1621. MARS. 2i3 Prague quy releva extreordinairement ses affaires et mina celles du palatin et des autres princes protestans ligués avesques luy. En ce temps là le duc de Feria estoit gouverneur du duché de Milan, homme ambitieux et vain, quy vouloit a quelque prix que ce fut, brouiller les cartes et faire parler de luy. Il vit que sans grande obstacle il le pouvoit faire, puis que les Grisons luy donnoint quelque prétexte d'empiéter la Valteline sy importante au roy d'Espaigne pour la conservation de ses estats d'Italie et affoiblissement des autres potentats d'icelle : il consideroit que les protestans estoint chastiés, le roy de France occupé en ses guerres civiles, et le roy d'Angleterre amusé sur l'espérance du mariage de l'infante d'Espaigne (1) pour le prince son fils ; il en entreprit donc et exécuta la conqueste avesques la forme et le succès que chascun sçait : ce quy allarma les princes d'Italie, offensa les Suisses, et intéressa le roy leur allié a en procurer et entreprendre la restitution et restablissement aux Grisons légitimes seigneurs d'icelle ; et pour cet effet m'envoya en Espaigne S09 ambassadeur exti^eordinaire pour la redemander de sa part au roy son beau père. Gonune je m'y estois acheminé. M' du Fargis, ambassadeur ordinaire du roy en Espaigne , pratiqua d'avoir un logis assés beau pour sa demeure par les aposentadores (2) quy sont obligés de loger les ambas — - ■ — (1) L'infante Marie-Anne, seconde ûlle de Philippe III et de Marinierito d'Autriche, épousa en 1631 Ferdinand d'Autriche, depuis empereur Ferdinand III. (2) Fourriers ou maréchaux des logis, ofliciers du roi chargés (le s'occuper de tout ce qui concernait le logement.

 sadeurs. Ce logis luy fut donc assinné ; mais ooimne il y voulut loger, le maitre de la maison montra une exemption qu'il avoit du roy et franchise pour son logis, et l'ambassadeur s'opiniatrant de l'avoir, le maitre de la maison porta ses privilèges au comeil real (1 ) quy ordonna qu'ils luy seroint conservés : sur quoy monsieur l'ambassadeur quy avoit envie d^avoir ce beau logis, envoya deux vallets y porter quelques bardes, et en suitte dit que puisque ses meubles avoiot entré dans le logis, que l'on ne l'en pouvoit deslogar, et envoya en suiltc tous ses gens et une partie de ceux de l'ambassadeur de Venise pour tenir bon dans cette mayson. Le maitre de la maison s'alla plaindre au conseil real , quy ordonna que l'on fit sortir les bardes et les vallets de l'ambassadeur de ce logis ti ((ue l'on y envoyât les alguasils (2) : et parce que Ton ne se fut jammais douté que l'ambassadeur deut faire rt^bellion a justice (ce quy est inouy en ce pals li), deux alguasils y furent seulement envoyés; niais ils y furent tués, et leurs vares (quy sont des baguettes blanches, marques de leur pouvoir), furent par dciv sion pendues aux balcons du l(^s. Sur cela le peuple accourt en armes et plus de deux mille personnes investirent le logis et l'ambassadeur quy y estoit entré par une porte de derrière. Par fortune un alcaUe éê carte (quy est comme le grand provosl en France), nommé don Sébastian deCaravaxal(3),honneste homme et (|uy n*allumoit pas le feu, y arriva, fit retirer le (1) L«» consoil royal. «»u tïe Caî^iille. (2) Alcua/iU. M>rKeiU> uu Im.^ uftîcien) de justice, châf^fé* de I ext^cutiou de* arrOU. (3) Carvajal.

16SI1. MARS. 845 peuple de devant ce logis, fît sortir la famille (1 ) de ces ambassadeurs de dedans et prit dans son carrosse M" du Fargis qu'il rammena au sien sans qu'il luy fut W du Fargis quy avoit fait ce desordre, fut par finesse le premier a se plaindre, et demanda le lendemain audience, et en icelle, justice de Texces que contre le droit des gens on avoit commis contre luy, et le roy luy promit de la faire, et donna une conmiission a cet effet. Mais quand il eut sceu ce quy s'estoit passé, il ordonna que sans toucher a la personne des ambassadeurs de France et de Venise, on mit prisonniers tous ceux que Ton pourroi( attraper de leurs familles hors de leurs présences : ce quy fut exécuté, et peu eschapperent quy ne fussent pris. L'ambassadeur mesme ne se sentant pas asseuré de la furie du pwple, se retira de la ville et despescha au roy pour l'avertir de Testât ou il estoit, me manda aussy de retarder mon arrivée ; mais je ne le voulus faire, et m'estant acheminé a Madrid, ayant precedenmient écrit au duc de Monteleon et a don Fernando Giron pour les prier d'accommoder cette affaire, ils en parlèrent au roy quy leur commanda de me mander (2) que je vinsse a la bonne heure, et que j'aurois de luy toute satisfaction, comme véritablement je receus de luy ; car le jour de mon entrée a Madrid il fit eslargir non seulement les serviteurs de ces deux ambassadeurs en ma faveur, mais encores les autres François quy l'estoint (3) pour autres sujets.
(1) Les gens. {!) L«es gens. (2) 11 y avait aux précédentes éditions : dire,
(3) Qui étaient prisonniers.

246 JOURNAL DE MA VIE. Il me fit une autre grâce de me faire donner une bulle par le patriarche des Indes (quy est ccnmne un légat a la court) , pour manger de la chair en caresme, moy et cent autres avesques moy. Et de plus, ce quy ne s'estoit jammais veu enEspaigne, pour me divertir, il permit que Ton jouât cheux moy des comédies, mesmes les deffraya : ce quy fit que les seigneurs et dames, quy en tout temps sont passionnés pour la comédie, le furent d'autant plus que c'estoit en un temps inusité, et que les deux bandes des comédiens du roy s'estoint jointes ensemble pour rendre la comédie plus complette. Aussy leur donnois je, outre les trois cens reaux que le roy leur payoit de diasque comédie, mille reaux extreordinairement ; et je faisois apporter durant la comédie quantité de confitures éi à'aloxa (1) aux dames quy y venoint, quy estoint de deux sortes : celles quy s'y faisoint prier par la comtesse de Baraxas, lesquelles se tenoint sur le haut dais et avoint le visage descouvert ; les autres sur les marches du haut dais et dans la salle, mais tapades (%) et couvertes de leur mante. Les honunes aussy y venoint, les uns couverts (3), les autres ouvertement : tous les ambassadeurs s'y faisoint prier par moy d' venir. Ce jour dimanche 1 i°^^ la première comédie se j dans une grande galerie de mon logis, fort om^ ef illuminée, et s'y trouva très grande quantité de dame? et de seigneurs ; après laquelle je donnay a st (1) Moja, boisson composée d'eau, de miol et d'épices. (2) Cachées sous le voile ou la mantille. (3) Il y avait : les uns comme les autres auvertew^enl.

16SI1.1IÀR8. M7 particulier, que j'avois fait apprester a la firançoiae par mes gens, a sept ou huit grands d'Espaigne ou seigneurs principaux. Le lundy 1 5°*' le marquis de Renty (1 ) et les comtes de Palme et de Gastrilla (2) me vindrènt visiter. Puis don Jouan de Seriça me fut dire de la part du roy que son mal luy continuoit un peu véhément, ce quy le retarderoit quelques jours de me donner audience ; neammoins parce qu'il couroit un bruit que la maladie de Sa Majesté estoit feinte et a dessein de retarder Texpedition pour laquelle j'estois venu le trouver, affin de faire voir conmie ce bruit estoit faux, qu'il me feroit donner des conunissaires pour traiter incessamment avesques moy : ce que j'acceptay de bon coeur, etremerciay très humblement le roy de la grâce qu'il me faisoit sur ce sujet. Le soir il y eut une comédie en mon logis. Le lendemain mardy 1 6°^* don Jouan de Seriça me revint trouver de la part du roy pour me dire que Sa Majesté m'avoit donné pour conunissaires M'* le comte de Benavente, don Baltasar de Suniga, un régent du conseil d'Italie, et luy Jouan de Seriça, affin que sans intermission on traittat de mon affaire, et que pour cet effet il estoit besoin que je luy misse en main ma (1) Charles-Philippe-Alexandre de Croy, marquis do Renty, fils de Philippe de Croy, comte de Solre, et d^Anne do Croy, dame de Renty, sa seconde femme, fut plus tard duc d'Havre. Il mourut le 23 novembre 1640. (2) Ludovic- Ant4)i no de Portocarrero, 1I1« comte de Palma, ûls de Ludovic de Portocarrero, !!• comte de Palma, et de Terosia de Norogna, mourut en 1039. — Le comte de Gastrillo, de la maison de Crespi.

248 JOURNAL DE MA VIE. lettre de créance du roy au roy catholique, sur laqueUe on commenceroit a traitter. Ce mesme jour messieurs les ambassadeurs d\ gleterre et de Venise me >îndrent voir, conune auss; le duc d'Ossune. Le mercredy 1 7™® don Baltasar de Suniga me vin voir tant en son nom que de mes autres commissaire ses compagnons, pour me saluer de leur part et dire qu'ils avoint ordre [du roy] (I) de me veni trouver et de [traitter et] (2) conclure avesques nu des choses concernantes ma légation ; dont je remerciay le mieux que je peus. Il me proposa c n suitte d'admettre en nos conférences le seigneur Julis de Medicis archevesque de Pise (3), ambassadeur grand duc, lequel estant également apparenté, obligé, porté pour les deux couronnes, serviroit de mediatei pour nous faire convenir, et de rajusteur (4) sy en négociation il y arrivoit quelque disconvenance rupture : ce que j'accorday volontiers, tant pour desobliger monsieur le grand duc, que parce qu'il (5 ) nous pouvoit servir et ne nous pouvoit nuyre, que j'estois fort résolu de n'outre-passer les termes mon instruction . Le mesme don Baltasar me notifia en suitte la mort de monsieur le grand duc beau frcre du roi catholique (6) et m'en ordonna le dueil. (1) Inodit. — (2) Inédit. (3) .Tulion (1(^ MiMlicis, (ils rln Raphaël de Médicis et de Gonstaiico Alainanni, jirchov<>quc de Pise on i620, mort en 1636. ('0 II y avait : et rajuster, (5) II, tlulicn de MiMlicis. (i\) (>)smo de Médicis, f?rand-duc do Toscane, avait épousé

16SI1. MARS. S49 Ge mesme jour les marquis de Zara, d'OgnioD et de Montesclaros (1 ) me vindrent visiter, comme aussy le comte de Monterey (S), don Diego d'Ivarra, et don Carlos Goloma. J'eus le soir la comédie, donnay a souper a quelques seigneurs, puis allâmes voir des dames. Le jeudy 1 8™® bien que je n'eusse encores fait aucune visite, n'ayant point eu ma première audience, je creus neanunoins qu'il estoit a propos d'aller visiter mes conunissaires : ce que je fis affin de m'insinuer en leurs bonnes grâces, leur dire toujours quelque chose de mon affaire tant pour les instruire que pour les préparer, ensemble pour leur lever les doutes, et impressions qu'ils auroint (3) mal prises, et finalement pour avoir sujet de faire ma première despesche au roy , a quy j'escrivis le soir mesme. Je fus a mon retour visité du duc (i) de Monteleon et de don Fernando Giron. Le soir j'eus la comédie cheux moy. Marie-Madeleine d'Autriche, sœur de Marguerite d'Autriche, reine d'Espagne. Ce prince mourut le 28 février 1621. (1) Ludovic Ponce de Léon, marquis de Zara, fils de Rodrigue Ponce de Léon, duc d'Arcos, et de Teresia de Zuniga. — Don Inigo Fernandez de Velasco, fils puîné de don Inigo Fernandez de Velasco, 1V« duc de Frias, et d'Anna d'Aragon, avait épousé Anna d'Herrera, marquise d'Aunon. Il y avait aux précédentes éditions : d'Auquijon. — Jean-£mmanuel de Mendoza, I1I« marquis de Montesclaros, ûls de Jean de Mendoza, 1I« marquis de Montesclaros, et d'isabella de Lara et Manrique, mourut en 1626. (2) Gaspard de Zuniga, V» comte de Monterey, fils de Hiéronimo de Zuniga, IV^ comte de Monterey, et d'Agnès de Velasco, et frère aîné de don Balthazar de Zuniga, (3) Les précédentes éditions portaient : avaient, (4) Il y avait : visiter le duc de Monteleon et don Fernando Giron. 0

250 JOURNAL DE MA TSE. Le vendredy 1 9** don Jouan de Seriça me vint de la part du roy que sa santé estant meilleure, il se resolvoit de me donner audience publique le dimandie suyvant, et qu'en suitte Ton mettroit mon affaire sur le tapis avesques les mesmes conunissaires qu*il m'avoiL desja nonunés, pour la résoudre et conclure sans», intermission. Je fiis après disner faire mes stations sk. las Cruces (1). Le samedy 20"® je donnay a disner a Fambassadeui^^ de l'empereur et a celuy de Luques. Âpres disner le ducs d'Ossune, de Gandia, de Villermosa, et de Monte leon me vindrent voir : puis j'allay a Nostra Seno: de Âttoché (2) ; et le soir il y eut cheux moy medie. Le dimanche i\^^ de mars je me preparay poi aller a ma première audience ainsy que le roy m^ l'avoit fait sçavoir, conune aussy le duc de GandiaL m'avoit dit le jour précèdent qu'il avoit ordre de m*^ conduire. Mais sur les onse heures du matin, conune le roy s'estoit habillé pour cet effet, en se voulant;' mettre a table il eut un grand évanouissement quy li contraignit de se remettre au lit et de me mander par* le comte de Baraxas qu'il luy estoit du tout impossible? de me voir ce jour là. Je fus visité l'apres disner par don Fernando Giron ^ par le marquis d'Ayetona (3) et par don Dicg< (1) Peut-tMro à rôglisc de Santa-Ctiix, (2) Notre-Dame de Atocha, église située en dehors de la vilIOi^ sur la route de Valence. (3) De la maison de Moncade. Ayetona était la première baroci^ — nie de Catalogne.

1621. MARS. 851 d'Ivarra. Je fus sur le soir au Prado, et a mon retour je donnay la comédie aux dames et seigneurs. Le lundy 22"' le comte de Bena vente se trouva mal, cîe quy Fempescha de venir cheux moy conférer, et n'y eut que don Baltasar de Suniga, le régent Gaymo et don Jouan de Seriça, quy anmienerent aussy M' Tarchevesque de Pise pour entremetteur ainsy qu'il avoit esté convenu. Nous conférâmes plus de trois heures ensemble sans toutefois nous approcher de la conclusion, chaseun se tenant sur la sienne. Enfin nous nous séparâmes, et monsieur l'ambassadeur et moy fismes nostre despesche au roy l'apres disner. L'on nous manda le soir que le roy se trouvoit un petit mieux, ce quy nous permit de faire encores cette fois jouer la comédie. Le mardy 23™® le roy eut un grand redoublement a »a fièvre et on conmiença d'en appréhender le succès. I eut plusieurs vomissemens avec un flux de ventre, iccompagnés d'une grande mélancolie que luy causoit ine opinion qu'il avoit de mourir : ce quy fut cause jue messieurs les conunissaires s'excusèrent de me krenir trouver. Je fus voir le matin le comte de Benavente quy s'excusa sur sa maladie de ne pouvoir assister le lendemain a nostre conférence. Je vis aussy don Baltasar de Suniga quy prit heure avec moy pour le lendemain matin, devenir avesques les autres conmiissaires pour continuer le traitté ; ce qu'ils firent le mercredy 24"® avesques monsieur l'ambassadeur ordinaire et moy : puis en suitte je fus voir l'auditeur du nonce et les ambassadeurs de Venise et de Savoye pour leur donner part de tout ce quy s'estoit passé en cotte

 dernière conférence ; puis en suitte j*aUay vi«ter Tambassadeur de Florence. Le 25°^* la maladie du roy continua phis videminent qu'elle n'avoit encores fait. Je fus voir rambassadeur* de Tempereur. Le vendredy 26°^^ le roy eut un très fascheux redou — blement, ce quy fit superseder toute nostre negod tion. Monsieur Tambassadeur ordinaire me fit festin ^^ Puis après j'allay faire mes stations a las Cruces. Le samedy 27°^^ le roy dit a ses médecins qu'il n'entendoint rien en son mal, et qu'il sentoit bi qu'il se mouroit : aussy eut il de très mauvais aoddens^ Il conunanda que Ton fit des processions et publiques pour luy. Ce mesme jour le comte de Salasar (1 ) mourut Le dimanche 28°^* on fit une solennelle prooessioi pour porter l'image de Nostra Senora d'Attoché Filles Descalsas (2). Tous les conseils y assistèrent;^ avec grand nombre de penitens quy se fouettèrent:^ cruellement pour la santé du roy. On porta aussy 1 corps du beato Isidre (3) au palais dans la chambre d roy, et on mit le Sacrement sur les autels des égl de Madrid . (1) Bernardin, premier comte de Salazar, fils aîné de Jean, sei — gneur de Sala/ar, el do Beatrix de Velasco, descendait par soex père d*un bâtard do Tillastre maison des Velasco, comtes des Haro, ducs de Prias, et connétables de Castille. (2) I^^as Descalzoê reaies, couvent de carmélites déchaussées, danH rintérieur de la ville. (3) Le bienheureux Isidore de Madrid fut canonisé par uno bulle du 1"' mars i622 avec saint Ignace de Loyola, saint Fran— f;oiK Xavier et sainte Thérèse.

16S1. MARS. S53 Le lundy 29"*^ a quattre heures [du soir] (1), il parut au roy des ulcères sur le ventre, aux reins et aux cuisses, et les médecins luy ayant tasté le pouls, désespérèrent de sa vie : sur quoj il envoya quérir le premdent de Gastille et son confesseur Âlliaga (S) et parla longtemps a eux et au duc d'Ucede, quy envoyèrent en suitte quérir [les autres conseillers d'estat et les presidens des conseils, en présence desquels il sinna son testament, puis envoya quérir] (3) le prince et rinfant don Carlos (i), ausquels il donna sa bénédiction , pria le prince de se servir de ses vieux serviteurs entre lesquels il luy reconmianda le duc d'Ucede, son confesseur, et don Bemabe de Yinanco, puis fit entrer Tinfante Marie et Tinfant cardinal (5), a quy il donna aussy sa bénédiction. Madame la princesse n'y peut venir pour un évanouissement qu'elle eut conmie elle entroit cheux le roy. Il partagea en suitte ses reliques, puis se conmiunia. Le mardy 30°^* a deux heures du matin on donna Textreme onction au roy, et fit reconunander son ame. Il sinna en suitte grande quantité de papiers (6) . Sur (1) Inédit. (2) Le P. d' Alliaga, religieux dominicain, était grand inquisiteur. (3) Inédit. — La phrase existe dans les manuscrits Fr. 4063, Fr. 10315, Fr. 17476. (4) Le prince héritier de la couronne, Philippe, né le 8 avril 1605. — Don Carlos, second fils du roi, né le 14 septembre 1607, mort en 1632. (5) Ferdinand, troisième Gis du roi , cardinal archevêque de Tolède, né le 17 mai 1609, mort en 1641. (6) Dans toutes les éditions précédentes on lisait : // ionna ensuite grande quantité de papido».

S54 JOURNAL DE MA VIE. le midy il fit mettre contre son lit le corps de Saint Isidre et voua de luy faire bastir une chapelle. U envoya quérir le cardinal duc de Leerme a Vailladolid. Le conseil d' estât se tint deux fois ce jour là. Sur le soir son mal redoubla avesques violence et [il] languit toute la nuit. Le mercredy 31"*® et dernier jour de mars, sur les . neuf heures du matin, il rendit Tame. On l'envoya signifier sur le midy aux ambassadeurs, et donner aussy permission d'envoyer a cinq heures du soir des courriers pour en donner avis a nos maitres. La reine (1 ) sentit ce jour là bouger son enfant. Elle s'en alla avec l'infante Marie et le cardinal aux De»calsas loger, et le nouveau roy partit dans un carrosse fermé pour aller a Saint Geronimo (S). Il rencontra par les chemins le corps de Nostre Seigneur que l'on portoit a un malade, et selon la coustume ancienne de ceux d'Âustriche, il voulut descendre pour l'accompagner. Le comte d'Olivares (3) luy dit : t Advierta V. M.^ que anda tapado » (4), auquel il respondit: (1) La nouvelle reine. (2) 8an-Goruaimo, couvent d'hieronymites , situé en dehors de la ville. (3) Gaspard de Guzman, 1II« comte, et depuis duc, d'OlivareZp fils d'Henri de Guzman, Jl« comte d'Olivarcz, et do Maria Pimentel. Favori du nouveau roi. il («artagea le pouvoir avec son onde, don Balthazar de Zuniga. jusqu'à la mort de ce dernier, arrivée on 1G23. Il fut ensuite premier ministre jusqu'en 1G43, et mourut on 1645. — Il y avait aux précédentes éditions : U comte d'AU maras, (4) « Que Votre Majesté se souvienne qu'elle va à visage couvert. >

1621. AVRIL. 255 c No ay que taparse delante de Bios » ( 1 ) , et descendit raccompagner; ce quy fut pris a. Madrid a très bonne augure. Le nouveau roy envoya ce mesme jour diasser du conseil real {%) les aydores (3) Tàpia et Benal, mal famés. Avril. — Le jeudy premier jour d'avril oq mit le corps du roy dans la salle du palais, la face descouverte, ou tous les ambassadeurs luy vindrent jetter de Teau bénite. Ce jour là le secrétaire Contreras vint dire au jeune roy que le duc de Leerme s'acheminoit pour venir a Madrid selon Tordre qu'il en avoit eu du roy son père, dont le roy se fascha, et envoya don Alonso Cabrera pour le faire retourner a Vailladolid, et Talcalde don Louis Paredes pour le mener prisonnier en un chasteau, en cas qu'il en fît refus. On chassa aussy le secrétaire de caméra (i), nommé Tomas d'Ângudo, et on mit ses papiers es mains du secrétaire Contreras. On osta aussy a don Jouan de Seriça les papiers des consultes que Ton donna a Antonio Darostichi (5) . Le roy desclara gentilshonmies de sa chambre ceux quy avoint servy le roy son père en cette qualité, remets tant neammoins de les faire servir a un autre temps. Il osta le plat (6) au patriarche des Indes et a don Bernabe de Vinanco. (1) « Xi n'y a pas à se couvrir le visage en face de Dieu. > (2) Il y avait aux précédentes éditions : envoya ce même jour au amâeil real, (3) Oidores, auditeurs. — (4) Le secrétaire de la chambre du roi. (5) Antonio de Arostegui, fils de Martin Ferez de Arostegui. (6) La table.

256 JOURNAL DE MA VIE. Le vendredy 2°*® on donna la charge de camerera major (1 ) de la reine a la duchesse de Gandia (2) que monsieur Tanibassadeur ordinaire et moy allâmes aussy tost voir et saluer. Elle alla baiser la main au roy pour cette merced (3) a cinq heures du soir, conduite par le comte de Benavente et accompagnée d'autres grands [et] (i) seigneurs et de dames aussy. Environ cette mesme heure on tira du palais le corps du feu roy pour le mener a l'Escurial au tombeau de ses pères. Je fus le voir passer sur la Puente Segoviana (l\) avec quasy tous les grands de Madrid et les dames. Ce fut un assés chetif convoy a mon avis pour un sy grand roy. Il y avoit quelque cent ou six vingts moynes jeronimistes avesques leurs surpehs, montés sur de belles mules, quy alloint deux a deux suyvans le premier ({uy portoit la croix, puis quelque trente gardes menés par les marquis de Pobar et de Falsas : puis suyvoit la maison du roy, les maîtres d'hostd les derniers avant (()) le duc de Tlnfantado, grand maitre, (|uy marchoit devant le corps quy estoit porté sur un brancart [par deux mules couvertes conmie le brancart] (7) de drap d'or jusques aux sangles seulement : apixîs cela marclioint les gentilshonmies de la chambre (1) Caniarera mayor, première dame d'honneur. (2) Arlomisia Doria - Curctto , épouse du septième duc de Gandia. (3) Merced, gnice accordée par le roi. (i) Inédit. (5) Le punt de Ségovic , sur le Manzanarès, aux portes de Madrid. (G) Il y avait au.\ précédentes éditions : avec. (7) luédit.

 [uelque vingt archers de la garde bourguignonne niarchoint les derniers. Us allèrent coucher a x> ( 1 ) , et le lendemain arrivèrent a TEscurial isés bonne heure pour luy faire dire un service, et i la compagnie s'en retourna. (6 duc d'Ossune estoit sur le pont comme les *es, à voir passer le corps du roy , et s'estant arresté tre un carrosse ou estoint des gentilshommes quy >int venus en Ëspaigne avec moy, il leur demanda \ ne sçavoint point quand j'aurois audience. M' de elin (2) et M' le marquis de Bussy d'Âmboyse (3) respondirent que Ton m'avoit fait dire que ce 3it pour le dimanche prochain. Il leur dit : c Je )n resjouis ; car j'ay asseurance d'avoir la première es, en laquelle je veus dire au roy qu'il y a mainteit trois grands princes quy gouvernent le monde, it l'un a seise ans, l'autre dix sept, et l'autre dix t, quy sont luy, le Grand Turc, et le roy de France, jue celuy d'eux trois quy aura la meilleure espée et a le plus brave , doit estre mon maitre. > Ces xAes là quy furent redittes par un quy estoit en son rosse, que Ton avoit commis pour espier ses disirs et ses actions, avesques sa vie précédente, et î lettre qu'il escrivit au duc 4e Lerme, furent cause le faire mettre en la prison ou il a finy ses jours. 1) Bourg de la province de Madrid, à 4 lieues S. de cette e. 2) Henri d'Orléans, marquis de Rothelin, fils de François rléans, bâtard de Rothelin , et de Catherine du Val, mourut 1651. 3) Charles de Clermont d'Amboise, marquis de Bussy, fut tué duel par Bouteville. n 17

258 JOURNAL DE HA VIE. Ce mesme soir le roy donna la charge d^apnmUidtf major (1 ) a don Louis Vanegas, vacante par la mort de son père. Le samedy 3°^^ \e roy donna une commanderie, vacante par la mort du comte de Salasar, au comte de Gabrilla, et le tiltre de comte de Anober a don Rodrigo Lasso neveu de {%) celuy quy estoit mort en Flandres peu de jours auparavant. Monsieur Tambassadeur et moy fumes voir don Bal* tasar de Suniga quy gouvernoit les affaires depuis ce nouveau règne. Le dimanche i'^® on m'anunena vingt carrosses dans lesquels nous nous mismes monsieur Tambassadeur et moy et toute nostre suitte, ccmduits seulement par le comte de Baraxas a cause que ce n'estoit point une audience solennelle, mais privée, dans Samt Geronimo ou le roy estoit retiré et m'y admettent par grâce et pour honorer le roy son beau frère et hrf montrer la promptitude avec laquelle il me vouloit despescher. Nous portions tous le dueil a Tespagnole avec la lova^ la caperutza et le capirote{d)y ce que je fis pour deux raysons : Tune, parce que tous les grands de Taudience et le roy mcsme la portant, j'eusse esté descouvert, et eux non, ce quy ne m'eut esté bienséant; l'autre, que j'en estois a cause de cela très (1) Présidont de la junte des apoêentadorês. Cl) Au lieu de : neveu de, il y avait : qui étoii venu de, — Rodrigue Ni no, second fils de Gardas Lasso de la Vega et de Aldoncia Nino, devint 1I« comte de Anover par héritage de son oncle Juan Nino, !

1621. AVRIL. 259 aggreable aux Espagnols, et que je te^noygnoîs porter le grand dueil de la mort du feu roy, ce quy n'eut pas paru ainsy, sy j'eusse esté habillé a nostre mode. Je fis donc la révérence au roy et luy fis le pesante (1), quy est le tesmoygnage du desplaisir de la mort du roy spn père, puis luy donnasmes le parabien(%)j qùy est la conjouissance de son heureux avènement a ses couronnes ; ce nous luy dismes aussy par précaution de la part du roy en attendant qu'il envoyât faire ce compliment par quelque prince ou grand seigneur exprès : puis en suitte je luy parlay de nos affaires ; a toutes lesquelles choses il me respondit tort pertinemment. Apres cela j'allay faire la révérence au prince [don Carlos] (3) quy estoit près de luy, et puis me retiray. J'allay de là rendre mes visites au duc de rinfantado et au duc d'Ossune. Le lundy S"""" j'eus ma première audience de la reine. Puis j'allay faire la révérence a l'infante Marie et a l'infant cardinal. Finalement je fus voir l'infante [descalse] (4) , grand tante du roy . Ce mesme jour le conseil d'Ëstat s'assembla sur le sujet de mon expédition, et don Baltasar eut charge de m'en parler ; et a cette rayson il m'escrivit, me priant de venir le lendemain ouir messe a Saint Geronimo, et qu'après, sy je voulois, nous nous promènerions une heure dans les cloitres : ce que je manday a (1) Compliment de condoléance. (2) Compliment de congratulation. (3) Inédit. — (4) Inédit. — Marguerite, une des nombreuses filles de l'empereur Maximilien H et de Marie, fille de CharlesQuint; née à Vienne le 25 janvier 1581, elle suivit sa mère en Espagne, où elle mourut en 1633.

Si60 JOURNAL DE MA VIE. monsieur l'ambassadeur ordinaire quy me vint trouver le lendemain matin mardy 6"*®, et après la messe je trouvay dans les cloitres don Baltasar quy nous y attendoit. Il me dit qu'il me prioit de Texcuser s'il ne continuoit d'estre un des conunissaires pour traitta* avesques moy; que la charge générale des aflPaires d'Ëspaigne, qu'il avoit lors, l'en dispensoit légitimement, principalement en cette sayson ou il en estoit accablé ; mais qu'il me serviroit mieux et a mon expédition que s'il estoit mon commissaire, et qu'il m'en donnoit cette foy et parole d'ancien amy que nous estions ensemble de sy longue main. Il me dit de plus que le comte de Benavente estoit oncle du duc de Feria et par conséquent porté a la manutention de la Yalteline par les intérêts de son neveu, ce quy le mettoit en peine, et qu'il tramoit de nous l'oster pour commissaire et nous en donner un autre quy nous fut aggreable ; et sur cela m'en nonmia trois ou quattre dont il me laissa le choix pour me tesmoygner comme il vouloit, me disoit il, l'accomplissement de nostre œuvre (1) et non la destruction. Je luy rendis mille grâces de sa bonne volonté et puis luy dis que puis qu'il m'offroit sy franchement son assistance et son aydc, que je luy demandois encores son conseil, et (|u'il choysit pour commissaire celuy qu'il penseroit(S) nous estre plus propre (3). Il me dit que puis que je me lîois en luy, qu'il ne tromperoit point mafrandiise ny ma confidence, et qu'il me conseilloit de me contenter des deux quy me restoint, assavoir le régent (1) 11 y avait aux précédentes éditions : envié. ';2) Il y avait : pensait. — (3) Il y avait : propiêe.

1621. AVRIL. 261 Gaymo et don Jouan de Seriça, quy estoint bonnes gens, faciles, et dependans de luy, desquels il m'asseuroit ; qu'il me prioit aussy que de mon costé j'apportasse Fesprit de paix et d'accommodement, comme je voyois que du leur ils estoint bien intentionnés, ce que je luy promis. Il me dit en suitte qu'estans sy avancés dans la semaine sainte, il n'y avoit aucune apparence de s'assembler devant Pasques, mais qu'incontinent après nous négocierions sans intermission : a quoy je fus contraint d'acquiescer, ne pouvant faire autrement. Je fus l'apres disner rendre mes visites a quelques grands et a des ambassadeurs. Le mercredy 7°*® d'avril le conseil d'Estat se tint du matin, auquel assistèrent le comte de Bena vente, don Augustin Messia [et don Baltasar de Suniga ; et puis sur le midy don Augustin Messia] (1 ) entra au logis du duc d'Ucede (2) pour le voir, et tost après le marquis de Pobar y arriva avesques quarante archers de la garde, quy le firent prisonnier de par leroy, et l'ayant mis en un carrosse l'emmenèrent en une maison fossoyée , quy appartient au comte de Baraxas proche de Madrid, nonmiée l'Alameda (3), et luy laissèrent ces archers avec don Carlos Goloma pour le garder estroittement. Apres disner je fus en une mayson de la Calle Major (4), que Ton m'avoit préparée pour voir passer (i) Inédit. Il y avait : le comte de Benavente^ et don Augustin Mexia, qui entra. — (2) Il y avait : du duc d'Ossune. (3) Alamcda est un bourg de la province de Madrid, situé non loin de la ville de Barajas.— (4) I^a Calle Mayor, la Grande- Rue.

262 JOURNAL DE HA VIE. la procession de las Cruces (1 ) , qny est certes très belle. Il y a voit plus de cinq cens penîtens qai tnSh noint de (2) grosses croix, pies nus, a la ressemblance de celle de Nostre Seigneur, et de vingt en vingt craix il y avoit sur des théâtres portatifs les représentations diverses, au naturel, de la passion. Nous- les regar* dions d'un balcon ou il y avoit deux chaises pour monsieur Tambassadeur ordinaire et pour moy : et parce que Fambassadeur de Luques, le prince d*Eboli, et le comte de Ghasteauvillain estoint venus anrec nous, je ne me voulus mettre en ces chaires pour les laisser debout, et dis a monsieur l'ambassadeur ordinaire qu'il représentât nos deux personnes, et que pour moy , je m'irois mettre avesques des femmes quy estoint assises bas au bout du balcon, et leur vins demander place parmy elles et un petit tabouret a m'y asseoir. Elles estoint fort honnestes femmes et qay tindrent a honneur de m'avoir parmy elles : et la fortune voulut que je me rencontray auprès de dona Anna de Sanasare que j'avois veue a Naples vingt et cinq ans auparavant, et nous estions bien aymés. Elle jugeoitbien encores qu'elle m'avoit veu quelque part, mais ne pouvoit s'imaginer où : moy aussy avois bien quelque reconnoissance incertaine de son [visage] , mais nous estions tous deux tellement changés qu'il cstoit bien difficile de nous reconnestre. En fin nous nous connûmes avesques grande joye de l'un et de l'autre ; et elle depuis m'envoya divers presens et me (1) L'église de Santa-Gruz est voisine do la Galle Bfayor. (2) Il y avait : deux. i

\ m . AVRIL. S63 reeeut plusieurs fois cheux elle avesques colIatioDS et compagnies. Elle avait épousé un fort riche homme secrétaire du conseil de hacienda {\)y auquel elle avoit apporté cent mille escus en mariage. Le jeudy S^^ on fit le comte d'Ognion (S) maitre d^ostel du roy pour servir a l'infante descalse. On mit en prison les deux secrétaires du duc d'Ossune et son trésorier. On fit l'apres disner la grande pourcession des penitens, ou il y eut plus de deux mille honunes quy se fouettèrent. J'ouis ténèbres a Nuestra Senara de Com-tantinapoli (3) : puis toute la nuit (4) se passa a visiter les églises pour voir los manumentas de Nuestro Senor (5). J'approuvay fort qu'avesques les cloches quy cessent , les carrosses cessent d'aller par la ville : on ne va plus a cheval, ny les dames en chaises : on ne porte plus d'espée, et aucun ne s'accompagne de sa livrée : toutes les femmes vont couvertes, et pas plus que deux a deux. Il se fait aussy cette nuit là beaucoup de desordres [par la ville] (6) que je n'approuve pas. Le vendredy saint 9"* les peniten^ continuèrent d'allerpar la ville. On chassa ce jour là un régent du conseil d'Italie, nommé Quintana Duena marques de la Floresta, dudit (1) Des finances. (2) Il y avait : de Giron. Voir la note 1, à la page 249. (3) Notre-Dame de Gonstantinople. (4) Il y avait : l'après-dinée, (5) Les tombeaux de Notre-Seigneor. (6) Inédit.

**The text on this page is estimated to be only 29.33% accurate**

264 J0LTi5AL DE XA VIE. conseil, pour quelques paroles peu reqwcbKOKsqrï avoit dittes au ccmite de BenaTente presideDi didil conseil. Le samedy saint je fis mes pasques. On donna a^îs au roy que quelques gens sai ploy vouloint sauver le ducd*Ossune, ce qay fiil< que Ton redoubla ses gardes et que Ton mit prisonniers plus de deux cens hommes a Madrid quy eslOBi sans condition autre que de valentaneê (1 ). Le dimanche 1 1 "^, jour de Pasques, le roy emmya offrir au duc de Flnfantado la charge de comUemm major (2) ; mais parce que le roy Tavoît ostée a comte de Saldaigne son beau fils (3), il la refusa. Le lundy W*^ je fus aux Descalsas, ou la roue s'estoit retirée depuis la mwt du roy son beau père : je luy donnay les bonnes festes. Elle me dit en snitte que les dames du palais desiroint fort de me parier, et que je de^Tois, pour leur satisfaire, demander lougar (4) . Je luy respondis que s'il me falloit parier a elles une a une, que j'y employerois plus de temps qu'a faire le traitté que j'avois entrepris, et que je luy demandois en grâce de les pouvoir entretenir en foule, (i) Valenton, rodomont, bravache, (î) La charge de grand écuyer du roi. (3) Diego de Sandoval y Roxas , second fils de François de Sandoval y Roxas, duc de Lerma, et de Catherine de la Gerda» et frôrc cadet du duc dXzeda, était devenu comte de Saldagna par son mariage avec Aloy&ia de Mendoza, comtesse de Saldagna, fil!o d(^ Rrxlriguc de Mendoza, duc de Tlnfantado, et d'Anne de Mendoza. Il était veuf depuis 1619. i (4) Luyar, lieu et temps convenable })0ur dire ou faire one chose.

16S1. AVRIL. SftS et que je tasdierois de m*en bien desmesler. Elle me respoudîtqae oe n'estoit pas la finmie, a quoy je luy reqiliquay que Leurs Majestés; quand ils (1) aocordoint des grâces, c'estoit contre les formes, et qu'aux choses selon les formes on n'a que faire des grâces du roy [ny d'elle] (2) . Elle se sousrit et me dit qu'elle me la voudroit bien faire , mais qu'elle n'oseroit sans en parler au roy, ce qu'elle feroit et m'en rendroit response. On desclara au comte de Saldaigne qu'il n'estoit plus emaUerisso majar^ et que le roy hiy commandoit d'aller servir en Flandres ou il luy seroit donné cinq œnsescus par mois d'entretenement, c(»nme s'il estoit grand d'Espaigne. Le roy fit [couvrir comme tel] (3) ce jour là le comte d'Olivares (i) et hiy donna pour les fils aynés de sa mayson le tiltre de ccMnte de Gastillejo. Ce jour là nous nous assemblâmes pour nos affaires, le régent Gaymo, don Jouan de Seriça, l'archevesque de Pise, monsieur l'ambassadeur ordinaire, et moy, en mon logis, ou nous ne traittasmes que les choses générales. Je fus le soir cheux dona Maria de Pena-Teran. Le mardy 1 3"^ on tint conseil d'Estat, et moy je continuay de rendre mes visites. Le mercredy 14** une dame du palais, nommée (1) U y avait : eUet. <2) Inédit. (3) Inédit. ^4) Il y avait : le comte d*AU>ire$ Grand,

**The text on this page is estimated to be only 29.03% accurate**

266 JOURNAL DE KA VIK. dona Mariana de Gordua, présenta au roy une promesse de mariage que le comte de Saldaigne hiy avuîl faite, et le roy commanda audit comte de se prepww pour l'accomplir, ce que ledit ccHiite promit de iSûre au premier jour après Toctave (1) ; et le duc de riofiMitado son beau père quy jusques allors avoit refusé la charge de cavalleriaso major ^ l'accepta. Le patriarche des Indes presta le serment pour ses charges quy luy furent continuées. On donna au marquis de Renty celle de capitaine de la garde aUemaode, et on continua au marquis de Pobar celle de la garde espagnole. Je continuay mes visites. Le jeudy 1 5"* le roy desclara que suyvanl la danse du testament du feu roy (par laquelle il revoquoît les dons inunenses qu'il avoit faits), il ostoît au duc de Lecrme quatorse cens mille escus dont son père kij avoit fait don sur los tratos de CidUM (S). Ainsy oe pauvre seigneur quy avoit sy bien gouverné FEipaigne par un sy long temps et possédé avesques raysoo uoe très longue faveur, se vit sur la fin de ses jourSt en une seule heure, privé de tous ses biens quy fnrenl pour cette sonune en mesme temps saysîs par les ofliciers du roy. Le vendredy 1 <>■* je receus une despescbe du roy, |>ar laquelle il me coounettoit la charge de condoléance sur la mort du feu roy a celuy lors régnant. J'en donnay en mesme temps avis au conseil d^Estal (I) L'octivo do I^oCii. • '2) Lo commorct* tlci« ÏÀé^ de 8ictlc

16S1. AVRIL. S67 par un mémorial que j'envoyay a don Bahasar de Soniga ; lequel conseil désira que je tinsse cela secret josques après Texpedition de l'affaire quy m'ammenoit et qu'en suitte je prendrois congé du roy , mesmes je m'en irois jusques a Bourgos pour m'en retourner, et en suitte que j'envoyerois un courrier pour dire qu'ayant eu nouvelle commission du roy, je m'^i revenois faire cette condoléance. Lie samedy 1 7*"* nous nous assemblâmes avesques nos commissaires pour avancer nostre affaire et y vis quelque jour, dont je donnay avis au roy le jour mesme par courrier exprès. Et parce que nostre reine m'avoit pressamment recommandé tout ce quy ooncemeroit le duc de Leerme , et que la comtesse de Lemos(l), sa sœur, et ses autres amis estoint au desespoir du mariage du comte de Saldaigne et me prioint d'ayder a le rompre par tous les moyens que je pourrois inventer, je le fus trouver a Saint Geronimo ou il avoit une chambre et feignoit d'estre malade, et moy de luy rendre sa visite ; et après les réciproques complimens je lyy dis que je ne sçavois sy je luy devois donner le parabien ou le pesante de son futur mariage parce qu'encores que ce luy en fut un grand contentement, neanunoins qu'un galant de la court comme luy n'estoit pas sans desplaisir de quitter une sy douce vie qu'il menoit précédemment pour en prendre une retirée, pleine de peine et de soucis, conmie estoit celle (1) Catherine deZuniga y Sandoval, sœar dn duc deLerma, était vGDve depuis 160Î de Fernando de Portugal y Castro, VI« comté de Lemos. — Il y avait aux précédentes éditions : la amUetn de Ledesma.

 du mariage. Il me respondit qu'il falloit obéir au maître quy commandoit d'accomplir ce que Ton avoit promis a la maîtresse ; que c'estoit véritablement une dure condition qu'il mettoit sur ses espaules, mais que le mal estoit lors sans remède. Il me sembla par son dis* cours que le bat luy blessoit et qu'il eut bien vouk trouver du soulagement ; ce quy m'obligea de luy dire qu'il y avoit plus de remèdes qu'il ne pensoit, s'il avoil envie de guérir, et que l'ordre exprès que j'avois de la reine infante d'assister en ce que je pourrois monsieur le duc cardinal son père, comme sa propre personne, m'obligeoit dans le sensible desplaisir que luy et toute sa mayson avoit de son forcé mariage, de luy offrir en cette occasion mon ayde et assistance pour l'en tirer s'il le desiroit. Il me respondit lors: c Et quel ayde et assistance me pouvés vous apporter, puis que moy mesme ny mes parens n'en sont pas capables? > Âllors je luy dis que s'il me vouloit croyre et se fier en moy, je le tirerois de cette peine avec son honMor vl gloyre ; que le duc d'Alve grand père de cduy cy(l) avoit mieux aymé encourir le crime de rebellioo. tirant son (ils don Fadrique de Toledo (S), en pleine paix, a coups de petart d'un chasteau ou on Tavoit mis pour le forcer d'cspouser contre sa volonté une fille du palais quy vit encores et est la vieille marquise dd Valle (3), (|ue de le laisser marier a une très ricbe (I) î>u duc «l'AIbo actuel. ri) Fr(V(léric do ToIchIo, 1V« duc d AIbo, tiUainé do célèbre émt d'Allic, fut man(^ trois foÏK : ** k (ruiomarc d'Aragon; 2*àMaht Hrocntol ; A* à Marie de Tolède. (3; PeutHMrr An^ela de Ctut«niaii, veu\e eu 1615do J

1621. AVRIL. 269 fille et d'égale mayson a la sienne ; et que moy mesme avois plaidé huit années contre une grande maison quy me menaçoit d'une mort infaillible en cas que je n'espousasse une fille de la reine a quy j'avois fait un enfant et une promesse pour luy servir de couverture; qu'en cas que son honneur et celuy de sa maison luy fussent aussy chers que je le croyois, qu'il devoit sans regret quitter pour un temps la court d'Espaigne en laquelle il estoit desfavorisé, luy ayant esté ostée la charge de cavallerisso major y et ses parens et amis descredités et persécutés ; que le remède que je luy ofirois estoit de partir a l'entrée de la nuit en poste, et s'en aller m'attendre a Bayonne ou je le suyvrois dans un mois au plus tard ; que M*^ le comte de Gramont le divertiroit en attendant de telle sorte que ce séjour ne luy seroit point desaggreable ; que s'il n'avoit pour le présent l'argent pour y porter, qu'il luy estoit nécessaire, que je luy fournirois mille pistoles pour son deffrayjusques a mon arrivée, et que je luy respondois qu'en arrivant a la court de France, la reine luy feroit donner, jusques à ce que, par son moyen, sa paix fut faite par deçà, mille escus par mois ; et qu'en cas qu'elle ne le fît, je le ferois du mien, et luy en donnois parole de cavalière (1). Il me rendit infinies grâces tant pour la reine que pour moy, puis me dit : € Quel moyen de sortir d'Espaigne sans estre retenu? Et sy je l'estois, on me feroit trancher la teste infailliblement. » Je luy repartis que je ne proposois jammais d' Acuna, I*** marquis de Valle-Zerrato ; mais plutôt Anna de la Certla, tille de don Alonso Tellez Giron et de dona Maria de la Gerda, et femme de don Pedro Gortez, IV« marquis del Valle. (\) Do ^'ontilhomme.

 a ceux que je vouloîs servir des choses impossibles, et que je prenois sur moy sa sortie, sa oonduitle et sa conservation; que Ton m'avoit donné un passe-port pour un gentilhomme que je despeschoisie jour meame au roy, quy couroit a trois chevaux ; qu*il luy servûroil de vallet jusques a Bayonne, encores que oe gentilhomme deut estre le sien, par les chemins; qu'il w partiroit qu'a une heure de nuit en laquelle il faHoit qu'il se rendit cheux moy sans qu*il fîit apperceo, et qu'il me laissât le soin du reste. Il me dit qu*9 m resoudroit a cela et m'en auroit toute sa vie une sible obligation ; qu'il vouloit parler seulement ravant a deux de ses amis, et qu'il me prioit que je tinsse toutes choses prestes a l'heure que je hiy nois. Je le quittay sur cela et m'en vins achever despesche. Je mis mille pistoles en deux bounea et destinay un des miens nommé le Maony , mon eaesycr, pour faire le voyage avec hiy, lequel j'instruisis de ce qu'il avoit a faire. Mais comme l'iieure fut vemie^ k comte de Saldaigne saygna du nés et m'envoya din qu'il ne pou voit parachever ce que nous avions reaoki ensemble, pour des raysons qu'il me dirait des q«*9 auroit le bien de me voir. Je ne sçay sy ses amis a qoy il parla l'en destoumerent, s'il n'eut pas la résolution de l'entreprendre, ou sy l'amour qu'il avoit pour œlte tille le tit résoudre a l'espouser. Je fus voir avant sortir de Saint Geronimo le comte d'Olivarcs et don Baltasar de Suniga ausqueb avoir dit le bon acheminement que je voyois en affaires, je les priay de moyenner que plusieurs obalndes quy s'y presentoint encores fussent levés, ce qu'ils me promirent.

168t. AVRIL. VU Le roy fit ce mesme joui jordomo major de la (1) le comte de Benav( e, et en desposseda le duc d'Uoede. Il fit du oonsei guerre le comte de Gondomar, iA)8ent (3), fit < Augustin de Mesna gentilhomme de sa chambre, soir il fit le ccmite d*Olivares soimnelier de cor] Le dimandie 1 8"* l'amba» de l'empereur me fit festm. On publia une jonte (ou congrégation) quy avoit quelques jours auparavant esté résolue pour remédier aux desordres de la court et de Madrid, et principalement pour bannir les amancebades (3) . Les commissaires de cette jonte ftirent le docteur Villegas gouverneur de Tardievesché de Tolède, le prieur de rBscunal, le marquis de Malpica (i) , le cmnte de Medéllin , don Alonso Cabrera, et le confesseur du roy. J*allay ce mesme jour voir l'infante descalse quy me voyoit volontiers a cmse que je luy parloisen aHenumd quy estoit sa langue maternelle. Je fcsde là cheux la reine quy y estoit logée, laquelle me dit que le roy trouvoit bon que je parlasse aux dames du palais sMis demander ny prendre lougar et en foule, et seule a seule, dont je rendis très humbles grâces au roy, et a elle : et des le lendemain lundy 19"" j'employay la permission que j'en avois et envoyay demander (1) Surintendant ou grand maître de la maison de la reîne. (?) Don Diego Sarmiento de Âcnna, fils de don Gardas Barmiento et de Jnana de Acuna, I^^ comte de GaDdomar, était ambassadeur d'Espagne à Londres. (3) Les courtisanes. (4) François de Ribera, II« marquis de Malpica, fils de Pierre de Hibera, l^ marquis de Malpica, et de Catherine de Ribera.

272 JOURNAL DE MA VIE. audience a cinq daines du palais qui vindrent a rantichambre ou on nous donna des si^es. Il y avoît seulement une vieille duena avesques elles. La marquise de Linojosa (1) quy venoit a la court, me trouva en cet estât, ce qu'elle trouva fort nouveau et inaoooustumè, et se mit de la partie, et ftismes plus de deux heures en conversation, après laquelle je fus disner dieux Tambassadeur de Venise quy fît ce jour là festin a tous les ambassadeurs, et puis je m'en revins cheux moy ou mes commissaires se trouvèrent pour conférer de nos affaires. Le mardy 20""* je fus voir Tinquisiteur gemnl Alliaga, confesseur du [feu] (2) roy : puis je vins dîsoer cheux monsieur Tambassadeur ordinaire, quy traîtla ceux quy le jour précèdent avoint esté dieux rambassadeur de Venise. Apres disner nous nous assemblâmes de redief avesques nos commissaires, et demeurasmes presque d'accord de toutes choses. Ce jour là il fut résolu au conseil d'Estat que la tresve de Hollande ne seroit plus prolongée (3). Le marquis de Velada et le comte de ViUamediaDa(i) revindrent de leurs bannissemens. (1) Anna-Maria de Mendoza. II* marquise d^Htnojota, avait ^\H)us^ Jean d'Arellano» VIII« comte d'Aguilar. Cl) Im^dit. (3) Une tr^ve de douze ann avait été ooocloe le 9 «tHI entre TEspa^e et les Province»-Unie» den I*ays-Daa : à ration cetti» tr^ve avait été prolongée de six semainet (4) Antoine d*A\ila. III* marqui» de Velada. fib de d'Avila, II* manfuiii de Velada» et d'Anna de Tolado ^^^^gna m seconde femmt*. — Jean de la Tour et Taxit, 11« oooile de Villa»

1621. AVRIL. 273 Le mercredy 21 "• le roy vint dans un carrosse fermé le matin aux Descalsas, ou se fît le mariage du ocHnte de Saldaigne et de dogna Mariana de Gordua. Le roy mena le marié, et la reine la mariée, a la messe ; et puis les ayant ranmienés en mesme cereOKHiie jusques a la porte de Tantichambre de la reine, ou le roy entra, on les mena, marié et mariée, sans disner , dans un carrosse hors de la ville, desterrados (1 ) , et le duc de Pastrana leur ayant preste sa maison de Pastrana (2) a huit lieues delMadrid, pour y demeurer, ils y allèrent coucher. Le jeudy 22"" le duc d'Eboli me fît un fort joly festin. On osta ce jour là aux moynes de TEscurial une terre que le feu roy leur avoit donnée, nonunée Campillo, quy vaut dix huit mille escus de rente, et ce en vertu de la clause de son testament par laquelle il revoquoit les dons immenses qu'il avoit faits durant sa vie. Le vendredy 23™* on envoya dire au confesseur du [feu] (3) roy, nonuné Alliaga, que Ton luy ostoit la charge d'inquisiteur gênerai, et l'on le fît a l'heure mesme monter en (4) une litière pour le rammener au mediana, ûls de Jean de la Tour et Taxis, [« comte de Villamediana, et de Maria Pecalta, fut tué d'un coup de piàtolet dans son carrosse à Madrid le 2i août 1622. Il avait la charge héréditaire de grand-maître des postes d'Espagne, (i) Bannis. (2) Pastrana, dans la province de Guadaiajara , en NouvelleCas tille. (3) Inédit. (4) Il y avait : sur. II 18

**The text on this page is estimated to be only 29.66% accurate**

 couvent de Goetté quy estoit sa demeure avant qa*3 vint a la court ; ce quy luy fut anuonoé de la part do roy par don Jouan de Villegas gouverneur de Tarchevesché de Tolède. Le samedy Si"'* le duc d'Ucede fut rdegué en m maison. On prit prisonnier son intendant nommé doo Jouan de Salasar. Je fus voir ce jour mesme le comte d'CHivares et don Baltasar de Suniga avec leaqueb ayant termkié toutes les difficultés du trâitté que nous voulions fiône, il fut résolu que nous le sinnerions le lendemain, qoj fut le dimanche 25** d'avril, que le régent Gaymo et don Jouan de Seriça vindrent le matin dieux moy avesques les notaires et autres officiers nécessaires pour servir de tesmoins. M' du Fargis ambassadeur ordinaire du roy s'y trouva aussy, éL tous quattre noui sinnames le traitté de Madrid (1 ) quy dqMiis a tant cousté de part et d'autre pour le faire ou rompre. Nous allâmes tost après, monsieur V sadeur ordinaire et moy, cheux les am leur en donner part et leur en laisser copie. Puia je fus voir sur le soir Finfante descalse. Le lundy 26** j'eus le matin audience du roy pour le remercier de mon expédition. Je luy parlay eo suitte des affaires d'Allemaigne, et particulièrement luy recommanday de la part du roy l'électeur palalin(i). « I u> » » -. (1) Lo traité stipulait le rétablisfemenl des choses en pnH:4Hi(»nt de part et d'autre ; en m^me temps il ainirmil le pvdon dt^ Grisons aux Valtelins qui araient pris part ans roentii, et donnait aux catholiques des garanties reliai {"i) Lï*lecteur palatin Frédéric, mnco i I^rague, vsnaildllCit mïa au ban de TËmpire.

\6%\. AVRIL. 876 Finalement je luy parlay amplement de la part de la reine 8a sœur, en faveur et a la recommandation du duc de Monteleon. Il me respondit sur tous les points fort judicieusement, me disant que pour ce quy estoit de l'expédition de mes affaires, il avoit luy mesme a remercier le roy son beau irere de la facilité qu'il avoit apportée sur ce sujet ; que pour les affaires d'Allemaigne Dieu luy estoit a tesmoin s'il n'en desiroit le repos et la tranquillité comme des siennes propres ; qu'il n'en estoit pas le chef, mais l'empereur, ny ses trouppes qu'auxiliaires, et qu'il y feroit tous les offices imaginables vers luy pour le porter a une bonne paix de laquelle il sçavoit que l'empereur son oncle (1 ) estoit très désireux ; que pour le palatin, il n'avoit, ny toute la mayson d'Austriche, aucun sujet de luy bien faire ; neammoins que la reconunandation du roy son beau frère luy seroit en très forte recommandation ; et que finalement pour ce quy estoit du duc de Monteleon, qu'il tesmoygneroit dans trois jours a la reine sa sœur comme il estimoit et deferoit a ses prières, principalement quand elles luy estoint faites en faveur de personnes sy dignes que le duc de Monteleon , et que de cela je pou vois asseurer et la reine sa sœur et ledit duc. Je pris en suitte congé de luy pour la forme affin de revenir en suitte faire [mon entrée a Madrid pour venir faire] (2) l'office de condoléance de la part du roy. J'allay puis après prendre congé de la reine. (1) Ferdinand II, alors empereur, était frère de Margaerite d'Autriche, mère du roi Philippe IV d'Espagne. Ci) Inédit.

**The text on this page is estimated to be only 26.75% accurate**

276 JOURNAL DE MA VIE. [On osta ce jour là l'office a Yasemilero major] (1). Le mardy je fis une ample despesche au roy, a M' le connestable de Luines (2) et a M'^ de Puiaieux, pour leur rendre compte de toute ma négociation et leur envoyer le traitté de Madrid par le sieur de Gominges. Le mercredy 28"* jour d'avril je partis de Madrid comme pour m'en retourner en France, et allay coucher a La Torre (3) . Ce jour là on osta Toffice de grand escuyer de la reine au comte d'Âltamira (i) . On donna cduy de lieutenant gênerai de la mer sous le prince Philibart(5) au marquis de Sainte Croix (6) ; [celuy de gênerai des galères d'Espaigne a don Pedro de Leiva](7) ; celuy de gênerai des galères de Naples au duc de FemandiDe(8), fils de don Pedro de Toledo. (1) Cotte phrase est inédite; elle se trouve dans les manuicnU Fr. 4063, Fr. i03l5. — Acemilero ma^or, chef des ofBdarf chargés de veiller sur les écuries des mules et bétes de somme. (2) La charge de connétable, vacante depuis sept ans, êJêil entin été obtienne {>ar le duc de Luynes le 2 avril i621. (3) La Torre do Parada près du Pardo; ou Torreladones, tor la route de l'Ëscurial. (4) Lopez d'Ossorio y Moscoso, VI* comte d'Altamira, fils de Hodrigue d'Ossorio y Moscoso, V^ comte d'Altamira, et dlsabelle de Castro, avait épousé une Sandoval. Il mourut

1621. MAI. «77 Le jeudy 29™* je vins disner a TEscurial ou je vis tout cet admirable édifice et les choses rares quy y sont. Ce jour là on fit a Madrid conseillers au conseil d'Estat le duc de Monteleon, don Diego d*Ivarra, le marquis d'Ayetona et le marquis de Montesclaros. Le vendredy SO"' je partis de FEscurial, vins disner au Pardo, maison de plaisance du roy (1), et fus coucher a Âlcovendas. Ce jour là le duc d'Ossune se gourma avesques don Louis de Godoy quy avoit charge de le garder dans TÂlameda. May. — Le samedy premier jour de may, je fis mon entrée en dueil a Madrid pour venir faire l'ambassade de condoléance. Apres disner j'allay au Sottillo (2) ou tous les cavaliers et dames de Madrid s'allèrent promener. Le dimanche ^^ on haussa le pendon (3) a Madrid pour rcconnestre le nouveau roy : don Rodrigo de Cardenas le porta. Le lundy 3"* j'eus ma première audience pour plaindre la mort du feu roy. Apres disner on fit le service du feu roy [en grande cérémonie] (4) a Sainl Geronimo. Le mardy 4°*" on fit les honneurs du feu roy au Tolède, duc do Fernandina, marquis de Villafranca, et d'Elvirc de Mcndoza. (1) A trois lieues de Madrid. (2) SotUlo, petit bois. (3) Le pennoD, la bannière. (4) Inédit.

 mesme Saint Geronimo ou j^accompagnay le roy. Le pere Florensia jesuiste fît son oraison funèbre. Je fus après disner a l'audience cheux la reine aux Descalsas. Ck>n[in[ie je sortois de cheux le roy le matin après Tavoir rammené en sa chambre, le comte d*01ivares et don Baltasar de Suniga me vindrent conduire et faire un tour de galerie avesques moy. On parla de diverses choses : je leur demanday sy le prince Philibert verroit des ce jour mesme Sa Majesté, ou s'il attendroit au lendemain a le voir. Us me dirent que le prince Philibert estoit en Sicile, bien eslongné de pouvoir voir le roy. Je creus qu'ils me faisoint les fins ; c^est pourquoy je m'opiniastray a leur dire que sy Aleak de Ennares (1) estoit Sicile, qu'il n'en estoit pas pkis eslongné. Cela les estonna de sorte qu'ils me direot qu'ils ne pensoint pas qu'il y fui. Âllors je leur disque s'ils vouloint que je l'ignorasse, au nom de Dieu soit ; que sy aussy (2) c' estoit eux quy l'ignoroint, je leur en pouvois asseurer, et que je le sçavois de l'ambaaaa» deur de Venise a quy un courrier venoit d'arriver comme nous entrions a Saint Geronimo, quy Favoit laissé a dix lieues d'Alcala, quy pensoit arriver œ jour là a Madrid sy ses mules Ty |>ouvoint portor. Ils me remercièrent tous deux de cet avis, et me prièrent de trouver bon qu'ils dient au roy c|u'ils le sçavoint de moy ; a quoy je m'accorday. Ils rentrèrent (1) Alcai.i do IlfMiarpH. villt* «K* l«i proMnco do Madrid» à ctoq lieuf.s i\e C(*iu^ capitale. (2> Au contrai n*

4624. MAI. 279 a l'heure rnesme dieux le roy luy dire cette nouvelle, puis envoyèrent incontinent assembler le conseil d'Estat auquel il fut résolu que Ton envoyarmt en diligence en Alcala de Ennares dire de la part du roy au prince Philibert de Savoye qu'il ne passât pas plus avant sans nouvel ordre, s'il n'aynSoit mieux aller attendre les commandemens du roy a Baraxas ; ce qu'il fit et feignit d'y estre malade pour cadier sa desfaveur. Il avoit eu ordre de ne bouger d'Italie. Ces nouveaux favoris quy avoint veu comme du temps du feu roy il avoit pris pié sur son esprit, craignoint qu'il n'en fit de mesme a celuy cy et ne luy voulurent jammais permettre de voir plus de deux fois ce roy. Le mercredy 5*^ je conunençay a faire mes adieux aux grands et fis une despesche au roy. Le jeudy 6"^ don Augustin Fiesque, trésorier de la eruçade (1), me fit festin et y pria plusieurs seigneurs espagnols. Le vendredy 7*^ je continuay de faire mes adieux et allay voir don Pedro de Toledo nouvellement revenu de son bannissement (2) ; puis j'allay visiter le duc d'Âlve. Le samedy 8"^ je fus cheux la reine, puis cbeux l'infante descalse. Apres disner je fus voir l'almirante (1) La cruxada, la croisade. (2) Don Pedro de Tolède, alors gouverneur du MUanaiB, fut en 1618 l*un des trois chefs de la conjuration contre Venise. A la suite de cette affaire il avait été rappelé de son gouvernement et mis en disgrâce.

**The text on this page is estimated to be only 25.15% accurate**

 de Castille (1). J'envoyay un gentilhomme a Baraxas visiter le prince Philibert de Savoye. Le roy ce jour mesme fît Talmirante gentilhomme de sa chambre et fit couvrir grande le marquis de Gastel-Rodrigo fils de don Christobal de Mora (8). Le dimanche ^'°* de may le roy fit son entrée soleiK nelle a Madrid. Il me fil préparer un balcon a la Puerta Guadalaxara. Il partit de Saint Geronimo et vint par la Galle Major en son palais. Toutes les rues estoiot tendues. Devant luy marchoint les attabales (3), puis les gentilshommes de la bouche, puis les tituladoê{k); après marchoint les massiers, puis les quattre majordomes, en suitte les grands, puis le duc de rinfaotado, cavallerisso major, teste nue, portant Teapée nue devant le roy quy venoit après sous un dais a trente deux bastons portés par les trente deux regh dores (5) de Madrid, habillés de toile d'argent blanche et incarnate ; puis suy voit le coregidor (6) , et les escuyers du roy estoint a Teiitour de luy ; puis soy(1) Ix)ui8 Honriqnez, VIII* comU) de Mel^nur, V«dac de MédiasHiof«occo, au do Louis Hnnriqnez. Vil* comte de Mel|^, IV* due (le Medina-HioMKXO. 6tait le neuvième qui exerçait la chiige. hc^n^itaire dans sa maison, d*aminuite de Castille. U mourut le 25 janvier ifri". (2) FImmanuel do Moura, II' marquis de ('astrl-Rodrigo, 6U df (Iliristopho do Mfinni, W marquis flo Cai^tol-Hodriffo, rioe-roi de P(»rtu^al |»our IKhiMi^ne, ot do Marguorite ()ortc-Heal, (ut ffiMvornt'ur ^roiiôral des l*ays-liiis. Il mourut en iG48. {\\} Los atabaUi, uinlNMjrs ou timlialiors. (\) Los tiiuiados (titn's; éuiiont lo«i comto« et mârquit qii avaioni c4inc(M^riion do titre, maÎK notaient pas grands d'iiftpigiie. (Ti) oniciers munici|»aux. '^») L«' corrtgidor princifuil ma^ti»trat de la ville.

1621. MAI. 881 voint les capitaines dés gardes, et ceux du conseil d*Estat, et ceux de la chambre (1 ) . Le lundy 1 0"^ je fus voir don Baltasar de Suniga pour avoir ma despesche, quy me remit au mercredy suyvant. Le mardy 11°^ je continuay de faire mes adieux. Je fus le soir au logis de Marte Gaudado ou je fis jouer une comédie en particulier avesques peu de seigneurs espagnols que j'y priay . Le mercredy 12"** j'eus ma dernière audience du roy quy me donna de sa main ma despesche au roy, et a la reine sa sœur. Je pris en suitte congé du prince don Carlos ; de là j'allay dire adieu au comte d'Olivares et a don Baltasar de Suniga. Apres disner les exécuteurs du testament du roy me mirent en main un grand reliquaire quy pouvoit valoir cinq cens mille escus, fort gamy de belles reliques, et me chargèrent de le porter a la reine, que le roy son père luy avoit laissé en testament. Je fus en suitte prendre congé de la reine, de l'infante Marie et de l'infant cardinal. Le jeudy 1 3"* je fus prendre congé de l'infante descalse ; puis je fus dire adieu au comte de Benavente, au duc de l'Infantado et autres grands. [Le vendredy 1 4"** j'achevay mes adieux et fus le soir avesques quelques seigneurs faire jouer une comédie cheux les comédiens mesmes] (2). Le samedy 1 5™* je receus un présent du roy par la (1) Les conseillers d'État, et les gentilshommes de la chambre. (2) Inédit. — La phrase se trouve aux manuscrits.

**The text on this page is estimated to be only 28.15% accurate**

282 JOURNAL DE MA VIR. main de Jouan de Seriça, quy eatoit une enseigne de diamans de six mille escus (1 ) • La comtesse de Baraxas m'envoya en suilte un fort beau présent de parfums ; je luy envoyay aussy le sien quy estoit une chaine de diamans de quinse cens escus. Apres disner le roy m*envoya encores donner un fort beau cheval de son haras. Puis ayant dit adieu a la comtesse de Baraxas et a forces dames quy Testoint venu voir exprès, je partis de Madrid , le roy me faisant accompagner co sortant comme il avoit fait a Tentrée : puis je vins coucher a Alcovendas avesques monsieur Tambassa» deur ordinaire, M' le prince d'Eboli, le comte de Chasteauvillain et quelques Espagnols parens du oomie de Baraxas, desquels je me despeschay le lendemain dimanche 1 6"*, et vins disner a Cabanillos (2) et coucher a Buitrago ; le lundy 1 7"* disner a Serisoo de Vaxo (3) et coucher a Mirubio (4), le mardy disner a Gumuel d'Isans(5) et coucher a Leerme ; le roercredy a Bourgos ; jeudy disner a Birviesca et coucher a Pancorbo (6) ; le vendrcdy a Yittoria ; le samedy disner a Galarelte, et couchera Villafranca(7); ledimaDche 23** disner a la vetUa de Marie Beltram et coucher cheux mon amy don Jouan d'Arbelais eorrero wiÊ/êr de Guypuscua. (1) Voir à TAppeDdice. XVII. (2/ Cabanillas, ville de la province de Madrid. C^) Orezo de Almjo. \ille do la province do tWfsovie. (\) l*eul-iHrc Honrrubia, Umiy de la province de S^vie, «r la mule de Dunro^. C)) Cfruniitd de Izan, Umn; de la pn>vince de UurgO:». (6) PancorlM), bouru do la proviua* de Bun^M. (7> Villafranca, bourg de la province de i>aîpaaooa.

1 6%1 . jum. 883 Le hindy Si"* je disnay encores cheux Ârbelaîs et passay a Saint Jean de Lus et vins coucher a Bayonne. Le comte de Gramont y arriva en mesme temps que moy. Le mardy 215"* je demeuray a Bayonne pour y attendre M" d'Espernon quy y arriva le matin. Nous allasmes après disner voir la grotte d'Amour et pesdier. Le mercredy 26"" je fus coucher a Saint Vincent (1 ) ; le jeudy a la Harie ; et le vendredy 28"*» a Bordeaux (2) ou je fus voir M' du Maine, et madame d'Onane (3) nouvellement revenue (i) d'Italie. Il me donna le lendemain a disner, et le dimanche 30"^ j'allay disner a Blayes et coucher a Mortaigne (5) ; le jour d'après a Saintes, d'où j'en partis le mardy premier jour de juin et vins vers Saint Jean d'Angeli ou je trouvay l'armée quy alloit faire les approches (6) . Je m'y en allay et au (1) Saint-Vincent-de-Tyrosse, chef-lieu de canton de rarrondissement de Dax, département des Landes. (2) M. de Bassompierre, revenant d'Espagne, fiit salué à Bordeaux par MM. de Bonalgues et Brignon, jurats {Caminuation à la Chronique bourdeloise), (3) La duchesse d'Onagno était sœur du duc de Mayenne. Voir sur elle la note 2, t. I, p. 212. ~ Il y avait aux précédentes éditions : d'Omano, (4) Il y avait : revenus. (5) Mortagne-sur-Gironde, bourg du canton de Goze, arrondissement de Saintes, département de la Charente-Inférieure. (6j Les huguenots, à la fm de Tannée précédente, avaient reformé leur assemblée à la Rochelle, et la maintenaient malgré les défenses du roi; des troubles éclataient sur divers points du midi de la France : ces circonstances avaient déterminé le roi à recourir à la force, et la première guerre civile religieuse de son règne venait de commencer. Déjà Saumur et plusieurs autres

**The text on this page is estimated to be only 23.84% accurate**

S84 JOURNAL DE MA VK. retour je vins trouver en un diasteau nommé les E^ ses (1), quy me receut fort bien. Le mercredy 2"^ je vins loger a Saint Julien proche de Saint Jean (2), ou nous assistâmes aux funérailles du comte de Maurevert (3) mestre de camp de Ghampaigne, tué le jour de devant. Le jeudy 3°^ le roy vint aussy Ic^er a Saint Jolieo et après avoir tenu conseil, ordonna du si^e et des charges de son armée. Il fit faire deux attaques, rime par les gardes ausquelles les mareschaux de Brtssac et de Pralain commandèrent et sous eux W* de Creqay, de Saint Luc, et moy pour mareschaux de camp : oele de Picardie fut conunandée par le mareschal de Ghaunes que le roy avoit fait duc et pair a son parte» ment de Paris (i), et sous luy par M" de Termes ei de la Rochefoucaut mareschaux de camp. placer de sûreté avaient ouvert leurs portes; Tannéo royale venait (le mettre le si(%e devant 8aint-Jean-d'Angély, appelé le boiite> vard de la Rochelle, et M. de Hohan, qui en était KoaYernav. y avait laissé son frère, M. de 8oabis4. comme lieotaoanU (1) Le nom est en blanc au manuscrit et dans la ploparides éditions anciennes. Dans le manuscrit de Meaux on lit : U rmi: dans les éditions de 161^2 et dans les éditions modernea : Jf. k connétable. L'auteur a sans doute voulu parler du roi« que da reste le couuétablc accomfMucnait toujours. — Héronard iodiqM VfTvant comino lo logiMncnt du roi à ce moment; mais Ifli l'^flises sont inVrapprocluVs d»» Wrvanl. (2) Saint-Julien, h i»ou do distance de 8aint-Jean (^laude-Franrois do la Baume, comte de Montreirel, iU d* Antoine de la liaume. comte de Mnntnwol. et de Nicole éi Montmartûi, né le 18 mars ir»8l. venait d'être créé maréchal àe camp. Il fut blessé le 31 mai; mais il ne mourut pas sur le cbanip. (4) l*ar lettres du mois de janvier, enregistrées le 9 mtr».

4684. jum. S85 Nous entrâmes dans le fossé de nostre costé le 84** ie jain, et y fismes quattre traverses : cela se fit au jour que je coimnandois. M' de la Vallette et le comte ie Paluau(4) furent blessés, et Garbonié tué avec Pavoles et Des Herables et Du Roc : celuy cy estoit a l^deSaint Luc, et le précèdent a moy, tous deux braves bommes ; Favoles estoit mon ayde de camp (2) . Le 23"^ Ton traitta et la capitulation fut sinnée ; et le S4**, jour de Saint Jean (3) , M' de Soubise sortit de la place : M' d'Espernon et moy y entrâmes avesques les gardes du roy, françoises et suisses ; puis j*en smlis pour aller accompagner les ennemis en sortant, a une lieue de la ville jusques en lieu de seureté. Le 86°^ le roy partit de Saint Julien (4), et s*en alla a Cognac. Durant ce siège M" le cardinal de Guyse mourut du pourpre a Saintes ou il s*estoit fait porter (5). (i) Antoine de Buade, seigneur de Frontenac, baron de Paluau, Gis de Geoffroy de Bnade, seigneur de Frontenac, et d'Anne de Carbonnier, devait être le neveu du sieur de Garbonnier, tué à c6té de lui, et non son beau-frère, comme le dit Hérouard. (2) t Là se fit voir le généreux courage du marescbal de Praslîn, des sieurs de Bassompierre et de Saint-Luc, avec une grande partie des volontaires de Tannée, desquels resta mort sur la place le sieur de Charbonnier, d'un coup de mousquet qu'il récent en la teste. » {Tkresor de V Histoire générale de nostre temps,) — Cette action eut lieu le 23 juin, et non le 21. (3) Ces dates sont à rectifier : M. de Soubise envoya un parlementaire le soir du 23 juin ; mais les articles de la capitulation ne furent accordés et signés que le 25, et la garnison sortit le 26. (4) Suivant le Journal d^Hérouard, le roi ne partit de SaintJulien que le 28 ; il coucha à Brizembourg (Cbarente-Inférieure), et entra le 29 à Cognac. (5) Le cardinal de Guise mourut le 2t juin.

**The text on this page is estimated to be only 26.96% accurate**

286 JOURNAL DE MA VIE. Nous demeurâmes trois jours a Cognac, et puis le roy m'envoya a Paris pour ratifier avesques moosieiir le chanoelier quy y estoit demeuré, plusieurs traiUés et accords que j'avois passés en Espaigne (1 ) ; ce que nous fimes avesques M' le marquis de Mirabd (8) quy avoit receu une procuration particulière sur ce wj/ti. M»* de Grequy et moy revinmes ensemble et demen* rasmes, moy vingt sept jours a Paris, et hiy bien davantage a cause d'une blesseure bien grande a la teste, d'une cheute qu il fit cheux madame la comlesae de Rochefort. Il ne se peut dire comme je passay bien mon temps en ce voyage : chascun nous festinoit a son tour : les dames s'assembloint, ou se rendoint aux Tailleries. 11 y avoit peu de galans dans Paris : j'y estois en grand estime, et amoureux en divers lieux. J'avois rapporté pour vingt mille escus de raretés d'Espaigne, que je dislribuay aux dames, quy me faisoint une chère excellente. En fin monsieur le connestable a quy quelques gens de moindre estofie que nous, conune Marillac, Zammet et autres [quy se vouloint avancer] (3), avoint persuadé que ce n'estoit pas son bien que des gens ty (1) Par Icttroit du 24 juin le roi avait (li^^laré ratiûer les artklet du traité de Madrid ot la promcsso couteDue eo un compraoûi sigué le mi^uie jour que 1** truiu^, et {Mirtant que la Pniioe fmttt tous t»e8 efforts pour retenir les (irisons dans ton ^iiiiinip exclusive. (2) Antonio de Tolt^le et d'Avila. fils de don Pedro d*Avîla et de dona llieronynia Henri(|uez, avait épouM^ Françoue de Tnnipi et d'Avila. ill* niari|ui»e di* Mirubel. (3) Imnlit.

16^1. JUILLET. S87 qualifiés que M'* de Grequy, Saint Luc, Termes, et moy, fussions mareschaux de camp ; que nous estouffions sa gloire et celle de ses frères, qu'il vouloit avancer par les armes ; et que Ton ne parloit que de nous, et point du tout de luy, ny d'eux ; c'estoit pourquoy il devoit nous donner des conunissions a l'escart et introduire en nostre absence des mareschaux de camp de moindre mérite quy seroint ses créatures et de ses frères, quy contribueroint leurs soins et leurs peines a leur honneur et a leur gloire ; monsieur le connestable se laissa aysement persuader a une chose quy estoit sy eyidente,et pour cet effet il fit donner la lieutenance générale de la mer a M' de Saint Luc et l'envoya a Brouages après le siège de Saint Jean pour préparer les armemens nécessaires pour rendre le roy puissant sur mer : il me conunanda d'aller a Paris ratifier les contrats susdits d'Espaigne et m'adjoygnit conunissaire pour les sinner pour le roy avec monsieur le chancelier : M' de Crequy avoit eu une mousquetade a la joue (1 ), de laquelle il n'estoit encores bien guery, quy se laissa facilement persuader d'aller a Paris, outre qu'il y avoit quelques affaires. Monsieur le connestable nous dit qu'il croyoit faire la paix a Bergerac (2) ; que les huguenots en faisoint rechercher le roy quy y condescendroit volontiers, et que Dieu aydant, le roy et luy nous suyvroint de près ; qu'en tout cas il nous adver(!) Au siège de Saint-Jean-d'Angély. La blessure, quoiqu'elle eût paru d'abord dangereuse, ne lui avait pas fait interrompre son service. (2) Bergerac, aujourd'hui cbef-lieu d'arrondissement du département de la Durdogne , était une des places de sûreté des huguenots.

 tiroit promptement quand il serait temps de se rendre a rannée. Il me donna mesmes quelques particulières commissions pour prendre garde a une union dont on Favoit mis en allarme entre madame la Princesse, madame la Comtesse, et madame de Guyse. Il croyoit que M' le Prince, et M*^ de Guyse et M' le Grand n*estoînt pas tort contens de luy ; le premier pour n'avoir plus le conunandement de Tannée du ray ; les deux autres pour avoir esté faits du conseil estroit du roy et puis on leur avoit dit que pour quelques considérations ils n'y entrassent pas. Il me tesmoygna une grande confiance fondée sur le dessein qu'il avoit de me faire espouser sa nièce de Gombalet, ainsy que luy avoiol asseuré M' le Prince et, W de Guyse comme il a esté dit cy dessus ( I ) ; et ayant veu depuis comme j'avois dignement servy en Espaigne et que j'avoîs bien fait a ce dernier siège de Saint Jean, il se reschauffa en ce dessein et m'en fit parler par Rouccelay quy eut charge de sçavoir de moy ce que je désirerais pour mon advancément et pour ma fortune, ce mariage se faisant : car il s'imaginoit Voir p. *23o. Ci) Int^iil.

1681. JUILLET. 889 serois son neveu] (1). Il fut ravy de ma franchise et me fit dire qu'il me mettroit dans la parfaite confidence du roy quy avoit très forte inclination pour moy, de laquelle a Favenir il n'auroit plus de jalousie conune il en avoit pris l'année précédente. Il nous dit en suitte que, ou il nous escriroit quand il seroit temps de le venir trouver, ou qu'Esplan (2) nous le manderoit de sa part, auquel de plus il donna chaîne de nous mander tout ce quy se passeroit. Ainsy nous partimes fort satisfaits de luy, quy aussy tost dit au roy [qu'il estoit nécessaire] (3) qu'il fit de nouveaux mareschaux de camp en son armée ; que nous estions très propres et capables de ces charges là, mais que nous n'estions pas personnes a tenir pié a boule ny pour y rendre l'assiduité nécessaire. Pour cet effet il luy nomma Zammet, Marillac, Constenant et Saint Jus(i), le seul Termes estant demeuré, quy fut tué aux approches de Glairac(5). Nous estions cependant a passer nostre temps a (1) Inédit. (2) Esprit Alard, seigneur d'Esplan, devenu marquis de Grimault par suite de son mariage avec Marie de la Baume-Montrevel, dame do Grimauit. La protection du duc de Luynes l'avait fait grand maréchal des logis de France. Il fut tué en duel. (3) Inédit. (4) Peut-être Jean du Quesnel, seigneur de Saint-Just, qui avait épousi' Isabclle-Gabrielle de la Rochefoucaud-Langeac. ~- Il y avait : Saint-Luc, aux précédentes éditions. (5) Clairac, sur la rive droite du Lot, canton de Tonneins, arrondissement de Marmande, département de Lot-et-Garonne. Cette place, attaquée le 22 juillet, se rendit le 5 août. M. de Termes fut blessé le 22 aux premières approches, et mourut le 24. II 19

**The text on this page is estimated to be only 28.63% accurate**

290 JOURNAL DE MA VIS. Paris, et Esplan nous mandoit de la part de monsîeor le connestable, de temps en temps, que rien ne noot obligeoit de partir, et qu'il nous mandatHt quand fl seroit temps. Ainsy se passa le siège de Clairac el le roy s'acheminoit vers Montauban quand la reine mère quy estoit revenue a Tours, pour nous animer contre le connestable, envoya par W de Sardini une lettre qu'il luy avoit escrite, luy demandant Marillac oonmie le seul homme capable de réduire Montauban el la suppliant de l'envoyer au roy pour ne point retarder ses conquestes par son absence : il (1) dous doua cette lettre cheux madame la Princesse devant quau* tité d'hommes et de fenmies. Cela despita W de Grequy, mais m'anima a retourner a Tamiée sans attendre l'ordre de monsieur le connestable, qu'il nous avuil promis, et arrivay le samedy f,\^^ d*aust a PicaoosOI), quartier du roy devant Montauban. Je fis diflBculté de vouloir servir de mareschal de camp, me cooteniaot d'estre en ce siège colonel gênerai des Suisaes. Eo fin le roy m'accorda que je ne me meslerois point ave»» ques cette recreue de mareschaux de camp ; que je [le] (3) serois seul au quartier des gardes (i), et que. (1) n, Sardini. (2) Piqueco8, villairo sur la rivo droite do l'Avejron, an Dordfl i une ci*rtainft distance de Montauban. C'était le 17 août qae la rui avait établi son quartier au château de I^queoot, appartenant aux maniuis de .Moutpezat. Les premières approchas hmnt lùti» le intime jour. (3) Inédit. iU) Le quartier des gardes, où commandaient les mâréchan ds Praslin et dt* Chaulues sous le connétable de LaynM, avait ruttai]uo dett c«>m«M ou ouvnuros avancés do Montmirat at et

1621. AOUT; 891 le siège finy, je conduirois Tarmée ; a quoy je m'aooorday, et vins ce mesme jour au campement proche de la rivière du Tar du costé des cornes. On n*avoit point encores ouvert les trandiées ; seulonent avoit on fait deux ponts pour traverser de nostre campement a Monbeton(l) ou M** du Maine logeoit pour attaquer Ville Bourbon (S), et du quartier de M^ du Maine a Fautre quartier et attaque du Mouslier (3). Nous allâmes, M** le mareschal de Pralain et moy, visiter M"" du Maine quy nous mena le plus près qu'il peut de Ville Bourbon a dessein de nous faire donner quelque mousquetade. Au retour nous nous preparasmes pour ouvrir la trandiée et allâmes, Gamorin (i) et moy, jusques contre les cornes de Hontauban sans estre apperoeus ny que Ton nous tirât ; mais au retour nous estans fourvoyés du diemin, Saint-Antoine, à Fouest et an nord-ouest de la ville , sur la rive droite du Tarn, en avant du faubourg de Yille-Nouvelle. (1) Montbeton, village du canton de Montech, arrondissement de Gastcl-Sarrasin, à Touest et à quelque distance de Montauban. (2) Ville-Bourbon, faubourg situé sur la rive gauche du Tarn, au sud-ouest de la ville, à laquelle il était joint par un pont, avait reçu ce nom depuis que le roi Henri IV Tavait entouré de fortifications. Le duc de Mayenne, ayant sous lui le maréchal de Thémines, était chargé de Tattaque de Ville-Bourbon. (3) Le Moustier, fauboui^ bastionné sur le ruisseau de Tescou, rive droite du Tarn, au sud-est de la ville. Le prince de Joinville, ayant sous lui les maréchaux de Lesdiguières et de Saint-Geran, attaquait le Moustier.— Les deux ponts jetés sur le Tarn reliaient les trois atta

**The text on this page is estimated to be only 27.49% accurate**

292 JOURNAL DE MA VIS. nous tombasmes dans un corps de garde avancé des noslres quy nous firent une descharge de tout leur feu a brusie pourpoint : ma mandille (1) fut percée d*une mousquetade ; mais Dieu mercy, rien ne toucha oy a Gamorin ny a moy . En suitte nous ouvrîmes la trandiée des gardes et en outre fimes une forte tranchée eo un grand chemin quy estoit sur Teau, ce quy se fit par le régiment de Piémont. Le dimanche 22°^^ monsieur le connestable vint a nostre campement et nous fit venir le trouver [pour luy parler] (2) : et comme nous estions près de luy, les ennemis firent une forte sortie sur Piémont quy estoit a la tranchée susdite contre laquelle un coup de canon de la ville ayant esté pointé, il emporta le oorpt du premier capitaine de Piémont nonruné le Breuil (3), et la cuisse du lieutenant de Lambert (i), quy eatoît mon domestique nommé Gasteras, brave et gentS garçon quy en mourut a deux heures de là. Le capi* taine Lartigue, du mesme régiment, eut le pié froûné d'une grenade, dont il mourut peu de jours après. Le capitaine Serroque (5), du régiment de Normandie, te (1) Mandille, sorte de casaque que portaient pins ordi] les laquais. (2) IniMJit. (3) Heuri du Drcud, d('*jà capitaine au n'*giment de Piémont «i ir>94, avait obtenu, cetto mOme anni'*o, la majorité de œ eorpt. Ci est sans doute par erreur que Housse!, dans sou Kê9m svr êm réi/imenti d'infanterie, donne le récit do sa mort au siéga do Som* mi(*n*M en lG2v\ à moins qu'il uy eut au corps un autre capitaiM du ni«"mo nom. i\} I^niliert était alors capitaine au n'*giment de Piémont. (U) \a} sieur do Samx{ue était premier capitaine du réfriinrald» Normandie.

1621. AOUT. 893 trouvant dans la tranchée allora sortit Tespée a la main vers les ennemis, mais il fut aussy tost tué d'une mousquetade. Je courus en diligence au bruit de la sortie, et repoussâmes les ennemis dans la ville ; mais nous avions desja perdu ces braves hommes. La nuit suyvante nous tirâmes une ligne assés longue que nous continuâmes la nuit du lendemain encores, et mismes a travers du grand chemin quy estoit desoouvert , certains chandeliers (1 ) a Tespreuve quy furent depuis nonunés valobres du nom de celuy quy les fit faire. Le mardy Si"*" nous tirâmes une autre ligne et fimes deux barricades sur les deux avenues et une espaule en une traverse. Les ennemis firent semblant de sortir la nuit, mais nous trouvant sur nos armes et en estât de les bien recevoir, ils tindrent bride en main. La nuit du mercredy SS"*" nous voulûmes occuper un tertre avancé borné d*ua chemin crrax, quy estoit fort propre pour faire une batterie pour lever les deffenses de cette corne ; et pour ce sujet nous fismes tout a Fentour une couronne de quarante gabions quy n*estoint point remplis, mais seulement nous servoint de blindes et pour amortir les mousquetades. Le jeudy 26°^* a onse heures, les ennemis sortirent dans ce chemin creux au dessus duquel estoint posés les gabions et avesques des crocs les tirèrent a bas vers eux (2) . Ils avoint aussy apporté quelques feux d*arti(1) Chandeliors, pieux fixés sur des pièces de bois et destinés à soutenir des fascines pour couvrir les travailleurs. ('2) L'entreprise ('tait conduite par Fleurans du Rozier.

 Hces pour les brusler en cas quMIs ne les peussent tirer du lieu ou ils estoint, et avoint gamy l^irs courtimt de mousqueterie quy tiroint a nos gens a desoooveri lors que ces gabions n'y estoint plus et en tuèrent huit ou dix. En fin nous tirions contre eux nos gabions, et n'en peurent (1) abattre que sept. Puis quelques mousquetaires s'estans avancés jusques sur le bord dudit chemin creux, les tiroint a plomb, et quantité de pierres que nous leur (ismes jetter leur firent quitter ce chemin et se retirer en la ville : et une diose que nous avions faite la nuit contre eux leur fut favorable, quy estoint deux traverses contre ledit chemin, quj impossibilita (2) nostro descente a eux et nous osla le moyen de donner sur leur retraitte. La nuit suy vante un Suisse de ma compagnie, nomnié Jaques, nous dit que sy je luy voulois donner un eaca,

1621. AOUT. 295 Cette mesme nuit nous avanceames nostre tranchée jusques a la teste du diemin creux. Le vendredy 27°^® nous eslargismes nos trandiées. If ous fîmes une gabionnade pour une batterie de huit ou dix pièces, et fîmes une forte traverse (1 ) au bout du chemin creux [quy nous servit de tranchée] (2). Tfous fîsmes une autre traverse sur le chemin quy est proche de la rivière. Ce mesme jour M'* les mareschaux Desdiguieres et de Saint Geran quy avoint l'attaque du Moustier, en fîrent une forte pour gaigtier la contrescarpe du bastion quy leur fut disputée plus de trois heures ; mais en fin ils remportèrent. Mais il y eut des nostres plus de six cens honnmties morts ou blessés, et entre autres Saint Jus mareschal de camp y fut blessé et mourut de sa playe a six jours de là : Zammet aussy mareschal de camp eut le bras droit cassé d'une mousquetade, quy le rendit inutile pour tout le reste du siège, bien que pour cela il ne l'abandonna pas (3). Ce fut un grand avantage que cette contrescarpe gaignée, et n'y avoit plus qu'a descendre au fossé et s'attacher au bastion, lequel gaigné, la ville estoit prise : mais ceux quy commandoint ce quartier et sur tous Marillac opiniatra que l'on n'y pouvoit descendre en ce lieu là a cause du (i) Il y avait : tranchée. (2) Inédit. (3) Suivant THistoiae particulière des plus mémorables choses qui ae sont peuséea cm siège de Montauban , dressée en forme de journal, par H. Joly, Zammet fut blessé seulement le 12 septembre dans une attaque contre une demi-lune qui protégeait le bastion du Moustier.

**The text on this page is estimated to be only 25.60% accurate**

296 JOURNAL DE MA VIE. flanc caché qu'il y avoit et un coffre (1)quy estoit dans le fosse. Je vins un jour par commandement du roy au conseil a Picacos, et comme on proposa de tirer a gauche pour prendre sur le penchant quy regarde la rivière, j*y contrariay par plusieurs vives raysons, me moquant de ceux quy croyoint que Ton ne peut descendre dans un iossé ou il y avoit des flancs cachés et des coffres, et en fin il fut résolu que diverses personnes iroint reconnestre la possibilité ou impossibilité de cette descente, et monsieur le eonnestable ih'ordonna d'y aller, cpnune je diray cy après. Le samedy 28"^* nous travaillâmes au delà du diemio a la sappe. Nous fismes encores une autre traverse dans le chemin a Tespreuve du canon, et tiraames une ligne a travers de Tautre chemin pour aller gaigner le fossé de la corne. Le dimanche 29°^^ (2) nous nous logeâmes dans le fossé et fismes une trancher ou ligne tirant au chemin de main gauche. Puis nous dressâmes nostre batterie de huit canons. M** de Chomberg quy faisoit la charge (1) CûfFro, abri mus lequel TaHsiégé peut tirer ear rtssiëgeuil qui «'Ht dans le fossé. {'i) Il y a au manuscrit : U dimanche 30*; c'est une erreur : le diinandie otait U* '2*J. Cette erreur se coiitiuue jasqu'eu 38 tep» t<>inhn*, le quautièmt* ilu mois rtaiit toujour* en avance eor le jour de homaino. I^'i a)m|)araiti. m'a di'>(pmiini^ à adopter rindîcatioa du jour d(* st^maino plutôt qu(> (telle du quantième et i nKliiier cottt* dt*niiôre. C'est cv qu*a\. lient fait les pluë réa*nts édileon dans les collections de nii"moin*s. Il y aura encore lieu à quelque» rectifications particulière> «|ui beruut indiquées en leur place.

4621. AOUT. 297 de grand mestre de Tartiglerie par commission, vint voir la batterie que son lieutenant nommé Lésine avoit fait faire. Je luy montray comme le parc de ses poudres estoit trop près de la batterie, et que s'il faisoit vent d'amont, que les canons en tirant jetteroint leurs estincelles jusques au parc, et pourroint mettre le feu aux poudres. Il considéra bien que j'avois rayson et en parla a Lésine quy luy respondit qu'il n'y arriveroil aucun inconvénient, ce quy fit qu'il n'y remédia point. Le lundy 30°** nous continuâmes nos tranchées jusques a une ravine a droitte de nostre batterie (1). Je vins a la teste de la tranchée reconnestre combien nous nous estions avancés, et sortis huit ou dix pas a (lescouvert pour voir ce que nous aurions a faire la nuit prochaine et puis me rejettay dans la tranchée avant que les ennemis se fussent bien affustés pour me Urer, ce que la continuelle pratique nous apprend : mais il est dangereux pour ceux quy font cette mesme chose {%) après nous , parce que les ennemis sont préparés, et ils reçoivent les mousquetades que l'on avoit destinées, et non données, au premier quy a paru ; comme il en arriva a M^ le comte de Fiesque, quy en voulant sortir pour faire la mesme chose que j'avois faite, receut une mousquctade dans le rein droit quy luy perça jusques au bas du ventre a gauche, dont il mourut le quattrieme jour après (3). Ce fut un (1) Dans les précédentes éditions il y avait : jusques à une rame droite de notre batterie, (î) H y avait : ce métier, , (3) Le 23 août le comte de Fiesque avait été plus heureux : étant au quartier du roi et assistant M. do Bassompieire qui

**The text on this page is estimated to be only 28.02% accurate**

898 JOURNAL DE MA VIS. grand dommage pour tous, mais pour moy particulièrement, car il m'aymoit uniquement : c^eatoîl un brave seigneur, homme de bien et de parole, et excellent amy. Ce soir mesme monsieur le connestaMe envoya conunander a M** le mareschal de Pralain de ne ùîtt tirer le lendemain nostre batterie, ce quy nous fit croyre qu'il y avoit quelque pratique d*acc(Hxl quy ae faisoit dans la ville, en laquelle Esplan entroit tous les soirs de la part du roy et traittoit aveaques M' de b Force et ceux de Montauban. L'on avoit ausay inteUi* gence avesques un de dedans quy y avoit quelque conunandement, nonruné le comte de Bourfranc (4) ; mais les ennemis en ayans eu le vent s'en deffirent un jour en une attaque quy se faisoit du coaté de ViBe Bourbon, qu'un des l^urs par derrière hiy donna une mousquetade dans la teste quy luy mit en pièces. LfC mardy dernier jour d'aust nous continuâmes la sappe vers la main gauche que nous avions commenoér et mismes au delà du chemin une batterie de quattre canons outre la première quy estoit de huit. M' de Ghomberg vint loger en nostre quartier et pria a soupper M*^ de Pralain et moy, et quelques-autres. Gomme nous nous allions mettre a table. allait ivtMmiiaitre la place, il avait reçu une mousquetade qui lai aNait K4'ulomiMit efllfun'» la peau. (1) I^* CMmio do liourgfranc. « soldat do fortune, hrate, halâle • (Lebn'tn avait i^u? iiiveMi par le duc de Hohan des fî»iiclMiiis de man'chal do camp ilau» la ville assii^^, et défondait eD oqUs Villo-IiourlNMi, où il avait ^ous sa cliai^* Vigoaux avec dix (»agniei>. Il fut tu(^ le 4 septembre dans la frrande attaque da de Mayenue. — Voir à l'Appendice. XVIII.

1681. SBPTBKBRB. S99 promenans devant sa tente, nous vismes le feu de la ville causé par leurs (1) poudres quy furent ce jour là Imislées au nombre de vingt milliers. Septembre. — Le lendemain mercredy premier jour de septembre sur les six heures du matin (8), nous commenoeames une furieuse batterie aux cornes des ennemis : M** le mareschal de Pralain estoit en la grande avec H' de Ghomberg, et j*estois a celle des quattre pièces. Elles faisoint toutes deux beau bruit : mais après avoir tiré une heure ou un peu plus, ce que j'avois prédit deux jours devant a monsieur le mareschal et a M** de Ghomberg nous arriva : car les flammesches des canons portèrent dans le parc des poudres et en mirent en feu dix milliers quy y estoint avesquès perte de quarante honmies et du lieutenant d*artiglerie Lésine quy y fut bruslé. Quelques gentOshonmies se sentirent du feu, conome M' de Bourbonne (3), le baron de Seaux (i) et d'autres; mais ce fut légèrement. Il arriva par bonheur que quelque peu auparavant j'estois allé en la ligne quy estoit au devant de la batterie, et qu'ayant reconnu quelque diose quy (1) Il y avait : les, anx précédentes éditions. (2) « Gejourdhuy (i^^ septembre) entre sept et hnict du matin commença la batterie de trois endroits a Montauban . » {Journal (fHérouard,) (3) Aux précédentes éditions, au lieu de : M* de Bûurh

**The text on this page is estimated to be only 27.64% accurate**

\ 300 JOURNAL DE MA YIE. nous pouvoit servir, j*envoyay supplier monsieiir le mareschal de le venir voir, ce qu'il fit ; et ooumie il s'y acheminoit avec M** de Chomberg et autres des principaux, ils furent exempts [du péril] (1) de ce feu. Les huit canons estoint chai^ Chap^tcs, ancien n^imont «lo Ni^n«UiHt, H Tu II (l(»s rtii7 petite rims, avait alor« jMiur inostn* «tt^ caiiip O^sar (t'Autnnut, dit le marquis d' Aumont , qui avait i^uocédé eo 1611 i M»n {NTi* Ja(-qun do Chap|N*it.

1 6S1 . SEPTEMBRE. SOI venir a nous. Hs nous ont dit depuis le si^ levé qu*ils avoint plusieurs fois fait dessein d'entreprendre sur nostre costé conune ils avoint heureusement fait sur les autres, mais qu'ils nous avoint trouvés toujours sur nos armes, et nos tranchées tellement embarrassées [pour eux](1) et sy bien deffendues qu'ils n'ont osé y mordre, hormis la seule fois que la grande mine joua (S) . Nous fismes aussy en mesme temps venir trois compagnies de Suisses et cinq du régiment des gardes ; et pour leur montrer que le feu n'avoit pas consumé toutes nos poudres, nous en fismes prendre de celles quy servoint pour la batterie des quattre pièces et en fismes charger les huit canons de la grande batterie. En fin dans deux heures de nouveaux gabions furent remis a la place de ceux quy avoint esté fracassés du canon, et toutes choses restablies en bon ordre. L'apres disner comme nous estions a regarder sur le Tar, nous vismes conune le feu se mit aussy aux poudres du quartier (3) de M' du Maine, quy fit, outre la perte de huit milliers de poudre, un assés grand meurtre d'hommes, parmy lesquels M'^ de Villars (i) frère de mère de M** du Maine, mareschal de camp, et (1) Inédit. (2) Le 22 septembre. (3) Il y avait : au quartier, (4) Emmanuel-Philibert des Prez, marquis de Villars, fils afné de Melchior des Prez, seigneur de Montpezat, et de Henrie de * Bavoie, marquise de Villars, laquelle, en secondes noces, épousa Charles de Lorraine, duc de Mayenne, et fut mère du second due de Mayenne.

**The text on this page is estimated to be only 25.55% accurate**

302 JOURNAL DR MA VIE. le fils de M' le comte de Ribeirac (1 ), jeune homme de grande espérance, y furent brusiés. Il sembla que œ jour là, et le précèdent, avoint esté funestes pour le feu, tant aux ennemis qu'en nos deux divers quartiers. Le jeudy 2"* nous continuâmes nostre batterie avec peu d'effet, puis qu'elle n'estoit establie que pour lever les deffenses de ces cornes que nous estions résolus de prendre pie a pié ; car elles estoint très bien faites, et de grands retranchemens derrière, garnis de cbevaux de frise. Neammoins nous fismes semblant de les vouloir attaquer sur les quattre heures après midy, sur la prière que M*" du Maine fit a monsieur le mareschal de faire faire quelque diversion aux ennemis pendant qu'il attaqueroit une demie lune, de laquelle il (bt repoussé avesques grande perte : car il y mourut le marquis de Temines (2), mareschal de camp, brave homme et courageux ; La Frette (3) quy ne devoît rien en courage et en ambition a homme de son temps; Carbon, et plus de cinquante gentilshommes (4). (1) Fré f^ditions : Terwus. ('Ai Franrois ('truel, HM^mour do la Frctto, fiU aine de Glaad«» Oruel. seigneur do la Frott4>. ot de LouIm; do Faudoaii, «^tait non* vornour de Cbartrot*. ~ Il y avait aux prôctmenten éditions : Êm Ferté. {\} Suivant riIisToiRE rARTicruERB, une premiers attaque fbt douiHf. I^' Thnsor de rilistoirt gtnêroiê et tUiêioife

1681. gnpTSMBRB. SOS Le i^endredy 3"^ nous fiâmes une forte traverse a Dostre battme des quattre pièces parce que d*un bastion assés eslongné de la ville on la tMtUnt en rouage (1). Nous tirasmes aussy une Hgne quy nous menoit a la garde des deux compagnies des gardes, ou nous [ne] (2) pouvions aller sans estre veus de certaines pièces [de terre] (3) avancées des ennemis. W le mareschal de Prdain estant peu devant la nuit a la trandiée, et estant pressé de moy de m*ordonner ce qu'il vouloit quy fut fait la nuit suyvante, se voyant «itouré de force noblesse [quy rempesdbK)it] (4), pour s*en deffaire se mit a descouvert des ennemis et nous appela, moy et les aydes de camp, et Toiras (5) quy estoit celuy quy avoit le soin de tout ce qu'il falloit pour le travail de la nuit. Comme les ennemis se furent apperceus que nous leur donnions sy beau jeu, ils firent une descharge sur nous de trente mousquetades quy percèrent nos diausses et nos manteaux, et cassèrent la jambe de M^ de Toyras , dont nous fiismes bien inconmiodés : car il me relevoit de beaucoup de peines qu'il me fallut depuis supporter. Le'samedy 4"^ le roy m'envoya conunander de le venir trouver a Picacos sur ce que j'avois proposé quelques jours auparavant qu'il falloit qu'en l'attaque (kl Moustier ou l'on avoit gaigné la barricade, l'ordre dé MùntmAan s'accordent à assigner les dates du 3 et du 4 aux deux attaques du duc de Mayenne. (1) Une batterie en rouage est celle dont on se sert pour démonter les pièces de Tennemi. (2) Inédit. — (3) Inédit. — (4) Inédit. (5) Toiras était alors capitaine au régiment des gardes.

} 304 JOURNAL DE MA VIS. estoit de descendre dans le fossé, [le] (1 ) traverser et passer avec une galerie, et s'attadier au bastion lequel en huit ou dix jours seroit gaigné sans aucune faute. Messieurs les mareschaux de camp de ce quartier là n'estoint point de ce sentiment, non pas, a nnm avis« qu'ils y reconneussent trop de péril (car ils estoiol braves hommes) , mais par opiniastreté ou insuflfisance. J'apperceus encores en eux une chose que j*ay plusieurs fois remarquée, que forces gens sont vaiilans, s'ils peuvent, pour le lendemain et non pour le jour mesme : car après avoir gaigné la contrescarpe, au lieu de faire la descente, le mareschal de camp quy estoit eo journée jugea a propos de tirer une ligne le long de b contrescarpe [sur la gauche] (2) , disant que c'estoit pour venir gaigner la pointe du bastion ou Ton vouloit 8*atUK cher ; peut estre aussy estoit ce pour laisser le péril de la descente a celuy quy luy devoit succéder, et œkiy là la prolongea pour remettre a l'autre la descente. Ainsy depuis huit jours que la contrescarpe estoit gaignée oo n'avoit rien fait (|ue couler le long d'icelle sans fruit oy sans dessein. Il y avoit un capitaine du regimenl de Ghappes nommé la Molière quy faisoit la charge d*ayde de camp, quy estoit crcu plus que pas un, et quy doonoit de gi*andes espérances a ces messieurs sur des propon* tions qu'il faisoit, quy n'estoint pas bien raysonnées: et monsieur le connestable (|uy escoutoit les uns et lee autres, s'ennuyoit de voir (|ue l'on n'avançoitpas. U'Ie mareschal Desdiguieres n'y n'estoit pas toujours creu, et des c|ue Ton le conlesloil, ou contrarioit, son naturel (t) IiuWlit. — f2) liiiMlit.

16S1. SEPTEMBRE. 305 bénin luy faisoitacquiescer et suyvre le courant de Feau, de sorte que le temps se consumoit. En fin le roy voulut tenir un bon conseil pour prendre une bonne resolution. Je m'y trouvay par son ordre et maintins fermement mon opinion quy estoit fondée sur les règles de Fart, sur l'expérience, et sur l'apparence aussy. M^ des Diguieres seul l'approuva ; mais M*^ le prince de Jain ville quy avoit commandement en ce quartier là, M' le mareschal de Saint Geran, M" de Ghomberg et les mareschaux de camp (1 ) du quartier furent du contraire, principalement Marillac quy vouloit prouver par raysons que Ton ne pouvoit faire descente dans un fossé ou il y avoit des flancs cachés et des cc^res, comme sy cela rendoit les places (2) imprenables : ce petit la Molière le secondoit et faisoit grand bruit. En fin je leur dis qu'ils fissent assembler les ingénieux et reconnestre le fossé, et qu'en cas qu'ils ne fussent de mon avis, j'acquiescerois au leur. La chose en demeura là, et ces messieurs de ce quartier là s'en estans allés, monsieur le connestable me fit entrer en son cabinet ou le roy vint tost après, et me dit que ces messieurs luy disoint que j'en parlois bien a mon ayse puis qu'en ma proposition je leur en laissois tout le péril et le hasard sans en avoir ma part ; que je les voulois mettre a la boucherie, et que je ne serois pas marry de m'en estre défiait, et que c' estoit ce quy m'en faisoit ainsy parler. Je confesse que ce discours me mit en colère, et res(1) Il y avait : le maréchal de camp. (2) Il V avait : lesdits fossés. II to

306 JOURNAL UE MA VIE. pondis a monsieur le connestable que le coura de im vie passée ne (eroit pas juger que je fusse boamie a souhaitter la mort d'autruy ; que celle de M' de JaiiH ville me causeroit du desplaisir sans m'apporler auoun advantage; que M^ des Diguieres estoit de mon opinion ; (|ue pour M' le maresdial de Saint Geran, je ne prelendois pas estre mareschal de France par sa moK, mais par les l)oiis services que je vouloîs rendre au roy ; quant aux mareschaux de camp, tant s'en faut que je deusse craindre qu'ils me devançassent, qœ je ne craignois pas qu'ils me deussent marcher sur les talons, aussy n'estoint ils pas de mon calibre ny de ma portée ; que ce que j'en avois dit estoit seloa ma conscience, mon opinion, le service du roy et l'ordre de la guerre, et tellement apparent que bien que je ne profite pas a courre sur le marehé d'autruy, j'oflfrob au roy, s'il me vouloit faire changer de quartier oooire eux, (|u'a peine de mon honneur et de ma vie, dan^ trois semaines j'aurois mis sur le bastion du Moustier en liatlerie contre la ville (1) trois canons du roy, et que de la façon qu'ils pretendoint de faire, ib n*y seroint pas de six, et peut estre point du Iput ; que c'estoit tout ce que j'avois a leur dire, âpres quoy je n'en parlerois jamais. Sur cela le roy quy a toujovra eu assés bonne opinion de moy, dit a monsieur le connestable : c l^rt*nons Bassompierre au aiot cl le laissons faire : je suis sa caution. Envoyons les mareschaux de camp du Moustier a l'attaciiie gardes, et le mettons au Moustier : je m'asseure qu^il

(t) Il y avait ;iux pr«^(Moute> éditionf : La VaUtU.

1621. SEPTEMBRE. 307 fera ce qu'il nous promet, et ce sera nostre bien. » Monsieur le connestable luy dit qu'il y auroit bien de la pane a ce changement quy n'aggreeroit ny a Fun ny a l'autre quartier, et que les gardes ne voudroint pas obéir a ces mareschaux de camp du quartier du Moûstier : en fin il me pria d'aller sur les lieux avec Gtmorini, le Meine (1), et les Essara (S), et que le lendemain je m'en revinsse disner avesques luy, luy ranunenant ces trois personnages susdits, desquels il vouloit aussy prendre l'advis, ce que je fis le lendemain dimandie 5***, a la pointe du jour, afiin qu'il n'y eut aucun mareschal de camp du quartier du Moûstier quy m'y vit. J'y menay lesdits Gamcnrini, le Meine et les Essara, et Lancheres(3) de plus quy avoif la fièvre, mais il se força. Nous reconnusmes exactement toutes dwaes, puis nous nous en revin^nes a Picacos faire iiostre rapport a monsieur le connestable, quy fut XMrforme a celuy que j'avois dit le jour précèdent, ce |uy anima monsieur le connestable a le faire exécuter. icJs le mesme jour M" de Marillac le vint trouver, et assisté de M' de Chombei^, avec les grandes asseu(f ) Louis, sieur du Maine, dit U baron de CkaboMi. On disait [o'il a\ait été joueur de violon : ce qui paraît plus certain, c'est Iq'U était très-bon militaire. Il fut depuis gouverneur de Sainte^oy et grand maitre de l'artillerie de la république vénitienne. Le IB décembre 4632, il fut tué par le père de Ninon de l'Enclos. — [ci et plus loin il y avait aux précédentes éditions : Le Maçny, (2) Charles des Essars, seigneur de Meigneuz, fils de Charles des Essars, seigneur de Meigneux, et de Jeanne de Joigny, fut IB;ouvi9meur de Montreuil. (3) M. de Lanchère était capitaine au régiment de Piémont. U fut tué en 1622 devant Sommières. Roussel dit que les talents supérieurs de cet officier le firent généralement regretter.

**The text on this page is estimated to be only 25.90% accurate**

308 JOURNAL DR MA VIE. raiices qu'ils luy donnèrent (1) de venir bien tost a bout de Montauban, le portèrent a suyvre leur opimoo« dont mal en prînt. Le lundy 6^* nous continuâmes de nous appi des cornes du costé du cavin (2), et M^ de FauiîUes(3) brave gentilhomme certes et expérimenté, duquel j recevois tant d'assistance que j'estois resdu de demander au ' roy pour mon compagnon mareflcfaal camp, fut tué en un logement qu'il pretendoit au cavin ; quy fut grand donunage. Le mardy 7"^* nous fu^nes attachés a la oome commenceames une mine pour la faire sauter. Il est a sçavoir que des le conunencement du siège- our {Miussor la tranchée sans craindre la Im assiégêH. Ce cavin ont sans doute le chemin creux dont Vi dago 3'i5.: catani; les manoacriU chemin, camin, cl cavani. (3) lilaiso do (Ihauinojan, soigneur, puis marqois de iiUilo (tilUTt de Chaunifjan, ii(>igneur de FourtUa, ei de du Pont, capitaine au nSçiment do Picardie on 1587, camp d'un régiment d'infanterie en 1592, puis capitaiiie niiMil fies gardes, avaii n»çu ou 1617 un brevet de maréchal camp.

1621. SEPTEMBRE. 309 itre Castres et Saint Ântonin (1), avec des forces Dt de cheval que de pié, suffisantes pour empescher le ce prétendu secours ne passât, et Favoit fort seuré de n'en laisser passer aucun (2). Neanunoins ne sçay par quel malheur le dit secours composé de use cens honunes de pié des Sevennes, conduit et mmandé par un [mestre de camp](3) nommé Beauffort on autre, nonmié Saint Amans, passa a travers des Mippes de M' d'ÂngouIesme sans tour ny atteinte et itra dans Saint Ântonin a dessein de se venir jetter i suitte dans la forest de Gresine (i) et venir, la teste Qverte, jusques proche de Montauban hasarder d'y itrer ; mais cecy n'arriva qu'après. Le mercredy S^^ Gohas (5), capitaine des gardes, t l'espaule percée d'une mousquetade, dans la mdiée, en entrant en garde. Le jeudy 9^® nous fismes un logement fort ample I) Castres, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du départetnt du Tarn. Cette ville, située sur TAgout, un des affluents de rive gauche du Tarn, était le quartier général du duc de Rohan. 8aint-Ântonin, chef-lieu de canton de l'arrondissement de mtanban, à huit lieues N.-K de cette ville, sur la rive droite de Lveyron. — Les précédentes éditions portaient : Lambes, au u de : 8aint- Antonin. Lomhers, et non Lomhez, est un village canton de Réalmont, arrondissement d'Albi, que l'on atteint rès avoir passé TAdou, affluent de TAgout. Beaufort s'y rendit r une traite de nuit , pour passer le Tarn la nuit suivante et river à Saint- Antonin, (% C'est-à-dire : M. d'Angoulémo avait assuré le roi. 3) Inédit. (4) La forêt de la Grésigne est située dans le département du um, arrondissement de Gaillac, entre Penne et Castelnau-delontmirail. (5) N. de Biran d'Armagnac, seigneur de Gohas.

**The text on this page is estimated to be only 29.47% accurate**

310 JOURNAL DE MA VIE. dans les cornes, quy fut longuement disputé par les ennemis, lequel enfin nousgaignames. TreviUe^ geotithonmie basque, quy portoit le mousquet en la compagnie colonelle , s'y signala fort^ ce quy fit cpie je demanday et eus pour luy du roy une eoseigiie ao régiment de Navarre : mais conome je le roemiy a Picacos pour en remercier le roy, il la refusa, dîsairt qu'il n'abandonneroit point le r^meot des gardes ou il estoit depuis quattre ans, et que sy Sa Majesté Tavoit juge digne d'une enseigne en Navarre, il feroit sy bien a l'avenir [que sa conduite] l'obligeroît a luy en donner une aux gardes ; ce qu'Elle a fait depuis, et plus encores (1). Le vendredy 10"* il n'y avoit que demy pié de terre entre les ennemis et nous, depuis que nous avions gaigné ce poste ; ce quy fut cause qu ment ils nous jetteront des pots a feu et pour nous empescher de travailler, et nous a eux de mosmes. Le samedy ll"'^ Gamorini fit faire une machine pour gaigner l'eminencc et leur faire quitter le poate qu'ils tenoint, laquelle ne nous profita point ; car le^ ennemis y mirent le feu. Nostre mine continua dant de s'avancer. Le dimanche W^^ nous mismes des valobres travers du fossé de la corne, afTin de passer (Ij lliM)ri-Jos4*|>h ih» IVyre, HML;ncur do Troisviltos, a|»|K»Ii» Ui coinUi lit^ TrôvilU», iK»\inl (it capitaine. Il oui en 1637 le i^ouvcruement da pajrv Foix.

46S4. SSPTBMBRK. 811 ment, et fism ie «.jtre grande attaque en laquelle noua leur esoomamcs la moytié de la corne. Mais ils avmnt fait un retranchement derrière avesques des chevaux de frise, et derrière eux (1), des mantelets a Tespreuve, derrière lesquels ils tiroint incessamment, de sorte que nous fusmes contraints de nous loger sur le haut. Ge jour arriva le seigneur Pompeo Frangipani lequel je demanday au roy pour mon compagnon mareschal de camp, et la faveur de Rouccelay quy estoit grande vars monsieur le connestable (S) , fit qu'il luy fut acccHrdé ; et vint servir en nostre quartier sous M'* les mareschaux de Ghaunes et de Pralain. Le lundy \3^^ W du Maine fit faire une autre attaque au mesme ravelin ou il avoit esté sy bien battu auparavant, et y eut mesme succès et plusieurs des siens tués, ce quy donna grand cceur aux ennemis et avilit ses gens : quant a luy il estoit enragé (3) . Le mardy 1 4"^*, il avoit esté résolu quelques jours auparavant que Ton couperoit a coups de canon le pont de Montauban affin d'empescher le secours que ceux de Montauban pouvoint donner a Ville Bourbon : II' le mareschal de Ghaunes quy estoit nouvellement arrivé au camp, de retour de Toulouse ou il avoit esté (i) C'est-à-dire derrière les chevaux de frise. (Q On voit dans le Journal d'Hérouard qu'un jour le roi, étant venu au camp, y dîna • séant a table avec luy M' le conncstable feulement et l'abbé Rucelav. • (3) L*autour de TUistoirb partigulierb ne représente pas cette &fiairc comme aussi défavorable au duc do Mayenne dont c les nouveaux progrés tournoyont eu reproche au quartier du Conestable. »

 malade des le oommencement du aiege, eut diarge, et me la donna , de faire faire une batterie contre ledit pont. Mais conmie elle estoit loin et que cinq cens volées de canon n'eussent peut estre pas peu rompre ledit pont lequel toujours ils eussent peu refSûre avesques du bois, ayant remontré la grande deapense et la petite utilité quy en provenoit, on me dit que je ne m'y opiniastrasse pas. Et en ce mesme temps deux cens fenunes quy estoint a laver les linges et les uteodles sous ce pont et auprès, quy estoint incommodées de ces coups de canon, sçachant que Bassompienre estoit avec conmiandement dans le quartier, quy avoîl toujours fait bonne guerre aux femmes, elles m*eovoyerent un tambour pour me prier de leur part de ne point inconunoder leur blanchissage, ce que je leur accorday franchement puis que j'avois deqa ordre de le faire, de sorte qu*clles m'en sceurent un td gré, et les femmes de la ville, qu'elles firent demander une tresve pour me voir, et vinrent grande quantité des principales sur le haut de leurs retranchemens parler ; et moy, ce seul jour en tout le siège, je mis en bon ordre et nie paray pour les entretenir : oe quy arriva seulement le lendemain mercredy 1S^, ayant esté mandé des le matin pour aller trouver le roy avec M" les mareschaux de Pralain et de Chaunes sur Tadvis (|ue le roy eut du secours (|uy avoit passé entre les doigts de M' d^Angoulesme et estoit arrivé a Sainl Antonin : M' du Maine s*y trouva aussy avec M** de Ci^niail et Gramont ses mareschaux de camp, coomie aussy M*^ de Chevreuse, Desdiguieres, de Saint Geran et de Chomberg avec Marillac. Ce fut a ce conseO on on se re|>entit de n*avoir pas creu le bon advis de

46S4. SBPTSMBRB. 818 ir le maresdial Desdiguieres quy voaloit que Ton fit des lignes et des forts a Fentour de Montauban pour en empesdier le secours. Mais comme il n*estoit phis temps, il fîit résolu trois dioses : Tune, que Ton fn^oit venir H' d'Ângoulesme avec les f(»rces qu'il avoit, pour se loger entre Saint Ântonin et Montauban affin d'empesdier le passage au secours ; Tautre, que Ton fit retrancher tous les chemins et advenues de Montauban ; la troisième, que de nos deux quartiers, des gardes et de Picardie (1), on tirerait tous les soirs mille hommes de chascun pour deffendre lesdittes avenues et combattre les'ennemis dans les chemins estroits, tandis que M' de Luxembourg avec cinq cens chevaux qu'il avoit, garderoit toute Tavenue de ViUemur (2) a .Montauban et la plaine du Ramier (3) quy estoit la grande avenue, dont il se chai^ea (M' de Vandosme (i) avec trob cens dievaux se chai^ea depuis de Tavenue de Villemur) ; et que chasque nuit, de chasque quartier, il f auroit un dief quy iroit commander ces trouppes contre le secours , et que Ton conmienceroit des le lendemain jeudy 1 6'^® qu'en nostre quartier messieurs les maresdiaux résolurent que M*" de Pralain iroit la première (1) Le régiment de Picardie avait son quartier à Tattaque du Houstier, commandée par le prince de Joinviile. (2) Villemur, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Toulouse, sur la rive droite du Tarn. (3) La plaine du Ramier s'étend au nord-est de Montauban, dans la direction de 8aint-Antonin* (4) Le duc de Vendôme était arrivé le 4 septembre à Farmée, avec bon nombre de noblesse, sa compagnie de gendarmes, une de ses chevau-légers, et une de carabins (Thre$or de thùtoire geiieraie), ~ La phrase entre parenthèses a été nyoutée en maige par Fauteur.

**The text on this page is estimated to be only 27.38% accurate**

314 JOURNAL DB MA TIB. nuit, M^ de Ghaunes la seconde, et moy la troisième. Hais une heure devant que M' le maresdial de Pralain y deut aller, il reoeut une mousquetade quy luy entama la peau du ventre en effleurant seulement, de sorte qu'il fallut que j*y allasse en sa place. Le vendredy \T^ M" du Maine et de Chombeiig nous envoyèrent prier de nous trouver au bout du ponl du Tar quy estoit entre Tattaque de M' du Blaine et la nostre : M" de Ghaunes, de Pralain et moy, nous y trouvasmes, et M*" du Maine nous pria de vouloir favoriser une nouvelle attaque qu'il voaloit faire le lendemain a Ville Bourbon, tant de nostre canoo que par quelque diversion , ce que messieurs les mareschaux luy promirent. M' de Guyse me voulut desbaucher pour aller disner avesques luy cheux M' du Maine (1 ) ; mais parce que M' le mareschal Desdiguieres nous avoit domié rend»vous att carcro (2) de Ruffe, je m'en excusay, et luy dis qu il se prit garde de M' du Maine quy n'avoit point plus grand plaisir que de faire tirer sur luy, ou sur ceux qu'il menoit pour voir ses travaux , et qu'il s'eschaudoit pour brusier autruy. Mais a mon grand regret ma prophétie fut en quelque sorte véritable ; car Tapres disner, comme il leur montroit ses travaux, une haquebusade luy donna dans l'ceil, quy avoit pre(t) I>m1uc (le (tuiiio était arrivé au camp le 7 teptambro af«c un grand nombre do ffcntilidiommoii de M>n gouvememeoi de Pn>vi*nco. Il reiKirtit |m>u après la mort du duc do Mayenne. ('2) l^ carrière. liOCiin»n> de liufTe était uue piMilioo ooeapér par le» tn»upyaleH. Vliistoirt de Momiambam appelle cet «adroit la carrière de Rous.

16S4. SKPTEMBRB. 315 œdemment percé le chapeau de M*^ de Ghomberg^ et le tua roide (1). Nous en appriffines la triste nouvelle au carero de Ruffe ou messieurs les maresdiaux et moy estions venus trouver M'* de Jainville, Desdiguieres et de Saint Geran ; et là nous résolûmes de garder d^uis nostre quartier des gardes quy estoit depuis le pont du Tar jusques au pont de la Garrigue (2), et que ces messieurs du quartier de Picardie garderoint depuis ledit pont de la Garrigue jusques a Tautre pont du Tar du costé du Moustier, et choysimes nos champs de battaille en cas d'allarme. L'estonnement fut sy grand dans le quartier de M' du Maine par sa mcrt, que tous les chefs et trouppes voulurent quitter ; mais M*^ de Guyse demeura cette nuit là avec eux, quy les rasseura. Le roy rechercha M' de Guyse de vouloir conunander en ce quartier ; mais il s'en excusa, et M' de Temines en eut seul le soin. Le soir de ce jour là M' de Ghaunes se trouva un (1) Ce fut le 16, et non le 17 septembre, qu'eut lieu cet événement. Tous les témoignages s'accordent sur ce point, à l'exception du Journal d'Hérouard qui dit : «Le 15 sur les trois heures M' le duc de Mayenne est tué aux tranchées d'une mousquetade dans Tœil qui lu y traversa la teste, mourut soudain sans parler. » Mais cette mention, fautive pour la date, est écrite en marge, et non dans le corps du journal. (2) La Guarrigue est un ruisseau qui contourne une partie de la ville de Montauban en la séparant du faubourg de Ville-Nouvelle, et vient se jeter dans le Tarn du côté de Montmirat. Le quartier des gardes étendait sa surveillance depuis le pont du Tarn en aval do Montauban, jusqu'au pont de la Guarrigue, situé entre la route do Caussadc et la route de Montclar, au-dessus de rentrée du ruisseau dans l'enceinte de la ville ; et le quartier du prince de Join ville gardait l'espace compris entre ce même pont et le pont du Tarn eu amont de Montauban.

316 iOURlIAL DE MA VIE. pea mal, et fallut que j'allasse cette nuit là mener nos mille honunes contre le secours. Le samedy \ 8^* on s'avança en nos trandiées du costé du ravin. On continua la mine. Je fus a Picacos par ordre du roy ; et au retour, comme c'estoit ma nuit d'aller contre le secours, j'y menay nos trouppes. Le dimanche 1 9"^ les ennemis vindrent mettre le feu a la batterie de deux pièces quy estoint sur le bord de Teau, et se retirèrent a Theure mesme qu*9s^ by eurent jette. Il arriva peu de jours avant en l'armée ce carme deschaussé (1) quy estoit a la battaille de Prague, et quy avoit conseillé de la donner : il estoit estimé homme de grande sainteté. Monsieur le connestablc luy demanda ce qu il luy sembloit que Ton deut faire pour prendre Montauban. Il luy dit qu'il fit tirer quatlre cens coups de canon a coups perdus dans b ville, et que les habitans intimidés infailliblement se rendroint. Ce fut pourquoy le roy m'envoya quérir le jour précèdent pour [me commander de] (2) faire tirer les quattre cens coups de canon, comme je fis : mais les ennemis ne se rendirent pour cela (3). Ce soir là quy estoit celuy auquel M' le mareachal de Pralain devoit veiller contre le secours, a cause de sa blesseun^ j'y aliay en sa place. Le lundy 20"^ on continua nos travaux. Le soir (I I Lo P. Dominique do Josu Maria, religieux espagnol.— Voir à rAp(K)ndicG. XIX. (2) Inédit. (3) Le roi vint au camp le 18 {Jommai d'Hértnmfd^, sana doua pour voir TcfTet de la batterie.

1621. SEPTEMBRE 317 M*^ de Chaunes alla contre le secours, et parce qu'il n'y avoit encores point esté et qu'il craignoit, sj les ennenus arrivoint, qu'il n'y eut du desordre, U me pria d'y aller avesques luy, ce que je fis. Le mardy %^^^ la mine fut quasy paradievée, et comme elle se devoit faire jouer le lendemain auquel M' de Chaunes estoit en journée de conmiander, le capitaine des mines nonmié Ramsay luy vint demander de combien il luy plaisoit que l'on la diargeat. Il demanda a ceux quy estoint près de luy intelligens en cette afiaire, de combien d'ordinaire on les chargeoit. Ils luy dirent de six ou sept cens livres, et luy dit allors : c Je veux qu'elle face un grand effet : diargés la de deux mille huit cens livres de poudre. > Le Ramsay luy dit que c'estoit beaucoup; mais il le voulut ainsy, croyant que ceux quy luy avoint dit de six ou sept cens, luy eussent dit de deux mille six ou sept cens (1). Ce soir là, a cause de la blesseure de M' de Pralain, il fallut encor que j'allasse veiller au secours pour luyLe mercredy 2S"* sur les neuf heures du matin il y eut une grande allarme de la venue du secours : chascun monta a cheval et fit avancer les trouppes ordonnées a cet effet. Neanmioins Beauffort et ses trouppes estoint encores a Saint Ântonin. M' de Vandosme quy avoit quelque cavalerie, s'en vint a la plaine (1) Les pièces du temps sont pleines de railleries sur Tignorance des trois frères Luynes en matière de guerre. On peut voir à ce sujet le Recueil des pièces les plus curieuses qui ont esiéfaUeM pendant le règne du connestable de Luyne,

318 JOURNAL DE MA VIE. du Ramier vers nous, sur un faux avis que Ton hiy donna que les ennemis venoint par là. Comme œ bruit fut appaysé, chascun s'en retourna. Sur le soir conmie j'acheminois les trouppes destinées au secours parce que c'estoit ma nuit, je rencontray en y allant messieurs les mareschaux quy alloint aux tranchées et mè dirent qu'ils alloint faire jouer la mine. M' Frangipani estoit avesques eux, quy avoit fait Tordre que le régiment de Chappes quy ce jour là estoit de garde, devoit tenir : aussy estoit W Frangipani en jour de conunander de marescbal de camp. Je leur dis qu'il me sembloit qu'ils la faisoint jouer bien tard (1 ) et qu'il leur resteroit peu de temps pour se loger dans l'effet de la mine ; car la nuit approchoil, laquelle les mettroit en beaucoup de coofuskio et desordre. Plusieurs estoint de ce mesme avis ; mais M' de Chaunes (quy la vouloit faire jouer en son jour), n'y voulut consentir et me dit : c Je vois bien qoft c'est : vous voudriés la faire jouer au jour de M' de Pralain et devons. » Je luydemanday s*il avoit besoin de mon service, dont il me remercia. Je luy dis là dessus que je lairrois aller le secours conduit par M' de Fontenay mesire de camp de Piémont, et qu'après avoir veu jouer la mine, j'aurois temps de courir après, et suyvis messieurs les mareschaux quy se mirent en un lieu propre (>our en voir reflct,-el moy auprès d'eux. M' de Chaunes envoya sça voir sy tout estoit prest ; [on luy manda (|uc ouy] (2), a une (f ) • Envin>n le> cinq hcun^s ilu toit on donne le feu a Uvoir ou irt*uu* doux quiuuux de poudre. • (lljsroiai PAinccuiaB.) (1) Inrdii.

1621. SEPTEMBRE. 319 chose près : c'estoit que le sieur de la Mayson (quy oommandoit le régiment de Chappes après le mestre de camp, comme premier capitaine et sergent major (1 ), vouloit que Ton abattit une petite galerie quy traversoit le fossé de la pièce quy devoit sauter, affin que les soldats allassent a Teffet de la mine avesques plus d'ordre, et Ramsay maintenoit qu'il ne la pouvoit laisser oster attendu que la fusée de la mine estoit dessous. M^ de Ghaunes me commanda d'y aller et d'ordonner ce que je jugerois pour le mieux. J'y courus donc, et conune j'entrois dans cette petite galerie, je rencontray Ramsay quy me dit : c Fuyés, Monsieur, car j'ay mis le feu a la fusée de la mine quy fera a mon avis un terrible effet. » [Je ne me le fis pas dire deux fois] (2), et courus quarante pas de toute ma force pour m'en eslongner. Allors elle joua avec une plus grande violence que l'on ne sçauroit dire, et emporta en l'air toute la pièce sous laquelle elle estoit, quy fut assés longtemps sans redescendre; en fin elle vint fondre dans la tranchée sur nous. Je mis ma teste et mon corps sous un gros tonneau que je trouvay, quy ne fut pas assés fort pour soustenir et creva sous moy, et plus de mille livres de terre sur mes reins, mes cuisses et mes pies. Je m'en despestray conune je peus, et tout froissé m'en vins a la mine, marchant sur les corps morts des nostres que la mine avoit accablés, dont il y en avoit plus de trente, et entre autres Ramsay. La mine emporta ce quy estoit de nostre costé et rendit les ennemis plus forts qu'ils n'estoint ; (1) Le sieur des Maisons avait eu la charge de major en 4620. (2) Inédit.

**The text on this page is estimated to be only 27.23% accurate**

320 JOURNAL DB Uk TB. elle esteigoit la f i , / jsy devoint donner, s aâ^ et quelques gentils a ai \ et — p« dans le lieu ou la mi av ijc , le pouvant mouler plus avant a cause qu'el oit i arpé la terre. Mais tost après les ennemis parur ^ au dessus et aux flancs, jettans pots a feu, grena *s et cercles (1) sur nos gens, et tirans incessanmient sur eux : La Maysoo quy y devoit conunander, fut tué d*abbord, et deux sergens. M" de Chaiînes et de Vi alain estoint a rentrée et resfraidiissoint conti i ^nt de gens. Ce fiit la première fois que je vis F^ ngipani faire sa charge qu'il executoit avesques grand jugement et hardii et fit ce jour là fort bien son devoir. En mesme temps les ennemis firent une sortie les deux compagnies des gardes quy estoint au de la ligne quy fermoit nostre main gauche. M' les mareschaux me commandèrent d'y aller, et trente gentilshonunes me suyvirent, quy firent des ce soir là, et puis dire qu'en un grand conune fut celuy là, la noblesse y va tout que les simples soldats. J'arrivay aux gardes les ennemis marchoint a eux ; je les trouvay sur leor armc^s en bon ordre pour les soustenir. Les deux oapf taines Caslelnaut (2) et Meux (3) furent fort ajiea c (f) O'rcles à feu. {1} Mathuriu (1«.* Cvt^lnau» Mignciur du Fiouvrê, capitain nyiiiKMit «leK fTArdoK. «ocoixl tiU do Pierre de Cattelaaa, de la MauviMtièn*. et de Marguerite de Bifcooneaa» M femme, mourut au Mege de Montpellier eu iGU. t.hJeaiitle Uou\ille. MM^neur de Meux, fib da Uouvillf, MM;;ueur de Meux. et do DiMiise Ikichart.

16S1. SBPTEMBRB. 3S1 ne vmr et ce — petite trouppe de noblesse bien leliberée , parmy lesquels estoint le comte de Toripfiy (1), Bourbonne, Manican (S), le baron de Seaux st d'autres, quy proposèrent d'aller attaquer les ennemis au lieu de les attendre, ce que je trouvay bon !t les capitaines aussy ; et en mesme temps sortimes le nostre poste, la teste baissée, aux ennemis lesquels, ^yans nostre resolution, s'arresterent premièrement, mis en nous tirant forces mousquetades et quelques xmps de pièces d'une courtine que Ton nonunoit de Jaint Orse (3) , rentrèrent dans la viUe . Je m'en revins en nesme temps avec ma noblesse au trou de la mine ou e croyois que je ne serois pas inutile, me confiant |Qe quand les ennemis retohmeroint a sortir sur ces leux compagnies des gardes, ils trouveroint gens a jay parler. Gonmie j'arrivois au trou de la mine, je trouvay l' le mareschal de Pralain quy me dit : c Pour Dieu, non fils, allés a la batterie des quattre pièces empesher que les emiemis quy y ont mis le feu, n'emmènent m n'endouent nostre canon : je vous iray tout a l'heure (i) Jacques de Matignon, comte de Thorigny, fils de Charles, ire de Matignon, comte de Thorigny, et d'Éiéonor d'Orléansjongoeville, né le 20 mars 1599, fut tnè en duel par le comte de )outeville le 25 mars 1626. (t) Achilles de Longueval, seigneur de Manicamp, troisième ils de Philippe de Longueval, seigneur de Manicamp, et d'Isa«lle de Thou, fut gouverneur de la Fère. Il pourrait ici être [uestion de César, son frère aîné, ou de René, le second Irère, 'iievalier de Malte, tué devant Montpellier en 1622. (3) Du nom de Peirebrune de Saint-Orse, ofGcier huguenot qui commandait à la corne de Saint-Antoine. II %\

**The text on this page is estimated to be only 28.22% accurate**

322 JOURNAL DE MA VIE. secourir avec les gardes quy entrent. > Nous toumames a rheure mesme, tous ces gentilshommes et moj, et trouvasmes les ennemis [aux mains] (1 ) avec cinquante Suisses de ma compagnie quy estoint de garde a cette batterie, lesquels faisoint bravement a coups de piques et de hallebardes. Je vis là pour la première fois de ma vie, des femmes dans le combat jettans des pierres contre nous avesques beaucoup phis de force et d'animosité que je n'eusse pensé, et en doonana aux soldats pour nous les jetter (2) . Nostre petit secours vint bien a propos pour les Suisses quy avoint beaucoup de monde sur les bras, le feu a la batterie» et les ennemis quy s'efibrçoint de venir jusques aux quattre canons. Trois Suisses estoint estendus sur la place et ({uantité de blessés. A nostre arrivée noua leur fiaiiM une rude charge et les repoussâmes a coupa de hallebarde : eux, en se retirant, nous jettoint quantité de pierres dont une bien grosse me donna sur le haut di front, quy me porta par terre esvanouy : iooontineal trois ou quattre Suisses m'emportèrent hors de la mesiée a vingt pas de là, ou je revins a moy et retournay au combat, ou peu après M' de Pralaio, comme il m'avoit promis, anunena deux compagniea des gardes commandées par Tilladet (3), quy firent (1) lnar la bretche arec one do paille n'aamtro uu soldat qui voulut la lui prendre ai roblâfir à 80 tirer du danger : Ltusêts moy aller (dit^Ue)» ia peri9 mmipm grtmde $i je meurt : rcmi voyez q^e Je nos vimUê, Elle im aa ostuiont les autret*, et n'en reviut puiut. » (Ilitroias LIKRB.) • 3) U^niard de Cass^a^net, i»eigneur de Tilladet» fila à\

1621. SEPTEMBRE. 3S3 retirer bien viste les ennemis a belles mousquetades et en tuèrent quelques uns. Je m'en revins avec monsieur le mareschal ou la mine avoit joué et ou M" de Ghaunes s*opiniastroit hors de propos de faire un togement. En fin il en demaira ou il estoit auparavant, et la garde nouvelle estant venue, ce fut au tour de M' de Pi^ain de commander. Nous ne ftismes pas plus tost arrivés près de M"" de Ghaunes que Ton cria que les ennemis attaquoint nostre garde quy n'estoit pas encores relevée du costé de main droitte et qu'ils luy avoint fait quitter le cavain. Allors toute la noblesse avesques moy y accourusmes, passans par dessus les tranchées a descouvert, et les vinmes prendre par derrière ; nous en tuâmes huit et en prismes deux, et leur fismes bien viste rentrer dans la ville. J'avoue que nostre noblesse ce jour là fit des merveilles, et que sans elle nous eussions infailliblement receu quelque afiront; ils firent aussy un honorable rapport de moy, et messieurs les mareschaux tesmoygnerent que j'avois très bien servy ce jour là : le roy m'escrivit le l^fidemain une fort honneste lettre sur ce sujet (1). Au sortir de là sur les neuf a dix heures on me mit quelque chose sur ma teste et un bonnet fourré par dessus avec lequel j'allay passer la nuit a la garde du secours. de Gassagnet, seigneur de Tilladet, et de Jeanne de Brésoles, né en 1555, capitaine au régiment des gardes en 1589, gouverneur de Bourg-sur-Mer, servait encore en 1622, et mourut de la peste à Béziers. (1) Le roi était venu au camp pour voir jouer la mine; il était rentré à Fiquecos à sept heures et demie (Journal d^Héromard,)

321 JOURNAL DE MA VIE. Le jeudy 23°'^ nous nous occupasmes a raoooooimoder le mesiiage que les ennemis et nostre impertinente mine avoint fait le soir précèdent. M' le mareschal de Pralain avoit veillé toute h nuit dans les tranchées quy estoint en sy mauvais estât qu^elles avoint besoin de sa présence ; mais cela luy enflamma tellement sa blesseure qu'il ne peut aller cette nuit là a la garde contre le secours, et fallut que j*y retournasse encores pour luy. Nous eûmes nouvelles que les ennemis estoint partis de Saint Antonio et venoint droit a nous, ce quy nous fit tenir tout la nuit alerte. Mais le matin M" de Vandosme, de Che\Teuse et de Chomberg vindrent a nostre diamp de baltaille comme nous en voulions desloger, quy m*9$r seurerent que les ennemis estoint dans la foreil de la Gresine et que I^ Courbe capitaine des gardes de M*^ de Vandosme les y avoit veus rentrer, n'ayans pas peu arriver de nuit pour se jetter dans Montaol)an (1). Sur cela ils prindrent resolution de lesaUer attaquer dans la forest de la Gresine et prindrent et qu'ils peurent de cavalerie et d'infanterie pour exécuter leur dessein ; mais il y eut tant de discordance et de jalousie entre les chefs qu'ils s'en revindrent sans iaîre ny tenter aucun effet. Ce fut le vendredy ii"* qu'ils y allèrent et en rcvâH drent aussy. Nous continuâmes nos tranchées et j^alby (i) « Par uu billet envoyi^ de Sainct Antonio, on nom tissoit (|ue nostre secourn a\uit ejtlô jutMjuen à une lieoe àè It m\U\ (l'dù i»ar faute «le Kuid«*^ il i»eo es^toit retourné. • (Hiffoiif i'ARTIt:iLIKRi:.'

16S1. SEPTEMBRB. 3815 k nuit au secours ; car nos deux mareschaux se trouvèrent mal et me laissoint la courvée. Le samedy 25"^* les ennemis firent jouer sur les trois heures une mine au cavain , quy nous tua cinq honunes, mais ne gasta rien a nostre logement. Je fus la nuit avesques mille hommes contre le secours. Le dimanche matin comme je revenois avec ces mille hommes dans nostre camp, le roy m'envoya conmiander de le venir trouver a Picacos. Je ne descendis point de cheval, et ainsy mal en ordre que j^estois, ayant veillé toute la nuit, et le sang caillé de ma blesseure a la teste s'estant espandu sur tout le visage et sur les yeux, je n'estois pas reconnoissable. Gonmie j'arrivay , le roy et monsieur le connestable me dirent que M' de Luxembourg quy avoit conunandement sur six cens chevaux quy estoint toutes les nuits sur pié pour empescher le secours, estoit tcmibé malade, et qu'il falloit que j'en prisse la charge jusques a ce que le secours Ait entré, ou deffSdt ; ce que j'acceptay volontiers. Gonune je pariois a eux, la reine vint de Moissac (1), ou elle demeuroit pendant le siège, a Picacos. Le roy envoya nfionsieur le connestable pour la recevoir et demeura a parler avec moy. Gonune elle entra, elle demanda a monsieur le connestable quy estoit ce villain homme qui parloit au roy : il luy dit que c'estoit un seigneur du païs nonuné le comte de (f ) Moissac, sur la rive droite du Tarn, chef-lieu d'arrondissemeut du département de Tam-et-Garonne. — La reine, établie à Moissac, venait voir le roi à Piquecos ; de son côté le roi allait de temps en temps coucher à Moissac.

**The text on this page is estimated to be only 27.19% accurate**

326 JOUHlfAL DE MA TIE. Curton (1). Elle dit : c Jésus, qu*il est laid! > Monsieur le connestable dit au roy, comme il s'approcha de la reine : c Sire, présentés M*" de Bassompierre a la reine, et luy dittesque c'est le comte deCurtoo > ; ce qu'il fit, et je luy baisay la robe ; puis en suitte monsieur le connestable me présenta a madame la princesse de Conty; a M^"* de Vemeuil, a madame b connestable de Montmorency, et a madame sa fenune, lesquelles je baisay et oyois qu'elles disoint : c Voila un estraoge honune et bien sale ; il fait bien de se tenir dans le pais. » Allors je me mis a rire, et a mon ris et a mes dents elles me reconnurent et eurent grand pitié de moy et plus encores l'apres disner qu'il y eut allanne du secours, et nous virent partir pour l'aller battre. Je veillay encores cette nuit là quy estoît la au secours, et avoue que je n'en pouvois plus. Le lundy 27°^% jour de Saint Michel (2), nous avkms sy fort en teste ce secours que nous n'avanctoos pas beaucoup a nos tranchées. M' le maresdial de Prabio se portoit mieux de sa blesseure et me voyoit aï aliallo de peine et de sommeil qu'il se résolut d'aller oelte nuit là a la garde du secours. J'oubliois a dire que nous avions barricadé toutes les avenues des chemins que nous devions (1) ('hri>t4)[»ho (lf> Chakiunrtf, marquis de CuitOD, SU aisé 4e KraiinMs th; ChaliaïuK'.H. proiuier n)an|ui» de Curtoo, ei de Renée du Prat, mourut ou l'iJO. (2) On Hiit que la U^ic de Raint Michel eât le 29 tepcamiirf». Mail ce fut bien dans la nuit du 27 au ?i^ quVut liea là reoeonlit ûê M*c(mrh et le combat dont on va lirn le récit.

. 16S1. SEPTEMBRE. 3S7 garder, et que nous mettions nos gens derrière ces barricades le long d'un grand chemin creux quy traverse toute la plaine du Ramier entre Picacos et Montauban, prenant depuis le quartier des gardes jusques a cent pas du pont de la Garrigue ou il y en a un autre quy y va et le coupe. M' le mareschal de Ghaunes voulut aller la nuit a la tranchée, affin que je la peusse reposer toute entière, estant Tonsieme que j'avois passée en Tattente du secours. J'oubUois aussy a dire que M' de Luxembourg ne peut souffrir que le roy me conunit a la cavalerie, et dit qu'il se leveroit plustost pour y aller, de sorte que Ton en laissa la charge aux chefs des trouppes(l)Ainsy franc et exempt de toutes courvées je me mis a table le soir avesques plus de cinquante seigneurs ou gentilshonunes quy logeoint cheux moy ou aux logis attenans, lesquels m'avoint toujours voulu acc(Hnpagner toutes les fois que j'avois veillé a l'attente du secours. Durant le soupper on me vint dire qu'asseurement le secours devoit venir ce soir là et que Ton en avoit quelques nouvelles, ce quy fut cause qu'après souper j'allay cheux M' le mareschal de Pralain et luy dis que j'irois encores celte nuit pour luy assister et servir. Mais il me dit qu'il ne le souffriroit pas, qu'il n'estoit pas un novice quy eut besoin que l'on luy montrast sa leçon ; que je luy laissasse seulement Le Meine (2) pour luy montrer les postes, et qu'il n'y auroit point (1) Il y avait : de la dite cavcUerie. (2) Il y avait aux précédentes éditions : Le Maçny.

**The text on this page is estimated to be only 28.25% accurate**

388 JOURNAL DE MA ync. de mal pour nous cette nuit là ; que je m'en dormir en repos afTin d'estre en estât le lendemain et les autres jours pour y aller; qu'il n'avoit aucune nouvelle du secours autre que celle d'aocoustumé, et que s'il y en avoit quelqu'une, il me le manderoit. Sur cela je m'en retournay a mon logis et envoyay mon escuyer nommé Le Manny (1 ) pour me venir dire s'il y avoit quelque nouvelle du secours. Il ne tarda gueres a revenir et me dire que La Courbe, capitaine des gardes de W de Vandosme, me mandoit qu'assenrement nous aurions dans deux heures le secours sur les bras, et qu'il l'avoit veu marcher. J'estois prest de me jetter sur le lit, et desja M' le duc de Rets et M' de Canaples (2) quy coudKHnt dans ma chambre estoint endormis : je les resveillay cl leur dis que Ton me mandoit que le secours venoit ; mais ils creurent que je me moquois, et n'y vouhireol venir, ayans esté dix nuits consécutives a l'attendre, et a veiller. Je vins a une galerie proche de ma chambre et dis [que le secours venoit et] (3) que je m'y en allois ; mais de plus de trente gentilshommes quy y estoint couchés aucun ne me creut, fors un nomoié Rodon, fils de M' de Cangés (i), et le sieur des Estans, (1) Il y avait r Le Mauhry, (2.» C.liario** (le Crére TeniiDO. Il mourut d'une blessure reçue devant QmbU"r\ en XdM), (3) lutdit. (i) Antoin*» de Coni^lian. MMtfiieur de (lan^ô, ûl* de Piirf* de (>>ni^han, HM;:n

1621. SEPTEMBRE. 399 quy vindrent avesques moy. Je passay devant le quartier de Piémont et dis a M' de Fontenay qu'il m'envoyât deux cens honmies, ce qu'il fit : j'en dis autant au colonel Hessy quy m'ammena aussy deux cens Suisses. Ck>mme j'arrivay dans ce grand chemin quy sépare la plaine du Ramier d'avec Montauban, j'y trouvay une extrême confusion. Monsieur le mareschal avoit envoyé quérir cent gensdarmes de la compagnie de Monsieur, frère du roy, lesquels eëtoint dans le chemin et l'occupoint : M'^ de Vandosme, de Ghevreuse, Desdiguieres, Saint Geran, Ghomberg et Marillac y estoint aussy. U n'y avoit que les deux compagnies de Normandie quy eussent leur poste a la barricade du carero de Ruffe ; c'estoint Devenes (1 ) et La Saludie quy les conunandoint. Le régiment d'Estissac (2) quy devoit fournir quattre cens hommes les avoit encores devant leur quartier, attendant l'ordre. Trois cens hommes de Piémont estoint conune les autres dans le chemin, et deux cens des gardes aussy. Je rencontray Le Meine quy menoit vingt Rodon. Leur fils aincS Louis do Gonighan, seigneur de Rodon, pais de Canf^é. (1) Jacques de Bimiane, comte d'Evenes^ second Bis de Gaspard de Simiano, liaron de Gaseneuve, seigneur d'Ëvenes ou Evenos, et de Catherino Mitte do Miolans, fui lieutenant général en 1652» (»t mourut vers 1061, dans un âge avancé. — N. de Briançon, seif^neur de la Saludie. (2) Le régiment du baron d'Estissac, arrivé vers le milieu do septembre, avait pris son quartier c entre le ruisseau de la Garrigue et la plus haute corne, devant le bastion de la Fontaine, plus loing ({ue la portée du canon •(Histoire particuuebe); par ronsécjueut il opérait avec l'attaque des gardes.

330 JOURNAL DB MA YIB. gensdarmes de Monsieur dans la plaine pour prendre langue, et venir avertir. Je trouvay en auitte M' te mareschal de Pralain quy se fascha de me voir ; je hi j dis : c On m'a dit qu'asseurement le secours venoH ; sy cela est, je ne vous seray pas inutile. > Puis je luy dis : c Monsieur, voicy bien de Tendiarras; sy lei ennemis venoint dans cette confusion, ils passeroînt, et ne les pourrions discerner d'avesques nos gens. > Il me dit : c Ce sont ces messieurs quy font le desordre : quel remède y peut on apporter? > c Sy feniy bien, sy vous me le conunandés, luy respondis je ; oar je feray donner une allarme vers le pont de la Garrigue : ils y courront, puis je logeray Piémont pour kl empescher de repasser. Cependant faites avancer ces gensdarmes mille pas dans la plaine ; car c'est li os ils joueront leur jeu sy les ennemis viennent, et nos icy. > Il me dit qu'il les y vouloit mener, et que sy les ennemis venoint, qu'il en rendroit bon compte, li me commanda aussy de mettre les deux cens hommes des gardes a la traverse du chemin de Picacos quy va a b Garrigue, ce que je fis, et tous ces messieurss'enallerenl a rallarme(l) devers leur quartier, et je logeay kl gardes et Piémont : puis comme tout fut despestré, M' de Vandosnie arriva le deniier pour se retirer co son quartier, quy me dit qu'un sergent des emiemb s'estoit venu rendre a la barricade de Normandie, quy asseuroit que les ennemis le suyvoini de près (et qu'ib estoint bien près d'eux] (i). (1) Il y avait : «'em alhieni alarwUê lUvtn Uur$ fmmtfwê. i >i InfiHit (2) Inédit.

1 6S1 . 8BPTEIfBliB. 3S1 Les deux cens Suisses m'arriverent lors au bout du diemin devers le pont ; je les fis retourner le plus diligemment qu'ils peurent vers le carero de Ruffe ou estoit Normandie, et en mesme temps j'oyois tirer des coups de pistollets, ce quy me fit croyre que c'estoit quelque cavalerie quy les attaquoit. Je suyvis les coups de pistollet et descendis au carero de Rufie ou un corps de garde avancé fit sa desdiarge et puis se retira dans la barricade, quy se mit en estât de les attendre, et a l'heure mesme les ennemis vindrent donner par deux fois dans la barricade, quy fut très bien soustenue par ces deux compagnies de Normandie. J'estois en impatience des Suisses, quy arrivèrent en mesme temps ; je leur fis laisser leurs tambours a la main droitte et les fis passer doucement a la main gauche. Les ennemis qui ouirent battre ces tambours suisses a leur main gauche, n'y voulurent pas donner ; ils se jetterent a leur main droitte quy estoit nostre gauche, et parce que le chemin estoit creux (conune ils le sont tous en ce païs là) , il falloit qu'ils sautassent dedans plus de quattre pies de haut. Ils estoint onse cens honunes séparés en trois battaillons : celuy de l'avant garde passa, plus haut que le lieu [ou estoint les Suisses, proche du régiment] (1 ) d'Estissac quy estoit en battaille devant son quartier et quy par inadvertance ou pour croyre que c'estoint de nos trouppes (ce quy estoit toutefois hors d'apparence), le laisseront passer franc sans luy donner ny tour ny atteinte. Le batlaillon quy le suyvoit, quy estoit le corps {{) Inédit.

**The text on this page is estimated to be only 12.08% accurate**

>n JOIHKAL DE MA VtK. de bntlaille. ou cstoint leurs enseignes, vint drsrendrr dans les Suisses et moy, et creus d'abbord que r'csloil le régiment d'Estissac quy venoit au bruit de rallaqur des ennemis a nnstre barrir^de, l'I d'autant plus qu'il» (Tioinl : Vive le roy ! Mais un soldat des cnnemift, pur mesgarde ou pour y estre accoustumo , dit : Vive 1 Rohan ! Allors je criay aux Suisses (|ue c'cstoiiU les ennemie, quy no se le tirent pas dire deux fou. et menèrent bien les mains. J'avois une hallebarde ea main, de laquelle Je voulus donner dans le corps d*iio des premiers quy descendit dans le clicmin; maicU nuit me fil faillir ma mesure, et lombay devant loy. I quy fut en mesme temps tué sur moy et Iroù cm qualire autres en suitle, et jecraignnisbien plusd'estK hii'- des Suisses en me relevant, que des ennrro» : es fin un di>s miens nommé le Manny, et le àatr éa Estans, me tirèrent de dessous ces morts, el km je m'employay comme les autres. De tout ce bsUaitton il ne se sauva pus qualtro bomnios quy ne fussent loo ' ou pris, cl tués par de sy grands roups que le huidelin on s'en esmerveitloit. Il y avoil en tout le secours onse ensct^iei il de pié. l!n des st el lit une rude charge [lendant (|u'a costr dr luy cet homme passa nvnscpies les drapeaux. Ce centaine fut incontinent lue, et tvux quy cstoint Bvcaque» hiy a la diarge : il ret^tiroit encores après le oorobal. et comme je dïsois que ceux là avoini duugé radiy ment el que l'un d'eux avoit donné un coup de (MttoDel dans le bras du colonel llessy. il souslevn aa teste et dit : « C'est moy. Monsieur, quy luy ay donné el tfty

16S1. SEPTEMBRE. 333 meurs bien heureux d'avoir donné moyen de sauver une partie de nos drapeaux. > Je le fis retirer de là pour le porter panser : mais il expira avant que d'arriver ou estoint les sirurgiens, dont je fus marry ; car je le voulois sauver. Le troisième battaillon voyant conrnie nous avions malmené ce second, n'osa pas se hasarder de passer et s'en retourna dans la plaine ; mais nous envoyâmes le comte d'Âyen (1 ) avec sa compagnie de chevaux l^ers, quy les atteignit avant qu'ils eussent gaigné la forest de Gresine et les prit tous prisonniers. Le mestre de camp Beaufort passa avec le premier battaillon, et entendant le combat du second, y accourut a cheval et fut enfermé dans le chemin entre les Suisses et douse des gensdarmes de la compagnie de Monsieur frère du roy , que menoit le sieur de Garennes enseigne de la compagnie, et fut porté par terre de plusieurs coups et prisonnier, dont depuis il guérit. M' le mareschal de Pralain quy estoit a la campaigne avec la cavalerie , arriva en ce temps , et voyant conune nous avions bien fait, nous loua fort. Je luy presentay Beaufort quy luy dit que le premier battaillon alloit (2) a la ville. Il courut après ; mais il le trouva (1) François de Noailles, comte d'Ayen, fils aine dUenri, seigneur de Noailles, comte d^Ayen, et de Jeanne-Germaine d'Espagne, fut gouverneur de Houergue, lieutenant général au gouvernement d'Auvergne après son père, et gouverneur d'Auvergne, puis do Houssillon. Il mourut en 1645. Le comte d'Ayen tenait la campagne avec sa cavalerie. — Voir à rAppendice. XX. (^) Il y avait aux précédentes éditions : éioii.

 desja entré dedans (f), honnis quelques paresaeux qu*îl tailla en pièces. Peu après Modene quy estoit avesques la cavalerie quy avoit laissé passer le secours sur ce qu'il les avoil conseillés de s*en aller par un lieu (2) ou les enneims ne venoint pas, s'en vint me trouver et me dire que par le plus grand malheur du monde, tout le secours estoit entré sans que Ton Tait rencontré; qu'il avoit tiré deux coups de pistoUels pour avertir qu'ils passoint, et que personne n'estoit venu a luy; qu'il les avoit menés jusques proche de la ville et les avoit comptés; qu'ils estoint quinse cens au moins, et phisieurs autres contes et fables selon sa couslume. Je me mis en colère et luy dis qu'il n'estoit rien de tout ce qu'il vut disoit, et qu'il venoit après le coup nous eu faire accroire, et pour preuve je luy montray plus de deux cens hommes morts en cent pas de place, et œot autres en peu d'espace de là. U me loua grandement, et puis alla a toute bride dire a monsieur le comies^ table que n'ayant peu induire la cavalerie a deffaire le secours, qu'il m'estoit venu montrer par ou ib passoint pour me les faire attaquer, et en me louaot médiocrement luy dit que luy avoit fait des merveilles, dont il eut le lendemain la huée quand oo sceul œ qu'il avoit fait. Vers la pointe du jour monsieur le connestable avec M" de Guyse et de Montmorency, arrivèrent. Je hry (1) « Six cent trente hommes sous neuf drmpetux • (let moiren du duc de Hobau dissout M.«pt cents), eotfireot daas li vill«». [l) 11 y avait (U ne ïem alUr pas em im

16S1. SEPTEMBRE. 335 presentay Beaafort, Penavere gouveraeur de Saint Antonin , deux capitaines en chef prisonniers (il en demeura deux autres sur la place, deux lieutenans et trois enseignes) (1), et six drapeaux que nous avions gaigné, et le menay au lieu ou le ccmobat s'estoit fait, qu'il fut fort ayse de voir, puis voulut me rammener a Picacos trouver le roy auquel il me présenta avec beaucoup d'honneur, et le roy me receut très bien. L'apres disner on luy mena les prisonniers quy estoint près dequattre cens, tant de ceux du comte d'Ayen(2) que des Suisses. La plus part des blessés moururent, et le roy envoya les sains aux galères (3) . On croyoit que je fiisse blessé, voyant toute ma hongreline en sang ; mais c'estoit de celuy des ennemis que Ton avoit tués [sur moy] (4), estant tombé. Ge ftit le mardy 28°^®, et je revins au soir en nostre quartier ou les ennemis firent jouer une mine quy faillit d'enterrer M' de Pralain. Les ennemis firent semblant de sortir deux ou trois fois ; mais ils nous trouvèrent en estât de ne leur laisser pas faire long chemin et s'en désistèrent. J'eus en suitte congé d'aller (1) Tout ce passage, depuis Beaufort, a été ajouté en interligne ou en marge. (2) L'auteur de I'Histoirb partigulibrb prétend que les prisonniers du comte d'Ayen • furent conduits à Boumiquel (Braniqael sur i'Aveyron), d'où ils trouvèrent moyen d^evader, et la pluspart avant la fin du siège se rendirent dans Montauban. • (3) Beaufort, considéré comme prisonnier de guerre» fiit envoyé à la Bastille. £n 1628 il eut un sort plus funeste : pris à Pamiers, il fut condamné à mort et exécuté.— Suivant le Mercure fiwnçùiê^ Peuaveyrc fut aussi traité comme prisonnier de guerre; n\ai8 s'il faut en croire VHiitoire de Montauham, il fut envoyé aux galères. (4) Inédit.

•Min-;-; 336 JOURNAL DE MA VIE . dormir, que je n'avois peu obtenir les onse jours pi«cedens. Octobre. — Le vendredy premier jour d^octoliR, M" les mareschaux de Pralain et de Chaunes firent fiûre une forte attaque ou ils gaignerent un grand coin des cornes et se logèrent de telle façon qu'entre deux terres ils pouvoint gaigner jusques contre la contrescarpe de la ville a la sappe. Le samedy ^"^ et le dimanche aussy, la pluye incommoda, quy fut violente et remplit nos en plusieurs lieux. Le lundy 4"^ le roy envoya quérir messieurs les mareschaux et me fît aussy conunander de les suyvre a Picacos. Nous disnasmes avec monsieur le oonnestable, avesques tous les chefs et mareschaux de camp de Fattaque du Moustier, avesques lesquels estoit toujours joint M' de Chomberg. Il (1) faisoit ce jour là un grand festin au millord de Hey ambassadeur d* Angleterre, quy eut audience Tapres disner, après laquelle le roy et monsieur le connestable vindrent en la chambre de M' de Luxembourg quy estoit malade, ou il nous avoit conunandé de nous trouver pour tenir conseil de guerre. Le père Ârnoux (2) me dit w entrant : c Et bien, Monsieur, Montauban se va donner au moins disant, comme les œuvres publiques de la France (3) : en combien de jours offres vous de la (i) n, le connétable. C2) Jean Arnoux, né à Hiom, jésuite, théologien et prédicatear, mort à Lyon en 1G36. Il avait succédé en 1617 au P. Gotton comme confesseur du roi. (3) C*est-à-dire : Montauban se va donner à celui qui ofirirt le plus fort rabais , comme se donnent les travaux publics de la

16S1. OGTOBRB. 337 prendre? » Je luy dis : c Mon père, ce seroit une offre bien presumptueuse sy Ton donqoit un jour déterminé de prendre une telle place que Montauban, et on ne peut respondre autre chose sinon que ce sera selon la forte attaque que nous ferons, ou la deffense que feront les ennemis, ou les facilités, ou empeschemens que nous y rencontrerons. » Il me dit lors : € Nous avons des marchands bien plus déterminés que vous; car ces messieurs du quartier de Picardie respondent sur leurs testes et sur leurs honneurs de la prendre dans douse jours après que vous leur aurés livré vos canons. Et c'est de quoy il se va maintenant traitter, et vous ferés chose agréable au roy et a monsieur le connestable de n'y point contrarier, sy ce n'est que vous veuUiés prendre un temps encores plus court qu'eux pour mettre Montauban entre les mains du roy. > Le roy arriva sur l'heure, et je fiis contraint de laisser sur ce discours le père confesseur du roy, quy me fit ce bien de me donner moyen de penser a ce que nous aurions a respondre : et parce que je craignois que messieurs les mareschaux quy me conmiandoint, par opiniastreté , ou jalousie, ne voulussent faire quelque refus de donner les pièces de nostre quartier, je les tiray a part et leur dis : c Messieurs, on nous a envoyé qucrir a ce conseil pour tascher de vous prendre par le bec, et de vous embarquer en une France. — Les précédentes éditions portaient : Moniauhan $€ va donner, au moins comme disent les nùupettes jnLhliques de la France. u Sa

338 JOURNAL DE MA VIE. chose pour descharger messieurs du quartier de Picardie et en charger vos espaules ; c'est pourquoy il vous faut bien prendre garde a ce que vous dires. Ces messieurs n'ont pas voulu faire la descente dam le fossé du bastion du Moustier, et ne sçavent plus ou ils en sont. Ils disent que s'ils avoint vos canons avespques les leurs, ilsprendroint infailliblement Montauban; ils espèrent que vous ne les voudrés pas bailler, aflBn d'en jetter la faute sur vous : au nom de Dieu, ne le faites pas. Vous avés desja eu l'honneur d'avoir deffidt le secours ; toutes choses sont encores entières pour vous : mais l'hiver s'approche plus viste de nous que nous ne nous approchons de Montauban ; les maladies attaquent desja l'armée, et elle s'affoibUt tous les jours. Sy ces messieurs sçavent une finesse pour prendre Montauban, n'envions point leur science : ils nous espargncront bien de la peine et peut estre des coups, et outre plus prennent sur eux une diose biea hasardeuse dont ils nous veulent descharger. Ne me demandés pas d'où je sçay cette nouvelle, mais profites en. > Messieurs les mareschaux creurent que le roy me l'avoit ditte, et me dirent qu'ils se oonformeroint en ce que je leur conseillois , et que pas un ne respondroit sans l'avis de tous trois, et me voulurent faire cet honneur de m'adjoindre a leurs resolutions. Sur cet instant le roy nous conunanda de nous asseoir. Puis monsieur le connestable nous dit que b prise de Montauban estoit sy importante au bioi ds service du roy, que tous ses serviteurs se devoiot porter avesques une passion violente a luy fiûre conquérir, et quitter toutes les émulations, jalousies et

1621. OCTOBRE. 339 envies que le courage et F ambition auroint mises dans nos ccBurs, pour coopérer tous ensaiable a T^et de ce quy luy doit estre sy utile et a tout Testât ; que Sa Majesté ne laisseroit pas de sçavoir un très bon gré a ceux quy ne Tauroint pas prise, lesquels il reserveroit pour d'autres occasions quy ne seroint que trop fréquentes dans le progrès de cette guerre, et que pour nous exhorter a cela, il nous avoit assemblés tant pour prendre une déterminée resolution comme pour faire que les uns et les autres s'entreaydassent a l'exécution de ce quy seroit résolu ; et que le quartier des gardes estant le premier, c'estoit aussy a luy a quy il s'adressoit le premier pour sçavoir en combien de temps précisément nous voulions respondre de prendi'e la ville de Montauban. M" de Pralain et de Ghaunes, et moy a leur suitte, après avoir consulté ensemble, respondismes que nous y apporterions tout le soin, et la peine imaginable, et telle que Sa Majesté en seroit satisfaite, et que nous ne luy en pouvions limiter d'autre temps [pour la prise] (1 ) sinon luy respondre que ce seroit plus tost ou plus tard selon la bonne ou mauvaise deffense des assiégés et selon les facilités ou inconveniens que nous^y rencontrerions. Sur cette response, monsieur le connestable nous dit que messieurs de Tattaque de Picardie Fasseuroint de la prendre dans douse jours, et en mesme temps M' le mareschal de Saint Geran dit : c Ouy, Sire, nous vous le promettons sur nostre honneur et sur nostre vie. > Nous luy dismes que (!) Inédit.

340 JOURNAL DE BIÀ VIE. c'estoit un très grand service qu'ils rendoint au roy, ou nous prenions la part quy appartenoit a de sy paa^ sionnés serviteurs conune nous estions a Sa Majesté, nous offrans, s'il y avoit quelque chose en oestre puissance, capable de contribuer a une sy généreuse proposition , de l'employer franchement. Sur cela monsieur le connestable nous dit que le roy nous en sçavoit gré, et que ces messieurs auroint besoin des seise canons quy estoint en nostre quartier, lesquels nous accordâmes sans réplique, offrans de plus que sy pour quelque attaque ou autre occasion, ces mesFsieurs avoint besoin de quelque secours, que messieurs les mareschaux m'envoyeroint avec quinse cens, voire deux mille bons hommes pour estre employés a œ qu'il leur plairoit me commander; dont ils nous remercièrent. Nous dismes en suitte a monsieur le connestable que moyennant ce, le roy nous deschargeoit, non du siège de la ville, lequel nous continuerions, mais de la prise ; ce que le roy nous accorda. Âinsy nous nous en retournâmes satisfaits de n'avoir plus rien a faire que de nous conserver, et divolir les ennemis par quelques attaques, mines, et sappes, de temps en temps. Le mardy 5°^^ nous fismes tirer de toutes nos pièces quelques coups de chascune, pour ne pas faire connestre aux ennemis que nous les voulussions oster (1), et toute la nuit nous en anunenasmes treise jusques au parc de nostre artiglerie. (1) Il y avait aux précédontes éditions : que nous let vomikmm attaquer.

1621. OCTOBRE. 341 Le mercredy 6°** nous arrivèrent deux bastardes que nous avions demandées au roy (1 ) pour escarmoucher, au lieu de nos canons, et la nuit nous tirasmes des batteries les trois autres canons restans. Le jeudy 7°*® nous envoyâmes huit cens Suisses pour faire escorte a huit pièces de canon quy fiœent envoyées au quartier du Moustier par deçà l'eau, et le lendemain on y mena les autres. Nous ne laissâmes pas pour cela en nostre quartier d'avancer toujours quelques nouveaux travaux, de tenir les anciens en bon estât et nos batteries aussy, d'eslever un cavalier sur lequel nous mimes ces deux bastardes quy importunoint toujours les ennemis quy sceurent bien tost que nous n'avions plus de canons, dont ils se moquoint de nous. Le samedy 9°*® octobre M' de la Force fut a la teste de nostre travail ; je fis incontinent deffendre de tirer, et parlâmes sur le haut des cornes assés long temps ensemble, luy me tesmoygnant beaucoup de désir de voir un bon accommodement, et qu'il me prioit d'agir le plus que je pourrois en la perfection de ce bon œuvre et d'animer M' le mareschal de Ghaunes a y porter monsieur le connestable son frère, lequel se devoit dans peu de jours aboucher avec M' de Rohan qui viendroit proche de Montauban a cet effet. Ce furent les premières nouvelles que j'en appris. Il me dit aussy qu'il estoit bien marry qu'une migraine que (1) Il y avait aux précédentes éditions : nous demandâmeê au roi deux bâtardes qu'il nous fit envoyer. La rédaction du manuscrit original se trouve dans les manuscrits Fr. i063, Fr. 10315. Fr. i747«.

342 JOURNAL DE BIÀ VIE. ce jour là avoit M' le mareschal de Ghaunes Tempeschoit de le voir, et que ce seroit quand il luy voudrait permettre ; me priant d'asseurer M' de Pralain et luy qu'il estoit leur serviteur très humble, ce que je fis punctuellement. Il avoit avesques luy Saint Orse et Lendresse, deux capitaines braves hommes quy avrâit charge de ce costé là (1 ). Je m'en retournay dire a messieurs les mareschaux que je trouvay ensemble cheux M' de Ghaunes, ce quy s'estoit passé entre M' de la Force et moy et ce qu*il m'avoit prié de leur dire. Allors M' de Ghaunes ne nous cela plus ce quy se traittoit entre monsieur le comtestable et M' de Rohan (2), nous priant de le tenir secret. Il me dit de plus que M' le cardinal de Rets, M*" de Chomberg et le père Amoul contrarioint a Taoconunodement : les deux (3) a cause de leur profession, le troisième pour la certaine créance qu'il avait de prendre dans huit jours Montauban, et qu'il luy avoit dit qu'il vouloit estre deshonoré et ne porter jamais espée en son costé s'il n'estoit dans dix jours au plus tard dans la ville ; ce quy me fit résoudre d'y aller le lendemain matin, et leur en demanday congé. Je ne le peus faire neanmioins parce que ce matin là, dimanche 10"", les ennemis firent une furieuse sortie du costé de Ville Bourbon , gaignerent les premières tranchées qu'ils gardèrent assés longtemps, (1) Ce colloque dut avoir lieu avant le 9 octobro. Voir la notel îi la pa^o. 316. (*2) l)'Es]ilaiis, le confident du connétable de Luyneis, négociait depuis un certain temps avec M. de Hohan. (3) Les deux ecclésiastiques. J

1621. OCTOBRE. 343 emmenèrent un gros mortier de fonte a jetter des lx»nbes, tuèrent quelques soldats quy résistèrent, et eussent nestoyé toute la tranchée sy M' le mareschal de Temines et M" les comtes de Gramont et de Cramail ne fussent venus courageusement s'opposer a leur furie et les arrester sur cul. Je m'advançay avec cinq cens honmies en mesme temps sur le pont du Tar et envoyay sçavoir de monsieur le mareschal s'il avoit besoin de mon service et que j'estois près de luy avesques de bons hommes. Mais luy quy avoit desja mis quelque ordre et repoussé les ennemis, m'envoya remercier : je vins neanunoins seul le trouver et voir le degast que les ennemis avoint fait, que luy et messieurs les mareschaux de camp firent (1) reparer en peu d'heures. A la vérité ce quartier là estoit très foible depuis la mort de M' du Maine, et desperissoit tous les jours ; car les soldats quittoint : de sorte que monsieur le mareschal envoya prier M' de Pralain quy estoit en jour, de luy envoyer quelques trouppes de son quartier pour faire cette nuit là la garde ; ce qu'il fit et me conunanda d'y mener sept compagnies du régiment des gardes que j'y laissay pour venir de là a la garde de nos tranchées, dont ces sept compagnies furent mal satisfaites, et dirent qu'elles n'y viendroint pas une autre fois sy je n'y demeurois. J'allay cette mesme après disnée au quartier du Moustier ou je trouvay M' le mareschal de Saint Geran et M' de Marillac. Je fis semblant que j'estois seulement venu pour visiter Zammet quy estoit blessé; mais (1) Les précédentes éditions portaient : avaient fait.

3i4 iOumiAL DB lu im. en effet c cstoit pour voir ou Ub en estoiol de k prÎK de Montauban doot ils parloint sy aflfirmatbcaeol. Eux d'abord me prièrent de venir voir leurs trsran, etrinfaillibilité qu'il y avoit en la prompte prise de Montauban. Je trouvay que depuis la grande dispute que j'avois eue avec eux pour la descente dans le fossés qu'ils avoint toujours avancé a gauche [du long] (f ) de la contrescarpe jusques a ce qu'ils estoint [v^His] (t) sur le précipice, el qu'allors ils avoint coulé le long du penchant sur le Tar par une trandiée estroiUe et incommode jusques a ce qu'ils eussent trouvé un certain tertre quy leur faisoit une place d'armes eo l'aplanissant. Il estoit vray qu'il n'y avoit de ce costé là autre fortification que les murailles de la ville «us> quelles mesmes estoint attachées les maisons ; que le fossé n'avoit que deux toises ou deux toises et demy de creux, quy n'avoit pas grands flancs, et mesnies dans le fossé on y estoit avec peu de péril. L'impoli tance estoit de battre cette muraille ; car du lieu ou estoint leurs batteries, quy estoit fort bas, on ne poi* voit voir a une toise et demy près du pié de la muraille, ce que je fis considérer a ces messieurs: ils me dirent que les ruines des murailles y feroiot talus facile a y monter, ce que je ne peus croire, et le disi)utay avesques eux d'autant plus feitnemeot que Ir fossi> alloit en penchant du costé de la contrescarpe. Lors ils me dirent en secret qu'a tout eveoemenâ la place d'armes (|u'ils esplanoint allors leur feroil loger litiis canons avesques lesquels ils verroinl lefondiki (\) ImMit. '?) Inédit.

1621. OCTOBRE. 345 fo68é, et qu'ils avoint une invention pour les y guinder a force de bras ; ce quy eut esté une grande affaire sy elle eut peu réussir : mais j'y voyois de grandes difficultés, dont la principale estoit que les ennemis tascheroint par mines (comme ils firent en suitte), ou en leur coupant leur tranchée pour y venir (ce quy n'estoit pas impossible veu sa forme et sa situation), de les en empescher. Je m'en revins en noslre quartier, plus confirmé que jamais que ces messieurs bastissoint sur de faux fondemens, et le dis a M' le mareschal de Ghaunes, le suppliant instanunent de porter monsieur le connestable a une bonne paix, s'il y trouvoit jour, de crainte qu'il ne receut et leroy premièrement, quelque notable donunage et honte. Il fut d'avis de me mener le lendemain lundy 11 "• a Picacos avesques luy pour en parler moy tnesme a monsieur le connestable, ce que je fis fort amplement, et le laissay partir ce jour mesme, fort délibéré de conclure la paix s'il y voyoit jour. Il s'en alla a quattre lieues de Picacos en un chasteau nommé Renies (1) ou il avoit donné seureté a M' de Rohan de luy venir parler. Ils conférèrent long temps ensemble (2), et approchèrent toutes choses de l'accommodement : neanunoins pour plusieurs respects monsieur le con(1) Heynies. village du canton de Villebnimier, arrondissement de Montauban; il est situé dans une plaine qui longe la rive droite du Tarn, dans la direction de Villemur. (2) On peut lire dans les mémoires du duc de Rohan les discours tenus de part et d'autre dans cette conférence qui « n'eut point d'effect, parce qu'on ne voulut entendre à aucun traitté gênerai. *

**The text on this page is estimated to be only 20.84% accurate**

346 JOURNAL DE MA VIE. nestable ne voulut rien conclure sans en avoir preoe* denunent eu Tapprobation du roy et de son oonsetl. Il en revint seulement le mardy 12~ bien tard (4), et envoya le mesme soir donner rendes vous a M"* de Chaunes et de Chomberg de le venir trouver le lende* main mercredy 13"* (2) a Picacos, au conseil, ou ils se rendirent, et M' de Chaunes voulut que je le suyvisse. Monsieur le connestable proposa au conseil secret (je n'y est ois pas), les conditions dont il estoît demeuré conune d*accord avesques M' de Rohan, quy eatoial avantageuses et honorables pour le roy/ utiles pour Testât, lesquelles furent trouvées raysonnables pv tous ceux du conseil, quy estoint le roy, M' le oardual de Rets, monsieur le connestable, M' de Chaon», M' de Chomberg, et M' de Puisieux quy n*y eiloil qu'en qualité de secrétaire d'Estat et debout. (1) Héroaard a écrit en marge de son journal, à la data dn S, la mention suivante : c Le matin a quatre heures M' le connertifcii alla a Renient y trouver M' de Rohan pour traieter d^aeooH •• et VHiitoifê de âtoniaubam iixe au 9 la ruptore dea n^ciUJai à Heynics. L<> Mercure françoii donne aussi le S oomme data 4i l'entrevue. Il y a lieu de penser que ces indications sont eiactas, et ce qui vient à Tappui de cette opinion , c'est que ploaiffirs dti dates assignées par lioi^Hom pierre aux journées suivantes doiiMl être également avancées. Ci) Cest-è-ar Tauteur comme celui de ta |H«an4fa vittiti* à Piqu

4624. OCTOBRE. 347 laissoit pas d'en dire souvent son avis. Mais M' de Ghomberg adjouta a son opinion que bien que les artides apportés par monsieur le connestable ne ftissent a rejetter, neammoins qu'il ne conseilloit pas que Ton les accordât présentement, mais que Ton les dilayat pour quinse jours, attendu qu'en ce temps là le roy seroit maistre absolu de Montauban et auroit les mesmes conditions en sa puissance que Ton luy offrait maintenant, et de plus hautes s'il en demandoit ; et comme M' de Ghaunes répliqua qu'en cas aussy que l'on ne prit point Montauban, sy on estoit asseuré d'avoir les mesmes conditions (1 ) , M' de Ghomberg dit que c'estoit un cas qu'il ne falloit pas poser parce que la prise en estoit infaillible, qu'il en respondoit au roy sur son honneur et sur sa vie, et qu'en cas que cela ne fîit , il vouloit que le roy luy fit trancher la teste : sur quoy il fut résolu de remettre a quinsaine le trait té, et de le mander a M' de Rohan quy en attendoit la response a Renies. Ge jour mesme M' le mareschal de Temines manda a monsieur le connestable que son quartier diminuoit de gens a toute heure, et que ses gardes estoint sy petites que sy les ennemis entreprenoint sur eux, il seroit forcé d'abandonner leurs tranchées; que pour cet effet il le supplioit de commander qu'il entrât tous les soirs des trouppes de nostre quartier six cens hommes pour garder le sien. Monsieur le connestable en parla a M' de Ghaunes devant moy : mais je luy dis (i) C'est-à-dire : demanda si, dans le cas où Ton ne prendrait pas Montauban, on serait assuré d'avoir encore les mômes coaditions.

348 JOURIIAL DE MA VIE. qu'il avoit esté affriandé de Fenvoy que nous luy avions fait peu de jours auparavant de sept compagnies des gardes ; que nous n'avions que les gens qu^il nooi falloît pour garder nostre attaque, et que les trouppes enrageoint d'est re commandées d'aller garder un autre quartier que le leur ; finalement qu'ils cberchoint knr ayse au prix de nostre inconunodité , et leur seorelé en nostre péril . Monsieur le connestable prit bien mes raysonsetne nous commanda rien là dessus, renvoyant le gentilhonmie qu'il (1) luy avoit envoyé, quy lay dit de plus que monsieur le maresdial estoit mal d'une fièvre depuis deux jours. Mais sur la response que ledit sieur marescfaal par son honune, il le renvoya le lendemain jeudy 1 &** pour l'en presser de nouveau (8) et pnn tester du mal quy en pourroit arriver sy l'on n*y pnn voyoit, et qu'il quitteroit le quartier ; ce quy fut oaaw c|ue monsieur le connestable envoya un ordre précis ' a M'* les mareschaux de Pralain et de Chaunes pov envoyer les six cens hommes en garde que M' de Temines demandoit, lequel ordre ils me donnèrent pour regarder aux moyens de le pouvoir execuler. Quand je me vis sy pressé, je m'avisay d'une niaeqw je mis incontinent en pratique, quy fiitd^envoyer M'* les comtes de Cramail et de Gramont de disner cheux moy quy avois quelque chose de (fuence a leur desclarer : (|uand ils furent arrivéa, je leur fis voir l'ordre que j'avois d'envoyer six œas hommes gardcT leurs tranchées; et parce qa*9i (I) //, ThémineK. {?) IN)ur prcst^r de nouveau le coiinéuble.

1621. OCTOBRE. 349 estoint mes anciens frères et amis, je ne Tavois voulu faire sans leur en dire précédemment mon avis, quy estoit que ce leur estoit une espèce d'afiront d'envoyer un mareschal de camp estranger conunander a leur préjudice dans leur quartier, et que nos trouppes n'y vouloint aller sy Frangipani ou moy ne les y allions mener et conunander ; que c'estoit a eux a y pourvoir, et que s'ils vouloint aller après disner remontrer au roy et a monsieur le connestable leur interest sur ce sujet, qu'ils pourroint a mon avis faire rompre cet ordre, et que, ce me semble, ils devoint demander des corps entiers pour venir camper avesques eux, ausquels ils conunandassent ; que des trouppes de M' de Montmorency (1 ) il y avoit encores quattre ou cinq cens honunes des regimens de Fabregues et dé La Roquette (2) , quy huttoint entre le quartier de Picardie et nous ; que l'on attendoit dans deux jours le régiment de Languedoc commandé par Portes (3), et d'autres quy viendroint tous les jours, dont on fortifieroit leur quartier ; que c' estoit une vision de M*" le (1) M. de Montmorency amena de son gouvernement de Languedoc un renfort de six mille hommes de pied des cinq régiments de Rieux, Rëaux, Moussoulens, Fabregues et la Roquette, et de cinq cents chevaux. Une partie de ces troupes quitta le siège en môme temps que ce seigneur, que la maladie obligea de se retirer du camp. (2) Il y avait aux précédentes éditions : de Fadrique et de la Royauté. (3) Antoine-Hercule de Budos, marquis de Portes, fils de Jacques de Budos , baron de Portes, et de Catherine de GlermontMontoison, lieutenant général en Gévaudan et pays de Gévennes, était oncle maternel de M. de Montmorency. Il fut tué au siège de Privas en 1629.

350 JOURNAL DE MA VIE. mareschal de Temines malade. Ils prindrent mon avis de la mesine main que je leur avois preaeoté, allèrent après disner trouver monsieur le connestable [pour le prier] de changer cet ordre, mais de leur renforocr leur quartier de (houppes nouvelles quy devoint venir a Tannée; ce qu'il leur promit, et délivra ooatre quartier de ce surcroit de garde. Le vendredy 15"* M' le maresdial de Temines m'envoya dire que je luy vinsse parler au pont du Tar; ce que je fis, et le trouvay dans sa litière avec ton train, s'en allant de l'armée par la permission quy by en esloit a l'heure mesme venue du roy. Il estoit fiort malade, et a la mine et a l'effet : il se dressa coaime fl peut sur la litière et me dit que l'extrémité de sa maladie le forçoit de quitter son quartier, et qu'outre cela le mauvais estât ou il estoit l'eut oonlndol de l'abandonner ; qu'il me le consinnoit pour le garder* et que j'y envoyasse des trouppes au nombre que je jugerois a pro|>os. Je creus qu'il resvoit de me tenir ce langage et luy dis que ce n'estoit pas à moy à quy il le devoit remettre, mais a monsieur le connestable quy luy avoit mis en main ; que j'avois charge de ceby des gardes sous M** les mareschaux de Cbaunes et de IValain, dont j'estois bien empesché de m'aoquitter; a plus forte rayson ne me chargerois je pas d'une non* velle conrmiission, laquelle je ne voudrois pas sy le roy mesme me la commet toit, s* il ne chargeoit de celle des gardes. Sur ceb il s* fort, et me dit qu*il me le reprocheroit un jour; qu'il n'eut |)as creu cela de moy, et qu'il protestoit, en eai que je ne l'acceptasse, du mal quy en pourroit arriver: et nioy je luy dis absolument que je n'en ferais *. w -^ I ' f _

1621. OCTOBRE. 351 rien. J'ay toujours creu depuis que son mal le troubla de sorte qu'il ne me connut pas, ou qu'il ne sçavoit ce qu'il me disoit : car il laissoit deux mareschaux de camp comme moy ; je n'avois aucune part ny despendance en son quartier ; je n'eusse peu prendre cette oonunission que du roy seul ou de monsieur le connectable, et je ne l'eusse jamais acceptée au préjudice de mes amis. Nous avions fait faire en nostre quartier un cavalier sur lequel nous avions mis deux bastardes quy voyoint et tiroint dans les pièces des ennemis et les endonunageoint grandement : je crois que sy nous y eussions eu des canons de batterie, qu'ils y eussent fait merveilles. Nous travaillions encores a une mine plus tost par divertissement que pour aucun autre effet, n'ayant plus autre dessein que de garder les postes avancés que nous tenions. Nous faisions quelquefois des tresves de deux ou trois heures pendant lesquelles nous parlions les uns aux autres en très grande privante, et sans crainte les uns des autres. Messieurs de la Force, et comte d'Orval quy avoit le tiltre de gouverneur de Montauban, bien que son [beau] (1 ) père y eut le principal crédit, me prioint souvent de baiser les mains de leur part a monsieur le connestable et a M" les mareschaux de Ghaunes et de Pralain : je leur asseuray de le faire et de moyenner une entreveue entre eux, dont ils me tesmoygnerent estre fort contens. (i) Inédit. — François de Bétbune, comte d'Orval, fils de Biaximiiien de Béthune, duc de Sully, et de Rachel de Gochefilet, sa seconde femme, avait épousé en 1620 Jacqueline de CSauroont, fille de M. de la Force.

352 JOURNAL DE MA VIS. Nous continuâmes ainsy en nostre quartier moTtié guerre « moytié marchandise, jusques au mercredy 20'** (1) que monsieur le connestable m'envoya oommander de le venir trouver cheux M' de Qioiiibeiig ao quartier de Picardie ou il avoit disné. Il a'enquit de moy sy nous avions une mine preste a jouer et uoe attaque a faire ainsy qu*il me Tavoit conmiaiidé quelques jours auparavant, dont je Tasseuray que ioQl cstoit prest quand il Fordonneroit. Il me dit km : c II faut que ce soit pour demain quand je le vousenvoyeray dire ; car s'il plait a Dieu, nous serons demain dana Montauban pourveu que chascun veuille bien faire son devoir. » Je Tasseuray qu'il ne tiendroit pas a ceux de nostre quartier d'y apporter toute leur industrie et pouvoir. Il me dit qu'il ne vouloit rien autre de sinon que par une feinte attaque nous divertir les ennemis pendant que du costé de Picardie on forceroit la ville. Je ne me peus tenir de kiy dire : c Monsieur, vous en parlés avesques une grande confiance : Dieu veuille qu'elle ne soit point vaine.» J^avoia bien ouy les deux jours precedens une furieuse batterie en ce quartier là ; maisje ne m'apperoevoispoint d* bresche raysonnable ny d'autre chose quy noua donner aucune apparence de cela : et certes je suis mille fois depuis estonné d'un tel aveuglement quy ait continué sy long temps et a tant de diverses pci^ (I) O fut pmbablement le mercredi 13 que M. de reçut cet ordre : c'était en effet ce jour-là que le roi airmit diaé au quartier du prince de «Toinville. On comptait sans doaledoaMT TaKHaut le lendemain. Main pendant lefi jouniéet des H, IS eC M iHrtnlin*. on ne lit que continuer leit travaux et la batterie.

 sonnes, et n'ay jamais sceu a quoy l'attribuer. M' de Ghomberg mesme en me disant adieu, il me dit : € Mon frère, je vous offre après demain a disner dans Montauban. » Je luy dis : € Mon frère, ce sera un vendredy et jour de poisson ; remettons la partie au dimanche, et n'y manques point. > Je vins rapporter Tordre que m'avoit donné monsieur le çonnestable a messieurs nos mareschaux, lesquels me conunanderent de faire charger nostre mine et [de tenir] (1 ) toutes choses prestes pour le lendemain. " Ce fut le jeudy 21 ■• jour d'octobre (2) qu'au matin le roy et monsieur le çonnestable partirent de Picacos ayans fait porter leur disner au quartier de Picardie, ou se devoit faire cette solennelle exécution, avec une telle certitude que Reperan secrétaire de M' de Ghomberg convia les conmiis de M' de Puisieux de venir dans sa chambre pour voir prendre Montauban ; que les chefs du quartier commandèrent a leurs gens (i) Inédit. (2) Cette tentative d'attaque sur Montauban eut lieu le dimanche 17, et non le jeudi 21. Voici en effet ce que dit Hérouard dans son journal : t Le 17 va au camp, y faict porter ses armes au quartier de M' de Nfontmorency, y a disné de sa viande : a unze heures monte a cheval pour voir trois attaques qui se debvoint faire, Tune du costé ou il estoit; Tautre ducosté des gardes; et la troisième delà la rivière sur Villebourbon : ce fut sur les trois ou quatre heures : fust tiré de la ville ung coup de canon qui tue ung laquais a dix pas près de luy sans s'en effraîer; revient a huict heures. » L'HisTorRE PARTICULIERE donnc à la même date du 47 un récit détaillé de cette journée. Le Mercure français annonce aussi le 47 un assaut général aux trois batteries, repoussé par les assiégés. II 23

**The text on this page is estimated to be only 12.10% accurate**

JOURKAL DR II\ MF.. d'eslre presU a porlor It'ur souper el coudier ■ ville quand on leur matideroit. Us plat^t'niil l M' de Ret», cardinal. • lec stable, I c coiutesl Amoux, H' de IWicux et suires en lieu ou ib pcu^ senl. racili'inenl voir forcer la ville, et tant d' choses plus ridicules que je ne daignerais L*ordre ^cni-ral et particulier fut fait manda de commencer la danse en nostre quartier. Ltf roy envoya plusieurs foÎK sçavoir a quoy il tenoil l'on ne donnât, et il n'y avoit ny descente au foasè, nf,' montt^ a la brcsche, [ny niesmes hresclie] (I) qoy OB lut rcinpani: : il y avoîl mesmes ime pièce entre Ift bresclie et le lieu d'où l'on partoit. quy a'esloît ny ruînt'-e, ny Imttue : il n'y avoit point d'esdiclks poory monter, et quand il y en eut eu, point de moyen de Ib faire. En tin après avoir consumé toute U jouniél jusques a six heures du soir, avoir tenu wx cens gai* tilslionunes et quantité'- de gens de manjue «nnéi UnA le jour, sans agir ny tenter de faire aucune cliaae, tf ce n'est de faire luer de la ville forces gens quy IB de-scouvroinl, on vint dire au roy que l'on avoil M nouveau fait t-ecounestre le lieu ou il falloit n effet et ouvrît unt t partie des cornes sur lestpK'Ilcs nous nom b)){eunes: mais c'estoit en vain, cor nous n'a^ioal

1621. OCTOBRE. 365 pas a prendre la ville. La mine en faisant son effet, tua d'une grosse motte de terre enlevée le jeune frère de M' de Saint Ghaumont (1 ) nonuné Miolans, dont il fiit héritier de plus de vingt mille livres de rente. Du mesme coup Le Plessis de Chivray (3) fut porté par terre, quy fut plus de quattre heures tenu pour mort, et passay trois ou quattre fois par dessus luy, ne le connoissant pas, a cause qu'il avoit le yisage tourné contre terre. Messieurs nos mareschaux ny aucun de nostre quartier ne voulut les jours suy vans aller a Picacos pour voir la contenance du monde. Mais le lendemain vendredy 22"® (3) monsieur le connestable envoya dire que quelqu'un du quartier le vint trouver. Messieurs les mareschaux me conmianderent d'y aller. Je trouvay le roy dans son cabinet avesques luy , M' le cardinal de Rets, Rouccelay, et Modene. Le roy me dit d'abord : € Vous aviés bien toujours esté d'avis qu'il ne se feroit rien quy vaille du costé de Picardie. » Je luy dis : c Vostre Majesté me pardonnera, mais je n'ay pas creu que tout ce que l'on proposoit réussit : neammoins il ne faut pas juger des choses par les evenemens. > Il me dit lors : c Que croyés vous de cette (i) Melchior Mille, comte de Miolans, marquis de Saint-Ghamond, seigneur de Chevrières, était fils de Jacques Mitte, comte de Miolaus, seigneur de Ghevrières, et de Gabrielle de SaintChamond, sa première femme. Il mourut le 10 septembre 1649, à l'âge de 63 ans. — Son jeune frère. Jean François Mitte de Miolans, baron d'Auges en Dauphiné, était né du second mariage de leur père avec Gabrielle de Gadagne. (2) Hector de Chivré, seigneur du Plessis, fils de François de Chivré, seigneur du Plessis, et de Léonor de la Porte. (3) Le lendemain de l'attaque était le lundi 18 octobre.

**The text on this page is estimated to be only 14.11% accurate**

SIM jni'IlNAI. DE U\ VIR. Iwtlcric qu'ils V(?ul(-nt faire sur ce lertrc ou ils font l'esplnnade? » « Je dis, Sire, luy respondi» j<>. que s'ils In pc-uv(!nt Taire, la villi> esl a onas ; mais comme nous songeons a tes prendre, ils songent aussy a s'et^ pesclier d'rslre pris : ce ^rn merveille s'ils les laîsitent paisiblement faire celle batterie, et ils ont prou de moyens de les troubler, et sy l'on leur empesche cette batterie, vous pouvés bien remettre la prise de Mmh taubun a l'anm'-e (juy vient. » « Et moy, dit le roy. je ne me voudrois plus arrester a ce qu'ils veulent fure, ejir ce sont des trompeurs : je ne me tlcray jamus a ce qu'ils me diront. ■ Monsieur le connestable n'ovoil point encores parlé, quy dit lors : * Tout bean. Sire, ils ont créa bien taire, et en sont plus vous : ce ne sont pas les premiers quy se sont H leur calcul. Ils respondent encores a cent que dans cinq jours ils pourront mettre leurs sur le tertre; et s'ils le i)euvent faire, voyia M'ds rtassompierre (|uy vous dit que vous estes maialre de Montuuban : donnons leur encores ce len^. • 0 BM dit lors : « Mon frère de Chaurtes m'a dit plusîearBfoii (]ue M' de la Force vous avoit prié de moyeoner Ml» enireveue entre eux deux. Auroit il. a vostre avii, dessein de renouer la prati

16S1. OCTOBRE. 367 Ainsy je m'en retournay avesques cet ordre en nostre quartier, que je cherchay le moyen d'exécuter sans montrer que ce fut avec affectation, pour ne hausser davantage le chevet aux huguenots, superbes de leurs bons succès, tandis que ceux du quartier du Moustier taschoint d'avancer leur prétendue batterie. Mais les ennemis quy estoint maitres de leur fossé vindrent miner dessous ce travail, en sorte que ta nuit du dimanche 21°^* au lundy 25 sur les deux heures du matin, ceux de Montauban sortirent par une fausse porte au dessus du Moustier et vindrent par l'entrée de la tranchée attaquer le régiment de Picardie quy estoit en garde depuis ce coin de la contrescarpe jusques au penchant et de ce penchant vers le Tar jusques a l'esplanade ou l'on vouloit faire la batterie, et tuèrent tous ceux quy voulurent faire résistance ou quy ne se jetterent de la tranchée dans le penchant quy va vers le Tar, et tuèrent quattre capitaines du régiment de Picardie, et en mesme temps firent jouer la mine qu'ils avoint faite sous l'esplanade et emportèrent tout le lieu ou l'on vouloit mettre la batterie. Monsieur le connestable me conunanda de me trouver le lendemain cheux M' de Ghomberg ou il vint disner, et l'apres disner il fut agité de ce que l'on devroit faire pour remédier au desordre de la nuit précédente ; ce que M' de Marîllac promit de faire, et malgré les ennemis, de mettre dans cinq jours trois pièces en batterie au mesme lieu ou elles avoint esté destinées. Mais la nuit du mercredy au jeudy Î8"* (1) les (1) Il y a au manuscrit : la nuit du vendredy au jeudy 28"*.

**The text on this page is estimated to be only 27.74% accurate**

368 JOURKAL DE MA VIB. ennemis firent une autre grande sortie sur Champaigne (1) quy y cstoit de garde et ne la peut sou»» tenir, de sorte qu'ils gasterent toutes les tranchées. Ils donnèrent aussy par en bas sur le régiment de Ville» roy (2) quy les laissa passer jusques aux batteries de derrière eux, et donnèrent sur une des trois pièces que quinse Suisses gardoint (3) , dont ils en tuèrent trois et chassèrent le reste, et gasterent une desdites pièces. Tant de malheurs consécutifs obligèrent monsieur le conncstable d'aller au (fuartier du Moustier et d*aft> sembler les chefs des autres quartiers pour prendre une finale resolution. Ghascun voyoit apparemment (|u'il n'y avoit plus de moyen de continuer le siège; mais personne ne le vouloit proposer. MariUac fut d'avis de faire un fort au Moustier, quy ctmunaoderoit la ville et auquel on mettroit tous nos canons et monilions en reserve pour, en un autre meilleur tempt, vn user, et que c'avoit esté le premier avis de M' le mareschal Desdiguicres en arrivant a Montauban. Monsieur le mareschal dit allers qu'au commencement du siège le succès avoit fait voir que son conseil estoit bon et eut esté maintenant utile, mais (|u'il n'estait pas (l'avis de l'exécuter astheure qu'il nous faudroh tenir une armée deux mois durant sur pié pour le mettre en peifect ion ; (|ue la sayson ny nos trouppes ne le (i) I^ n'i;ini(Mit du Champaisiio avait wn quartier à TalUque ém MousliiT. (M I^* manfuis iU\ VilliToy axait aineni* & la tin tie ioptanbrr ni) n'giint'Mt d** i|uin/.o (:tuit*ii quartirf •i.tn^' l.t pLiiiii* ilu IVscoii. .1 portrr uii* |Mrtit* d(*^ Sui>M*» était autuiià celle aUAqar.*

16S1. OCTOBEK. 889 D0Q8 pouvoint permettre. W le mareschal de Saint Geran proposa de réduire les trois quartiers eu un, et de continuer vivement l'attaque du Moustier, persistant toujours que Ton prendroit infailliblement Montauban sy on Tattaquoit oonune on Tavoit toujours proposé. Je suppliay M'de Cbomberg deluy demander ou il vouloit faire la batterie, veu que la mine des ennemis avoit emporté la place ou Ton Tavoit destinée. Il luy respondit que c'estoit a luy (1 ) quy faisoit la diai^e de Tartiglerie, de la trouver. Il (3) luy répliqua que sa charge estoit de faire faire les batteries ou les généraux desiroint et pour battre ce qu'ils jugeoint qu'il falloit battre. Sur cela monsieur le connestable leur dit : c Messieurs, nous ne sommes pas icy pour décider de vos charges, et il n'en est pas temps. > Puis il demanda l'avis de plusieurs autres quy tous tournèrent autour du pot, jusques a ce qu'il demanda mon opinion. Je luy dis lors : c Monsieur, sy je reconnoissois que nostre persévérance au siège de la ville de Montauban la peut porter [ou forcer] (3) a se réduire a l'obéissance qu'elle doit au roy, je vous conseillerois de vous y opiniastrer, et m'estimerois bien heureux d'employer selon mon devoir, mon temps, mon travail et ma vie en l'exécution d'une chose tant importante a l'honneur et au service du roy. Mais voyant Testât présent de nostre armée, fatiguée par une longue campaigne et (i) A lui, Schomberg. (2) //, Schomberg. (3) Inédit.

**The text on this page is estimated to be only 12.68% accurate**

360 JOl-nN.VL DE HA ME. par plusifMirii gronda sicges qu'elle a faits wi l diraiDuéc pur In périt! de de braves bomaKs quy y sont pc-ris, et finak-menl |ruin(^ par les mahdirs cl autres incomiiiodilrsj {\), je ne feindray point de VOU& dire ouvertement ce que messieurs les preopinans vous mil voulu faire compi-endrc [lar leon discours ambigus, quy est que vous dcvés plustMl songer a rendre le repos a \'ostiv année, dont vou l'avés privée depuis huit mois, qu'a l'employer infriKy lueuscment en la continuation d'un siège auquel loulsa dioses nous sont plus desavantageuses au bodl île trais mois qu'il est commenct^, qw* lorsque nom l'avons entrepris. Il est entré dans cette place plus de deux mille soldais depuis la defTaitc du socoors; le» habitans le sont devenus par un exercice coatimié duront trois mois, et ne Mtnt pas plus ( qu'encouragés, [tant] par leurs heureux : Ville Bourbon que par ces deux dernières t l'attaque générale entreprise et non execuUe I entlé lecteur et oppluty ccluy de nos gens de goem quy se sont persuadé que nous ne la pouvions I puis que nous ne la faisions [las ; nous sommes a la lin de l'automne, quy est le temps auquel on a acoouslané de eesiter d'entreprendre et d'agir. Je vous en (MM ' parler d'autant pin» libremenl. Monitieur. i|ue je HH ' moins intéressé- dans l'alliiire: e»r ceux fie nnalrt quartier ont esté deschargés do lu prisi' de celle ville des que vous les dcschar^eule.>> de leur nrtiglerir. Toutes chose» y sont en leur cntiirr : les erinemis w

16S1. OCTOBRE. Ml nous y ont donné aucun tour ny atteinte, et nos trouppes quy sont véritablement aucunement (1 ) defrperies, ne le sont point a Tesgard de celles de Ville Bourbon ou du Moustier, et nous reste encores cinq mille bons honunes de pié prests a employer ou il vous plaira nous commander. Ces messieurs quy commandent en ce c[uartier et quy soustiennent tout le faix du siège sur leurs espaules, ont tant de générosité et de gloire, qu'ils aymeroint mieux périr et mourir que de vous avoir proposé de le lever ; mais moy quy n'ay pas les mesmes intérêts qu'eux, a quy celuy du service du roy m'est cher a l'égal de ma vie, je ne marchanderay point a vous dire en ma conscience, et selon le serment que j'y ay , que vous devés. Monsieur, avesques un bon ordre , une entière seureté , et en temps non précipité, quitter l'entreprise et le siège de Montauban et reserver le roy, vous, et cette armée, a une meilleure fortune et a une plus conunode sayson. » Conune un chascun vit clairement que mon avis estoit le seul que la sayson et Testât de nos présentes affaires requeroint, personne n'y contredit , bien que aucun n'en voulut proposer autant, chascun estant bien ayse d'en laisser faire la proposition a un autre. Je m'en retournay par Picacos avec monsieur le connestable quy me dit qu'il estoit résolu de lever le siège. Je luy dis : c Monsieur, vous faites bien de vous coucher de peur d'estre porté par terre. Je ne m'estonne pas que vous soyés contraint de lever un siège que vous avés entrepris sans dessein; car vous ne (l) Un peu.

**The text on this page is estimated to be only 26.42% accurate**

36t JOURNAL DB MA VIB. VOUS y estes embarqué que sur Fasseuranœ que le comte de Bourfran vous donnoit de trahir la place. » 11 me dit lors que c'estoit Esplan quy Vj avoit embarqué, et Chomberg empesché de s*en despeatrer honorablement ; que le roy estoit bien mal satisfait de luy et qu'il estoit fort content de moy, et qu'il me croyroit désormais aux choses de b guerre, et doo luy. Il me conunanda en suitte d'embarquer M' de b Force a parler a M' le duc de Ghaunes; ce que je fis pour le vendredy 29"** octobre (1), auquel M** de b Force et d'Orval avec quelques uns des principaux de Montauban sortirent de la porte de la ville quy est entre le bastioq de la Garrigue et les cornes que doos attaquions, et environ a deux cens pas de b viUe M' de Ghaunes et moy nous y trouvasmes. Nous doos saluâmes avesques beaucoup de tendresse et d'affection ; ils prièrent que Ton ne parlât point en parties* lier, parce qu'ayant affaire a une ville jalouse et a UD peuple soubçonneux , cela leur pourroit porter pre> judice. Il y eut beaucoup de discours de part et d'autre, quy en (in aboutirent de leur part qu*ib cstoint très humbles serviteurs et sujets de Sa Majealé, (|uy ne respiroint qu'une entière et parfaite obeiasauoe a ses volontés et commandemens , pourveu que le (I) 1.08 manuscriu Fr. io315, P>. i7476, et le uunufcrit àe U ville (lo Mcaux |K>rtent : U lundy 20 octobre. CeUo date fiuitîv« a tH/* n>|irfMluiU« par rt la xôritablt* c*t)«t en effet celle i|a( ^^lcco^llo^t à inditiutM 1 liisiTuiai: p\RTici'Lt£aE et l'Ififletrv et Montauban.

16S1. NOVSMBRB. 868 libre exercice de leur religion et les autres choses accmtlées par leurs edits soint punctuellement obser^ vées ; et M' de Ghaunes conclut sur Tasseuranoe que le roy les recevroit en ses bonnes grâces quand ils se remettroint en leur devoir. Voyla en quoy consista cette conférence et le fruit qu'elle apporta, quy fit bien juger qu'ils n'estoint pas pour raccrocher le précèdent accord, non plus que M' de Rohan , quy n'y voulut plus entendre ; ce quy porta le roy et monsieur le connestable a se résoudre, le mardy Si"* jour de novembre (1 ) , de lever entièrement le siège de Montauban et d'envoyer cette leur volonté aux chefs quy conunandoint au quartier de Picardie, affin de s'y préparer : ce qu'ils firent durant quelques jours en retirant les canons en nombre de trente deux, quy estoint dans les diverses batteries, et les mirent dans le parc lequel tous les chevaux de l'artiglerie rammenerent en six voyages avesques tous les affûts et munitions depuis le vendredy S"** jusques au dimanche 7*^, et les deschargerent sur le bord du pont du Tar de nostre costé. J'envoyay ces trois jours durant huit cens Suisses pour escorter, depuis le quartier de Picardie jusques au nostre, toutes les vdtures des canons. En fin le lundy 8°^^ de novembre a trois heures du matin le quartier de Picardie leva le siège, et se retira (I) Si l'on en croit 1*Histoire particulière, ce môme jour 2 novembre aurait eu lieu une sortie des assiégés dont les détails se rapporteraient a^sez exactement à ceux do la sortie du 28 octobre, tandis que la sortie de la nuit du 24 au 25 octobre sur le (juartior de Picardie n'aurait eu lieu que le 28.

**The text on this page is estimated to be only 11.05% accurate**

su JOURKAL DE MA VIR. Ville Bourho . laissant la tïIIp li ! cosié là jusque» uu commcnccmcnl ( rdes : et fallut que de là en avanl. non se I nous iiou» giirdassions tli* la U-stc de» ennemis, ' aussy tout nostre costé gaudie quy demeura ( 1 vert. On employa tout ce jour là et le suyvanl mardy 9"", a embanjuer nos canons dans les batleanx sur I lesquels nostre pont estoit basiy. pour les (ÙTv de»; cendre le long du T«r dans la Garonne vers Hoîssac. Le mercredy lO** (1) le roy quitta son logis de ' Picscos et vint loger a Monihi-tun , (]uarljcr de Ville Bourbon ; il passa en y allant dc\'aiil mon logis d ntc dit, la larme a l'nnl, qu'il esloit au dese»poir d'avoir receu ce desplaisir de lever te siège, et qu'il n'avoil contentement ({uc de nostre si:ul iguarlicr; qu'au irstc il avoit résolu de me donner seul l'amu^ a meiHT, mais que je n'en die rien et qu'il n'y avoit que nion' lîeur le connestable et luy quy en seeussent rien, ri que je le viniwc voir le lendemain matin a Monlbeton. M' le mareschal de Pralain luy envoya en ce meMnc temps dcinaniler congé de se retirer de l'anute pour se faire panser de la tievre qu'il avoit depuis qUAUir I jours, ce qu'il Iny permît. Le jeudi 11"" de novembi-e j'allaysuyvanl l'ordre dn roy a Monlbeton, let|uel me voyant mal en ordre, n'en I (I) Co Ail I* «anodi 6 oofembra que le roi m rendit d* Pifit I «M i H4Milli0loa «A d idioania juKiu'wi It. • Le K a «i|i( haam, m BAnoaid, maoia a du*ai, put da PiqwoM «l fMr la |«al dkl da TbolOM, (aiotflU'dai bateau, m a Monthetan. •

1681. NOVEMBRE. 365 demanda b cause : je luy dis que j'avois couché dans la tranchée. Lors, tout estonné, il me dit pourquoy je n*avois pas encores levé le siège : je luy responcUs [que c'estoit] (1 ) parce qu'il ne me Favoit pas commandé. Il demanda a monsieur le connestable s'il ne me Favoit pas dit, lequel respondit qu'il croyoit que cela fut fait des le dimanche passé ainsy qu'au Moustier, et que nous avions grand tort de n'en avoir point parlé. Je luy respondis que je n'avois garde, et que j'y fusse demeuré toute ma vie devant que de hiy en faire instance, bien qu'il nous ait fallu depuis quattre jours continuels doubler nos gardes, attendu que ceux de Montauban n'ayant plus a songer qu'a nous, pouvoint nous attaquer avesques leurs forces entières ausquelles nostre garde ordinaire n'eut sceu résister. Ils me dirent lors que je ne manquasse pas de lever le siège la prochaine nuit, et que je portasse cet ordre a M' de Chaunes de leur part ; mais conune ils me par^ loint, il arriva, et lors ils luy dirent que la nuit prochaine il eut a quitter les tranchées. Je luy dis que je ne m'y trouverois pas s'il le levoit de nuit ; mais s'ils me vouloint permetthe de le lever de jour, je le ferois et avec ordre, et avec nostre honneur, et que je leur suppliois très humblement de m'accorder cette grâce, leur respondant de ma teste de tout le mal quy en arriveroit; ce qu'ils m'accordèrent après quelque contestation, et M' de Chaunes me dit que je prisse le temps que je voudrois pour ce sujet, mais qu'il y vouloit estre. Je luy dis lors que ce seroit entre trois et (1) Inédit.

366 JOURNAL DC MA VIE. quattre heures après midy de ce mesme jour, et que je m'en allois y donner ordre affin qu'a son arrivée il trouvast tout prest ; et a Tbeure mesme je retoumay a la tranchée pour le faire sçavoir aux gantes. Quelques capitaines m'y contrarièrent, disans que les ennemis me donneroint sur la queue et que je ne ferois pas ma retraitte sans perte. En (in ils me creurent, et fis Tordre nécessaire pour bien frotter les ennemis en cas qu'ils fussent venus nous troubler, puis donnay ordre de faire descamper les Suisses, Estissac, Vaillac (1), Piemont, Chappes et Normandie, et les meHre eo battaille entre le quartier des gardes et la queue de la tranchée; après quoy je demanday a parier a M" de la Force et d'Orval et aux capitaines quy avoint la garde contre nous, lesquels arrivés, je leur dis que nous estions près de desloger, remettant b partie au printemps prochain pour l'achever a leur perte et a nostre avantage, et que j'estois venu prendre congé d*eux et sçavoir sy quelqu'un de nous avoit manqué de payer son hoste, afiin de le satisfaire, ne voulant poini laisser mauvaise renonunée de nous. Ils m'embrassèrent et me dirent adieu, m'asseurans que cette nuit a nostre départ ils nous feroint prendre le vin de Tes» Irieu. Je leur dis que s'ils nous vouloint faire boire, il falloit que ce fut dans une heure ; car nous voulions employer le reste de la journée. Us n'en creurent rien; (1) Loaifi iiicard de (iounlon dt* Gcnouillac, comte éù Vaillae. liU lit* I^iuis Kicard dcCiounloii dt*(MMiimilluc, cuniUMlt* Vaillac. M il' Anne do Mt«*nil»r«» uti nViniiMU qui avait pri;* m>n (|uaj1iiw loin do colui du r^imeut d'KstisMc.

1621. NOVEMBRE. 367 mais je leur asseuray et juray que je ne leur mentois point, et que leur en voulant laisser le sinnal, je ferois premièrement mettre le feu aux huttes d'Estissac, puis a celles de Vaillac , de là aux Suisses, a Piémont, Chappes, et a Normandie, et qu'après je mettrob le feu aux choses combustibles de nos tranchées ; finalement après Tavoir mis a nostre cavalier, nous ferions immédiatement après nostre retraitte quy ne seroit pas plus longue qu'au bout de la tranchée. Ils me dirent que sy j'en usois de la sorte, je m'en trouverois mauvais marchand. Conune je leur parlois ils virent embraser le quartier d'Estissac, puis celuy de Vaillac, et celuy des Suisses, et ainsy les auti^s consécutivement, ce quy leur persuada mon dire, et me laissèrent pour m'aller préparer la collation. Mais la composition de mes tranchées estoit de telle façon que je n'avois rien a appréhender; elles estoint a angle saillant et rentrant; et aux angles, de petites places d'armes capables de quinse mousquetaires, entre la rivière du Tar ou il y avoit un chemin sur le bord , et un autre grand chemin , lesquels avoint chascun cinq ou six traverses sur lesquelles on pouvoit loger des mousquetaires quy enfiloint encores les tranchées sans pouvoir estre deslogés : de sorte que je garnis ces traverses et ces places d'armes de bonne mousqueterie, et toutes les lignes , hormis la première , furent bordées de mousquetaires en cas qu'ils eussent voulu passer par dessus les tranchées : et ainsy je quittay la |)remicTe ligne, mes piques en retraitte pour faire teste s'ils fussent venus, et après cette première ligne, comme les ennemis y voulurent entrer, ils furent salués des mousquetaires quy estoint a la première

**The text on this page is estimated to be only 12.43% accurate**

S68 JOURNAL DK HA VIE. place (Tarmes et dctt autres quy estoint sur I verses, quy leur tireii( bien cacher le nés. et ne |] rcnt plus. Apres j'osUy les nKHisassage de nos Irouppi's et c L * faire passer dans le (juartier du roy les i [ Vaillac et d'Estissac quand W de Chomberg À f quelque trente gentilshommes passèrent a moy. ' > donna une lettre du roy et une de roonsicar le o table, [lortant créance sur luy. Il me dit preniiemnml œ dont le niy l'avoil cliargé. quy estoil (|U*il luc duiiooit la conduilte et le conunaiidenient de son armée

 pour la mener devant Monheurt (1 ) qu'il desiroit que j'assiégeasse cependant qu'il sejourneroit a Toulouse, et que sy je voyois apparence de prendre bientost la ville, que je luy mandasse et qu'il passeroit par là ; sy aussy (2) c'estoit une affaire de longue haleine, qu'il passeroit par Leitoure pour s'en aller a Bordeaux; qu'il avoit donné charge a luy Ghomberg de me fournir tout ce que je desirerois de l'artiglerie, et tout ce qu'il pourroit des finances, ses deux charges; que le roy avoit escrit au marquis de Grignaux (3) et au comte de Ribeirac (4) quy luy ammenoint chascun un régiment, de se venir joindre a moy, conune aussy a M' le mareschal de Roquelaure de m'envoyer son régiment et sa compagnie de gensdarmes ; toutes lesquelles lettres il me donna pour les envoyer, et me conseilla que ce fut par Le Mayne quy avoit connoissance en ce païs là et de cette place ; ce que je fis a l'heure mesme, et luy donnay charge d'investir mesmes la place avec ces deux regimens s'ils y estoint arrivés plus tost qiie moy.M" de Ghomberg me dit en suitte ce que monsieur (t) Monheurt, petite place sur la rive gauche de la Garonne, importante par sa position entre Agen et Marmande. (2) Si au contraire. (3) Charles de Talleyrand, comte de Grignols, prince de Ghalais, marquis d'Excideuil, fils aîné de Daniel de Talleyrand, comte de Grïgnols. prince de Chalais, marquis d'EIxcideuil, et de JeanneFrançoise de Montluc. (4) Armand d'Aydie, comte de Riberac, vicomte d'Espeluche et de Calius, seigneur do Montagrier et de Montbazillac, fils aîné de Charles d'Aydie, vicomte de Riberac, et de Jeanne de Bourdeille, dame des Bernardières. mourut au siège de la Rochelle en 1628. II Si

370 JOURNAL DE MA VIE. le connestabic luy avoit chargé de créance, bquelle a mon avis il avoit pratiquée et mendiée, quy estoit (|irayant considéré que les canons quy estoint sur nos iMilleaux n'estoint point en seureté parce qu*uoe redoutte pouvoit estre battue et forcée par les ennemis quy seroint maitres de tout ce costé de la rivière, et que ce nous seroit un grand déshonneur s^ils nous gaignoint un de nos batteaux, soit en gaignant noatre redoutte, soit en les attirant a eux comme ils avaleroint le long du Tar dont une des rives estoit entièrement a eux ; c'estoit pourquoy il me prioit de demeurer deçà (1 ) avesques les trouppes que je voudrois cboysir, hormis celles des gardes françoises et suisses, et faire rompre le pont et avaler les vaisseaux , puis in*eo venir passer a la punte de la Veyrou (2) a deux tteues de là, ou il me feroit tenir des batteaux tout pretts pour toute ma trouppe. Je consideray bien la périlleuse commission que Ton me donnoit de faire couper ce pont et me laisser avec sept cens honunes sans pouvoir estre secouru, en un païs du tout(3)enneiny et a la veue d'une ville ou il y avoit plus de trois Oiille hommes de combat et soissante bons chevaux quy uuroint deux lieues durant a me suyvre, et au bout trouver un conflans de deux rivières devant moy a passer en batteaux, cinquante a cinquante. Je éà neammoins a M** de Chomberg devant cette noblesse, (|ue je sçavois bien que cette commission m'a voit esté (I) Sur la rivo (lruit4\ ri) A la Points do rAvcynm, lieu situé au ooolliMBl 4ê l'Avovron et du Tarn, sur la rive droite de cette darnièrs (3) Hntièrenient.

1 6S1 . NOYSaiBRB. 871 procurée par luy quy avoit voulu, pour sauver ses canons, me hasarder a une ruine asseurée sy les ennemis Tentreprenoint conune ils feroint infailliblement, et ne manqueroint pas de bons avis de cela, et par nos gens mesmes ; toutefois que je n^avois encores refusé aucun commandement que Ton m'eut fait, et que je ne conunencerois pas par celuy là, prenant neammoins a tesmoins tous ces gentilshommes, sy je me perdois, que je Pavois plustost voulu faire ^ue de manquer aux ordres et au service du roy. M' de Chomberg me dit que véritablement cette commission estoit ruineuse, mais qu'elle estoit importante au service du roy quy avoit une telle estime de ma suffisance et sy grande opinion de ma bonne fortune qu'il estoit tout asseuré que je la ferois heureusement réussir; qu'il avoit bien fait connestre a Sa Majesté l'inconvénient qu'il y avoit de desgamir ce costé du Tar avant qu'avoir fait acheminer nos batteaux chargés de canons a Moissac, mais que c'avoit esté le roy quy m'avoit nonuné et destiné a cette action, tant pour les raysons susdites que parce que j'estois desja porté sur le lieu, que j'avois le conmiandement des trouppes et qu'il n'en pouvoit envoyer un autre a l'exécution de cette affaire sans me faire tort ; finalement qu'il estoit venu me trouver avesques cette noblesse pour avoir sa part du bien et du mal quy me pourroit arriver, et qu'il mourroit avesques moy. Cette dernière offre me ferma la bouche et fit que je me mis incontinent a faire l'ordre que j'avois a tenir, et effectuer celuy que le roy m'envoyoit. Je pris donc 400 hommes du régiment de Piémont, 200 de Normandie et 200 de Chappes pour faire ma retraitte, que

372 JOURNAL DE MA VIE. je rois en battaille a la place du régiment des gardes, lequel, avec tout le reste de nos trouppes, je fis incontinent passer le Tar et s'aller joindre au roy près de Montbeton, et puis conunençay a faire rompre nostre pont ; et fait a fait que Ton destachoit un batteau, je le faisois descendre à val . Ceux de *Montauban voyant toutes nos actions fort clairement, je m'attendois a toute heure de les avoir sur les bras, et qu*ils sortiroint, cavalerie, infanterie et canon. En fin nous fusmes prests a marcher, et je priay lors M" de Gboniberg de parestre sur un lieu un peu élevé et mettre en deux rangs ces quarante chevaux qu'il pouvoit avoir, vingt de front, affin de faire croire aux ennemis qu*il y en avoit cent. Mais les ennemis après avoir escarmouche un demy quart de lieue sans nous enfoncer, furent sy joyeux de nous voir retirer qu'ils cessèrent de nous suy\Te. Je fis quattre battaillons de mes huit cens hommes, et trente mousquetaires que j'en Uray pour estre sur les ailes de trente piques quy estoint les derniers et que je menois, faisant toujours marcher nos ordres séparés, afTm de ne nous point embarrasser. Apres que les ennemis se furent lassés de nous suyvre sans profit que de bonnes mousqoetades , nostre cavalerie passa par un guey que nous luy enseignâmes (1), et nous laissa aller après nous avoir dît adieu, et nous continuâmes paysiblement nostre chemin jusquos a la punte de la Veyrou où nous ne trouvasmos aucun hatteau pour passer, comme il nous avoilesté promis, ce quy me mit en une grand peine: (\) VouT rp;ragnor la rive gauche du Tarn.

1 621 . NOVEMBRE. 373 car de nous camper a cette pointe, ceux de Montauban sortiroint avesques deux mille honunes, leur canon et leur cavalerie, et nous viendroint deffaire ; de passer, je ne pensois pas qu'il y eut de moyen. En fin je fis sonder un lieu ou il ne se trouva d'eau que jusques a la ceinture pour passer (1 ) : allors je dis a nos soldats que je serois leur guide, et que je m*asseurois qu'ils me suyvroint volontiers, encores que Teau (ut bien froide allors. Us me prièrent de la passer sur un cheval que Ton m'avoit mené ; mais je ne le voulus faire, et conunencions tous a nous deschausser pour nous mettre en Feau, [quand] nous avisâmes descendre un batteau chargé d'avoyne dans des sacs , venant de Picacos. Nous le fismes aborder, et ayans en diligence mis a terre tous les sacs, nous passâmes en seise fois, cinquante a cinquante, et moy a la dernière passée qu'il estoit toute nuit. Je logeay mes trouppes a trois villages prochains et m'en vins encores a Moissac ou le roy avoit envoyé le sieur des Fourneaux (2) mareschai des logis de l'armée avec tous mes ordres nécessaires. Je fus contraint de demeurer le lendemain, tant pour emprunter de l'argent de toutes les bourses, ou je trouvay cinq mille escus, et trois que j'en avois ' encores, que de t)reDarer des batteaux Dour embar(1) Poar passer rAveyron. (2) Claude Fougeu, seigneur des Fourneaux, fils d'Hélie Fougeu, seigneur des Fourneaux, maréchal général des logis des camps et armées du roi, et d'Anne Beloïs, avait obtenu le 14 mai 4621 un brevet d'aide de maréchal des logis, n fut aussi maréchal général des logis des camps et armées du roi.

 qucr toute rinfanterie, canon, bagage, et munitions de guerre et de vivres, [et] que pour donner les ordres nécessaires pour nourrir nostre armée : ce que je reglay jusques a Agen ou j*envoyay en diligence pour avoir trente mille pains prêts.' J*allay aussy a la punte du Tar (1) reconneslre, et pourvoir a rembarquement. Le dimanche 1 i"** je partis de Moissac et vins coucher a la Magistère (2) . Je fis passer ma cavalerie du costé gauche de Teau (3), quy est un bon païs de fourrage. Le lundy \ S"** je m*en vins a Agen ou je trouvay que Ton n'avançoit gueres pour nostre munition, et que les jurats de la ville la destoumoint, disant que le pain encheriroit dans leur ville sy on en tiroit une sy grande quantité pour l'armée : ce que je ne trouvay pas bon. Messieurs de la ville m*estans venus voir, je leur dis conune le roy m'envoyoit nestoyer et rendre libre la rivière de Garonne, ce que j'esperois faire dans peu de jours par la prise de Monheurt que j'allois assiéger, et que j'avois desja fait investir; que je m'asseurois que pour une sy bonne oeuvre ils contribueroint de tout ce quy seroit en leur puissance ; que j'avois diverses choses a leur demander, les unes en payant, les autres en prest a bien rendre ; de cette (1) Lo point (le jonction du Tarn avec la Garonne, un peo deiitiouH do Moissac. L'embarquement devait avoir iiea tar la Garonne. (2) [^ Magistère, bourg du canton do Valence d'A|;ea, diaëemeut do Moissac, sur la rivo droite de la Garonne. • 3; Du côte gauche de la Garonne.

16S1. IfOVSMBRK. 875 damiere sorte estoint deux milliers de poudre menue grenée que je leur priois de me prester, lesquels leur seroint remplacés quand Tequipage de Tartiglarie passeroit par devant leur ville, et qtie j'y avois desja pourveu ; ce que je voulois en payant estoint six cens pelles, trois cens pics et trois cens boyaux, quelques serpes et quelques haches, que je ferois payer comptant, conune aussy trente mille pains présentaient, et dix mille par jour tant que ce siège dureroit ; que je demandois qu'ils prissent ce soin là et m'en délivrassent, et que je leur mettrois argent en main pour faire faire toute cette fourniture. Ces messieurs me firent response qu'ils alloint assembler le conseil de ville pour en résoudre et puis qu'ils me viendroint parler, ce qu'ils firent au bout d'une heure ; et leur response fut qu'ils trouvoint fort bon que je fisse faire les outils que je demandois, et que s'il y en avoit, on me les donnât en payant ; que pour leur poudre menue grenée, ils ne s'en vouloint desgarnir, mais que sy j'en trouvois a vendre cheux les marchands, ils permettroint de la sortir de la ville ; que pour la quantité de pains que je demandois, ils ne pouvoint souffiîr que l'on la tirât de leur ville, car cela y mettroit non seulement la cherté, mais encores la disette : et sur cela me vindrent présenter du vin de la ville qu'ils me prièrent de recevoir. Je leur respondis : c Messieurs, je ne veux ny ne dois accepter le vin de ceux quy refusent le pain au roy , ny moins demeurer en une ville que je ne crois pas quy luy soit gueres plus affectionnée que Montauban, et quy peut estre le seroit moins sy elle estoit aussy forte. Je viens vous ester une taye de l'œil et ouvrir le conuneroe de vostre

376 JOURNAL DE MA VIE. ville avec celle de Bordeaux ; quy vousdevroit obliger non d'accorder ce que je vous demande, mais d'en offrir beaucoup davantage : et vous me respondés comme sy j*estois venu de la part du roy d*Espaigne ou d'Angleterre et non de celle de vostre roy. Sçachés que je vous puis oster, (voire faire pis), ce que je vous demande, et que ceux là donnent tout, quy refusent les choses justes a celuy quy a les armes a b main. Je me contenteray neammoins de superseder le siège de Monheurt jusques a ce que j'aye [tout ce quy m*est nécessaire a cet effet, et feray séjourner Tannée do roy sur vos terres et dans vos belles maisons ou eOe se resfraischira jusques a ce que j'aye] (1) reoeu les commandemens du roy sur la response que vous me venés de faire, lesquels, je m'asseure, seront dignes de luy et de vostre procéder, que je sçauray fort ponotuellement exécuter. » Ce discours (iny, je me toumay vers Des Fourneaux et luy dis : c Donnés le département de toute rarmée depuis les fausbourgs de cette ville jusques a une lieue a la ronde, et leur ordonnés d*y faire bonne diere et de se recompenser des travaux et des peines qu^ils col souffertes a Montauban. » Et sur cela je toumay le dot a messieurs d' Agen et montay a ma chambre. Ik vos» lurent suy vre pour me parler ; mais je leur fis dire que j'allois faire une despesche au roy, et que je ne les pourrois voir qu'a sept heures du soir, quy estoit dans quattre heures. Ces messieurs ne furent pas (i) Inédit. I^ phrafo «! trouTC aux manoAcriU Pr. 4063, Fr. iuS15, Fr. 17476, et au mauu6crii do Moaux.

1621. NOVEMBRE. 3T7 estonnés de mon procéder que j'estois indigné du leur, et voyant que Des Fourneaux alloit donner les departemens, ils le prièrent de les superseder ; mais luy dit qu'au contraire il les hasteroit, et qu'ils meritoint pire traittement cpie celuy que je leur faisois. Ils revindrent battre a ma chambre, et moy je fis la sourde oreille jusques a ce qu'ils me firent dire par La Motte de Nort quy entra par ma garde robbe, qu'ils me donneroint non seulement ce que j'avois désiré, mais encores tout ce que je leur voudrois ordonner, et que seulement je les veuille entendre : ce qu'en fin je fis avesques une forte réprimande, et eus tout ce que je voulus d'eux. Aussy fis je changer mes logemens. Le lendemain mardy 1 6"** je vins coucher au Port S^* Marie (1), et le mercredy 17"* je disnay a Esguillon (2) ou Le Meine Ghabans me vint trouver, quy me fit sçavoir conmie Monheurt (3) estoit investy d'un costé par le régiment du marquis de Orignaux quy avoit le mesme soir gaigné un moulin très important et quy nous menoit bien près de la ville. J'y allay voir après disner et fis passer les regimens de Piémont et de Normandie que je fis camper joignant celuy de Orignaux, tirant vers Puch (i), assés eslongnés l'un de Fautre pour garder la moytié de la campagne. (1) Port-Sainte-Marie, chcf-liou de canton de rarrondissement d'Agcn, sur la rive droite de la Garonne. (2) Aiguillon, petite ville du canton de Port-Sainte-Marie, an confluent du Lot et de la Garonne. (3) Monheurt est situé un peu au-dessous d'Aiguillon, sur l'autre rive du fleuve. Cl) Puch-de-Gontaut, bourg du canton de Oamazan, arrondissement de Nérac (Lot-et-Garonne), à peu de distance de Monheurt.

378 JOURIIAL DS MA YIB. Je m'en revins le soir coudier a Esguillon, et le jeudy matin 18** je fis passer Navarre, Ribeirac et Champaigne, quy adieverent de fermer tout a fSût Monheurt du costé de la terre , et ordonnay Fattaque de deçà vers Esguillon aux trois regimens premiers campés, et celle de Taustre costé aux trois autres» toutes deux le long de la rivière. Je logeay les compagnies de chevaux légers de Che\Teuse, Signan et Bussy Lamet a Pudi de Gootaut, et leur ordonnay de battre Testrade vers Castel Jaloux (1) ou le vendredy 19** je fis aller loger k compagnie de gensdarmes de monsieur le connestable. Le samedy 20*°* le régiment de Champaigne ouvrit la tranchée de son costé. On estoit bien plus avaDoé(S) du costé de Piémont. M' le mareschal de Roquelaure arriva, a quy je rendis le devoir et Tobeissance requise, dont il ae contenta, me laissant le destail du siège. Il me pressa d*oster la compagnie de gensdarmes de monsieur le connestable, de Gastel Jaloux , parce qu*il avoit an chasteau dudit lieu une compagnie des siemies tm garnison , pour Tentretenement de laquelle il fiûsoit payer a ceux de la ville cinquante francs par jour. Je luy respondis quMl estoit le maitre, et qu'il poinroil donner le département ou il luy plairoit; que pour moy je n*en sçavois point d*autre. Il dit qu'il la falloit faire passer delà la rivière devers Marmande ; a quoy je contrariay, disant qu*elle n*y seroit scureroent. fl (1) Ca^tol-Jaioux, chcMieu do canton do r>iTondiiio«ert èê Néric. (2) 11 y avait aux précédeuUw édiiiont : piuê «« wi.

16S1. NOVSMBRS. 379 trouva bon de loger ses gardes a Puch, d*ou je retiray vingt soldats que j'y avois mis. J'ordonnay aussy que diasque régiment fermeroit jusques a celuy quy luy estoit voysin, d'une tranchée par laquelle il y eut oonununication a couvert de Tun a Tautre, et leur fis fournir d'outils. Je fis faire des gabions et dresser des platteformes, afiin que des que nos canons que j'attendois seroint venus, nous les missions en batterie, et nous avançâmes des deux costés nos trandiées en toute diligence : elles n'estoint pas fort seures ny larges ; mais c'estoit un siège que nous devions desvorer sans le mascher. Le dimanche SI "^ j'envoyay nos chevaux légers a la guerre vers Sainte Foy (1). Nous avançâmes nos trarvaux jusques près du fossé des ennemis lesquels me reconnoissoint aysement aller et venir, pour estre habillé d'escarlate, monté sur un bidet blanc, et a la croix de mon manteau. Ils me tendirent un piège pour me tuer en passant du quartier de Piémont a celuy de Normandie dont la ligne de conununication n' estoit encores parachevée. Ils garnirent le bastion avancé de mousqueterie, comme ils firent aussy leur contrescarpe. Ils n'avoint qu'une seule pièce de campagne dont ils me saluèrent comme j'estois encores loin et (1) Sainte-Foy-la-Grande, chef-lieu de canton de l'arrondiBsement de Libourne, sur la rive gauche de la Dordogne. Cette place importante par sa position était entre les mains de Théobon (Charles de Rochefort de Théobon, baron de Saint- Angel), beaufrère du marquis de Mirambeau, qui tenait Monheurt. U s'agissait d'empéchcr ceux de Saintie-Poy de venir au secours de la place assiéi?ée.

380 JOURNAL DE MA VIE. avesques forces gens, lesquels je quittay et ne laisny avesques moy que les aydes de sergent major de Champaigne et de Navarre. Il y avoit quelque six vingts pas a passer a descouvert, [que Ton pou voit csviter] (1) en s*eslongnant quelque peu, ce que je ne faisois jamais. Ils tirèrent d*abbord leur pièce de campaigne sur ma compagnie quy estoit assés loin, ce quj me convia de les prier (2) d*aller par le couvert, tandis que je m*en allay avec ces deux aydes de major passer plus proche de leur contrescarpe. Allors ik me firent leur salve de telle furie que je ne voyois que balles siffler a Tentour de moy, dont deux porlemt. Tune dans le pommeau de la selle de mon bidet, Taiilre me perça mon manteau. Je fis escarter Jes aydes de major a quy il ne le fallut pas dire deux fois, et je de»* cendis de mon bidet pour me mettre a Tabry d*» gros arbre quy estoit proche, auquel ils tirèrent plw de cent mousquetades ; mais j*estois eo seureté derrière. En fin comme je creus qu'ils n*auroint phit a tirer, j*en sortis et allay assés viste gaigner la Innchée de Normandie : mais ce ne fut pas sans Fenctiappcr belle ; car ils me tirèrent encores plus de cent quetades de soissante pas près. Mais conmie heure n*estoit pas encores venue. Dieu m'en presenm contre Tat tente et Topinion de ma trouppe eslongnée (]uy me voyoit passer par les armes : je n*ay jamais mieux creu mourir (]ue cette fois là. Les ennemis avoint deux barques armées av< (1) InMiU (2) De prier ma compagnie.

**The text on this page is estimated to be only 23.23% accurate**

46S1. NOVEHBBB. 38f lesquelles ils altoînt et venoint librement delà l'eau et mettoint tuijours quelque nouveaux soldats dedans leur ville; ce quy m'obligea d'anner un fort batteau tant pour faire escorte a ceux quy inontoint et desoendoint la rivière que pour resserrer les enoemis. Je fis Bussy passer les regimens de Chappes et de Vaillac de l'autre costé de l'eau et fis ccAnmençer un très beau retranchement ou je logeay six canons de batterie des que l'artiglerie fut arrivée, quy fut le lendemain lundy 22*", et que j'en fis mettre quattre pièces dans la batterie que j'avois préparée au quartier de Piémont, et mesmes des le soir elles en tirèrent quelques volées contre les deffenses de la ville. H' le mareschal de Roquelaiire nous fit le soir un magnifique festin aux principaux de l'armée. Le temps estoit sy mauvais et les ptuycs sy continuelles que nos soldats estoint jusques au genoul dans la boue : ils souifroint neammoins ces inconuDodit^ de bon coeur et sans murmurer. Le marquis de Mirambeau (1), fils ayné de H"de Boisse (2) quy avoit peu auparavant esté assassiné a (1) Armand d'Escodecs, marqnisdeliKrambeauetdePBrdailtaD, fils d'Arnaud d'Ëscodeca, baron de Boësse et de Pardaillan, et de Jeaane de Uourzollee, avait épcas£ en premières noces Madeleine de Pons-Mirambcae, et en secondes noces Victoire de BoorbonMalause. 11 fut tué dans un combat peu de temps après le siège de Honheurt. ('2) Arnaud d'E.scodeca, baron de Boësse et de Pardaillan, genmhomme huguenot, jadis compagnon d'armes du roi Henri IV et mostre de camp du régiment de NaTorre, était gouTemeur dos deux places de Monbeurt et de Sainte-Poy. A[vë8 le siège de Saint-Jcan-d'An^ély, il les avait remises en l'obéissaDce du roi. Malt' pcadant qu'il ^lait au siège de Hontaubon, tontes detu te

**The text on this page is estimated to be only 26.34% accurate**

S8S JOUENiOi Dl MA TIB. Gensac (1) par un nommé (S), estoil gouverneur de Monlieurt et s'estoit révolté contre le roy a la mort de son père ; avesques lequel Mirambeau j*avois qudque pratique secrette, et en estions demeurés a qualtre mille escus qu'il demandoit pour remettre la place et mains du roy , avec une abolition de sa dernière révolte; dont j*advertis le roy sans le conununiquer a IP le mareschal de Roquelaure» ainsy que ledit marqub de Mirambeau m*en avoit prié : ce quy fit resoïKlre le roy et monsieur le connestable de venir a Monheurt affin d'en avoir l'honneur de la prise (3). Le roy m'avoit envoyé le mesme jour le sieur de Lanchcres quy avoit fait semblant de s'en venir me trouver sans y estre envoyé du roy : il m'en porta uoe lettre, et une autre de M" de Puisieux , par laquelle ib me mandèrent que je n'eusse a prendre allanne de ce que Sa Majesté avoit chassé d'auprès d'elle le père Amoux et que le roy l'avoit fait pour le mieux, comme il me diroit a mon arrivée. Je diray en ce Ben toute cette affaire. Depuis que M** de Luines avoit esté honoré de h charge de connestable, il la voulut faire avec tant miront on révultc. I3oë8sc-Par(laiIlan , après avoir réUbU \\ à Monheurt, se rendait à Sainte-Foy lorsqu'il fat rronsac \Ar Savi^nac (rEynoA^o dans la maison où il était (DCrensac, iKiurg du canton do Pujols, nrrnnitisawufiii éê Libouriie. (2) L«* nom est en blanc au manuscrit : il avait M ran les «'»

1621. NOVEMBRE. 383 d*autorité que cela le rendit suspect au roy, a quy des particuliers soufHoint aux oreilles pour luy faire des mauvais offices, faisant voir au roy que luy ou les siens avoint toutes les bonnes places de France ; que les principaux gouvernemens estoint en ses mains; que luy et ses deux frères en trois ans estoint devenus ducs et pairs, de sy bas qu'ils estoint auparavant; qu'ils possedoint, eux trois, des biens, des charges ou des gouvernemens pour plus de dix millions d'or, et qu'ils devenoint insensiblement sy puissans que le roy ne les pourroit pas abbaisser quand il voudroit. Le roy n'escoutoit pas seulement ces discours, mais les faisoit aux autres et s'en confia premièrement au père Arnoux, puis a M"* de Puisieûx. En fin après le siège de Saint Jean d'Angeli, conune monsieur le connestable revenoit un matin de disner, ayant ses Suisses et ses gardes marchans devant luy et entrans dans le logis du roy, suyvy de toute la court, et des principaux de l'armée, le roy le voyant venir d'une fenestre, me dit : c Voyés , Bassompierre , c'est le roy quy entre, t c Vous me pardonnerés, Sii^, luy dis je, c'est un connestable favorisé de son maitre, quy fait voir vostre grandeur, et quy estale vos bienfaits aux yeux de tout le monde. » c Vous ne le connoissés pas, me respondit-il ; il croit que je luy en dois de reste et veut faire le roy : mais je l'en empescheray bien tant que je seray en vie. t c Sire, luy dis je lors, vous estes bien malheureux de vous mettre ces fantaisies en la teste ; luy, l'est bien aussy de ce cpie vousprenés ces ombrages de luy, et moy je le suis encores davantage de ce que vous me les avés descouvertes : car un de ces jours, vous et luy, vous crierés un peu et en

384 JOURNAL DE MA VIE. suitte vous vous appaiserés, et après vous ferés comme il se fait entre mary et femme, quy chassent les vallets ausquels ils ont fait part de la mauvaise volonté qu'ils avoint Tun contre Tautre, après qu*fls se sont accordés; aussy vous luy dires que vous n*aurés fait part du mescontentement que vous aviés de luy, qu'a moy, et a quelque autre, quy en paslîrons. Vous avés veu Tannée passée que la seule opinion qu'il avoit eue que vous me pouviés vouloir du bien me pensa ruiner et perdre. > Il me fit lors de grands semiens qu'il n'en parleroit jammais, quelque raooom* modement qu'il peut faire avesques luy, et qu'il ne s'estoit jammais ouvert a personne sur ce sujet, qu*au père Arnoux et a moy, et que sur la vie je n'en ou\Tisse jamais la bouche qu'au père Arnoux, et encores après qu'il luy en auroit parlé et lors qu'il me le commandcroit . Je luy dis qu'il n'avoit que faire de me le commander et (]ue j'avois desja fait ce commandement a moy mesme, a quy il importoit de la fortune et de la vie. Sur cela je fus bien ayse d'avoir eu ordre d*aller a Paris peu de jours après ; car je trouvois la ooofidence du roy très périlleuse en ce temps là. Je revins au commencement du siège de Montauban, et ayant eu l'attaque des gardes a commander seul de mareschai d(^ camp, je m'y rendis sy sujet ({ue je ne venob jamais a Picncos, quartier du roy, sy je n'y estoîs mandé. Les ombrages du roy contre monsieur le conneslable croissoint a toute heure ; et luy, preooil moins de soin de s*entrf4enir bien avesques le raj qu'il ne faisoit auparavant, soit qu'il se sentit de rafieclion (*ordial«> (]ue Sa Majejité luy portoît»

1621. NOVEMBRE. 385 que les grandes affaires qu'il s'altiroit sur les bras Tempeschassent d'y penser, ou que la grandeur Taveuglat ; de sorte que les mescontentemens du roy croissoint bien fort, et le roy toutes les fois qu'il me pouvoit parler en particulier, m'en tesmoygnoit de plus violens ressentimens. Une fois que j'estois venu le trouver, le millord de Hey, ambassadeur extreordinaire du roy de la Grand Bretaigne, envoyé pour s'entremettre de la paix entre le roy et les huguenots, eut sa première audience du roy (1), après laquelle il Talla prendre de monsieur le connestable. M*^ de Puisieux, selon la coustume, venoit entendre du roy ce que le millord luy avoit dit a son audience, quand le roy m'appella en tiers et me dit : c II va prendre l'audience du roy Luines. > Je fus bien estonné de ce qu'il me parloit devant M*^ de Puisieux, et voulus faire l'ignorant ; mais il me dit : c II n'y a point de danger devant Puisieux ; car il est de nostre secret. > c II n'y a point de danger. Sire! (luy dis je.) Je suis maintenant asseurement perdu ; car c'est un homme craintif, et peureux, conune monsieur le chancelier son père, quy au premier coup de fouet confessera tout et perdra en suitte tous les complices et adherens. » Le roy s'en rit et me respondit de luy en quy je me fiois bien, et estoit mon amy. Lors le roy commença a deschirer monsieur le connestable et en dire tout ce qu'il avoit en sa fantaisie ulcérée de ce qu'il avoit adjoint a la charge de connestable celle de chancelier depuis la mort de M^ le garde des sceaux (l) Voir p. 33ri.

386 JOURlfilL DE MA VIE. . (lu Vair (1 ) quy estoit decedé peu de jours auparavant. Je vis bien qu*il estoit sur le pendiant de sa fortune, et me résolus de luy remontrer quelque chose sur et sujet 9 pour son bien, veu que depuis nostre brooil* lerie il m*avoit tesmoygné beaucoup de bonne volonté. Ce fut a quelques jours de là, que me trouvant dans son cabinet avesques luy, je luy dis que coaune son serviteur ires humble, passionné a ses intérêts, je me croyois obligé de luy remontrer qu'il ne cuitivoit pas assés la faveur et les bonnes grâces du roy, et qu*il n'en avoit pas tant de soin qu'auparavant, maintensnl qu'il en devoit avoir davantage ; que le roy croisioh en aagc, en règne, et en connoissance des choses, et qu'en mesme temps luy, quy croissoit en diarges, honneurs, bienfaits et obligations, devoit aussy croitre en reconnoissance et en summissions vers son roy, son maitre et son bienfaicteur; qu'au nom de Dieu il y prit garde, et qu'il pardonnât a la liberté que j'avois prise de luy en parler, puis qu'elle provenoit du lele et de la passion que j'avois a son service très humble. Il respondit qu'il me sçavoit gré et se senloit obligé soin que j*avois de sa conservation , quy me asseurement utile et profitable, et que je luy avois commencé de luy parler en neveu, comme il esperoit que je luy serois dans peu de temps ; qu'il me vouloil aussy rcspoiidre en oncle et me dire que je me repiH sasse sur l'asseurance qu'il me donnoit qu'il i » Ml ♦ (1) Du Vair «^tait mort à Touncins le 3 août. — L'aatsar a écrit par erreur : Dt Vie.

1621. NOYBMBRE. 387 soit le roy jusques au plus profond de son ame ; qu'il sçavoit les moyens par lesquels il le falloit conserver, aussy bien qu'il avoit sceu ceux de Tacquerir, et qu'il luy donnoit quelquefois exprès des petite sujete de plainte quy ne servoint qu'a augmenter l'ardeur de l'affection qu'il avoit pour luy. Je vis bien lors qu'il estoit de la mesme trempe de tous les autres favoris qui croyent avoir cloué (1) leur fortune, quy la croyent éternelle, et quy ne connoissent leur disgrâce que lors qu'ils n'ont plus le moyen de l'empescher. Depuis ce temps là, toutes les fois que le roy me pouvoil parler en particulier, c'estoit incessanmient en plaintes de monsieur le connestable, et ce quy m'en fit plus mal juger fut que tout d'un coup l'extrême passion qu'il avoit pour madame la connestable se convertit en une telle haine qu'il avertit monsieur son mary que M^ le duc de Ghevreuse en estoit amoureux : il me dit qu'il luy avoit fait cette harangue, dont je luy dis qu'il avoit très mal fait et que c'estoit pécher de mettre mauvais ménage entre le mary et la fenmie. Il me dit : c Dieu me le pardonnera, s'il luy plait ; mais j'ay eu un grand plaisir de me venger d'elle (S!), et de faire ce desplaisir a luy. » [Il me dit en suitte plusieurs choses contre luy] (3), et entre (1) Il y avait : élevé. (2) Si la duchesse de Luynes avait personnellement encouru le ressentiment de Louis XIII, ce n'était pas pour avoir repoussé des avances qu'il n'aurait pas eu, dit Tallemant des Beaux c Tesprit » de lui faire ; c'eût été plutôt pour avoir fait remarquer à la reine la froideur du roi à son égard. (3) Inédit.

388 JOURNAL DE MA VIE. autres que devant quil fut six mois, qu*il hiy feroH bien rendre gorge de tant de choses qu'il luy avoit prises. Sur cela je partis de Montauban sans voir le roy, et la première nouvelle que j'en eus, fut qu*il avoit esté contraint d'abandonner le père Amoux a la haine de monsieur le connestable, mais que je m*a8seurasse qu'il n'y avoit rien contre moy. Je ne bissay pas d'en estre en grande appréhension, bien que je puisse dire que toutes les fois que le roy m^avoît parlé sur son sujet, que j'avois toujours rabattu les coups, et que j'avois esté infiniment marry que le roy eut eu cette confidence avesques moy. Le mardy 23'** je fis porter tous les drapeaux des regimens de l'armée a mon logis, a l'instance des capitaine§, affin qu'ils fussent deschargés de cette garde, et que celle quy estoit posée devant mon logis senril quand et quand pour la garde des drapeaux. Il arrira (|ue comme Navarre m'envoya les siens par vingt aol» dats quy les portoint et cinquante quy les aooompagnoint, ceux de la ville tirèrent sur eux un coup de leur pièce de campaigne quy emporta quattre bras droits a quattre des soldats quy les portoint. 11 m'arriva aussy qu'estant a la batterie et m^eataot avancé au devant pour remarquer ou reconneatre quelque chose, les canonniers ne pensant pas que j*y fuss(% mirent le feu a la pièce plus prochaine de moy, dont le vent me |>orta très rudement pwr terre et me laissa un tel bruit dans Toreillc droitte avesquea des eslancemens (]uy m'est oint insupportables; al heui*es après une forte tievre nu' prit, quy ne m* pesclia pas pourtant de continuer ma charge et de faire avancer nos tranclit^es jusc|ues sur le bord da

1621. NOVEMBRE. 389 fossé, quelque asseurance que j'eusse du marquis de Mirambeau quMl me rendrait la place aux conditions sus mentionnées. Je fus, le mercredy 24"*, fort pressé de M' le mareschal de Roquelaure de faire desloger la compagnie de gensdarmes de monsieur le connestable, de Gastel Jaloux, et vis que le lieutenant, nommé M' de Nesmont (1), le desiroit aussy, porté par la prière du jeune Yaillac (2) quy en estoit guidon, ou peut estre parce que ceux de Gastel Jaloux leur avoint promis quelque présent pour les faire desloger. Je dis a monsieur le marcschal qu'il estoit le maitre pour me commander absolument, et que je le ferais ; que pour les envoyer delà Teau, j'y contredirois toujours pour le péril que j'y voyois, sy ce n'estoit que l'on les aocomh pagnat d'infanterie pour les garder, ce que nous ne pouvions durant le siège, lequel s'en alloit finy; que s'ils n'en vouloint attendre l'issue, qu'il ne les pouvoit loger qu'aux Tonnains (3) : mais outre que le mesmc inconvénient estoit a Tonnains qu'a Gastel Jaloux, parce qu'ils contribuoint cinquante francs par jour pour une des compagnies du régiment de monsieur le marcschal, les Tonnains appartenoint en partie a M' le comte de la Yauguyon son gendre (i). En fin

(i) François de Nesmond, seigneur de la Tranchade, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, fut lieutenant d'une compagnie de gendarmes de ses ordonnances. (2) Un des frères cadets du comte de Vaillac. (3) Tonneins, chef-lieu de canton de rarrondissement de ICarmande, sur la rive droite de la Garonne, plus bas que Monheurt. Il y a Tonneins-dessus et Tonneins-dessous. (4) Jacques d'£stuert de Gaussade, comte de la Yauguyon, fils

**The text on this page is estimated to be only 26.51% accurate**

390 JOURNAL DE MA VIE. monsieur le mareschal se fasdia contre moy, et nioy je ne luy dis autre chose sinon que je luy envoyerois le mareschal des logis des Fourneaux, et qu*il luy ordonnât ce qu'il voudroit ; que pour moy je ne m'en meslerois plus. J'allay delà la Garonne voir nostre retranchement quy s*en alloit en deffense, dont je fus fort ayse ; ctf je craignois fort ce costé là. Ma fièvre me rengregea sy fort que je ne fus plu capable de servir, et despeschay au roy et a monsieur le connestable pour les supplier de trouver boo que le lendemain a leur arrivée (1) je oie fisse porter a la Reoulle (2) pour me faire panser, et de me vouloir envoyer un médecin. J'eus le lendemain matin congé de m*en aller par une très honneste lettre du roy, et asseurancœ que Ton m'envoyeroit le médecin, de sorte que le lendemain jeudy 25** on me porta dans un batteau que Ton m'avoit préparé, sur les dix heures du malin, et je baissay le long de la rivière pour aller a la Reoulle. Comme je passois bien malade devant les Tonnaina, uni(|uc (io Louis d'Kstuert de Caussade, comto de Hainl-ll«gna, ot do Diane dT>cuni, princesfto do Carcocy. oomtcwa da la Vauguyon, avait épouH4> on 16()7 Marie do Huquelaurp, fille en manV^hal. (1) Ce jour, 24 novembre, le n>i Q*éuit pa» à la veille d'aniter d(*\ant Monheurt : il m* rendait deGrenade-Hur-Garooiie à Besamont-de-I^omagne pour aller de là à Lectoore. Ce fut tealeiaMit le '28t|u'il >int prendre mn htgenient à I^ngueùlle, lieo «méà une lieue envinm de Munheurt (Journal d'Jiértmard^. (?) La H('m>1

16S1. IfOYEMBRE. 391 mes gens me dirent que de la cavalerie passoit la rivière ; je m^imaginay aussy tost que c'estoit celle de monsieur le connestable, et ne fus pas trompé. Je me fis aborder en Testât que j'estois et trouvay Nesmont sur la rive, quy faisoit embarquer ses bagages pour aller coucher avec la compagnie a Puch de Gontaut (1 ) qui est a demie lieue de Marmande. Gela me mit en très grande peine , tout perdu de mal 0(mune j*estois, et preveus celuy quy leur arriveroit. J'envoyay quérir Nesmont et Vaillac, et leur demanday quy leur avoit donné ce département : ils me dirent que le soir auparavant M' le maresdial de Roquelaure leur avoit envoyé, et leur avoit fort recommandé de desloger avant que le roy arrivât devant Monheurt. Je le creus facilement ; car le roy n*eut jammais consenty qu'ils en fussent partis pour aller a Pudi se jetter au millieu des ennemis dans un pals huguenot. Je leur dis lors que je les priois de superseder jusques a ce que le roy eut sceu l'inconvénient cpi'il y avoit de faire passer une seule compagnie de gensdarmes dans un païs du tout ennemy, sans l'accompagner d'infanterie ou la loger dans une ville fermée ; que j'envoyerois un gentilhomme avec celuy qu'ils envoyeroint au roy, et que peut estre le roy leur donneroit pour garnison la ville de Marmande (2), quy leur seroit un (1) Ici et dans la suite du récit il faut lire : Gontaud, et non : Ihich-de-Gontaud. Ce fut en eflet à Crontand, petite ville située du côté droit de la Garonne, non loin de Marmande, qu'eut lieu la surprise^dont il est fait mention plus loin. (2) Marmande, chef-lieu d'arrondissement du département de

 excellent quartier. Nesmont et Vaillac estoînt plus vaillans que considérés (1), et quy ne penspint pts que le soir mesme de leur arrivée les ennemis les deussent venir saluer, me dirent que desja tous loiri bagages et grands chevaux estoint passés et mesmes estoint desja avancés sur le chemin de Pudi de Cîootout ; que les ennemis ne sçauroint estre avertis de leur arrivée qu'il ne fut bien tard ; quMIs n'auroiot pas le loisir de s'entreavertir a temps pour leur venir donner sur les doigts la mesme nuit ; que s'ils n*estoint bien forts ils ne leur sçauroint rien faire ; qu*il y avoit un cliasteau a Puch de Gontout ou ils se pourroint retirer , et qu'ils feroint bon guet ; qu^fls cnvoyeroint pour avoir un autre quartier pour le lendemain. En fin ils passèrent par dessus mes avis et persuasions, et suyvirent leur diemin. Pour moy je descendis jusques a Marmande , mco mal se rengregeant d'heure en heure de telle sorte que je n'eus pas la force d'aller jusques a la ReouUe^ et fus contraint de me jetter en une meschante hôtellerie aux fausbourgs de Marmande, ou je fis tendre mon lit pour y coucher, attendant quelque mededp ou espérant d'en trouver a Marmande, comme je fia, mais un médecin de village. De bonne forione m'arriva quasy en mesme temps un empirique que M' d'Estissac m'a voit envoyé, nommé Dubourg, quy n'estoit qu'un ivrongnc, mais quy avoit d'excellens remèdes. Sur les neuf lieures du soir m'arriva aossy Lot-ot-Garonne, sur la rive drotto éo la GaroDne, aotre TooaaîBt et la Héole. (!) iVudentH.

16SI1. IfOVEMBRB. 393 un médecin du roy, excellent, nommé le Mire, que le roy m'envoya, lequel pour m'oster ce furieux tintonain que j'avois dans la teste, de Tavis des autres médecins, me fit scarifier, et appliquer des ventouses sur les espaules. Gela fut vers les onse heures du soir, quand en mesme temps nous ouymes tirer forces coups de pistollets dans cette rue du faubourg quy est sur la Garonne : c'estoint les gensdarmes de monsieur le connestable que les ennemis poursuyvoint les ayans chaînés dans Puch de Gontaut le mesme soir qu'ils y estoint arrivés. Sur ce bruit mes gens en dUigence me mirent une serviette sur mes espaules quy estoint toutes en sang, puis me mirent ma robe de chambre, et me firent emporter en cet estât par quattre de mes hallebardiers suisses; et cinq ou six autres, et ce qu'ils peurent ramasser, m'accompagnèrent jusques près de la porte (1), puis coururent se barricader dans mon logis pour tascher de sauver avesques eux mes chevaux, ma vaisselle et mon équipage. Ils creurent que j'estois entré, et ne demeura avesques moy que ces quattre Suisses, les deux médecins le Mire et Duboui^, avec deux vallets de chambre. Mus comme j'approchay de la porte, ils (S) me saluèrent de quelques mousquetade|» , croyans (a ce qu'ils me dirent depuis), que j'estois le pétard que l'on leur venoit attacher a leur porte. Mes gens leur crièrent que c'estoit le marcsçhal de camp quy commandoit (1) La porto do la ville. (2) Les habitants de Mannande.

394 JOURNAL DB MA VU. Tarmée, celuy qu'ils esloint venus saluer a la descente de son batteau, et que s'ils ne m'ouvroinl ils s'en repentiroint ; mais pour tout cela ik ne soeurent jamais gaigner autre chose sur eux, sinon (|u'ils me permeltroint de me mettre sous un petit corps de garde ouvert quy estoit au dedans de leur barrière, qu'un honune vint ouvrir pour m'y faire entrer, lequel la referma sur moy en mesme temps et puis se jetta sur un petit pont levis qui fut levé en mesme temps. Ainsy je fus enfermé dans cette barrière sans pouvoir plus rien mander a mes geoSt lesquels croyans que je fusse entré dans la ville, ne s'occupèrent qu'a garder mon logis; et ceux de la ville ne me voulurent jammais ouvrir qu'il ne fut sept lieures du matin. J'estois estendu sur une table, tout reinpiy du sang de ma scarification quy s'estoit figé et attache a la serviette que l'on avoit mise dessus, et quy s'escorchoit de temps en temps, avec un espoinçonnement furieux dedans la teste, une forte Gevre continue, n'estant couvert que d'une robe de nuit assés légère dans un temps très froid ; car c*estoit le vendredy 26"* de novembre, que je puis dire avoir esté le plus grand tourment, et mal, que f sje senty de ma vie, quy me fit cent fois souhaiter b mort. En fin messieurs de Marmande m'ouvrirent les portes de leur ville et m'y donnèrent un bon logis ou je fis tendre mon lit et y demeuray malade m Tex* t remité d'une tievrc de pourpre quy en fin le treisieme jour (luit par une forte ci*ise. Le dix septième (I) je (l; Le (li.\-so;)U

1621. DÉCEMBRE. 395 me fis porter sur le batteau, et Ton me descendit a la Reoulle. Le 13°^® de décembre (1) pendant ma maladie Monheurt se rendit. Monsieur le connestable y mourut {%) d'une mesme « fièvre de pourpre que celle dont je reschappay (décembre). Il ne fut gueres plaint du roy, et les affaires changèrent de face, aussy bien que la court. M' le cardinal de Rets et M" de Gbomberg aspirèrent a la toute puissance et pensèrent retenir le roy a ne rien faire que ce qu'ils luy conseilleroint, luy faisant sur toutes choses abhorrer les favoris. Us s'adjoygnirent promptement un garde des sceaux, quy fut M** de Vie (3), auquel ils les firent bailler : et parce qu'ils apprehendoint que je ne serois pas conforme (1) Monheurt se rendit le 12. On lit dans \e Journal é^Hérouard : a Le 12 va au logis de M' de Scbomberg, de la au camp pour voir sortir ceux de Moneur a qui il donnoit la vie, et sortirent un baston blanc a la main, et les femmes on les fict sortir a part dans des bateaux pour les conduire à Tonens : ce fust ung de ses soins particuliers : que la ville sera bruslée et une potence ellevée au millieu ; faict mettre son armée en bataille et sans armes de peur que les soldats ne s'entretuent point sur le pillage mais il n'y fust point et alla a la volerie. » (2) Le connétable de Luynes mourut à Longuetille le 15 décembre : il était tombé malade le 3. Hérouard dit à la date du 14 : « S'amuse a jouer pour tromper le desplaisir qu'il avoit de la maladie de M"* le connestable; > etàla datedu 15: c Triste, affligé pour l'extrémité de la maladie ou estoit M' le connestable, et qui le faict rosoudro de desloger et alla coucher a Damazan. A deux heures mourut M*" le connestable. » Bassompierre ne croit pas que le roi fût très « triste » ni très « afQigé », ni qu'il eût besoin de « tromper son desplaisir. » — Voir à T Appendice. XXL (3) M. de Vie fut créé garde des sceaux par lettres du 24 décembre.

 a tous leurs sentimens , et que le roy me parloit a toute heure, et moy fort franchement a luy, que j'avois forœs amis, et crédit dans tes gens de guerre, ils proposèrent au roy de me laisser lieutenant gênerai en Guyenne, dont ils firent donner a M** de Roquelaiire en recompense deux cens mille livres et le gouvernement de Leitoure. Ils m'en firent aussy parler par Rouccelay (quy s'avançoit aussy tant qu'il pouvoit et estoit aux bonnes grâces des ministres), et par M"* le mareschal de Pralain : ils m'offrirent mesmes d*adjouter a ma charge celle de maresdial de France ; mais je voulus voir le cours de ce mardié et attendre de voir en quelles mains tomberoint les affaires, jugeant bien que celles là n'estoint pas assés fortes pour les soustenir et m'asseurant que quiconque les auroit adroit bien ayse de m'avoir pour amy, et de me faire plus de part au gasteau que ceux cy ne m'en offiroiDt. Je res[)ondis donc au roy quand il me parla de cette lieutenance générale, que je m'estimois plus heu* reux de faire la charge de colonel gênerai des Suisses près de sa personne qu'aucune autre, eslongné d^elle ; que je ne faisois que sortir d'une grande maladie quy me dcmandoit trois mois de repos, et moy ce temps là au roy sans autre occupation qu'en celle de ma première charge ; ce que Sa Majesté agréa. Ils la donnèrent en fin au mareschal de Temines, a quy ilsosterefll le gouvernement de Bearn, que l'on m'offrit encorcs; mais j'en fis comme de celuy de Guyenne. J'arrivay a Bordeaux six jours devant le roy (I), ou je fus fort visité, des ambassadeurs et autres.

16SI1. dAcembre. 397 En fin le roy en partit le 30** de décembre, et vint coudier a Blayes (1). Le lendemain il vint disner a my diemin de Blayes a lâboume, la ou il assembla (en y arrivant) ce qu'il avdt là de conseil, quy estoint M" le cardinal de Rets et de Chomberg (quy luy avoint mis en teste Taffaire qu'il nous proposa), puis M" les maresdiaux de Pralain, de Ghaunes, et de Grequy (a quy le roy avoit donné le baston cinq jours auparavant (8) a Bordeaux), M' de Marillac, et moy ; et par la boudie de M' de Chomberg il nous proposa un dessein que Ton luy avoit mis en teste, de faire luy mesme une entreprise sur Castillon [et de s'en saisir en passant] (3) : on vouloit qu'il fit semblant d'y aller au giste, et que l'on feroit entrer six compagnies des gardes françoises et quattre des Suisses, pour garder le roy, et puis quand Sa Majesté y seroit entrée, elle iroit se pronmiener au chasteau d'où elle diasseroit ceux qui le gardoint pour M' de Boullon quy des le commencement de cette guerre avoit convenu avesques le roy que toutes les places qu'il avoit, conune Sdan, Negreplisse, Castillon (i), et toutes celles de la (!) Au lieu de Blaye, il faut lire : Gréon, Voici en effet l'itinéraire donné par Hérouard : le 30 le roi alla coucher à Gréon ; le 31 il alla dîner à Branne et coucher à Lihoume. (2) Le 27 décembre. (3) Inédit. (4) Le duc de Bouillon était prince de Sedan, comte de Nègrepelisse, vicomte de Gastillon. —Négrepelisse, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Montauban. — Gastillon, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Libourne, sur la rive droite de la Dordogne.

 viscomté de Turenne (1 ), demeureroint dans le service du roy sans toutefois faire la guerre m ceux de b Religion ; que pareillement le roy ne lesferoit molester, ny entreprendre sur elles. J'oubliois a dire que œ matin mesme, par les chemins, le roy m'avoit dit que Ton luy proposoit cette affaire, laquelle il ne goostoit pas ; neanmioins sy tout son conseil qu'il assemblerait a la disnée, estoit d'avis de Texecuter, qu'il le ferait : je le desgoustay encores davantage qu'il ne Tesloit par plusieurs vives raysons que Dieu m'inspira de loy remontrer, lesquelles il me conmianda de dire tantott après au conseil, et les autres dont je me pourrais adviser, a quoy je songeay par les diemins. Apres que M** de Chombei^ eut amplement déployé tout ce quy estoit de cette entreprise, il conclut par son opinion quy estoit de l'exécuter en la forme pn>> posée, ce que, a son avis, il jugeoit très facile ; qu^il seroit utile au roy [et de réputation] (S) d'avoir^ eo sortant du siège de Montauban, pris Monbeurt de force, et Castillon par entreprise. Le roy demanda eo suitte l'avis de M** de Marillac, quy fut coofoniie a celuy de M' de Chomberg, y adjoutant quelque particularité en la forme de l'exécution. De là le roy commanda de dire mon opinion, laquelle je dis cette sorte : c Sire, sy par le manquement de foy et de parole vous eussi('*s voulu chercher vostre avantage, vous en a\i(^, rannt^ passée, une belle occasion lora que par ^1) En Ba»-Ltinoui»in. .2) Inédit.

1621. DÉCEMBRE. ^9 la deffaite du Pont de Sey , après avoir abattu un grand party quy s'estoit eslevé contre vous, il estoit en vostre pouvoir d'employer, tant les forces ennemies que les armées que vous aviés mises sur pié pour leur résister, quy consistoint ensemble a phis de cent mille hommes, pour ruiner les huguenots surpris, mal préparés, despourveus de forces, et desnués de secours. Il ne vous manquoit pas allors de justes et spécieux prétextes pour l'entreprendre, ny d'habiles et sensés personnages a vous le persuader ; joint que le profit et utilité quy vous en revenoit d'exterminer un tel party et de donner la paix et le repos a vostre estât (que soissante années durant, cette faction luy avoit osté ou traversé), estoint assés capables d'esmouvoir et faire incliner une ame moins généreuse et bien née que la vostre, a faire ce manquement cy, quy fut neammoins rejette par Vostre Majesté, pour ne violer la foy publique quy leur avoit esté donnée de vostre part et pour ne contrevenir a vostre royale parole. Est-il possible, Sire, que cette foy et parole que vous avés voulu saintement garder au préjudice mesme de vostre religion, au desavantage de vostre estât et au donunage de vostre propre et particulier interest, vous la veuUiés maintenant mettre a l'abandon pour la conqueste (pour ne dire la volerie et le larcin) d'une simple bicoque, et mettre pour un sy vil prix une sy grande tache a vostre honneur et réputation ? La ville de Gastillon quy demeure en paix au milieu de la guerre, quy subsiste dans son devoir au nullieu de la deffection de ceux de sa religion, et quy vit en une entière asseurance parmy ses voysins sous la protection que Vostre Majesté a donnée aux terres de

 M** de Roulion, se trouvera opprimée sous Ultre de bonne foy en la présence et par la propre peraoïme de Vostre Majesté, et de Vostre Majesté a quy, noo par affectation (1 ) , mais par une voix publique conmie émanée du ciel, a esté attribué le tiltre de juste. Cela est, ce me semble, incroyable, et neammoins il n'est que trop vray que Ton Ta osé proposer à Vostre Majesté, qu'elle Ta daigné escouter et qu'eUe a voulu maintenant faire délibérer sy elle le doit exécuter. » c Depuis six semaines. Sire, le chef du party huguenot. M** de Rohan, est venu se mettre entre les mains de feu monsieur le conneslable sur sa simple parole et y a trouvé une entière seureté : M" de la Force et d'Orval, sur celle de M** le marescfaal de Chaunes, sont sortis de Montauban pour cooferer avec luy ; et sy sur celle de Vostre Majesté et sur la confiance que ses peuples en doivent prendre, b ville de Castillon luy ouvre ses portes, elle en encourra sa fatale ruine. Sire, il est aysé de trompar quy se fie ; mais il n'est pas aysé de tromper plus d'une fois : une parole mal gardée une seule fois prive pour jamais celuy quy Fa enfreinte de créance envers tout le monde. Je ne vois point de difficulté en la prise de Castillon ; vous y serés infailliblement reoeu, et sans péril vous vous en rendrés maitre : mais en gaiguanl avec reproche et honte cette dielive place, vous perdes touti^s celles de la Religion quy se fiant co vostre royale parole, vivent sous vostre autorité, et (1) 11 y tvait aux précédentes éditions : •fêcîi

1 621 . DÉCEMBRE. 401 joindrés aux rebelles huguenots, les autres huguenots obeissans et fidelles. Une seule armée, ou deux au plus, vous suffisent a faire la guerre aux révoltés, là ou six armées ne suffiront pas a ceux que vous contraindrés par cette action d*estre tels. Le seul duc de Boullon a quy vous osterés Gastillon, vous forcera d'en tenir une en Ghampaigne contre Sdan, une en Limousin contre les places de la viscomté de Turenne; M" de la Trimouille et de Suilly, jusques astheure très zélés a vostre service, chercheront leur seureté, et M" le duc des Diguieres quy vous a sy bien servy cet esté passé contre ceux de sa mesme religion, et quy contient tout le Dauphiné en paix et en obéissance, ne le pourra plus contenir, ne se pourra peut estre plus contenir luy mesme, voyant que Ton ne se peut plus fier a Vostre Majesté, ny prendre créance en sa parole. » € Sire, je ne sçay quy vous a donné ce conseil ; mais je sçay bien, de quelque part qu'il vienne, qu'il est ou intéressé, ou malintentionné, ou inconsidéré, et qu'il n'en peut succéder que perte et repentir. C'est pourquoy. Sire, je vous conseille de conserver religieusement, toute vostre vie, vostre foy et parole, tant a vos amis qu'a vos ennemis, a vos voysins qu'a vos sujets, et par un noble et généreux dcsdain rejetter comme préjudiciables toutes les propositions et avis que Ton vous viendra donner au contraire. » Le roy quy n'avoit pas besoin de beaucoup de persuasions pour le divertir de cette entreprise, voyant aussy que les trois mareschaux de France par leurs gestes approuvoint mon avis, n'en voulut pas demander aux autres, mais dit qu'il avoit toujours bien jugé II 26

402 JOURNAL DE MA VIE. que son honneur, et sa foy, ne luy pouvoint permettre d^executer ce dessein : a quoy tous les autres ayau applaudy, il fut résolu que Ton iroît coucher a Liboume. Quand le roy me parla premièrement de cette affaire, il ne me dit pas que M' de Chomberg luy eut proposée, et véritablement je n'en sçavois rien. Il tesmoygna de grands ressentimens a M" de Pralain et de Crequy, de faigreur et véhémence dont j*avois osé en mon opinion, et qu'il n'eut pas creu que moy, soo ancien amy, luy eusse voulu faire ce tour : mais je leur respondis qu'il n'avoit point fait la propositiGO conune venant de luy, mais d'une tierce persomie, et que mon serment, et mon devoir, m'obligeoiot de dire, (selon ma conscience), mes sentimens sur les avis que le roy me demandoit. Neammoins ceb ne l'appaisa pas, et demeurasmes depuis en froîdeiir, parlant neanunoins toujours ensemble. Ainsy le roy s'en vint coucher le dernier jour de l'année 16il a Liboume ou il séjourna. FIN Dl* TOME SECOND

APPENDICE (Voir p. 5.) Dans une histoire manuscrite de Beauvais, conservée à la Bibliothèque nationale (Fr. 8579-8583), un chanoine de Beauvais, nommé Hermant, proteste vivement contre le récit et les appréciations du maréchal : « Bassompierre, dit-il, n'avoit point esté du voyage du Roy, parce qu'il sollicitoit un procès à Rouen contre la demoiselle d'Entragues au sujet d'une promesse de mariage qu'il ne vouloit point accomplir. Elle avoit un enfant de luy qui depuis est mort Evesque de Saintes et a porté le nom de Louis de Bassompierre. EUe se conduisoit dans lapoursuittedecegrand procès par les conseils denostre Evesque René Potier; et c'est ce qui a donné lieu aux plaintes que ce Mareschal fait de luy dans ses Mémoires, luy attribuant l'avis qu'il avoit inspiré a sa partie de demander au Pape des juges ecclésiastiques pour en connoistre. Les termes outrageux dont il se sert contre Jean Jacques de Sault, Evesque d'Aqs (4), nommé commissaire (1) Le chanoine de Beauvais, trompé par Tédition qu'il avait sous les yeux, confond Jean -Jacques du Sault, évéque de Dax, avec Paul Ilurault de l'Hôpital, archevêque d*Aix.

**The text on this page is estimated to be only 25.26% accurate**

iOi APPENDICE. par Sa Sainteté dans cette cause, font voir jusques a quel point sa passion ie Iransportoil ; et quand les sentimmis de la religion n'auroient pas dû l'empescher de traitter un Eyeaque de fou enragé dans des Mémoires qui sont devenus publics après sa mort, la seule règle de Thonnesteté dont il se piquoit plus qu*aucun autre sufTlsoit pour le détourner de cet eices. • Fr. 8582 (t. IV), p. 4956. il (Voir p. 7.) Le Mémoire de diverses notes concernant le genuit de Im maison de Hassompierre, déjà mentionné à PAppendiee da tome I, fournit, sous les n*^ 444, 445, 448, 449 et 456, des documents relatifs à Tétat de fortune et aux dispositions de M*» de Bassompierrc. 4'* No 444. — 6 juin 4604. — « Original en papier da testament de Messire Jean de Ikissompicrre, par lequel ledit seigneur fait divers legs pieux, domestiques, et autres donaUons t Messieurs ses deux frères, donne ensuitte l'usufruit de tons ses biens a Madame de Uassompierre sa mère pour en Jouir si vie naturelle. » 2" N* 445. — 9 juillet 4609. — Acte devant Makujt, Libellion, par lequel François, baron de Bassoibpierre, d African, baron de Hemoville, son frère, déclarent que nonobttant le partage fait entre eux le jour précédent par leur mère, Louise de HadevaU veuve de (ihristophe, baron de BmsooipifTrc, « ils n'entendent neantmoins oster a laditte dame leur mère le [K)u\oir qu'elle a de faine et disposer des wMi*fimfT, terns oi seigneuries de son propre et ancien berilage, ieeltai

 scituées et assises en la proyince de Normandie ; » ladite dérogation au partage étant faite toutefois « a charge et condition expresse que si laditte dame yend ou alienne aucune desdittes terres et seigneuries, d'autant qu'elles sont données en partage audit seigneur de Removille, ledit seigneur de Bassompierre, son frère, promet et s'oblige par ces présentes de rendre et restituer audit seigneur de Removille, incontinent après le décès de laditte dame, la moitié d'autant de rente et de même nature et qualité que ceUes que laditte dame de Bassompierre, leur mère, auroit vendue et aliénée. » 3^ N"* US. —40 juin et 7 juillet HiÂ. — c Original en papier du testament avec codicile ensuitte de haute et puissante Dame Madame Louise de Radeval, veuve de Messire Christophe de Bassompierre, chevalier, seigneur du même lieu , Harrouel, Ormes, Removille, Baudricourt, grand maistre de l'hostel de S. A. Monseigneur le duc de Lorraine, chef de ses finances, par lequel laditte dame fait divers legs ; ensuitte desquels est écrit : Et d'autant que par les partages faits et agréés tant des immeubles de feu Messire Christophe de Bassompierre, chevalier, mon mary, que des miens, entre lesdits seigneurs François et AfTrican nos enfants, le 8« juillet 4609, le pouvoir et liberté m'est expressément réservé de disposer de mesdits biens compris ésdits partages, je les affecte, hippoteque et oblige spécialement et chacun d'iceux pour satisfaire a tous et chacun les legs, ordonnances et donations cy dessus pour les exécuter et accomplir entièrement ; les dits partages faits en conformité de l'intention de mon dit mary et de la mienne ; ordonne que ses meubles soient pour moitié aux enfants masles et a faute de masles aux filles nais et a naistre de son fils François en légitime mariage, d'autres neantmoins que de Damoiselle Marie Charlotte de Balsac au cas qu'il Tespouse, auquel cas je l'exherede et prive de tous et chacun mes biens, luy ayant expressément deffendu de contracter mariage avec elle, etc. » On voit par cet acte que Bassompierre avait un grand intérêt à ne pas épouser M"« d'Entragues.

406 APPENDICE. 4« N*» 449. — 27 avril 4645. — « Original en papier d'un autre codicile fait par haute et puissante dame Louise de Radeval, veuve etc.... portant qu'ayant reconnu, reveu et examiné de nouveau le testament par elle fait le 40*" juin 4644, déclare qu elle veut et entend que la moitié des meubles par elle léguée aux enfants de haut et puissant seigneur François de Kassompicrrc, chevalier, baron et seigneur de Bassompierre, Ilarrouel, Ormes et autres lieux, colonel de Suisses de la garde du corps du roy de France et son conseiller d'Estat, son fils aisné, nais en loyal mariage, soient et appartiennent a défaut d*iceux , aux enfants de haut et puissant seigneur Messire Aiïrican de Bassompierre , chevalier , seigneur de Rcmovilie, du Ghastellet, Baudri court, grand escuierde Lorraine; et veut qu'a deffaut d'enfants dudit seigneur de Removillc, Tautre moitié desdits meubles soit et appartienne a ceux du dit seigneur de Bassompierre, nais en légitime mariage et non autrement; entend laditte dame que lesdils meubles soient et appartiennent aux enfants masles et a deffaut a ceux des dames ses filles. Item ladite dame donne pour bonne considération audit seigneur de Bassompierre seul tous les meubles d'IIarrouel qu'elle avoit ordonnés par son testament estre partagés entre luy et le dit seigneur de Removille son frère... » 50 N** 450. — En avril. — Original en papier par lequel il est rappelé entre Louise de Radeval, veuve etc , et haut et puissant seigneur messire François de Bassompierre, etc (]uc madame de Bassompierre avait conservé la libre disposition de ses biens propres sis en Normandie, et TusuAruit des autres terres contenues au partage fait entre ses enfants: • Ncantmoins la ditte dame pour donner moyen audit seigneur de Ikissompierre de supporter les dépenses ordinaires qu'il est obligé de faire tant a la suitle du Roy que dans les armées de Sa Majesté, luy a cédé et abandonné Ja propriété, possession et jouissance de la baronie, terre et seigneurie de Moustier sur Saulx (1\ ensemble les maisons, terres et seigneuries a die appartenantes scises en Normandie. » 1) Moutier-sur-Saux. au bailliage de Bar. aujourd'hui chef-Uea

APPENDICE. 407 Dans Y Inventaire fait après le deceds de HT le mareschal de Bassompierre^ déjà mentionné à TAppendice du tome 1, on lit la cote suivante : c Item un contract en papier datte du 8* avril 4615, signé Malcuit, qui est une disposition faite par feu Mad* de Bassom-. pierre par laquelle elle change les lots de partage qu'elle a?oit auparavant fait entre .messieurs ses enfants, inventorié au dos 435. • Le contrat de cession des biens de Normandie, dont la date précise est donnée par la cote ci-dessus et se rapporte à Tépoque du voyage de M. de Bassompierre en Lorraine, dut l'obliger, conformément à l'acte du 9 juillet 4 309, à tenir compte à son frère d'une valeur égale à la moitié des biens cédés. La terre de Moutier-sur-SaubL fut vendue par décret et adjugée au duc de Guise. On lit dans VInventaire la cote suivante : < Item une copie en papier de la sentence d'ordre des deniers du prix de la terre et baronnie de Moustiers sur Saux, expédié au baiilage de Bar le 44*^ novembre 4646, signé RigodiUi inventorié 404. • En outre des dons vérifiés à la cour des comptes, le s' de Bassompierre reçoit sur Te Estât des pentions ordonnées par le roy en son conseil durant Tannée mil six cens quinze •, sous le titre des « Pentions des seigneurs, gentilzhommes et autres depuis iviij"* Ib. et au dessoubs jusques à vj"" Ib. exclusivement », une pension de 7500 livres (Manuscrits de Dupuy, n«852, fol. 444). de canton de rarrondissement de Bar-le-Duc, avec forges et hantefourneaux.

**The text on this page is estimated to be only 25.31% accurate**

408 APPENDICE. III (Voir p. 7.) Malgré l'arrêt déflnitif du parlement de Rouen, Bassompierre eut encore quelques démêlés avec M"* d'Entragues, ou peutrélre dut-il, comme il est dit à la page 6, achever et terminer le procès devant des commissaires délégués par le pape. Je Iran»cris ici quelques cotes de V inventaire fait après le deeedê de M' le mareschal de Bassompierre : « Item une sentence donnée entre led. seigneur mareschal et la d« d"*" d*Antragues par M"* le cardinal de la Rochefoucauld, evesque de Senlis, et cardinal de Retz, evesque de Paris, Juges commissaires délégués de notre S^ Père le pape, en date da Sf janvier 4621, signé Baudouin, greffier commis, et scellé, an dessous de laquelle e^i la signiflcation qui en a été lailte à lad* d'^* le 40* février ensuivant, inventorié au dos 89. » (( Item un acte d'appel en adhérant de lad* d"* des ordonnances desdits seigneurs cardinaux de la Rochefoucauld el de Retz du 48 janvier 4620 : avec l'acte d'appel de lad* dam*^ contre lesdites ordonnances du 20 dud. mois, inventorié l'un comme l'autre 90. » i( Item une signification faiU* a la requête de lad*d"* d*.%ntragues aud. seigneur marc:?c))al. dattéedu !i* mars 1620, signer Marie de ikilsac dame de Bassompierre, et Lambert, inventorie au dos 91. » « Item une copie d'acte de comparution raitte|>ar led. seigneur mareschal |K\r devant le>diU MM^nrurs cardinaux, au de&sou» do la(|uclli* est une protestation faile contre ioclle par led. sei* piour man'schal le 2*^ dtMvmhre H;l9« signe de Bassonipierrr. reconnu |iar devant notaires le 2^ mars 4020, inventorié 9t. »

APPENDICE. 409 c Item une copie d'un acte d'appel tkit par lad* d"* d'Antragues a la sentence desdits seigneurs cardinaux, du 4 6* février 4624, inventorié 93. » Du reste, malgré tous les arrêts et toutes les sentences, M"* d'Entragues persista toujours à s'intituler « dame de Bassompierre », dans des actes notariés au bas desquels toutefois elle signait seulement c Charlotte » ou « Charlotte Marie de Balsac. » Cette obstination donna lieu àquelques mots piquants du maréchal, que Ton peut lire dans Tallemant des Réaux {Historiette de Bassompierre)^ et ailleurs. Après la mort du maréchal, M"* d'Entragues se qualifie t illustre et puissante dame, dame Marie Charlotte de Balsac , veufve d'illustre et puissant seigneur messire François de Bassompierre, seigneur du dit Ueu, marquis d'Haroué, chevalier des ordres du Roy, conseiller en ses conseils , mareschal de France , et oolond gênerai des Suisses » (contract d'acquisition de quatre arpens et demy de pré de madame la mareschalle de Bassompierre), ou t vefue de feu hault et puissant seigneur, M'* François de Bassompierre, viuant cheuaiier des ordres du Roy, mareschal de France, coUonel des Suisses » (quittance notariée du 2 décembre 4654), ou encore « haulte et puissante dame Gharlolle Marie de Balsac, vefue de M'^ François de Bassompierre, viuant mareschal de France » (quittance notariée du 40 mai 4 660) ; mais elle signe toujours c Charlotte Marie de Balsac. » IV (Voir p. 34.) Ce léger exploit cul Thonneur d'être raconté assez pompeus^nicnl dans le Hecil véritable de la deffaite des tnntppes de Monsieur le Prince de Tingry^ par Monsieur de PrastcMf lieu

**The text on this page is estimated to be only 27.85% accurate**

41 0 APPEumcE. tenant de Moniteur te Maretchal de Bais Dauiphim en t armée de Sa Majesté. Ou sont desnommes tous les eapitaimes taiU d'une part que d autre (Paris, Jean Bourriqaant. M. DC. XV). On voit dans œ récit que « ce brave Capitaine Monsieur de Praslain, tiardy*comme un autre Brasidas, appuyé de Tautborilé de son Roy, marcboit aliegrementen ce condict d'honneur >, et que c les autres Capitaines l'ayants en teste n'y ailoioil aussi Troidement : de façon qu'en les ?oyant aller, il n'y avoii subject de doubler qu'ils n'enfonçassent tout, et n'esbrecbaasent les resolutions de leurs ennemis. » La vigueur de la résistance ne fut cependant pas en rapport avec la grandeur de l'effort; car le même récit ^ute : je, bien dissemblables à ce Petronius, n'attendirent qu'on letir donnast la vie« mais la demandèrent sans coup ferir. Ils meritoient de subir la peine des (Miltruns. |>ortée \\slt la lo) de ('harondas : laquelle peine estoit qu ils demeuroient trois jours en place publique en babit de femme. » Il parait du moins que le prolU de l'eipédilion Itet

 rable ; le Récit véritable ne parle point du prélèvement fait par les deux entremetteurs; suivant lui, au contraire, c tout le butin de ladite a?ant garde fut donné aux soldats, et se monte à plus de cent mil escus : le prince de Tingry tout seul y a faict perte de plus de cinquante mil escus. U luy fut pris de sa despense ordinaire quatre mil escus, douze mil escus pour le payement de ses gens de guerre, vingt pièces de grands chevaux estimez vingt mil escus, et pour dix-huict mil escus de pierreries, t Ce fut le duc de Mayenne qui parut quelques instants après, a? ec trois gros de cavalerie : t ce magnanime Prince, tournant les yeux vers le Ciel, mouroit de regrets de ce qu'il ne s'estoit trouvé pour montrer qu'il ne degeneroit de ceux de sa maison. Nonobstant tout cela, voyant que la partie estoit mal faicte de son costé, pour n'encourir le nom de téméraire, et pour ne perdre beaucoup de bons soldats qu'il avoit, fust contrainct de remettre la partie à une autre fois, et ainsi retourna sur ses pas. • (Voir p. 64.) Le régiment des gardes suisses, alors institué pour foire partie de la maison militaire du roi, fut tiré du régiment du colonel Gallaty, formé en K)44, et réformé la même année de trois cents à cent soixante hommes par compagnie. Il fut composé à ce moment de cinq enseignes de gens de guerre à pied suisses, chacune de cent soixante hommes. Bientôt il reçut des augmentations : le décompte de 4647 (47 janvier) marque que le réglmenl des gardes suisses était composé de huit enseignes, cliacune de cent soixante hommes; depuis le 2 mai 4649 le régimenl eut dix compagnies de deux cents hommes, et depuis le 45 juin 4628 jusqu'à 4633 il en eut onze.

418 APPENDICE. D'après un décompte du régiment des gardes suisses en 4615, ce régiment avait alors dix-huit compagnies de cent quatre-Tingt-dix honmies, et une de deux cents. A cette même date le maréchal de Bassompierre avait deux mille livres par mois

APPENDICE. 41 3 VI (Voir p, 95.) M. de Bassompierre était-il fondé à prétendre que le comte d'Auvergne n'était pas rétabli dans sa bonne famé et renommée? Le texte des lettres de commutation de peine, rapporté dans les manuscrits de Dupuy, contredit cette assertion. On y lit en effet : « Arrest de veriQcation pure et simple sur les lettres y insérées tout au long, obtenues par M" les comtes d'Auvergne et d*Anlrague le 45 avril 1605 pour la commutation de la peyne de mort en prison perpétuelle, en quoy ils avoyent esté condampnéz par arrest du parlement du premier febvrier 4605. Extrait des registres du parlement. » a Henry, etc avons commué et commuons la peine de mort desd. comte d'Auvergne et s' d'Antragues en prison perpétuelle aux lieux et soubz telle garde qu'il sera cy après par nous particulièrement desclaré, a laquelle peyne de prison perpétuelle nous avons modéré et modérons Tarrest de nostre dite court, les remettant a cette fin en tous et chascuns leurs biens, mesme en leur bonne famé et renommée, sans toutes fois en ce comprendre les charges et offices dont ils ont esté pourveuz par les roys noz prédécesseurs ou par nous, etc Donné a Paris le xv* jour d'apvril Tan de grâce mil six cent cinq. » i La court entherinant lesdites lettres ordonne que les supplians jouiront du contenu en icelles. » (Du 22 août 1605.) (Manuscrits de Dupuy, n^ 32, fol. 166 et 167.) Toutefois M. de Praslin avait raison de dire que le comte d'Auvergne n'était ni déclaré innocent, ni absous (voir p. 97); car la commutation de peine accordée par le roi Henri IV avait modéré, et non infirmé le jugement, et la reine avait mis le comte d'Auvergne en liberté sans autre forme de procès.

**The text on this page is estimated to be only 27.35% accurate**

414 APPKfDICE. Vil (Voir p. 112.) Une Ictlre de Claude Séguier, seigneur de la Verrière, à M. de Nérestang, conservée dans la collection Godefiroy, portefeuille CCLXVill, n"75 (Bibliothèque deTInsUtut), confirme le dire de Ikissompierre, et le met en même temps d'accord arec l'Histoire de la mère et du fils, et arec YUisMrt de Louis XIII, C'était le maréchal de Thémines qui était chargé de la garde du prince de Condé dans la Bastille ; mais ce Ait Lauzières, son second fils, qui en fut expulsé par le stratagème que raconte Séguier. La lettre est datée du 14 décembre l€H, d*où il résulte que cette • invention subtile » d'une cour qui craignait même ses amis, aurait été pratiquée le 12, ei dod le 19, encore moins au mois de février 4617. Au reste il est possible que Tauteur de ces mémoires ait placé par mégarde celte addition marginale en regard de février 1647, tandis' qu'elle devrait se rapporter à décembre 4646. Voici quelques passages de la lettre : c Ce qui est icy le plus nouveau est que M' de Temines a esté mis hors la Bastille par une invention assez subtile : c'est qu'estant demeuré a disner en ville, le sieur de Vouxaj fit croire au s' de Loziere, second fils dud. s' de Temines, que ceulx qu'il avoit dans la Bastille pour la garde de Monsieur le Prince se baltoient en:»emhle, a quo> voullant remédier il sortit dans la Itasse court el inc4»ntinent le |K)nt levisluy fut ferme.... On dit maintenant qu'il . le marinrhal; estoit trop a charge el qu'il domandoit tout ce qui se presentoit et ne pouvoit esire contenté. T^ella arriva avant hier... Un ne S(;a}t pas encore qui sera pourveu du gouvernement (le la Bastille;; quelques uns ont dit que ce sith monM*iifneur le maresclul d'Ancre. »

APPENDICE. 415 Vin (Voir p. 116.) Le discours touchant la prise des villes et ehasteaux de C hast eau Porcien^ et Pierre- fons. Par Messieurs le Duc de Guiscy et Comte d'Auuergne (Paris, chez la vefue Jean Renoul. M. DC. XVII), raconte ainsi celte surprise : t Cela estant fait, Monseigneur de Guise eut aduis que le Régiment du sieur de Balagny, et deux compagnies de cheuaux légers, de Monsieur de Vendosme, estoient logez dans les Faulx-bourgs de la ville de Laon : ne pensant à rien moins qu'à ce qui leur arriua, partit de Tannée le samedy premier jour d*Auri], à six heures du soir, accompagné de Messieurs de Bassompierre, et marquis de Themines, auec quatre cens cheuaux, et quatre cens Mousquetaires, qui trop lents pour un tel effect, furent laissez en chemin, par mondit Seigneur de Guise : lequel arriuant sur la Diane, le Dimanche matin, fit mettre pied à terre, à sa Cauallerie, donnant dans les susdits faux-bourgs : où il fut par eux tué vingt, ou vingt-cinq hommes, autant de prisonniers, trente cheuaux pris, et tout le reste mis en desordre : se retirant peu après mondit Seigneur en son armée. » IX (Voir p. 124.) Le maréchal d*Ancre écrivait au roi, du Pont-de-rArcbe, le 13 mars 1617 : « Sire, » « Dernièrement que j'eus Thonneur de prendre eongé de voslre Majesté en vostre gallerie du Louvre, en luy faisant la

**The text on this page is estimated to be only 28.71% accurate**

41 6 APPENDICE. révérence, je Tasseuray qu'au besoing, en quoy je la Toyois, je ne luy dirois comme force gens de ceux qui estoyent obligez autant que j'ai l'honneur de i'estre à yostre Majesté, estoîeni accoustumez de luy dire, que si yostre Majesté leur oommandoit , et leur donnoit les moyens , qu'ils tous ameDcroieoi nombre de gens de guerre pour la servir : mais que lors qu*il seroit temps, je la serrirois arec six mil hommes de pied, et huict cens chevaux quatre mois à mes despens ; J ay teou, Sire, ma parolle, et satisfait a ceste obligation. J'ay ieré en vertu de vos commissions trois mille deux cens hommes de pied, Liégeois, et cinq cens chevaux, et deux mil huiet eens François, et trois cens chevaux. Je meneray là où il plaira i vostre Majesté cinq mil hommes de pied, et huit cens cbefain, et le surplus de rinfanterie, je la laisseray dans les places plus importantes de ma charge , pour les garentir de tous aecidents qui leur pourroient arriver. J'attendray donc. Sire, vos commandemens, etc • Lettre escrite au Roy par Monsieur le Maretekal (TAmere, Paris, Joseph tiuerreau. M. I)C. XVII. \ (Voir I». i3S.) M. le duc de Mouchy, que la Société de l'Histoire de Franee compte au nombre de ses membres, a bien voulu m'auloriser i publier quelques pièces originales extraites des manuscrits de la précieuse bibliothèque de son château de Moucby. Je loi adn'sse ici mes remerciements |K)ur sa gracieuse obllgeanee. Parmi ces pièces la suivante donne une idée du jugemeol que [Mirtait sur l'esprit et le caractère du jeune roi un des per* sonnagcâ (|ui rapprochaient de plus près : ■ yt

APPENDICE. 417 c M' de Seaux, seeretaire d'Estat a M' de NoailleSi Henry, AS février 4618 (4). « . . . . Cependant nostremailtré se fortifie tous les jours de corps et de jugement et grâces a Dieu donne de ^gnaleztesmoignagee du dernier et de ses bonnes intentions ; mais croyez qu'il veut estre obey el qu'il prendra mal a ceux qui manqueront a ce qu'ils luy doiuent, si ce n'est par ignorance ; car en ce cas il excuse volontiers et entend raison très facilement. Jl s'occupe maintenant aprez le temps qu'il donne aux afbires, a la foire S^ Germain et a la chasse et a vn ballet que fera Sa Ib^jesté a l'exemple de laquelle la reyne en fait vn autre qui sera l'entretien de ce carneval. Mais je crois que bien tost aprez rien ne pourra plus retenir Sa Majesté en cette ville ou il n'y a maintenant autre nouueauté que ce qui est arriué en Louant dont vous deuéz estre aduerty, c'est pourquoy je ne vous diray autre chose sinon, etc. » Signé : Seaus. De Paris, le xviij* feurier 4648. Lettres, etc. a 9P de Noailles par les rais, etc. T. H, fol. 321 . (Bibllolhèqife du château de Mouchy-Noailles.) XI (Voir p. 143.) Le grand ballet du roi en l'année 4649 représenta l'aventure de Tancrède dans la forêt enchantée. Le roi était un des quatre chevaliers des aventures ; mais le premier d'entre eux et le véritable héros du ballet tétait le duc de Luynes sous les traits de Tancrède. (i) Antoine Potier de Sceaux, secrétaire d'ÊtaU — Henri de Noailles, comte d' Ayen, fils aine d'Antoine, seigneor de Noailles. et de Jeanne de Gontaut, était lieutenant général au gouverne* ment d'Auvergne. II 87

418 APPENDICE. Après les scènes de renchantement de la fbrM, et avant Untcrmède des quatre chevaliers des aventures qui triomphaient de cet enchantement, il y eut trois entrées sueeessives de quatre bûcherons, de quatre scieurs de bols, et enfln de quatre sagittaires qui étaient MM. de Bassompierre, de Branles, de Gourtenvaux et de la Rochefoucaud. Ces quatre sagittaires « s*en vindrent faire leur entrée, avec des arcs et des flèches, faisans gestes et contenances guerrières. Ils avoyent un pourpoint de satin blanc, en forme de cutracinc, avec des mufles de lyon, le tout en broderie d'or fort relevée, deux bas de sayel'un surTautre, incamadin et blanc, brodez d'argent, le bas de soye incamadin avec des botUnes brodées d'or, et sur la teste une bourguignotte argentée avec forces plumes. » {Relation du grand ballet du roy^ dancé en la êoUeim Louvre, le \2 février 4649. Lyon, pour Jean Lautret, 1619.) On peut lire dans cette relation les quatrains licencieux que le poëtc Porchères, inventeur du ballet, adressait «lui par la bouche de ces seigneurs. XII (Voir p. 143.) Le roy a M' de Noailles, Henry, 24 février I«l9. «( Mons' de Nouai lies, Ayant esté aduerty du départ ioopiiié de la royne, .Madame ma mère, et de son acbeminemeiit vert Loches, |>eu suiule des siens mais bien accompagnée d'aottres, j'ay estimé nécessaire de vous en donner aduis. Cette Doooelk comme non preueuc m'a esté bien estrange et d'aulUmt plus que j'estois sur le point de partir pour l'aller visiter ainsj qot Je l'en auois fait asseurer par le s' du Fargia que Je lu; amis despcsché depuit» huit jours comme en toutes oecasions Je ■§

APPENDICE. 419 8UÎS efforcé a Xny donner toutes sortes de contentements : autrefois il sembloit qu'ils se trouueroient a me voir, et lors que Je pensois m'aeheminer vers elle pour cest etrect^ je la trouuO partie. Je ?eux croire toutesfois que ce n'est a mauuaise intention et que me conseruant les debuoirs et aflbctions de mère elle se contiendra aux termes que je doibs non seuUemenI souhaiter mais espérer, et neantmoins crains que sur œ bruit il n'y en ayt qui Tuellent se mesler d'entreprendre; vous y donnerez ordre, etc. — Escript a Paris le xxiiij* jour de feburier 4649. Signé : Louis. Lettres y etc., aW de Noaitles par tes roiSy etc. T. II, fol. 2r>5. (Bibliothèque du château de Mouchy-NoaUles.) xin (Voir p. 144.) Arnaud d'Andilly a tracé, dans une belle page de ses mémoires, le tableau de la vie que Ton menait à Toure, particulièrement chez M. de Bassompîerre. • ... Mêlant trouvé logé à Tours près de M. le maréchal de Bassompienre, qui tenoit une table que l'on pouvoit dire être Tune des plus grands Seigneurs de la Cour, puisqu'elle en éloit toujours pleine, il me fit l'honneur de me venir prier d'y aller toujours, et m'en pressa de telle sorte, que n'y ayant pas un de ces Grands que je ne connusse si particulièrement que je crois pouvoir dire qu'il n'y a personne en France de ma condition qui ail eu tant d'habitude et de familiarité avec eux, je ne pus refuser une ciyilité si obligeante. G'étoient, outre leur qualité, des personnes d'un si grand mérite^ que les uns remplissoienl déjà, et les autres ont rempli depuis les plus grandes charges de l'État, et commandé les armées. Ainsi iè y aroit beaucoup à apprendre dans leur convenatioB, et rieii n'est

**The text on this page is estimated to be only 28.09% accurate**

420 APPElfDICC. plus agréable que rhonnèie liberté avec laquelle ils viroieiii ensemble. On ne sçavoit là ce que c'étoit que cérémonie, dont la contrainte esl Insupportable à ceux qui sont nourris dans Tair du grand monde. Chacun se plaçoit où il se rencontroit Ceux qui venoient le plus tard ne laissoientpasde se mettre à table, encore qu'il y eut déjà longtemps que les autres y fussent Quelque grande que fut cette bonne cbere, on n'y parioit jamais de manger. De même que l'on étoit venu sans se dire bonjour, on s'en alloit sans dire adieu, les uns tAt, les aulres plus tard, selon leurs affaires. Et on s'entretenolt sur toutes sortes de sujets, non seulement agréablement, mais utilement. • {Hétnoires d'Amauldd'Andilly, Hambourg, 1734, 'l'^parlîe, p. 436.) XIV (Voir p. 146.) Un trouve dans le Répertoire de M, de Baaompierre^ écrit de sa main (Bibliothèque nationale, Lat. 44224), deux pièces de vers inspirées par la promotion du 34 décembre ICI 9. La première est en vers latins; elle est particulièraaMot adressée à M. de Bassompierre : lllus"^ Exil"* que D. de Bassompierre regia torquata militia equiti recens inaugurato. Clara triumphales circum tua tempora laari 8int modo laurigcri nubile vatis opus : Pereooel illunlres et belli et pacin honoi^n Qui volet, et prisca* stemmata privca domûs. Non ego tôt laudes nec tôt ccnsere triumpbot lostitui. musai luxuriantis opus. Quùd rex helveticao tiln cretlidit agmina gentis Et datur iuvictiH ponere jura virii, Quùd uova toniuata.» fulgent in»iguia fiompa* Quà gerit anguntam cenila vitta cnioem. -..sf

APPENDICE. Quôd te militiae Bocium caput ordinis optât, / Hoc uno est verbo dicere quanta sapis. Nam quidquid magnumqne sonat dignumque videri, Regius effiiso flamine torquis habet. O felix, radiant auro cui libéra colla Et latus argento nobiliore nitet! Nunc juvat, et gratum est Gallis meruisse catenas, Quis putet? et decori est promeniisse crucem. L'aulre pièce, en vers français, s'adresse aux chevaliers en général : Superbes chevalliers dont la pompe est sy grande Que des autres mortels elle offusque les yeux, Quelle ardeur vous commande Et vous fait aspirer aux offices des cieux ? Je veus bien que l'honneur de vos tiltres insignes Do vostre sanc illustre et de vos faits divers Vous rende les plus dignes Du plus glorieus nom quy soit en Tunivers. Je veus bien que la foy du pins grand des monarques Consacrant aujourdhuy la fleur de ses guerriers, Le ciel donne ses marques A cens a quy la terre a donné ses lauriers. Mais ne vous flattés pas de ces vaines louanges Ou triumphés du vice a vos pies abbatu ; Sy des saints et des anges Vous affectés la gloire, ayés en la vertu. Ne pensés pas unir a des impures flammes L'esprit dont vous portés quelque image au dehors ; S'il ne luit a vos âmes En vain le ferés vous luyre dessus vos corps.

**The text on this page is estimated to be only 28.16% accurate**

iSH APPENDICE. XV (Voir p. 148.) Malgré son brusque départ, le duc de Mayenne cherchait encore à ménager les apparences, et le roi acceptait ses raisons, comme on le verra par les deux lettres suivantes : 4° le roy a M^ de Noailles, Henry, 30 mars 4620. i Mons' de Nouailles, Ton m'apporta hier au soir aduis de l^aris que mon cousin le duc de Mayenne en estoit party la nuit précédente en grand haste et auec peu de suitte, publiant que c'estolt pour aller voir le marquis de Villars son frère qui est fort malade, et de là passer en son gouuernement, ce que je ne puis croire qu'il face a mauuais desseing ; mais d'aultant qu'il s'en est allé sans prendre congé de moy et mesmes sans m'en aduertir, je ne sray quelle peult estre son intention ; en attendant que j'en sois esclaircy conune je m*asseure de Tesire bien tost, j'ay mandé a mes seruiteurs dans ma prouince de Guyenne de prendre garde a tout ce qui peut importer a mon seruice et me tenir auerty de tout ce qui s'y passera, de qooy je vous ay aussy voulu donner aduis par œstc lettre. — Escril a Fontaynebleau le xix* jour de mars 4620. » Signé : Louis. Lettres^ etc., a M^ de Noaiilespar les rois^ etc. T. II, fol. 266. (Bibliothèque du château de Mouchy-Noailies.) T Le roy a .M' de Noailles, Henry, 4 avril 4626. « Mons' de Nouailles, je vous ay fhict depuis peu de jours vnc depeschc sur le subject du soudain départ de mon cousin le dur du Mayne ; maintenant je vous faicts celle cy pour voua aduerlir qut* durant le petit voyage que j'ay faict a Valler) ¥n genlilbomme m'est venu trouucr de sa part auec vne aienoo lettre plaine d excuses de la faron dont il s'achemine en son gouuerncmcnl, me suppliant de l'auoir agréable ensuitloda

APPENDICE. 483 commandement que je luy auois faict de se tenir prest pour y aller et me protestant qu'il y va en intention de me rendre le seruice auquel il est tenu et qu'il ne manquera jamais a la fldelité et obéissance qu'il me doibt; ceque j'ay pris en bonne part m'asseurant qu'il fera ce qu'il me mande, et luy ay faict responsc par laquelle je luy déclare ainsi ; a quoy je n'ay rien a adjouster pour cette heure sinon, etc. — Escrit a Fontainebleau, le iiij« jour d'auril 4620. » Signé : Louis. Ibid. T. U, fol. 267. XVI (Voir p. 198.) M. de Puységur a laissé des mémoires dans lesquels il raconte cet incident, et ajoute : « Je fis si bien que je les portay à se rendre, dont je donnaj avis à Monsieur de Bassompierre, maréchal de camp dans Tarmée, et qui étoit au bout du pont quiattendoit. Lacapitulalioa fut faite^ et il leur fut accordé qu'ils sortiroientavec la mécbe allumée et baie en bouche ; et comme Monsieur de Basaompierre se présenta pour entrer dans le château, il fut surpris quand il vit que je luy ouvris la porte, et me demanda par quel moyen» et comment jëtois entré dedans. Je luy répondis que j'y étois eniré pêle-mêle avec les ennemis, et que j'avois bien de la joye (luc c'estoit moy qui luy ouvrois la porte. Ce que je dis icy se justifie par les Mémoires de mondit sieur de Bassompierre, où il met Que Poisigut luy a ouvert la porte du pont de Scé; et quoique mon nom ne soit pas bien écrit, c'est pourtant de moy ({u'il entend parler, parce que les uns m'appelloient Poysigut^ et d'autres Puységur, qui est mon nom véritable. » (Les mémoires de messire Jacques de Chastenety chevalier^ seigneur de Puységur. Wolfgang, -1690, p. 4.)

iSi APPENDICE. XVII (Voir p. 282.) Pendant sa captivité, le maréchal de Bassompierre engagea cette enseigne, ou au moins un des diamants qui la eomposaient; deux ans après il panrint à s'acquitter, et dut par eonséquent retirer son gage : c'est ce qui résulte d'une cote de son inventaire où se trouvent les énonciations suivantes : « Item sept pièces attachéez ensemble, la 'I '* du 3 juillet 4 639, signé Andreossy, contenant que led. seigneur roareschal luj a led. jour mis es mains un diamant taillé a fasseite qu'il a pn>mis rendre aud. seigneur quand il luy aura payé la somme de 6300 livres portée par sa promesse. — La 6* est un autre morceau de papier écrit d'un coté de la main dud. seigneur mares» chai, commençant par ces mots: Le diamant du roy d'Espagne a esté mis en gages pour 6300 livres le 3* juillet 46», et finissant en ces mots : Partant je ne dois que 4906 livrea de toutles les sommes cy dessus jusqu'à huy 48 mars 4641 qu'il a esté arresté entre M' Andreossy et moy, sur quoy Je lu; ay donné 4000 livres, partant reste 200 livres. — Inventorié air chacune desdittes pièces l'une comme l'autre n. • Toutefois le diamant du roi d'Espagne ne figure pas i lin* ventaire des pierreries; peut-être avait-il été de nouveau mis en gage, peut-être même aliéné. xvm (Voir p. 298.) Le capitaine Mazères, Béarnais, avait été investi par le ém de Savoie du titre de comte de Uourgfranc en rècompenae àm services qu'il lui avait rendus à la guerre.

APPENDICE. 495 Lebret parait admettre la supposition que le comte de Bourgfranc fut tué par les siens. Voici comment il raconte sa mort : i Le comte de Bourgfranc y perdit la vie, frappé d'une balle à la tête par derrière au moment où il se retournait, disent les uns ; assassiné selon les autres par la jalousie de La RirièreMarsolan, avec lequel il était en désaccord sur la rupture da pont, ou plutôt par les farouches soupçons du conseil qui, depuis l'affaire de Sauvage (4), s'était toujours défié de lui. » Mais suivant le récit de Joly, journal d'un témoin oculaire, le comte de Bourgfranc fut tué par l'ennemi, et fort regretté des siens. « Le comte de Bourgfranc, dit cet auteur, estoit encores occupé dans ce bastion à ranger les piquiers de Barthe quand Tassaut se donna, et qu'on luy vint dire que l'ennemi forçoit l'espaule du bastion; il y monte, y jette une grenade sans rallumer; son pistolet luy faict faux feu, descend pour en prendre un autre des mains de son laquais et remonté le tire. S'en voulant retourner un plomb le touche à la teste par derrière et le jette à terre. Soudain on le couvre d'un manteau, de peur que le soldat le voyant ne perdit courage. La nouvelle de celte mort après l'assaut remplit la ville de dueil pour la confiance qu'on avoit en la valeur et expérience de ce brave capitaine. » XIX (Voir p. 316.) Le P. Dominique a Jesu Maria jouissait depuis longtemps de celle réputation de haute sainteté, et Philippe U d'Espagne (1) Sauvage était un capitaine huguenot qui s'était introduit dans Montauban après avoir pratiqué des intelligences dans le camp royal, et qui avait cherché à négocier la reddition de la ville. Il était chargé d'offres pour différents chefe, et entre autres pour le comte de Bourgfranc. Il fut condamné comme traître, et exécuté.

**The text on this page is estimated to be only 28.30% accurate**

426 ÂPPBlfDIGE. l'avait tenu en grand honneur Depuis il était venu à Rome, d'où il avait passé en Allemagne, et il avait en effet pressé le duc de Bavière de livrer bataille devant Prague en lui annonçant une victoire qui paraissait inespérée. Ses prédictions eurent moins de succès à Montauban. S'il faut en croire les écrivains protestants, le P. Dominique ne se découragea pas, el il annonça la prise de la ville pour le 45 octobre. Voici ce que dit à ce sujet l'auteur de rHisTOiis paiticcuiik : c Durant la grande presse de ces aibires, un bruit cooroil, dont l'origine estoit ignorée, qu'un assaut nous sermt livré au quinziesme de ce mois, par le conseil d'un certain P. Domi* nique, l'eslime duquel relevoit le courage des assiegeans, et enfloit les voiles de leurs espérances de ces bouflKes, que la ville seroit alors emportée : car c'estoit (disoit-on) eeReligleoi, sur la parole el exhortation duquel l'Empereur gaigna la bataille devant Prague. Cette monnoye fût ineontinenl ao descry, et au billon parmy un peuple, auquel les Ministres preschoyent, que tels Prophètes ne rencontrent pas tousjours, et que Kalaam ne maudit pas Israël toutes les fois qu'il en est requis. » Bt un pocte huguenot consacre à l'insuccès de cette prophétie la strophe suivante : Aux discordn nou8 faisons la nicque Kt n'en avons ny peur ny mal l>e ce beau pero Dominique Ce faux Prophète de Baal, Trompeur, il avoit mesurée I^ lon^eur de nostre durée Au quinifesme d'Octobre pass«»■

ÂPPKIDIGB. If7 « C'est ce qui te cause de dire qu'aux discords vous ftiicU» la nioque, et que les prophéties du père Dominique n'y oui rien faicty que tu dis Prophète de Baal, prenant le nom qui convient à tes ministres, pour en revestir nos Religieux. Lea Prophètes dé Baal ne peurent jamais &ire descendre le feu pour brusler leurs sacriflces; Helie le flt. Ce bon Père de quoy tu parles, n'est ce pas un autre Helie qui a attiré le Juste courroux et le feu de la vengeance Divine sur vous? Tu dis qu'il avoit preflx le temps de vostre ruyne, cela est faux , c'est une imposture que tu luy donnes pensant par ceste calmnnie luy concilier la honte du peuple : mais tu ne trouveras pas de mensonge en son faict ; tost ou tard vous périrez : le mesme accident qui arriva jadis à Penthée, capitaine Athénien, pour s'estre mocqué de la prophétie de Teresias, augure des Dieux» et qui avoit puissance sur les destinées, te menace et tous ceux qui ont négligé les advis de cet homme de Dieu. » {Apologie pour le roy et retponce aux calomnies et méditations injurieuses de Vadvocat de Montauban, Paris, M. DG. XXII.) Quoi qu'il en soit, cette époque du 45 octobre correspond efTectivement aux dates rectifiées des préparatife d'assaut général, et de la tentative avortée que raconte Bassompierre aux pages 352 et suivantes. Le P. Dominique vint aussi à Paris où il fut l'objet de la vénération générale et où « il n'y avoit bonne femme qui ne luy coupasl un lopin de sa robbe. » [Chronique des favoris,) XX (Voir p. 333.) Quelques jours avant cette affaire le comte d'Ayen avait reçu du roi les instructions suivantes : h 7 septembre 4 624 . Le roy a M' le comte d'Ayen, François de Noailles.

 « MoDS' le comte d'Ajen, L'on m'a donné adois que tous auez assemblé bon nombre de vos amys et de mes seruiietm pour me serulr en ceste occasion contre le duc de Rohan, don! je vous sçay fort bon gré, et afOn que vous ne demeuriez du tout inutile en ceste troupe, j'estime qu'il sera a propos que TOUS ameniez tout te que vous auez assemblé es enuîrons de S^ Anthonin et que vous tous en logiez le plus proche que vous pourrez pour leur bire la guerre et courre sus aux troupes qui entre et sortent dans lad* ville, prenant mesmes soigneusement garde s'il partira quelque troupe de la dedans pour venir de dera et en ce cas la vous essayerez de la combattre si TOUS vous trouuez assez fort ou pour le moins de l'amuser et cependant m'en donner aduis et a ceux qui oommandent en mon armée comme aussy vous m'aduertirez soigneusement et a toutes occurrences de ce que vous apprendrez. Vous vous rendrez donc au plus tost es enuirons dud. S* Anthonin. Je vous depesche ce falet de pied exprès ptr lequel vous me ferez srauoir de vos nouuelles. Sur ce je prie Dieu, Mons' le conte d*Aien, tous auoir en sa saincte garde. Bserii au camp deuant Montauban ce xvij* jour de septembre 1621. Signé : Louis. et plus bas : Phelypeaux. Lettres, etc., a M' de Noaiilespar les roiSf eie. T. II, fd. 337. (Bibliothèque du chAteau de Mouchy-Noailles.) La « défaite du secours » fut aussitôt annoncée par le roi à .M. de Noailles dans une lettre détaillée, pleine d'espéranees qui furent promptement dérues. Le roi a M' de Noailles, Henry, 28 septembre 4%ài. « Mons' de Nouailles, La bénédiction de Dieu parroiat sur moy en tout ce quy arriue, et |)ar sa prouidence il oonduiei les choses jusques a un tel |)oint qu'il en veult esire reeongnn l'auteur. Vous auez sceu comme depuis quelques jours eeulx qui se sont reuollez ayant assemblé des forces, partie en Aifeoi deflaictes par les miennes commandées [lar mon cooaln le duc d'Angoulesme, ce qui leur flst perdre espérance d'oaer enir»prendre de secourir Montauban de viue force et lea porta (s'aduantageant du |>ay!!^ , a cherclter l'enuoy ei le

APPENDICE. 429 sèment des leurs par d^autres voyes; du costé ou estoit logé led. duc d'Angoulesme ils firent la teste de leur armée, d'où a la fllle ils Orent desbander quinze cens hommes qui gaignerent Lomber et de la passans par des lieux inaccessibles pour la cauallerie se rendirent dans S^ Anthonin, ce que je sceus a l'instant et commença^ a donner ordre qu'ils ne peussent se jetter dans Montauban; de faict après auoirgaigné une forest distante d'une lieue de la ville, ils n'osèrent tenter le hazard et par diuerses fois ils ont esté contraincts de regaigner leur fort, ce qui leur estoit facille a cause de l'assiette du pays ; mais en fln vaincus par la nécessité, portez d'un courage téméraire, ils sont partis ceste nuict et ayant passé par des lieux qu'ils auoient faict recognoistre et ou il estoit impossible de faire garde, ils s'estoient coulez jusques auprès de mon camp; la ils commencèrent a croire d'estre a sauucté, mais les retranchemens les ayant obligés a se préparer a les forcer, ils ont esté descouuerts et ont si viuement esté repoussés que quatre ou cinq cens sont demeurés sur la place, le reste a pris la fuitte, la pluspart blessez , quelques ungs pourtant au nombre de soixante ou quatre vingts, par les costez de ceux qui les combatoient, se sont jettez dans les fossés de la ville, les hommes de commandement restez sur la place, pris, blessés ou tués, et forse de leurs drapeaux. En ceste deffaicte et action il se peut cognoistre ce que je vous ay dit de la prouidence de Dieu qui aussy a fortifié le courage aux miens qui y ont fait merueille et notamment le s' de Bassompierre, le coronnel et les Suisses et le rcgiment de Normandie qui ont hardiment soustenu et chargé. De ceste bonne nouuelle j'ay pensé qu'il estoit a propos de vous faire part, d'où vous en pourrez encores espérer une meilleure qui sera en bref de la prise de la ville. Du depuis trois cens qui s'en estoient fuysetquise rassembloient ont esté rencontrés par le comte d'Ayen et deffaicts, et leurs chefs pris, Ueaufort qui estoit le chef de tous et celuy qui commandoit dans S^ Anthonin, qui auoit charge d'une partie, ont esté de ceux qui sont restez prisonniers des le matin. Vous pourrez faire part de ce que je vous mande a ceulx que vous congnoissez affeclionnez au bien de mon seruice, afQn qu'ils participent a ma joye, priant Dieu qu'il vous ayt, Mons' de Nouailies, en sa

**The text on this page is estimated to be only 25.62% accurate**

430 APPRfDICC. saincte garde. Escrit au camp deuant Montaaban le iitiij* Jour de septembre 4 624. b Signé : Louis, et plus bas : de Loœenie. Mons' de Nouailles, cons* en mon conseil d'estat, capp" d'une compagnie de mes ordonnances et mon lieutenant gênerai au gouuemement du Hault-Auuergne. Ibid. T. U, fol. 292. Cette lettre, qui fut aussi adressée au Conseil de ville de I^ris, a été imprimée (Paris, 4624). XXI (Voir p. 395.) Les deux lettres suivantes oiïrent un contraste curieui avec les vrais sentiments du roi, tels que les fait connaître Baieompierrc : Le roy a madame la connestable de Luynes. « Ma cousine, puisque la volonté de Dieu qui ne doit trouuer résistance en nos cœurs a esté de retirer a sa gloire oelu> qull auoit destiné \cy bas a mon seruice pour posséder la OMsUâire part en mes bonnes grâces, il faut prendre de sa main ce qjuU luy plaist nous enuoyer, modérant nos ressentimena pour la {sic} rendre digne de son secours aux afflictions qui noua eui^ viennent. L'exemple que je vous en donne doibi esire Iras puissant |>ar (sic) vostrc esprit, personne au uKmde ne pouuanl mieux juger que vous de l'ennu> que je reçois de la perte de mon cousin le connestable, vostrc mary, ayant une plus parlH culierc co^noissana* qne nul aultre, je ne diray pas du bin que je luy \ouloi.

APPENDICE. 431 que j'auray tout le soing qu'il a désiré lorsqu'il m'a faict prier a l'heure de sa mort de les auoir en ma protection, ce que je feray auec tant de tesmoignages d'une bonne volonté que sy quelque chose peut amoindrir vostre douleur, vous en receurez de la consolation. Cependant je prie Dieu vous la donner entière et vous auoir, ma cousine, en sa garde. » Ce ... décembre 4 624. Le roy a Mons*^ de Montbazon. a Mon cousin, il ne pouuoit m'arriuerny a vous pareillement une perte plus sensible que celle que je reçois par la mort de mon cousin le connestable vostre gendre, vous qui sçauez comme je Taymois, pouuez mieux juger de Tennuy que j'en ay. Sy chose au monde me pouuoit atrister, c'est cet accident qui, venant de la main de Dieu, doit estre receu auec résignation de nostre volonté a la sienne. Je vous en dirois dauantage, fa'estoil que j'ayme mieux faire paroistre mes afleclions vers ce qu'il a laissé au monde de plus cher que mes regrets pour luy qui n'est plus. C'est en celte sorte que je tesmoigneray l'auoir aymé, prenant soing de sa famille. Ce que je vous prie croire que je feray si puissamment que tous ceux qui y ont interrest auront subject de se louer de ma bonté. Sur ce je prie, etc. » Ces deux lettres sont extraites du recueil intitulé : Registre (le monsieur Tronçon secrétaire du cabinet^ de plusieurs lettres rscritfrs de la main du Roy Louys treisiesme, a diuers princes^ seigneurs et autres, ez années 4649, 4620, 4024, 4622, 4623, 1024, 4025 et 4626. (Bibl. nat. Fr. 3722.) WII (Voir p. 20.V20G.) Au moment où s'achève l'impression de ce volume, je rencontre une pièce très-rare contenue au n** 34643 (45) de la bibliothèque Mazarine; c'est une plaquette de 6 pages intitulée: La réception faictc a monsieur le comte de Bassompierre par

i32 APPKIfDIGE. ie$ Maire^ Esehevins et Bourgeois de la RoeMk^ et mUre$ pariicuiaritez. (Paris, Joseph Bouillerot, M. DG. XX.) Cette pièce, que je reproduis comme document historique, eemble indiquer que M. de Bassompierre ne fut pas seulement autorisé à se rendre à La Rochelle, mais qu'il avait reçu du roi oœ mission particulière auprès des magistrats de cette ville. « Apres le voyage de Xaintes, où Monsieur le Duc d'Bspernon eut l'honneur de traicter le Roy, et tenir table ouverte à toute la Cour, et faire faire à Sa Majesté une réception parfiiletement royalle, Sadicte Majesté s'est acheminée avec aoo armée es environs de Blaye près de la ville de Bourdeaux; mais au précèdent elle députa la personne de Monsieur le Comte de Bassompierre avec quelques particuliers de soo Conseil, et l)eaucoup de Noblesse à sa suitte, pour envoyer k \m ville de la Rochelle, et y faire entendre ses bonnes ei Icjalles intentions. Messieurs les Maire, Esehevins et Bourgeois de la ville, sentans venir ledict Seigneur Comte de Bassompierre, se soul disposez a luy faire une réception digne d'un tel Ambassade, luy ont faict tous les honneurs à eux possibles» et teamoigné en sa personne toute sorte de devoir et affection a Sa BIi\jeslè, et d'abondant sur les choses proposées par ledict Seigneur de la part de Sadicte Majesté, ont rendu une si bonneste reapooee, que le Roy n*a eu sujet de se plaindre deux, ont proiesté toute sorte d*ol)eyssance et service, et conflrmé les meames choses qu'ils avoient protestées par leurs Agents, et Dq)utez, envojex de leur part a Sadicte Majesti'*, lors estant en sa ville de Poietiers, ont traicté et accuilly ledict Seigneur Comte, aeioo soo mérite, et Tont rendu fort saUsfaict de leur courtoisie. Le Roy, ainsi que tesmoignent les nouvelles de Blaye eu datte du dix huiclieme de ce présent mois de septembre, pari dudict Blaye |>our s'en aller en sa ville de Bourdeaux, ayant laissé son armée au deçà de la rivière de la Garonne, où Ton dit qu'est .Monsieur le .Marquis de la Force, Viee-roy, ou Gooverneur pour le Roy en son pays et Souveraineté de Beun, j attendant Sa .Majesté, chargé des submissioos des Bearaois» prests a rendre tout devoir et obeyssance, là aussi est

**The text on this page is estimated to be only 19.36% accurate**

APPENDICE. 43S le Duc de Mayenne donnant ordre à ce que le Roy y soit receu, avec tout honneur et magnificence, par les hahitans rlndit Koiirdeaux, ou comme on espère Sa Majesté partira m Ijricf pour reprendre son chemin vers Paris. Et ainsi piir la grâce de Dieu tout ol)eit a Sa Majesté, et n'y a ville ([ui n'ait dcmonslré toute pronite obéissance soit a sa (►crsonne, soil a ceux qu'il a pieu a Sadiclo Majesté y envoyer de sa part, ni ayant aucun sujet de craindre et redouter le trouble a Tadvenir, veu une si bonne inlelliirenct* du Roy a\ee ses Princes, villes et communauté/ du Rovaunie. t ri.N ni: i.'.mm'i:m)I(:i\ II 2S

**The text on this page is estimated to be only 15.59% accurate**

SOMMAIRES 11)15. — litats ^'éniTiiux, p. i. — Ballet, ibid, — Bassompiem' apprend la maladie de sa mère et va en Lorraine ot en Allematfno, p. 2. — Suite du procès de Bassom pierre, ibid. — Ses adversaires demandent à Uome des juges délégués pour connaître do Taflaire. p. 3. — Fraude employée par eux pour faire nommer un i^ôque qui juge irrégulièrement, p. \. — Bassompicrre fait casstT la procédure, p. 5. — Mort de sa mère, p. (i. — 11 i^ac^ïïe déliiiitivement son procè>i au parlement de Rouen, p. 7. — Remontrances du parlement mal reçues, ibid. — Le roi part pour Bordeaux, ibid, — Les j)rinces recommencent la ;^uern», p. S. — Bassomiiiern^ entre en campagne sous le maréchal de Boisdauj)hin, p. 9. — l*riso de Cn»il, ibid. — L'armée du roi va au secours de Sezanne en Brie, p. il. -- Fausse déinoustiation des eimemis, p. 14. — Marche de Tarméo, p. 15. — Roncnntrc de Saint-Saturnin, p. 17. — M. do Praslin donne Tordre do la retraite malgré les instances «h» Bassompierre, p. '20. — Los ennemis passent la Seine, p. 22. — L'armée du roi so nuM à leur suite, iftid. — AlFairo de Granges, p. 23. — L'arniéo arriv»^ doAant Sens , p. 25. — Bassnmpierre se charge d'oiîcnpor la villo, ihid. — On pnyottc d'en expulser vingt-cinq hour^'oois, p. 'IX. — Bas.s()mpiern? s'interpose on leur faveur, p. *2l>. - I/armôe viont à Joigny. p. 31. — AlVaire tlo Chanlay. p. 3C. — Le niarôolial i»erd du temps à Joigny. p. 35. — Occupai imi do ('lion. p. M\. — 1^0 maréchal do Boisdauphin à Oason manijuodoux ïn\< l'oocasiiiu ilo. défaire Tarmée onnemie, p. 3j^. — Li's «'iint'niis passoni la Loiro à Neuvy, p. 40. — (lonseil do u'uorn' où lU>>oinpiorro ongaco vivomem le maréchal à i>our>nivn» io priiino i\v (iOndé, p. 4*2. — L'armé** piv^

**The text on this page is estimated to be only 18.05% accurate**

430 SOMMAIRES. p. 51. — Entreprise de Saint-Maixent manquée par la faute de M. de Saint- Aignan, p. 52. — Bassompierre va trouver le roi îi la Rochefoucaiid, et lui donne les preuves de Tinfidélité du duc de Vendôme, p. 53. 1G16. — L'armée vient se loger à Pamprou, p. 55. — Combat de Nantcuil, p. 5G. — L'armée continue sa marche jusqu'à Faye-la- Vineuse, p. 57. — La reine charge Bassompierre d'i^.tublir garnison à Poitiers, p. 58. — 11 y réussit, p. 59. — Il part furtivement de Poitiers pour aller .retrouver le roi à Tours, p. 60. — Accident dans la chambre de la reine mère, où Bassompien'e est blessé, p. 61. — Négociations pour la pai.K, ibid, — Le chancelier de Sillcry est dénoncé à la reine mère comnqo traitant ses intérêts particuliers auprès du prince do Condô, p. 02. — Bassompicrro l'en avertit, tbid. — Le chancelier reçoit mal cet avertissement, ibid, — Le roi forme un régiment complet de ses gardes suisses, p. G4. — L'es seigneurs de la cour se plaignent de ce qu'ils ne sont pas appelés avec les conseillers de ro)>e longue aux délibérations relatives à la paix, ibid. — Bassompierre porte leur réclamation à la reine, p. 66. — La reine y fait droit, ibid. — Le prince de Gondé fait deux demandes nouvelles (jui ])draissent (ralM)rd exorbitantes, p. 67. ~ M. de Villeroy engage la reine à y accéder, p. 69. — Paix de Loudun, p. 72. — On ote tes sceaux au chancelier, et on les donne lî M. du Vair, ibid. — I^a cour revient à Paris, itid. — Cordomiier de Paris iKittu par les gens du maréchal d* Ancre, ibid. — Ceux-ci sont pe.mlus, j». 73. — IjO prince do Gondé vient à Paris, Utid. ~~ Le maréchal i l'Ancre, bien accompagné, va voir le prince, ibid. — Arrivée do Tambassadcur d'Angleterre, p. 71. — Le duc de Ouise se met du côté du pripœ de Condé, p. 75. — Acte de hardiesse du marécliai d'Ancre, Mdm — Menaa>s et. projets eontnî lui, ibid. — Il so retire en Normandi»*, ibid. — La reine fait . M. île F^uiguoviUe sur Péronne, ibid. — Le nonce s'ellorce inutilement de pacifier la cour, p. 77. — Avertissements donnés à la reine |iar le duc de Sully, p. 78. ' — Bassompierre lui donne des conseils énergiques, p. 80. —.La rein(> pense à l'aire aiTêtcr le prince do Condé, ibid. — Audience donnée à raini)ii.<

**The text on this page is estimated to be only 29.39% accurate**

SOBfM AIRES. 437 à quelques seignoon, ibid. -^ Barbîn veut profiter d'une occasion favorable pour arrêter le prince de Gondé, et les ducs de Vendôme, do Mayenne et de Bouillon, p. 84. — La reine n'ose se décider, p. 85. — Elle envoie chercher Bassompierre la nuit suivante, ot lui conlic ses projets, p. 86. — Le prince de Gondô est arrêté par M. de Thémines, p. 89. — Les ducs de Mayenne et de Bouillon se retirent à Soissons. p. 9(). — Le duc de Guise et le prince de Joinville vont les rejoindre, p. 91. — Pillage de l'hôtel du maréchal d'Ancre. iWd» — Création de maréchaux, p. 9*2. — Établissement d'un conseil de guerre, p. 93. — Négociations avec le duc de Guise, p. 94. — Le comte d'Auvergne prend la première place au conseil de guerre, p. 95. — On projette de le tuer, p. 96. — M. de Praslin parle contre ce projet, p. 97. ~ Son avis est écouté, et Bassompierre est chargé d'aller porter à la reine les réclamations du conseil, p. 98. — Départ (le l'ambassadeur d'Angleterre, ifnd. — Retour du duc de Guise et du prince de Joinville, ibid. — La reine charge Bassompierre d'emmener le prince de Condé du Louvre à la Instille, p. 98. — Bassompierre prend les mesures nécessaires et accomplit sa mission sans obstacle, p. 100. — Il devient amoureux de M"» d'Urfé, p. 101. — Courte maladie du roi, p. 1(^2. — Bassompierre va au-devant des levées suisses, ibid. — Les scoaux sont ôtés à du Vair et donnés à Mangot ; l'évéque de Luron rcroit la charge de secrétaire d'État, p. 105. — Mort de la iillc (lu maréchal d'Ancre, ibid, — Conversation dans laquelle \o ma nichai d'Ancre révèle à Bassompierre ses craintes et ses pressentiments, ibid. 1017. Le duc de Croy épouse M"« d'Urfé. p. 110. —Jeux, festins, ^ bciilots. amours, p. 111. — Changements dans la garde du \)vmcA' do Cundé à la Bastille, ibid, — Intrigues à la cour, p. 11*2. — Conseils de Bassompierre à la reine, p. 113. — Bassompi»'rro va rejoindre l'armée au siège de Château-Porcien, p. 114. — (lapilulation de la ville et du château, p. 115. — Coup do niaiu sur le quartier du n'*giment de Balagny, t6id. — Prise do Wassigny, [». 116. — 8i('»a?p de Rethel, ibid, — Bassompierre est hlcsM^ en étiil)lissant une batterie, p. 118. — Capitulation de lU'tlu'l, p. 119. — Bassompierre rej*art pour Paris alin de négor'ior iwoc le nian'chal d'Ancre la vente de sa charge de colonel izéniTal d(»s Suisses, p. 120. — Il va voir le comto d'Aaveignc au si«"i:e de Soissons. p. 121. — On apprend la mort du mare

**The text on this page is estimated to be only 19.35% accurate**

438 SOMMAIRES. chai (rAncre, p. l'2'2. — Bassompierrc arrive à Paris, p. 124. — Il voit lo roi, ibid. — Entrevue de la reine mère avec le roi, p. r25. — Bassompierrc prend coni^é d'elle, p. 128. — Départ de la roine mère pour Blois, ibid. — Le roi va à Vinccnnos, p. 129. — Los ducs (le Vendôme , de Mayenne, et de Bouillon reviennent VL la cour, ibid. — Ln roi retourne à Paris, p. 130. — La princesse de Condé va s'enfermer à la Bastille, ibid. — Supplice do la maréchale d'Ancro. ibid. — fteniers a la tête tranchée, ibid, — Lo prince de Condé est transféré à Vincennes, p. 131. — Bassompiorro commande dans la Bastille à la place de Persan et Bournonville, qui sont arrcHés, p. I3iî. — Il remet la Bastille aux mains «le M. de Branles, ibid. — Jubilé, ibid. — Qaorolle do Bassomiiierro avec lo duc do Montmorency, p. 133. — xYssomhloe dos notables à Rouon, ibid. — Maladie de la princesse de Condé, ibid. — Mort de M. do Villeroy, p. 134. iC18. Querelle du duc d'Kpernon avec le p:ardedea sceaux, p. 135. — Lo roi se fàcho contre le duc d'Épernon, qui craint d^étre arrêté, ibid. — Bassompii*rro Temmèno du Louvre, ibid, — On rinvitc^ à ((uitior la cour, et Bassompierrc lui transmet cette invitation, ibid. — Ses rofards irritent le roi, p. 136. — Il se rond à Metz, p. 137. — Exécution de Siti et de Durand, ibid, — Conversation qui fait connaître à Bassompierrc les soupçons inspirés au roi contre sa mère, p. 138. — Intriinics de Ruccelaï, p. 131). — Bassompierre rofjoit le roi k Monceaux, p. 140. — Il va en Lorraine, ibid. — Il revient à la cour, p. 141. — Comédiens ospa.L,'nols, ibid. — Comète, ibid. 1019. Maladie do la roino, p. 141. ~ M. d^ El beuf épouse M"« de Vondûmo. p. 142. — Le prince de Piémont é{K)usc Christine de Frain'O, ibid. — La roiuo méro s'échappe de Blois, p. 143. — Lo duc d'Epornon va la rejoindre, ibid. — Préparatifs de ^errc ot néiriiciations. ibid. — (ionclusion du traitî», p. 1 14. — Baasompiorro roroit diviTsos nianjuos do la bionveillancc du roi, p. Iir>. — L(» roi ot la roint» more so voient à Tours, ibid. — — Voyairos du roi. p. [\{\. — Lo ]irince de Confié sort de Vinconnos. ibid. — Bassum|norro reçoit encore la cour a Monceaux. ibid. — M. do Luynos j)nHo serment comme duc et pair, ibid. — Bassompiorro est fait chovalior de l'ordre du Saint-Esprit, ibid. 1620. Cérémonies de l'Ordre, p. 147. — Ballets et fêtes, ibid, — «îadonot est fait maréchal do Franco, et il épouse MH« de

**The text on this page is estimated to be only 24.16% accurate**

•»? somiAiREs. 439 Péqui;;ny (Ghauliios), ibid, — Le duc de Mayenne quitte la cour sans preudro congé du roi, p. 148. — Assemblée do Loudun, ibid, — Le roi s'accommode avec les protestants, p. 149. — Nouvelles menées contre le roi, p. 150. — Les ducs de Vendôme et (le Nemours vont tnmvcr la reine mère à Angers, ibid, — Dassom pierre donne avis du projet de départ du comte et de la comtesse de Soissons, du grand prieur (de Vendôme), et du comte de Saint-Aiirnan, p. 151. — Ondéli'xyre longuement pour savoir ce que l\)n doit faire à leur égard, p. 153. — On se décide à les laisser partir, \\. 156. — Bassompierre est envoyé comme marôclial de camp à l'armée de Champagne, p. 157. — Il reçoit ordre de rassembler Tarmée à Bainte-Menehould, p. 159. — 11 s'occupe de renforcer les régiments de Picardie et de Champagne, p. 100. — Il donne le rendez-vous à Montereau, et lixe les routes et les traites de larmée, p. 162. — Il envoie Gominges au duc de Lorraine, p. 164. — Il vient à Sainte-Menohould et à Vitry, p. 165. -^ Le cardinal de Guise lui fait demander do le. recevoir à Vitry, p. 167. — Bassompierre lui interdit l'entrée (le la ville, p. 170. — Xjeducdo Bouillon fait faire une tentative aupiTs d(> liassompierre pour le détourner du service du roi, p. 173. — Réponse de Bassompierre, p. i75. — 11 vient voir io duc de Guise à Cluilons et v reçoit les ordres du roi^ f6tif. — Il vient à Montereau, p. 176. — 11 envoie l'armée loger près d'Ktainpos, p. 177. ^11 se rend à Paris où il assiste an conseil, p. 17S. — On (bîmande à Ba*lrihu(» les commandements dans les armées réunies, ibid. — l'^sp! raïuîos d'accommodement, p. 18S. — L'armée se rassemble à 'rr»"ia/-é pe-idant les négociations, ibid. — AlTaire des Pontsde-dé. p. isti. — Bassompierre entre dans les retranchements, p. il».). -- Saint-Ai^'nan est fait prisonnier, p. 1%. — Nérestang est li!i";.^(\ i7i/J. — Les troupes du roi entrent dans la ville et dans le «'Titeau. j». r.»7. — On veut mettre Saint-Ai:;nan en jugemeiu, j». '200. — Bassompierre et (^réquy s'y opposent, ibid, — La pai\ e>t siiznée, p. '201. — La reine mère vient voir le n)i

**The text on this page is estimated to be only 3.33% accurate**

SOMMAIRES. liiH.-li-'ii»' iju il \i*ii.', |i. -J»»»»'». Vi»ir.i ! Ai»,-i'inlii:t'. WII.i— ll\.« i Muriiin'S.à l*i'n«.;'i Pl;!-:.n* l'i i'i Ml;iy«'. p. «nT.— M. irAiilM-tiTrr>t inmiin'* niai" -îril. [•. *}*i<. l.="" lui="" .="" .-i="" kunltmiix="" ihif="" tra="" ih="" i-=""> «'st n-lir»" i!«' L^'Ctmin'. iftid. -Lit il»« jii«.M«-i" au i»ail"!ni'ni ih' Itonli'.uix. p. **•»*.*. - [.»' p'i -.tMiiîi*»» v»M> I" Ii»"'arfi. î", *M'». — L»' jiarl"m»*nl •':»' 1 . • .___.■_. 1- I . • _ ._ „ I.. . !.. - 1 .. .1 I I I _. -. k hi':«!iMii\. j.. 'Jl'i. — Il ••«•t nul r«vu prir !•• rni l'i par le ilii-' •li' LuN!!!'-, ihiii, — Il appri'M'i jar -'»> anii> «p.ii'ls ssimit |i»* irru".'» lin ilm: »i«* Ijivih*> rniHn* lui. ji. 'IW*. — iii'*prni'-p i|f lUssiiinpnTn\ p. •1'^. PiiijMi^irinii* «lu Luyiiis. p. 'l'2i). — lia" •!•■ na.-^«»iiipii'iri', ji. V'J."» — Il -•' î«"*i.niifMlif.» a\«»tr I-iiyii. — Il iîi"-i_Mi»' M.i--' inp:i':i«' pniir all'T fil K-jwi.'ni* «■uinnii» aiilUi*-*.!i!«'Ur •'\'r.i'Mil::i.îi:i'. ihitl. — Il p-mimii à l'ari*. j». 'l'ZO. l'iJl. i'iV'îi.iriiiù i!.. .i/j,.»ii (|i> l;.i-«iMiipii*rri', p. -J'.*. — N'éi!()Ci>%timi-pnur -liii iiiirM,'!' avi- • la ii:«-"i*jlu liU'" •!•■ I-uyiie*. p. î.J'». I»"}i.'.ri •!•• lJ.i|iîrjui'. p, «.M. — Nnya^îi* Mi-iji; 1 JM.n, ifiif. — K'i'r-'.- i'!i I!-; i.'Ji»'. p. .V'i.- ! •!•■ i iiu;'i--a'ii* ijr IJ.i*-««iupi'*rfV. I'. .'i.' — \"".i.ii' •: , '•._'. -iii. Il' •..■ M il'i r.irji>, .uiii»d<«tiiii^ii'-rri*. .'. Ji'.. — \-';-. «■ ■Il '!•■ ■ .-.;: - I :#•- -...i..; ir.iiJ r .i\oc lU»■' .;.; : I'- ,«. ,'i7. — i: \.i i ■. - ■ ■ . J' .' i'-'. - l.i" f«ti i»\'* un ' "! ' i.i..'-:.!" « h !-• '11.;-. • !• . J. "J'i". — L .r.i'lh'iici* na \èà» i. u a ' .1". '■ •! ■...»■■ ; . .•■■ «lu . . l'-i f — * .".iliT.-:»' ••'• a\oc les»

**The text on this page is estimated to be only 23.77% accurate**

SOMMAIRES. 441 commissaires, p. 251. — La maladie du roi continue et 8*agpravo, p. 252. — Derniers moments et mort du roi, p. 253. — Changements à la cour, p. 255. — Funérailles du roi. p. 256. — Discours sin^liers du duc d'Ossuna, p. 257. — Bassompierre est reru par le nouveau roi en audience privée, p. 258. — Conver^tion au sujet des commissaires, p. 260. — Le duc d^Ossuna est mis on prison, p. 261. — Processions et cérémonies do la semaine sainte, p. 202. ~ Bassompierre demande l'autorisation de voir los dames sans observer l'étiquette ordinaire, p. 264. — Dis.'jrrAce du comte de Saldagna, et faveurs accordées au comte d'Olivarès, p. 265. — Conférence avec les commissaires, ibid. - (iO roi ordonne au comte de 8aldagna d^accomplir une promesse de mariage faite à une dame du palais, p. 266. — Ruine du duc de Lerma, ibid. — Bassompierre reçoit mission d'offrir au roi d'EsjMt.i^ne les condoléances du roi de France, ibid, — Réunion avec les commissaires, p. 267. — Bassompierre offre ^ au comte de Saldafrna do lui fournir les moyens de quitter l'Espagne pour ne pas se marier, ibid. — Le comte accepte d'abord , puis roiuse, p. 270. — Nouveaux changements à la cour, p. 271. — Nomination d'une junte pour la répression des désordres, ibid. — Bassompierre obtient la permission do parler aux dames sans étiquette, p. 271. — Conférence où Ton tombe d'accord presque sur tous les |X)ints, p. 272. — Mariage tiu coinio de Saldagna. p. 273. — L'inquisiteur général Alliaga est (l«"[»ouillô de sa charge, ibid. — Le duc d'Dzoda est exilé, p. 271. — Signature du traité do \[adrid, ibid, — Audience de o. 2S',). — Bassompierre, sur un avis envoyé par la reine mérc, .^e rend prôs du roi devant Montauban, p. 290. — Il prend un t i 1 •1 I 3

**The text on this page is estimated to be only 3.58% accurate**

il2 SOMMAIHKS. i;iiiuin.iuiliMii«Mil au •l'.i.'irti'T «!•».< impIi»?, p. *Î'.M. — OuviTtii:-' i!i* l.i franriii'i' ^î«*^ i:ai'ili'>. ihitl . — Scirti»* (!♦»> assi«'»i:»"* -«iir !•' n'iriiinMit «!•' I*i«"iiiiMil. p. •J'I*J. — Travaux «raiiimM^ln'. p. 2'U. — Trait ii'aii>(iiiipit'rr l'uiinirti'iit l.i I uulri'MMrpi' ilu tia>tit>ii, p. *J'J.'i. — nas>(iiiipii>rri» riniMMlîr ■],' iii'>n*inlri' au tusM'. p. *J'.»fi. — flMiiiiiiuiaiidii •li*> tnivauv liu i|uarlii'r «li'.- ^ranlos, vl r*taiiiisM'niciit «li» ili'u.x liuttcrus-, i/n'/. — Klli'> «.'MPiuuMiriMii à linT. p. 2*.*'.'. — I." Iimi pnMni aux pi>ucln*>. ihitl. -- Li'^ trnuiH>> il»- I^t>>onipii'rn* tmil iMiim»' rmilrnautrt'. p. iinn. — h«» 1«hi pn'inl aus^i aux puuilnv"* ilu ijuarlit-r «lu «lur il«' .MaViMiin', p. .i'»1. — M. ili' Vill.ir> i-l !«• til? «lu «nmuî»* «II' Hili.M-.u: y pi'ris-it.'iit, ihitl — Altaipn* iunlili» il uiip iii»inilun»« par li* «hn; ilf Mayi'nii*'. p. M^'2. — Travaux au «luarluT ili's iranli's, p. IJm.J. ;:- Toira- »'st lili»s«!i*il ipit* ilniiiiit* Ha>Miiiipi«M'n* di* ili*M:i*nilre au fi>ss«'* à l'attaipii* lia Mousiii-r, p. 'M*\. — ï-f rni l y «»nv«ii»» l'ii recmuaissini;i». p. ;Jm7. — Son avis iï»»>! pas >uivi. p. iJoS. — Fournil* i'>i \\u\ ihid. — Le >«"'nurs \oiVLiit «li's p.ir\ii'iin Injor ilaiis los curnt*<>. p. .'îo'.». — TK'mIIi' M' >i .'ualf 'îaii> o*ltif atVain». p. 310. — ppit.'ri'> il«" i«avau\. 1//1'/.— A ni vi'm' ili* l'nriipcu Franifipani, j». A[\ — SiTiiMÛi' aitai tu»', p. .ilô. — OmM.Ml ilu !*. mimin:«jui* SUIVI ^an.- s'.ii-ci'*. p. .îl»l — On >•? piv|»iiri' à laip* jiiu«'r U iniiii'. p. .M 7. - - La miin» iinp l'iarji'»» pro.iuil un erti-l 4l»'*>.i— iri'ii\ |Miîir îi'^ a»j'"-'«Mni*. j». .il'J.— Surïii» «liu ar»sir::»"*s. |i. .^^• Il.i"Snnij»ii»rnv .i\i'»' la nnMi*"^»*. piirti* «lu >nniur» >ur tlixt-r* pinnt>. p. .\'l\ — Il '"^t lili'--" au in»:i', p. .î«». ■ AliTlf c-iUî«i* jt.ir 11'- 'l'tUNi'llo lUi -■•i'iir«.. p. .î'Ji. - IMai>'int(* iMiiri'Vu»' «U" ni--ini;ii«'ir'" avi*.: I.î n'ini' *'{ !«•* it.inii'-.iiui n«»li' n*«'iinii«t"»M»nl jia- .1 lau*!' «Il* -1 lil'"--iiif. p. .«'J"». — L«'^ fruujii's de Muiiur?" Miîii t'.\ -'iMiid»* ji.iriîi* ilfîaiii'> i-f pris»»- p.ir Iki-Miuipirrr»» **i \^\r !'■ fuiut-' ii'Ayi"!. p .J'J>. - !Ji ii:««ri «•>! iux priMMini«»r. p. AXi — r..iii- ,1 .".i-«M. II.'. I. ! i'i. lii-'iiiii!p:iMTi'. a\«r!î par î-' !■■!'" AMi"iix. «Im;!.!»' uii ii»;i-«.i nlil»' aux ni.iiV'rliaux di' •^•n •|'Mi"!n' . ;i MT. — Li'- • !m!> di* I alt.ii|Ui' du Motlotn r • "ii-M-'" !ii .« ! l'Midi' l.» \ilî» «M il"ii/,»' mui?. p. .

**The text on this page is estimated to be only 25.68% accurate**

SOMMAIRES. ii3 ticr des gardes envoie ses canons à Tattaque da Moustior, p. 340. — CiOnversation do Bassompierre avec M. de la Force au sajct des négociations entamées, p. 341 . — Forte sortie du côté do Ville-Bourbon, p. 342. — Bassom pierre va visiter Tattaque du Moustier, p. 343. — Le connétalûe de Luyncs se rend à une conférence pour la paix, p. 345. — Le conseil ajourne les négociations, p. 347. — Le maréchal de Thémines demande que le quartier des f];ardes lui envoie du renfort à Tattaque de ViUeBourl)on, ibid. — Le quartier des gardes en reçoit Tordre, p. 348. — Bassompierre trouve moyen de l'en faire dispenser, ibid. — Le maréchal de Thémines quitte Tarméo, p. 350. — Le connétable ordonne à Bassompierre de préparer une diversion pour favoriser Tassant du quartier de Picardie, p. 352. — L'assaut, mal combiné, n'a pas lieu. p. 354. — Bassompierre reçoit orilre de chercher à renouer les négociations, p. 356. — Sorties des assiéprés sur le quartier de Picardie, et sur les régiments de Chami>agne et de Villeroy, p. 357. — Conseil de guerre, p. 358. — Propositions diverses, ibid. — Bassompierre opine pour qu'on lève le siège, p. 359. — Conférence avec les chefs des huguenots de la ville, p. 362. — Levée du siège, p. 3^»3. — Le quartier des gardes reçoit le dernier l'onlre de lever le siège, p. 365. — Bassompierre Texécute en plein jour, suivant son plan, et avec succès, p. 366. — Il reç-oit la conduite et 1(» commandement de Tarmée pour aller assiéger Monheurt, \). M'M. — (k)mmission périlleuse (jue lui porte Schomberg, p. 3G*J. — Il 8*on acquitte heureusement et [)a8se TAveyron, \i. 373. — Il vient à Agen, p. 374. — Il force la ville à obtempérer î\ ses réquisitions, p. 377. — LUnvestissement de Monliourt est commencé par le régiment du comte de Grignols. ihiil. — iUssompierre le fait achever par les. régiments de Piémont, Normandie, Navarre, Uiberac et Champagne, ibid. — Arrivée du maréclial do Ro^iuelaure, p. 378. — Travaux do .-iéu'e, p. 379. — Danger (jue court Bassompierre, p. 380. — Néi:ociation de I^assompierre avec le marquis de Miramlicau, :.M»iiverneur de Mtmheurt, p. 382. — I)ét*■«/. — A'oidont, arrivé à Bassompierre, p. 388. — Il ot jiiis de la lièvre, ibid. — Discussion avec le maréchal de litxiin'laure sur le logement de la compagnie de gendannes du rnnnétahlf. p. 3S*J. — Biissompierre est aut»>ris4» à quitter le .-iéiîo à aiu.-c do sa maladie, p. 390. — Il rencontre à Tonneins !•> :;enàarnu;s du «.onnétable, que le maréchal de HoqueLiure

**The text on this page is estimated to be only 10.85% accurate**

iii SOmiAIBES. a fait iloioîîor do (^stoUTaloux. p. 30!.— Il s'arr^lo au faubourg iIp Marman(i«\ j». 302. — Alorto par «uitp do laqtiollo il jiaséo uno nuit torriblo à la inirto do la villfi. p. 303. — Il roslo à Marmando. inalailo du poiirpro, et y miorit. p. 304. — Mnnliourt se rond, p. 305. — Mort du ajiinôtablo do Luynos, ihid. — L*» canlinal ito Uotz et Sclioml)or:< a.«tpiront àdovonir tout-puissant? auprès du roi. ibid. — Ils font fairo k Uassompiorn' dos otTro^ quo colui-ci roluso, p. 302. — I-^ nd vi(»nt à LilNmriie, ibid. ArPKNDinK. — I. ('riliquo du chamdno Hormant contre Ra«soinpierre. (>. 4o3. — II. Dispositions do M"**' de liasMmpiorre, p. 4ot. — III. Suite ilu dômol»'* de Bat»sonipiorre avec M'*« d'Eulrurues. p. hn^. — IV. Hocit de la d/'faite ilos troupe? du prince do Tinï^ry. p. 4nO. — V. Df'uails sur le n».i;îment des inirdes suisses, p. 411. — VI. (>)inmutation de peine du comte d'Auver^n**. p. i!3. — VII. Lettre de Séiniier à Ncreslan:; sur le remplact'nitMit do Tliôminos au cominandemonl de la liastillc. p. 414. — VIII. Kôcii iU* la surprise ilu faubourg de Ijaon, p. 415. — IX. Lot tn' «lu inarrrlial il'Anon» au n»i.i6W. — X. Lettre de I\ilior ib* Sf(*au\ ù M. di^ .\i»ailios sur io (!aractère du roi, p. 4Uî. — M. liïdiet du roi en KilO. ]i. 417. — XIl. lettre du mi .'i M. de NoajHos sur lévasiou de la reine mon», p. 4I>^. — XUI. Lt vie dos soigneurs à Tours, p. 410. — XIV. Pièces de ver^ relatives à la [ininiotion ilo TOrdro. p. i2 .Noaillcs sur le départ du ilucdo .Mayenne, p. iSS. — XVL .Mémoires tU» Puysô«'ur sur la prise de» Ponls-de-iié, p. 423. — XVII. Le ili-iinant du mi d Ks|iagne. p. 434. — XVIII. Mort «lu couit«' de li^iunrfrauc, p. 424. — XIX. l'iêco»i ilu ti'mps sur II* I*. Jk)uiini'iui*. p. VJ.'». — XX. Loiin»s du nu tiM i-nmto ir.XyiMi «'t i'i .M. do .N'oaillos au Mijot du M*oiur> do MniitauUm. p. )27. — XXL Lottn> du roi rur la mort du cnniiôtabir «lo LuviH'îi. p. i,Jo. — XXll. Voya^o de BtkrMinipiein* à La Itociiolb*. p. 43L UN HK" >OMMAnU>.

**The text on this page is estimated to be only 9.27% accurate**

TABLE Journal de ma vie 4 Appendice 403 Sommaires 435 ADDITIONS ET CORRECTIONS TOMK PREMIER. W r»?, ii^no 9, don Dieyue d* Innarra, lisez : don Diegued'lwarra, c'pst-à-ilire (i'I barra. P. r»7. luito 4 do la {«ifo 6 ^, Thvinincs, lisiv. : I^unhm. Noifent-lo-R(»trou, Imprimorio do A. Gouvernkca. « *. k

**The text on this page is estimated to be only 3.56% accurate**

• i 4\« I • ^. ^ •

**The text on this page is estimated to be only 5.78% accurate**

» • • - « .\ • W' ••

**The text on this page is estimated to be only 17.28% accurate**

The borrower musl retum this ilem on or before the last date stamped below. If another user places a recall for this item, ihe borrower will be nolificd of ihe need for an earlier retum. Non-receipl ofoverdue notices does not exempt the borrower from overdue fines.

The borrower must return this item on or before the last date stamped below. If another user places a recall for this item, the borrower will be notified of the need for an earlier return.

*Non-receipt of overdue notices does* ***not*** *exempt the borrower from overdue fines.*
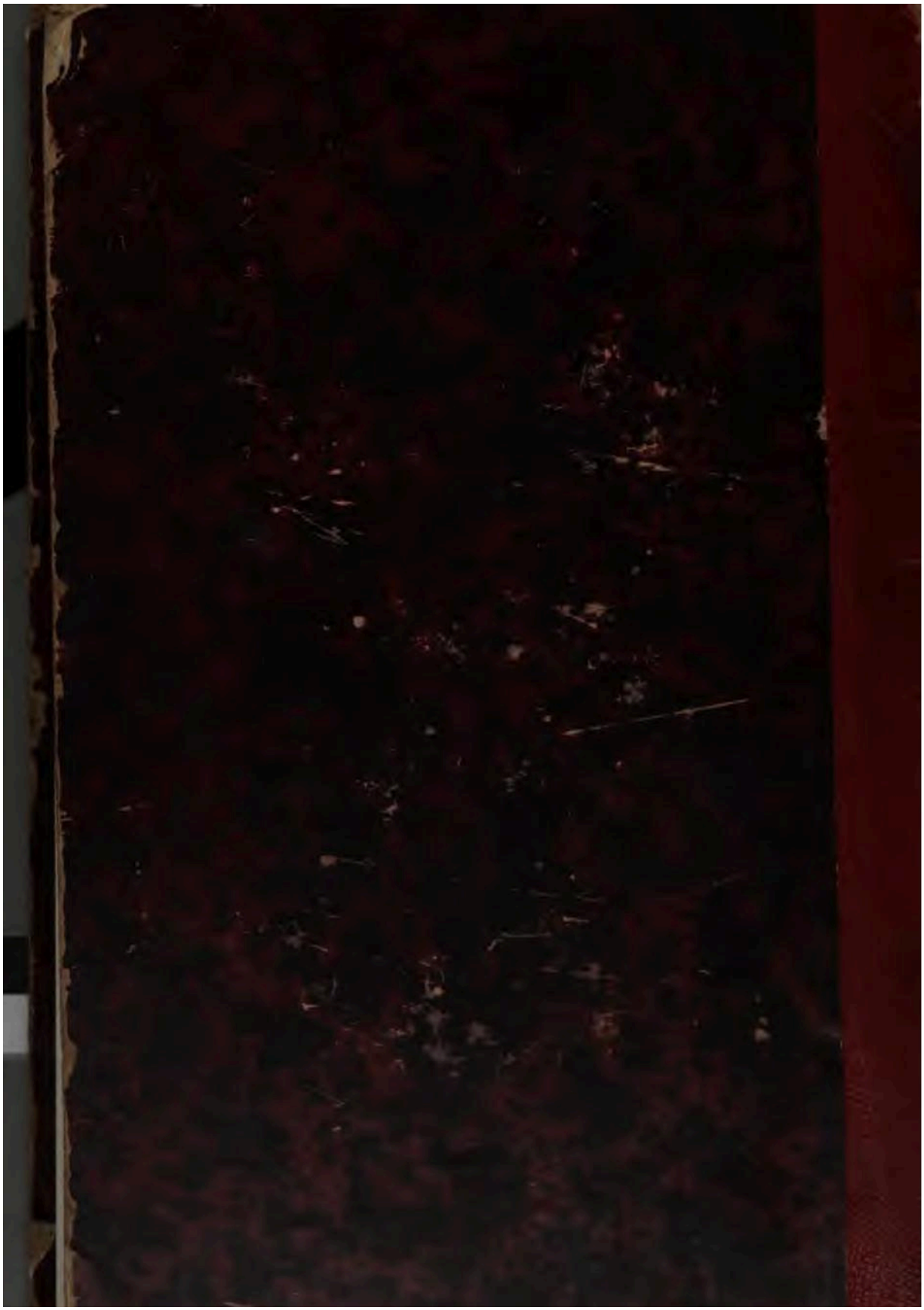
**Harvard College Widener Library**
**Cambridge, MA 02138 617-495-2413**